Proposer tels noms, [illegible] nous [illegible] and let it
Allusion au respect que Louis XII témoigna à son petit fils Cassin trop fut la guerre

NOUVEL ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,
CONTENANT

LES ÉVÉNEMENS DE NOTRE HISTOIRE depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV. les guerres, les batailles, les siéges, &c. nos loix, nos mœurs, nos usages, &c.

NOUVELLE EDITION

Augmentée & ornée de vignettes & fleurons en taille-douce.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

B. R. S. F.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE PRAULT.

M. DCC. LXVIII.

A LA REINE.

MADAME,

L'Honneur que j'ai d'être attaché à VOTRE MAJESTÉ, *m'enhardit enfin à lui présenter ce Ouvrage, mais en même tems, l'obéissance particuliere que je lui dois, me force à taire*

ce qu'Elle seule se plaît à ignorer, et ce qui fait l'admiration et l'amour de ses sujets. Cependant, VOTRE MAJESTÉ voudroit en vain nous condamner au silence ; que peut Elle espérer de cette contrainte ? La modestie n'est pas comme les autres vertus ; elle a cela de particulier, que sa récompense est de n'obtenir jamais ce qu'elle demande : plus elle veut se cacher, plus elle se découvre.

Qu'il me soit du moins permis, MADAME, de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des lectures infinies de tous les genres, dont VOTRE MAJESTÉ remplit ses journées, et dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux sur cet Abrégé : et comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conseils dont j'ai profité ?

Je suis avec un très profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble et très obéissant serviteur et sujet, HENAULT.

PRÉFACE.

LE titre de cet ouvrage n'annonce que des faits & des dattes, cependant il eſt vrai que ç'a été le prétexte d'un plus grand deſſein, que je bornois alors à mon uſage. Je voulois connoître nos loix, nos mœurs, & tout ce qui eſt l'ame de l'hiſtoire, ou plûtôt l'hiſtoire même; mais la juſte méfiance de ne pouvoir remplir une ſi vaſte entrepriſe, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au ſimple projet d'un abregé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le chancelier Dagueſſeau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vûe qu'en ſuivant les dattes des années & le cours des ſiecles, je verſai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions, & ſurtout des conférences particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai longtems mon ſecret, & je me contentois de faire part de mon ouvrage à quelques amis toutes les fois que l'occaſion ſe préſentoit de les inſtruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclairciſſement ſur des queſtions de droit public.

Telle eſt l'hiſtoire naïve de cet ouvrage : on le trouva utile, on me conſeilla de le publier ; & j'avouerai, ſi l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me perſuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le

grand jour me fit peur, je n'oſai me montrer tout entier, & je crus devoir commencer à eſſayer le goût du public, en me réduiſant au pur néceſſaire: il m'accorda quelque faveur; & cet encouragement m'enhardit à me dépouiller peu à peu d'une grande partie de tout ce que j'avois acquis: c'eſt le terme où je ſuis parvenu par les différentes éditions dont celle-ci ſera la derniere.

Ainſi cet ouvrage s'eſt accrû ſucceſſivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744. mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractére, & qu'elles ſont dirigées ſuivant la même intention. Si ces augmentations ſont néceſſaires, le public pardonnera aiſément la multiplicité des éditions, & ſentira que dans une ſi grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, & à ſuppléer des choſes eſſentielles; en un mot, c'eſt l'utilité qui doit en être l'excuſe, ſurtout en y joignant un ſupplément.

Mais qu'il me ſoit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occaſion de celles dont je viens de parler: que d'avantages elles procurent! & combien j'invite les magiſtrats à ne les point négliger! C'eſt là que s'entretient le goût des bonnes lettres, & le deſir de ſavoir; c'eſt là que l'eſprit ſe remplit & s'éclaire par des richeſſes mutuelles, & par les diſcuſſions: & que

Digitized by Google

l'on ne croye pas qu'elles ne ſoient faites que pour la jeuneſſe ; plus on eſt inſtruit, & plus elles ſont utiles. Voyez les hommes illuſtres du ſiécle paſſé, ces lumiéres du tribunal & du barreau, les Talon, les de Thou, les Seguier, les Molé, les Bignon, les Harlai, les Lamoignon, &c. les conférences étoient le délaſſement & la réparation de leurs travaux ; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la ſcience.

C'eſt d'après de pareilles conférences, où préſidoient des hommes vraiment habiles, & où ſe traitoient les queſtions les plus importantes de notre droit public, que j'ai recueilli les principes qui ſont l'objet de cet abrégé chronologique ; auſſi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans chacune de ces matieres. Ce qui regarde les fiefs, les pairies, les ſucceſſions, les régences, la loi ſalique, les appanages, le domaine, les offices tant de judicature que de guerre & de finance, les réunions, les renonciations, la régale, les affranchiſſemens, les communes, les annobliſſemens, les maximes de nos libertés, les élections, les conciles, le concordat, le pouvoir de nos rois dans les matiéres eccléſiaſtiques, les héréſies, la ligue, les loix, les ordonnances, les réglemens, les uſages, la police, les établiſſemens, les fondations, &c. tout y eſt dit bien ſommairement ; auſſi faut-il y apporter quelques connoiſſances : & tel mot qui échappera peut-

être aux lecteurs moins attentifs ou moins verſés dans la connoiſſance de notre hiſtoire, ſera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déja fait une étude plus particuliére : j'y ai joint des réflexions, lorſque je les ai cru utiles pour éclaircir les queſtions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célébres ou principaux, ſoit princes, ſoit particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions, & de leur influence dans les affaires ; enfin j'ai parcouru notre hiſtoire, & j'y ai mêlé les hiſtoires étrangeres, lorſqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du régne préſent ; & comme cela n'étoit pas de mon ſujet, j'ai profité des occaſions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

J'ai profité d'ailleurs des avis qu'on a bien voulu me donner ; & d'un, entr'autres, des Bénédictins, à l'année 1100. en corrigeant les mépriſes inſéparables d'un auſſi long travail, mais je me ſuis bien gardé de répondre à des critiques auxquelles le public a déja répondu pour moi.

La table eſt bien augmentée : on ne s'eſt pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a déſigné, on a ſpécifié les matieres pour faciliter les recherches ; ce qui eſt un travail pénible, mais un travail néceſſaire, ſans quoi le livre ne ſeroit preſque pas d'uſage.

ABREGÉ

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
PREMIERE RACE.

ON met Pharamond, Clodion, Merovée & Childéric ſon fils à la tête des rois de la premiere race; mais nous connoiſſons ſi peu d'événemens de leurs regnes, que nous commencerons cette ſuite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492.

Empereur d'Orient.
Zénon. 491.

Roi d'Italie.
Odoacre. 493.

Rois des Gots établis en Eſpagne depuis 414.
Evaric. 484.
Alaric. 507.

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS fils de Childéric, & petit-fils de Merovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avoit eu, dès l'an 287. un

CLOVIS.

Princes contemporains.

Papes.
Félix III. 492.
Gélaſe I. 496.
Anaſtaſe II. 498.

Empereurs d'Orient.
Zénon. 491.
Anaſtaſe I. 518.

Rois d'Italie.
Odoacre. 493.
Théodoric. 526.

Roi des Gots en Eſpagne.
Alaric. 507.

établiſſement qui lui fut confirmé en 358. par l'empereur Julien, & qui devint fixe ſous Clodion, vers 438. après l'expédition qui aſſura à ce prince la poſſeſſion de Cambrai & du pays voiſin juſqu'à la Somme.

Il ne ſe paſſe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soiſſons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la monarchie établi à Soiſſons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouſe Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces ſituées entre la Somme, la Seine & l'Aiſne : les peuples de la cité de Reims ſe donnent à Clovis, par l'entremiſe de S. Remi.

Royaume des Gots en Italie, ſous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis ſe fait chrétien, ſuivant le vœu qu'il en avoit fait, s'il demeuroit vainqueur : il eſt baptiſé. Il étoit alors le ſeul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant d'Orient que d'Occident. Il étend ſes conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

497. &c.

Les Armoriques qui s'étoient ſouſtraits à l'empire Romain, ſe donnent à Clovis, ainſi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays

CLOVIS.

Princes contemporains.

Papes.
Anaſtaſe II. 498.
Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Roi des Goths en Eſpagne.
Alaric. 507.

contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorſque les Bretons, peuple Celte d'origine, furent obligés de ſortir de l'iſle d'Albion (l'Angleterre) & de ſe réfugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. Ils communiquerent inſenſiblement leur nom aux habitans du pays & au pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offenſive contre Gondebaud, roi de Bourgogne ; le premier avec Théodoric, roi des Oſtrogots, qui avoit épouſé ſa ſœur Audeflede. L'intérêt de Théodoric, dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de ſe conſerver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit paſſage en Italie. Le deuxiéme traité que fit Clovis, étoit avec Godégiſile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis ; mais s'étant raccommodé incontinent, Godégiſile en reſta la victime, & perdit la vie dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita ſeul de cette guerre. C'eſt d'après l'abbé Du Bos que je place ſous l'an 500. un traité d'alliance offenſive entre Clovis & Théodoric contre Gondebaud. *Hiſt. crit. de la Mon. Fr. T. II. de la ſec. Edit. p.* 126. Le ſavant Muratori (*Annal. Ital. T. III.*) a depuis attaqué cette opinion, & ne m'a pas paru l'avoir détruite.

Fameuſe conférence tenue à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

506.

Concile d'Agde, dont le quatriéme canon défend à toutes ſortes de perſonnes, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques, d'exercer l'art de deviner, & de prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte Ecriture : cet abus, introduit par la ſuperſtition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des évêques, puiſqu'il y avoit des oraiſons

CLOVIS.

Princes contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Rois des Goths en Eſpagne.
Alla
Gefalric. 511.

qui ſe diſoient dans l'égliſe à cette intention ; c'eſt ce qui ſe voit dans un recueil de canons fait par M^rs^. Pithou, qui contient des formules ſous le titre de *ſort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'abbaye de Marmouſtier.

507.

Bataille de Vouglé, près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis ; ce prince ſoumit tout le pays, depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées.

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat ſon armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Viſigots & les Bourguignons. Les Viſigots étoient établis depuis environ cent ans, tant en Eſpagne, que dans cette partie des Gaules que l'on appella *Septimanie*, & avoient un roi qui faiſoit ſa réſidence à Toulouſe, comme les Oſtrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anaſtaſe, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de conſul, même d'auguſte. Paris devient la capitale du royaume. Paris étoit dès lors une ville commerçante, les *Nautæ Pariſiaci* étoient un corps de commerçans ; on y venoit de tout l'orient, les Syriens ſurtout, qui donnerent, ſuivant M. de Launoy, leur nom à la rue des Arcis.

510.

Cruautés exercées par Clovis, contre tous les princes ſes parens, entr'autres contre Sigebert, qui regnoit à Cologne, & ſon fils Clodoric ; contre Cararic, roi des Morins ; contre Ranacaire qui regnoit à Cambrai ; & Renomer roi du Mans : il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où ſe trouvent les vrais prin-

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

cipes du *droit de Régale*. On ſait quels ont été les différens ſyſtêmes ſur l'origine de la Régale ; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos Rois ont de fondateurs des bénéfices qui y ſont ſujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont à rendre le droit de Régale commun à tous les rois, ce qui eſt faux, puiſque les rois de France ſeuls en jouiſſent, & à diminuer la noble ancienneté de ſon origine, puiſqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la ſeconde race, en y appliquant la loi des Fiefs ; au lieu que ce droit ayant été reconnu ſolemnellement dans un concile par les évêques, juſtes contradicteurs de ce droit, & dans la ſuite par les conciles & par les papes, cette reconnoiſſance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer, à chaque vacance, les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les tems à la dignité de ſon trône.

Pape.
Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Roi des Goths en Eſpagne.
Geſalric. 511.

Rédaction de la loi Salique par Clovis.

Mort de ſainte Geneviéve, enterrée dans l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris ſon nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans : il en avoit regné trente : il fut enterré à Paris dans l'égliſe de ſainte Geneviéve, qui étoit alors ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Paul : il laiſſe cinq enfans ; THIERI, fils d'une concubine, CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE, & CLOTILDE, tous enfans de Clotilde : Audigier, dans ſon livre de l'*Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime. On lui donne auſſi une fille nommée Théodechilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'Arianiſme, avoient favoriſé Clovis dans ſes conquêtes ; & la reconnoiſſance de ce prince à leur égard, fut la ſource de l'autorité

CLOVIS.

PRINCES *contemporains.*

Pape.
Symmaque. 514.

Empereur d'Occident.
Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Roi des Goths en Eſpagne.
Giſalric. 511.

qu'ils ont conſervée ſi long-tems en France.

L'infanterie fait la principale force des armées.

Loi Gombette (501) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne: il eſt fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au ſerment, (art. XLV.) Cependant, ſi cette Loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît : car les combats ne ſe faiſoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fuſtibus & clypeo* ; & depuis nous retrouvons un capitulaire de Charlemagne conforme à la loi Lombarde.

Code Théodoſien, réformé par le comte Goïaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, & attribué mal-à-propos par quelques auteurs à Anien, référendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529. le 16 avril, qu'on publia le code par ordre de Juſtinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodoſien ; le digeſte fut publié par ordre du même Juſtinien le 30 décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Juſtinien étoit ſi ignorant qu'il ne ſavoit pas lire, quoiqu'il aſſure lui-même qu'il a lu & relu ſon livre des Inſtitutes. Il faut rétablir ici la réputation de ce grand prince auſſi ſavant que guerrier, & qu'une mépriſe de copiſte a fait confondre avec Juſtin I. ſon prédéceſſeur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, compoſée du code Théodoſien pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, ſuivant leſquels ces derniers étoient jugés: cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par oppoſition au droit canonique. Il eſt bon de remarquer à ce ſujet, que le code de Juſtinien a prévalu ſur celui de Théodoſe, parce que Juſtinien, qui régna plus de cent ans après Théodoſe, y employa les conſtitutions faites depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, par les miniſtres les plus habiles, & les plus grands

CLOVIS.

PRINCES *contemporains.*

Pape.
Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Roi des Goths en Eſpagne.
Geſalric. 511.

juriſconſultes; au lieu que Théodoſe n'avoit recueilli preſque dans le ſien, que les conſtitutions des princes qui avoient régné depuis Conſtantin juſqu'à lui, & que ces conſtitutions ſe reſſentoient du déclin des ſciences.

N'eſt-il pas étonnant que l'empire de Rome, qui embraſſoit l'univers, que ce peuple ſi renommé, & qui eut de ſi grands orateurs, eût ſubſiſté depuis Romulus juſqu'à Théodoſe II. c'eſt-à-dire plus de mille ans, ſans avoir eu un corps de Loix? Il eſt vrai que vers l'an 303. de Rome, les Romains avoient eu la fameuſe loi des douze Tables, dont dix raſſembloient les loix qui avoient été recueillies dans la Grece, & les deux autres étoient compoſées des coûtumes & du petit nombre de loix qu'il y avoit alors dans cette république. Mais qu'eſt-ce que ces Loix, & des loix étrangeres, par proportion aux beſoins d'un état? Cependant, telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus juſqu'à cette loi des douze Tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la loi des douze Tables juſqu'à Théodoſe II. auteur du premier code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des juriſconſultes l'an 473. de Rome, ſous le nom de *droit civil Flavien*, & de *droit Flavien & Ælien*, ce qui laiſſeroit toujours un vuide de plus de ſix cens ans.

Uſage des vers à ſoie, apporté des Indes.

Le quatriéme ſiécle, c'eſt-à-dire le ſiécle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux ſciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouſe & à Autun; la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les ſciences ne firent que décliner depuis juſqu'à Charlemagne. (*Hiſt. litter. de la France, T. I.*)

CLOVIS.

Ce fut vers ce ſiécle que le papier à écrire, venu d'Egypte, & connu pour cet uſage, avant Alexandre le grand, commença à être d'un grand commerce en France.

THIERI I. regne à Metz.

Premieres années paiſibles.

520. 521.
Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de ſon pere.

Thieri aide Hermanfroi à dépouiller ſon frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il poſſédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus beſoin de lui.

531.
Thieri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait périr : il eſt aidé dans cette guerre par Clotaire ſon frere, à qui il dreſſe des embûches.

CLODOMIR regne à Orléans.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.
Clodomir fait la guerre à Sigiſmond, roi de Bourgogne. Il le fait priſonnier, & enſuite le fait mourir. Il eſt tué lui-même à la bataille de Véſeronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigiſmond ſon frere, qui eſt au nombre des ſaints.

CHILDEBERT I. regne à Paris.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.
Childebert ſe joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigiſmond, héritier de Gondebaud, coupable de la mort du pere & de la mere de Clotilde : ils défont Sigiſmond, & en demeurent là.

531.
Childebert fait la guerre à Amalaric, roi des Viſigots, qui traitoit mal ſa femme Clotilde, ſœur de Childebert.

Amalaric vaincu, eſt aſſaſſiné par ſes gens.

CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.
Clotaire ſe joint à Childebert & à Clodomir contre Sigiſmond.

531.
Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le roi de Turinge, & ſe ſauve heureuſement des piéges que lui tend ſon frere.

PRINCES contemporains.

Papes.
Symmaque. 514.
Hormiſdas. 523.
Jean I. 526.
Felix IV. 530.
Boniface II. 531.

Empereurs d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.
Juſtin *le Bouvier.* 527.
Juſtinien. 565.

Rois d'Italie.
Théodoric. 526.
Atalaric. 534.

Roi des Gots en Eſpagne.
Amalaric. 531.

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	PRINCES *contemporains.*
534. Il meurt, & laiſſe de Suavegotte, fille de Sigiſmond, Théodebert & Théodéchilde. THÉODEBERT ſon fils, lui ſuccéde. Ce jeune prince, dès l'an 533. avoit repris ſur les Viſigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé: le Vélay, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wiſigarde ſa femme, pour épouſer Deuterie, qui avoit ſon mari. Il reprend ſa femme, il partage le royaume de Bourgogne avec ſes deux oncles. Il avoit eu une troiſiéme femme, dont le nom eſt inconnu.	533. Deux enfans de Clodomir maſſacrés dès 526. à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thieri. Le troiſiéme, Clodoalde, ſe ſauve, & eſt raſé: on l'invoque ſous le nom de ſaint Cloud: il a donné ſon nom au village qui ſe nommoit auparavant Nogent-ſur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque, qui ſe remaria à Clotaire I.	534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thieri, à ſa mort. Théodebert les en empêche, & ſe lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar. Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entre eux. Thieri avoit eu part à cette révolution dans ſon commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre ſur ſon camp, accorde la paix à Clotaire. Béliſaire, général de Juſtinien, reprend l'Afrique ſur les Vandales, qui y régnoient depuis l'an 400.	534. Clotaire & Childebert font en ſorte de profiter de l'abſence de Théodebert, qui eſt amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri ſon pere, pour démembrer ſes états à ſa mort: Théodebert qui revient, les en empêche. Il y avoit près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'empire de France. C'eſt dans cette année que l'on place l'établiſſement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535. *Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565. *Rois d'Italie.* Amalaric. 514. Théodat. 517. *Roi des Gots en Eſpagne.* Theudis. 548.

THÉODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
pas, (quoiqu'en ayent dit grand nombre d'hiſtoriens,) ce qui ſe prouve par les lettres de cette princeſſe à Juſtinien. (*Caſſiodore.*)				*Papes.* Agapet I. 536. S. Silvere. 540. Vigile. 555.
536. 37. 38. Vitigès, ſucceſſeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaiſſement de tout ce que les Oſtrogots poſſédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme ſeigneurs de la ville de Rome.				*Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565.
				Rois d'Italie. Théodat. 537. Vitigès. 541. Ildibalde. 542. Eraric. 542. Totila. 553. Téïas. 553. Ce prince fut le dernier roi des Oſtrogots en Italie.
				Rois des Gots en Eſpagne. Theudis. 548. Athanagilde. 567.
539. Juſtinien regagne Théodebert, en lui faiſant les mêmes avantages que Vitigès; & ce traité eſt pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce tems, dit Procope, les François furent abſolument maîtres de la Provence & de Marſeille, colonies des Phocenses, & en poſſeſſion de cette mer: ce qui prouve que nous avions déja une marine.	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours: elle a été miſe au nombre des ſaints; elle eſt enterrée à ſainte Geneviéve. Il y a des hiſtoriens qui mettent ſa mort en 548.	543. Après avoir fait de grands progrès en Eſpagne, il eſt battu devant Saragoſſe, dont il faiſoit le ſiége.	532. Clotaire fait une irruption ſur les terres de Childebert. Ils font la paix. 543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	
		555. Childebert malade, eſt obligé de faire une ceſſion à Clotaire de ce qui lui revient de la ſucceſſion de Théodebalde.	555. Clotaire ſe rend maître de toute la ſucceſſion de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons ſur les bords du Veſer.	

THÉODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
Théodebert meurt (547.) THÉODEBALDE qu'il avoit eu de ſon concubinage avec Deuterie, lui ſuccéde. On voit une monnoie d'or de Théodebert, ou l'image de ce prince eſt gravée d'un côté, avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs, de l'autre, on y voit une victoire avec les armes de l'empire : ce prince fit battre cette monnoie pour rabaiſſer l'orgueil de Juſtinien, qui avoit pris le titre de *Vainqueur des François.* (*Bouterone.*) Il avoit levé une puiſſante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer juſques dans Conſtantinople Juſtinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoiſſions depuis l'établiſſement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois ; l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte Françoiſe, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte Danoiſe. Narsès, général de Juſtinien, bat les François, commandés par Bucelin, ſur les		556. Childebert, pour ſe venger de la ceſſion forcée que Clotaire lui avoit fait faire, ſeconde la révolte de Chramne. 557. Le pape Pélage envoie ſa profeſſion de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même choſe ſous Philippe le Bel en 1294. 558. Mort de Childebert, enterré à Paris dans l'égliſe de S. Germain des prez, qu'il avoit fait bâtir ſous le titre de ſaint Vincent. Il ne laiſſe que des filles de ſa femme Ultrogote, qui fut inhumée dans la même égliſe. Premier exemple de la loi fondamentale, qui n'admet que les mâles à la couronne.	556. Chramne, ſon fils naturel, ſe révolte contre lui. 558. Par la mort de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des François, & envoie en exil Ultrogote avec ſes deux filles.	*Pape.* Pelage I. 559. *Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565. *Roi des Goths en Eſpagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* L'Heptarchie commença en 559. & finit vers l'an 828. en la perſonne d'Ecbert, qui réunit les ſept royaumes.

THÉODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	PRINCES contemporains.
bords du Caſilin, près Capoue, l'an 553. Theodebalde meurt la même année : ſes deux grands oncles lui ſuccédent.				*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Juſtinien. 565 *Roi des Goths en Eſpagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* Hep[illegible]

CLOTAIRE régne ſeul.

560.

Son fils Chramne ſe révolte de nouveau, & ſe ligue avec Conobre, comte de Bretagne; car les chefs de cette province ſe nommoient comtes & non rois, ſuivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam ſemper Britanni ſub Francorum poteſtate poſt obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites non reges appellati ſunt.* Clotaire donne bataille à ſon fils, le défait, & le brûle avec toute ſa famille dans une cabanne où il s'étoit ſauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans la cinquante-uniéme année de ſon régne; il eſt enterré à ſaint Médard de Soiſſons, qu'il avoit fait bâtir; il laiſſe quatre enfans qui lui ſuccédent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Aregonde, Chonſene, Radegonde, Gondiucque, & Waldrade. Un avanturier nommé Gondoalde, ſe diſant fauſſement fils bâtard de Clotaire, eſt ſalué roi à Brive-la-Gaillarde, & eſt maſſacré.

CARIBERT roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
562. Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert ſon oncle l'avoit d'abord poſſedé, auquel furent joints par ce partage le Querci, l'Albigeois, & toute la partie de la Provence ſituée entre la Durance & la mer.	562. Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir ſon oncle l'avoit poſſedé; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le Vivarès, & les pays ſitués au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	563. Pendant que Sigebert faiſoit, au-delà du Rhin, la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de ſon abſence, lui enleve la ville de Reims devenue ſa capitale. Sigebert revient, il reprend la ville de Reims, & dépouille Chilpéric de ſes propres états, qu'il lui rend par l'entremiſe de ſes deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour ſon partage, ſes trois freres s'y oppoſent: on tire au ſort les quatre royaumes, & il eſt roi de Soiſſons. Il impoſa de grands tributs: chaque arpent de vigne payoit une barique de vin: & on payoit une certaine ſomme pour chaque tête d'eſclaves. Les ſujets rebutés, abandonnent leurs poſſeſſions,	*Pape.* Jean III. 574 *Empereurs d'Orient.* Juſtinien. 565. Juſtin II. 578. *Rois des Goths en Eſpagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & eſt enterré à Paris: ſes freres partagent ſa ſucceſſion; mais comme chacun vouloit avoir la ville de Paris, ils convinrent de la poſſéder tous trois par indivis, ſous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit ſans le conſentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudégilde, & Marcouefe.	568. Etabliſſement du royaume des Lombards en Italie, environ ſeize ans après l'extinction de celui des Oſtrogots, dans la perſonne de Teias leur dernier roi. Alboin, roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narſès, qui étoit mécontent de Juſtin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans eſt maître de l'Italie, ex-	565. Il épouſe Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Viſigots, qui d'Arienne qu'elle étoit, ſe fait catholique.	568. Chilpéric épouſe Galſuinde, fille ainée d'Athanagilde, & lui aſſure pour dot, ſuivant l'uſage d'alors, une partie des domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galſuinde eſt trouvée morte: le ſoupçon de cette mort qui tomba ſur Frédégonde, maîtreſſe de Chilpéric, ſe confirma quand Chilpéric l'eut épouſée après la mort de Galſuinde. Sa ſœur Brunehaut	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
cepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares ſe répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout ; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à platte couture. Commencement de l'Exarchat de Ravennes, ſous le patrice Longin, envoyé par l'Empereur Juſtin, qui finit en 752. lorſqu'Aſtolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit ſon frere Gontran, roi de Bourgogne, ſurprend la ville d'Arles, mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gontran l'en puniſſent en reprenant non-ſeulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faiſant la paix.	venge ſa mort & fait armer Sigebert ſon mari, & Gontran. Chilpéric perd une partie de ſes états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiſer, les domaines qu'il avoit donnés à Galſuinde pour ſa dot. 570. 71. 72. Chilpérie pouſſé par Frédégonde, profite de la querelle de ſes deux freres, & envoie contre Sigebert ſon fils Clovis, qui lui enléve Tours & Poitiers ; les deux freres s'étant raccommodés, s'uniſſent contre Chilpérie, & lui reprennent ce qu'il avoit injuſtement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de diſcipline eccléſiaſtique, Chilpérie en profite à ſon ordinaire, & envoie ſon fils aîné Théodebert contre Sigebert ; Théodebert a de l'avantage. Sige-	*Papes.* Jean III. 572. Benoit I. 577. *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578. *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571. Cléfis. 573. Antaric. 590. *Rois des Goths en Eſpagne.* Liuba. 572. Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT, roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	PRINCES *contemporains.*
		bert effrayé de ces ſuccès, fait entrer en France des troupes étrangeres ; Gontran ſe joint à Chilpéric contre ces troupes : Sigebert menace Gontran de ſe jetter ſur la Bourgogne ; Gontran reſte neutre : Chilpéric demande la paix que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. 577. *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Goths en Eſpagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
	575. Sigebert meurt aſſaſſiné à l'âge de quarante ans ; il en avoit regné quatorze : prince accompli. Il eſt enterré à ſaint Médard de Soiſſons, auprès du corps de Clotaire ſon pere. Il laiſſa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une épouſa Ermenigilde, fils aîné de Léovigilde roi des Goths. Il a eu pour femme Brunehaut.	575. Chilpérie ſe lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher ſon fils Théodebert contre lui ; Théodebert eſt défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, ſe ſauve dans Tournai. Brunehaut preſſe Sigebert ſon mari, qui y étoit déja aſſez porté, d'achever la défaite de Chilpéric ; en effet, Sigebert s'empare de tous ſes états, & va l'aſſiéger dans Tournai, lorſque deux aſſaſſins envoyés par Frédégonde, lui ôtérent la vie dans ſon camp.	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	PRINCES *contemporains.*
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faiſoit garder à vûe à Paris, s'évade par les ſoins du duc Gondebaud, & eſt couronné roi d'Auſtraſie à Metz le jour de Noel. Brunehaut ſa mere eſt empriſonnée à Rouen par Chilpéric, & ſes deux filles le ſont à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Sigebert, ſort de Tournai, empriſonne Brunehaut, ſon fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouſe à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Auſtraſie, & force Mérovée de le ſuivre.	*Papes.* Benoit I. 577. Pélage I. 590. *Empereurs d'Orient.* Juſtin II. 578. Tibere. 586. *Roi des Lombards en Italie.* Antarie. 590. *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptatchie.
577. Gontran ſe joint à Childebert qu'il avoit adopté, & ſon général Mummol défait Didier, général de Chilpérie. Gontran perd ſes deux fils, qui meurent de maladie. Il lui reſta deux filles, Clodoberge & Clotilde.	577. Brunehaut engage ſon fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à ſon fils Merovée de la défaite de ſon armée, le fait ordonner prêtre, & l'enferme dans le monaſtére de S. Calais, d'où il ſe ſauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie près de Térouanne, il ſe fait donner la mort par Guiléne ſon ami. Prétextat, évêque de Rouen, eſt dépoſé. 578. 79. 80. Frédégonde perd ſes trois enfans, qui meurent de dyſenterie.	
581. 82. 83. Gontran ſe lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre ſanglante entre ces princes.	581. Childebert ſe lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric; enſuite il ſe lie avec Chilpéric contre Gontran; ces princes ſe font une guerre ſanglante.	581. Frédégonde fait aſſaſſiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accuſant d'avoir empoiſonné ſes trois enfans. Il eſt enterré à ſaint Germain des prez.	

Digitized by Google

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CHILPÉRIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
584.	584.	584. La paix ſe fait entre les trois rois. Chilpéric eſt aſſaſſiné à Chelles, revenant de la Chaſſe. Sa femme Frédégonde, & Landri qu'elle aimoit, furent ſoupçonnés d'y avoir eu part. Il laiſſe un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui ſuccede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galſuinde & Frédégonde; de la premiere, qui fut répudiée, il eut entr'autres enfans Merovée.	*Papes.* Pélage II. 590. Saint Grégoire le Grand. 604. *Empereurs d'Orient.* Tibere. 586. Maurice. 602. *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590. Agilulf. 616. *Rois des Goths en Eſpagne.* Léovigilde. 585. Récaréde. 601. *Angleterre.* Heptarchie.
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, ſert de pere à Clotaire ſon fils, & défend Frédégonde contre la juſte vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pû tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déja entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	Frédégonde, veuve de Chilpéric, perſuade à Gontran de la ſoutenir contre Brunehaut & Childebert.	
585.	585.	585.	
Gondebaud ſe diſant fils de Clotaire I. eſt couronné par quelques ſéditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après ces mêmes traitres l'aſſaſſinent devant Carcaſſonne, dont Leudégiſile, général de l'armée de Gontran, faiſoit le ſiége. Childebert & Gontran ſe promettent une ſincere amitié.	Gondebaud ſoutenu de Childebert, s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	Récaréde, roi des Viſigots en Eſpagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianiſme & ſe convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges.	
Gontran compoſe un conſeil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.		Frédégonde ſe retire au Vaudreuil, ou elle ſouffre impatiemment de ſe voir ſans autorité.	
588. 89.	587.		
Gontran fait la guerre à l'Eſpagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau-	Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards: cette guerre n'eut pas de ſuccès.	590. Frédégonde fait aſſaſſiner Prétextat, évêque de Rouen, & mé-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
frere de Childebert, & pour étendre ſes états juſqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut ſans ſuccès.		priſe les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoiſſance de ce crime. Elle attente pluſieurs fois ſans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	*Pape.* Saint Grégoire le Grand. 604. *Empereur d'Orient.* Maurice. 602. *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590. Agilulf. 616. *Roi des Gots en Eſpagne.* Récarède. 601. *Angleterre.* Heptarchie.
591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes : *Nous ſavons, comme vous, que les villes armoriquaines,* (Nantes & Rennes,) *appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoiſſons que nous devons être leurs ſujets.*			
593. Gontran meurt âgé de ſoixante ans, ſans laiſſer d'enfans. L'Egliſe l'a mis au nombre des ſaints. Il avoit déclaré ſon neveu Childebert héritier de ſes royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'auteur des Geſtes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia ſur le ſoupçon qu'elle avoit fait empoiſonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande; & enfin Auſtregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques auteurs prétendent que ſa fille Clotilde lui ſurvéquit. Il tenoit ſa cour à Châlons	593. Childebert réunit à l'Auſtraſie, ſuivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris. Nous avons une conſtitution de ce prince, (595.) qui ordonne que l'homicide ſoit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire. Il crée Taſſillon premier roi de Bavière.	593. Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris. Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert, près de Soiſſons. Le lieu où ſe donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, eſt le village de *Droiſſi*, à cinq lieues de Soiſſons, lequel, avec *Buſanci, Chacriſe, Nanteuil ſur Muret & Muret*, renferme une vaſte campagne, propre à ſervir de champ de bataille. (*Le Beuf.*)	
	595. Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, & détruit leur royaume.	594. Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Tou-	

THIERI II. roi de Bourgogne.	THÉODEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	PRINCES *contemporains.*
ſur Saone. Il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Marcel de Soiſſons. Les Gaſcons ou Waſcons, peuples barbares, paſſent les monts Pyrénées & s'établiſſent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent ſucceſſivement juſqu'aux bords de la Garonne.	596. Childebert meurt de poiſon, laiſſant de ſa femme Faileube deux enfans qui lui ſuccedent, ſous la conduite de Brunehaut leur grand'mere. THIERT regne en Bourgogne, & l'Auſtraſie a pour roi THÉODEBERT II.	raine; cette bataille fut ſanglante, & la perte égale des deux côtés.	*Papes.* Saint Grégoire le Grand. 604. Sabinien. 605. Boniface IV. 614. *Empereurs d'Orient.* Maurice. 602. Phocas. 610. *Rois des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Goths en Eſpagne.* Récaréde. 601. Liuba II. 603. Viteric. 610. *Angleterre.* Heptarchie.
599. Brunehaut ſe ſauve chez ſon petit-fils Thieri, qui lui donne un aſyle.	597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour aſſurer ſa puiſſance. Elle contribue à la converſion du royaume de Cantorberi au chriſtianiſme. 598. Les grands d'Auſtraſie laſſés de la domination de Brunehaut, engagent ſon petit-fils Théodebert à l'exiler.	597. Mort de Frédégonde.	
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri, défait Clotaire.	600. Clotaire eſt défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert, défait les Gaſcons.	601. 602. Théodebert joint à Thieri, défait les Gaſcons, & leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de duc de Gaſcogne. Adaloalde eſt aſſocié au trône des Lombards. Théodebert lui accorde ſa fille en mariage.	603. Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gaſcons, avoit fait marcher deux armées; celle que commande Landri ſous Merovée, fils de Clotaire, eſt défaite par Thieri, ils y perdirent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalouſie contre ſon frere.	
605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouverner, & l'irrite contre ſon frere Théodebert, juſqu'à lui perſuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.			

THIERI II. roi de Bourgogne.	THÉODEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
	612. Théodebert eſt défait par Thieri, pris à Cologne, & envoyé à Châlons ſur Saone à Brunehaut qui le fait aſſaſſiner. Il avoit eu pour femme Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouſer Theudichilde.	611. Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert ſon frere, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.	*Pape.* Boniface IV. 614. *Empereur d'Orient.* Heraclius. 641. *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Goths en Eſpagne.* Gondemar. 612. Sifebut. 621. *Angleterre.* Heptarchie.
613. Thieri meurt à Metz de dyſenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le ſommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui reſtituer ce qu'on lui avoit pris, & laiſſe quatre fils. Brunehaut miſe à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette princeſſe dans l'égliſe de ſaint Martin d'Autun. (*Voyage literaire de Martene.*) Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princeſſe dans ſon hiſtoire de France.	Le Comte Romulphe, Seigneur puiſſant, fut enveloppé dans les malheurs de ce régne, & ſon fils Romaric, deſabuſé des grandeurs du monde, donna de tous ſes biens la célebre abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons* : c'étoit alors le tems des fondations, & il eſt étonnant ce qu'il y en avoit déjà eu dans le ſeul duché de Lorraine, qui étoit compris dans le royaume d'Auſtraſie, dans l'Alſace, dans les montagnes de Voges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le dioceſe de Toul, Luxeuil, Eſtival, Moyen-Mouſtier, S. Dié, Senone, Bon-Mouſtier, &c.	613. Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu roi d'Auſtraſie ſous le nom de SIGEBERT II. & qui regna peu ; le troiſiéme ſe ſauva, & il donna la vie au quatriéme, qu'il fit raſer : par là Clotaire réunit dans ſa perſonne toute la Monarchie Françoiſe.	

CLOTAIRE II. regne ſeul.

PRINCES contemporains.

Papes.
Boniface IV. 614.
Dieu-donné. 617.
Boniface V. 625.
Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.
Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie.
Agilulf. 616.
Adelualdo. 626.
Ariovald. 638.

Rois des Goths en Eſpagne.
Siſebut. 612.
Récaréde II. 621.
Suintila & ſes freres. 631.

Angleterre.
Heptarchie.

613. 614.

La puiſſance de Clotaire excite l'envie des grands & le rend plus modéré. Il laiſſe à l'Auſtraſie & à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité ſemblable à celle des vice-rois, commençoit déja à ſe faire ſentir dans la France, & qui finirent par ſe rendre les maîtres du royaume.

615.

Cinquiéme concile de Paris, compoſé d'évêques & de ſeigneurs ; il s'en eſt tenu ſouvent de pareils depuis Charlemagne & les rois ſuivans, où il ſe fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les aſſemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des eſpéces de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où eſt venu le mot de *Plaids*.

622. &c.

Clotaire donne l'Auſtraſie & la Neuſtrie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi.

Commencement de l'Ere des Mahometans, qu'ils appellent *Hégire* ; c'eſt la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoiſonné l'an 632. Il vécut ſoixante-trois ans.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, ſe marie à Clichi ; ces deux princes eurent quelque diſpute au ſujet de l'Auſtraſie. Les Gaſcons ſe révoltent ; cette guerre n'a point de ſuite.

628.

Clotaire II. meurt, regretté, parce qu'il aima la juſtice & la paix ; il eſt enterré à Paris dans l'égliſe de ſaint Germain des prez ; il étoit âgé de quarante-cinq

CLOTAIRE II. ſeul roi des François.

ans. On peut remarquer trois choſes ſur ce prince : il eſt le troiſiéme roi qui ait réuni toute la monarchie Françoiſe : il eſt le ſecond du nom ; & par une deſtinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, il réunit tous les autres, ainſi qu'avoit fait Clotaire I. ſon ayeul. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

DAGOBERT I. roi de tout le reſte de l'empire François.

628. 629.

DAGOBERT laiſſe corrompre ſes mœurs, répudie ſa premiere femme, & en a juſqu'à trois dans le même tems, ſans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors eſt à peine croyable ; ſaint Eloi, qui, né en Limouſin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ſes ouvrages d'orphévrerie, portoit deja des ceintures couvertes de pierreries lorſqu'il vint à la cour de Clotaire : il fit pour lui un ſiége d'or maſſif & un trône entier du même métal pour Dagobert ; ces richeſſes venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Conſtantinople avoient ouvert : elles venoient auſſi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chaſſés : ſaint Eloi fut depuis tréſorier de Dagobert, évêque de Noyon, & bâtit l'égliſe de ſaint Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT, roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de ſon frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une eſpéce d'appanage, dont le nom ne fut connu que longtems après, que comme un démembrement de la couronne : cependant il prit le titre de roi, & les actes furent datés de ſon regne. Il fait Toulouſe ſa capitale.

630. 631.

Charibert meurt à Blaye : Childéric ſon fils ainé, encore enfant, lui ſuccede & eſt reconnu roi : Dagobert ſon oncle le fait empoiſonner : en lui finit le royaume de Toulouſe : mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui ſurvéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue ſuite de princes, dont la poſtérité s'eſt perpétuée juſqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignolles en 1503. (*Vaiſſette, Hiſt. de Languedoc.*)

PRINCES contemporains.

Pape.
Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.
Héraclius. 641.

Roi des Lombards en Italie.
Ariovald. 638.

Roi des Goths en Eſpagne.
Suintila & ſes freres. 631.

Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

PRINCES contemporains.

Papes.
Honorius I. 638.
Severin. 640.
Jean IV. 641.
Théodore. 649.

Empereurs d'Orient.
Héraclius. 641.
Conſtans. 668.

Rois des Lombards en Italie.
Ariovald. 638.
Rotharis. 644.

Rois des Gots en Eſpagne.
Richemer. 631.
Siſenand. 636.
Chintilla. 640.
Tulgos. 642.

Angleterre.
Heptarchie.

632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Eſclavons ; cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Auſtraſie ; ce qui porta les Auſtraſiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire roi des Gots en Eſpagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gaſcons, qui ne dure point. Dagobert tient des aſſiſes générales au palais de Gorges près Verſailles ; il y fait ſon teſtament, par lequel il légue à l'abbaye de ſaint Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'égliſe.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi ſatisfaction des courſes qu'ils avoient faites ſur les frontieres, & à le reconnoître pour ſon ſeigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en évêché l'égliſe de Straſbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : ce fut alors qu'elle changea le nom d'*Argentoratum* en celui de Straſbourg, qui ſe nomme aujourd'hui *Argentina*. Il eſt enterré à ſaint Denis qu'il avoit fondé. Cette égliſe eſt devenue depuis la ſépulture de nos rois. Saint Denis étoit regardé comme l'apôtre de la France, l'Oriflamme étoit en dépôt dans cette égliſe, & le cri de guerre fut dans la ſuite MON JOYE SAINT DENIS, *meum gaudium*. Il laiſſe deux fils, SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie, & CLOVIS II. roi du reſte de l'empire François. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde, & Berthilde.

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

Princes contemporains.

Papes.
Théodore. 649.
Martin I. 654.

Empereur d'Orient.
Conſtans. 668.

Roi des Lombards en Italie.
Rotharis. 654.

Roi des Goths en Eſpagne.
Récefuind. 672.

Angleterre.
Heptarchie.

L'autorité des maires du palais abſorbe la puiſſance royale.

Il ſe paſſoit alors bien loin de nous un triſte événement, mais qui appartient à tous les empires du monde, puiſqu'il regarde l'empire des Lettres. La bibliotheque d'Alexandrie, cette bibliotheque commencée ſous Ptolémée, fils de Lagus ſurnommé Soter, ſucceſſeur d'Alexandre dans l'Egypte, 323 ans avant Jeſus Chriſt, continuée par ſon fils Philadelphe, ſous qui ſe fit la traduction des Septante, & parvenue à un tel excès de magnificence ſous les rois qui la ſuivirent, que l'on fait monter le nombre des volumes à ſept cens mille. Cette fameuſe bibliotheque fut miſe en cendres en l'an 642. de J. C. par l'ordre du caliphe Omar, qui s'empara cette année de la ville d'Alexandrie. De quelque maniere qu'on explique cette énorme quantité de volumes, quelle deſtruction pour la mémoire des hommes!

SIGEBERT II. *ou* III. roi d'Auſtraſie.

644. &c.

PEPIN, maire du palais ſous Dagobert, avoit continué de l'être ſous Sigebert, que ſon pere Dagobert avoit fait roi d'Auſtraſie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639. & Grimoald ſon fils lui avoit ſuccedé dans cette charge.

646. &c.

L'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi ſon ſiége à Metz, ſans s'occuper du ſoin de ſon état, paſſe ſon tems à fonder ou à régler des maiſons religieuſes: on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter ſon fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

644. &c.

CLOVIS regne ſous la tutelle de Nantilde ſa mere, qui gouverne avec Ega, maire du palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé auſſi Archambaud, eſt créé maire du palais en Neuſtrie, & Flaochat en Bourgogne.

SIGEBERT II *ou* III. roi d'Auſtraſie.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laiſſant de ſa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Irlande ; enſuite, ayant répandu le bruit de ſa mort, il fait proclamer ſon fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant oppoſé, l'uſurpateur eſt détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. ſuccede au royaume d'Auſtraſie.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'égliſe de ſaint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de S. Denis & de ſes compagnons : ce prince, dans une aſſemblée d'évêques, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute juriſdiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris.

656.

Clovis II. meurt après ſon frere, & laiſſe trois enfans, dont le troiſiéme nommé THIERI, n'eut alors aucun partage : l'ainé, CLOTAIRE III. ſuccede aux royaumes de ſon pere, & le ſecond, nommé CHILDERIC, avoit ſuccedé au trône d'Auſtraſie, après la dépoſition du fils de Grimoald, & ſur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde. Cette Batilde, d'une rare beauté, avoit été achetée de quelques pirates par Erchinoald, maire du palais, qui la donna pour femme à ſon maître, & de ſon eſclave en fit la femme de ſon roi ; il eſt vrai que l'hiſtoire lui rend la juſtice, qu'elle n'oublia point ſur le trône ſon premier état, & que devenue religieuſe, après la mort de Clovis, elle ne ſe ſouvint jamais qu'elle eût porté la couronne.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

BATILDE, mere de Clotaire III. qui n'avoit que cinq ans, gouverne ſous ſon fils avec beaucoup de ſageſſe.

Elle ſe retire par dévotion dans le monaſtere de Chelles qu'elle avoit

PRINCES *contemporains.*

Papes.

Martin I. 654.
Eugène I. 656.
Vitalien. 669.

Empereurs d'Orient.

Conſtans. 668.
Conſtantin Pogonate. 685.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.
Aripert. 661.
Gondipert. 662.

Roi des Gots en Eſpagne.

Récceſuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDÉRIC II. roi d'Auſtraſie.

670.

CHILDÉRIC ſe voit roi de toute la France, par la mort de Clotaire III. & par la retraite forcée de Thieri.

Childéric abandonne une partie de l'Auſtraſie à Dagobert II. fils de Sigebert.

Tant que Childéric ſuivit les conſeils de Leger, évêque d'Autun, il ſe conduiſit bien; mais dès qu'il ceſſa de les ſuivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat, que l'Egliſe a canoniſé & qu'elle honore comme martir, fut aſſaſſiné en 678. par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu ſon nom.

673.

Bodillon, Seigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une impoſition exceſſive qu'il cherchoit à établir, l'aſſaſſine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine Bilihilde ſa femme, & à ſon fils Dagobert. Childéric laiſſa un fils nommé DANIEL, qui ne lui ſuccéda pas pour lors, ce fut THIERI, qui ſut tiré de S. Denis, & qui monta ſur le trône. Childéric fut enterré dans l'égliſe de S. Germain des prez.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

fondé, & laiſſe le royaume à la merci d'Ebroin, maire du palais, dont elle avoit juſques-là réprimé les violences; l'Egliſe l'a reconnue pour ſainte: elle avoit encore fondé le monaſtere de Corbie.

670.

Clotaire III. meurt, & eſt enterré dans le monaſtere de Chelles; THIERI, ſon ſecond frere, qui n'avoit point eu de part à la ſucceſſion, eſt roi à ſa place, par les ſoins d'Ebroin; mais la haine qu'on avoit pour ce miniſtre rejaillit ſur le roi même, & Thieri fut enfermé dans l'abbaye de ſaint Denis.

DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Auſtraſie.

DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Irlande, revient, & regne dans l'Auſtraſie, dont Childéric lui abandonne une partie. Ce Dagobert a été longtems ignoré: Adrien de Valois & le P. Henſchenius ſe ſont diſputé l'honneur de l'avoir fait connoître.

PRINCES contemporains.

Papes.
Vitalien. 669.
Déodat. 676.

Empereur d'Orient.
Conſtantin Pogonate. 685.

Rois des Lombards en Italie.
Grimoald. 673.

Rois des Goths en Eſpagne.
Récéſuind. 672.
Vamba. 680.

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.	DAGOBERT II. roi d'Auſtraſie.	*PRINCES contemporains.*
673. &c.	673. 674. &c.	*Papes.*
THIERI avoit déja commencé à régner en 670. Ebroin, le même qui avoit été maire du palais ſous Clotaire III. contraint, par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour ſon maire du palais.	Dagobert qui régnoit déja dans une partie de l'Auſtraſie, ſe rend maître du reſte de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui ſe diſoit fils de Clotaire III.	Déodat. 676. Domnus I. 678. Agathon. 682. Leon II. 684. Benoit II. 685. Jean V. 686. Conon. 687. Serge I. 701.
	678. &c.	*Empereurs d'Orient.*
	Dagobert II. eſt aſſaſſiné; ſa mort auroit dû rendre Thieri ſeul maître de la monarchie, mais l'Auſtraſie craignant de tomber ſous la domination d'Ebroin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de rois: Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*)	Conſtantin Pogonate. 685. Juſtinien II. 711.
		Rois des Lombards en Italie.
		Grimoald. 672. Garibald. 675. Pertarit. 691.
		Rois des Goths en Eſpagne.
		Vamba. 680. Ervige. 687. Egica. 701.
		Angleterre.
		Heptarchie.

THIERI III. regne ſeul.

Commencement des rois fainéans.

688. &c.

Ebroin eſt aſſaſſiné, pluſieurs maires lui ſuccédent; Bertaire, dernier maire, fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entrepriſe de Pepin. Le duc Pepin Heriſtel étoit petit-fils de Pepin le vieux, il fut pere de Charles-Martel & ayeul d'un troiſiéme Pepin, dit le Bref, chef de la race Carlovingienne: il s'étoit déja emparé de l'Auſtraſie, lorſque Dagobert, fils de Childéric fut aſſaſſiné; il en étoit comme ſouverain, mais toujours ſous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri, paſſoient en Auſtraſie; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thieri voulut en avoir raiſon, un combat décida de l'empire.

THIERI III. regne ſeul.

690. &c.

Thieri fut défait, & Pepin s'empara de toute l'autorité, ſous le nom de maire du palais.

Pepin ſoumet tous les voiſins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foibleſſe des régnes précédens. Thieri meurt, & ſa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier ; il avoit eu pour femme Clotilde, & laiſſa deux princes qui lui ſuccéderent. Il eſt enterré dans l'égliſe de ſaint Waſt d'Arras qu'il avoit fondée.

CLOVIS III.

692. &c.

PEPIN continue à regner ſous le nom de Clovis III. fils de Thieri ; il étend ſes conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

PEPIN, qui continue de regner ſous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait ſon fils aîné duc de Champagne, & ſon cadet maire du palais de Childebert ; ſes deux enfans meurent : il fonde le célébre monaſtére de Fleuri.

711. &c.

Childebert III. meurt, après avoir regné ſeize ans ;

PRINCES contemporains.

Papes.
Serge I. 701.
Jean VI. 705.
Jean VII. 707.
Siſinne. 708.
Conſtantin. 714.

Empereurs d'Orient.
Juſtinien II. 711.
Philippe Bardane. 713.
Anaſtaſe II. 714.

Rois des Lombards en Italie.
Pertarit. 691.
Cunibert. 703.
Luitbert. 704.
Aripert. 712.

Rois des Goths en Eſpagne.
Egica. 701.
Viziſa. 711.
Roderic, dernier roi des Goths en Eſpagne. 712.

Angleterre.
Heptarchie.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

Princes contemporains.

il eſt enterré à Choiſi, ſur la riviere d'Aiſne ; il laiſſe un fils qui lui ſuccede.

Papes.
Conſtantin. 714.
Grégoire II. 731.

Empereurs d'Orient.
Théodoſe III. 716.
Léon Iſaurique. 741.

Rois des Lombards en Italie.
Anſprand. 717.
Luitprand. 744.

Roi d'Eſpagne.
Pélage. 737.
Ce prince caché dans les rochers de l'Aſturie, conſerva le nom de roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechaſſerent enfin les Maures ſous Ferdinand, & ſous Philippe III. Le titre de prince des Aſturies fut donné depuis en 1388. à l'infant D. Henri, petit-fils du prince de Tranſtamare, lorſqu'il épouſa la fille du duc de Lancaſtre, & de Conſtance, fille de Pierre le cruel.

DAGOBERT III.

714.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait ſon petit-fils Theudoalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin ; cet homme fut utile à l'état en même tems qu'il anéantit la puiſſance des rois.

Theudoalde, enfant, eſt maire du palais ſous la tutelle de Plectrude ſa grand-mere. Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, eſt arrêté par l'ordre de la grand-mere de Theudoalde.

715. 16. &c.

Un gouvernement ſi étrange ne ſubſiſte point ; les peuples ſe révoltent ; Theudoalde ſe ſauve, & ſa charge eſt donnée à Rainfroi.

Les Gots, qui avoient chaſſé les Romains d'Eſpagne, en ſont chaſſés à leur tour par les Sarrazins, que le comte Julien avoit appellés pour ſe venger de Roderic, qui avoit deshonoré ſa fille. Les chrétiens Eſpagnols qui ſe ſoumirent aux Maures, en conſervant leur religion, furent appellés *Muzarabes*.

Les ennemis voiſins de la France profitent des troubles du Royaume ; Charles-Martel échapé de ſa priſon, paroît en Auſtraſie : les Auſtraſiens le reçoivent comme ſi ç'avoit été Pepin ſon pere lui-même, & le reconnoiſſent pour duc d'Auſtraſie.

Dagobert III. meurt, & laiſſe un fils nommé THIERI, qui ne fut pas roi pour lors ; on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPÉRIC.

CHILPÉRIC II.

Princes contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731.
Grégoire III. 741.

Empereur d'Occident.
Léon Iſaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.

Roi d'Eſpagne.
Pélage. 737.

Angleterre.
Heptarchie.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des fainéans. Rainfroi ſecondant ſes vûes, s'oppoſe à Charles-Martel.

719.

Il arrive ſous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin ſous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats; Rainfroi perd ſa place, &, choſe ſinguliere, Charles ſubſtitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric eſt rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit réfugié, par Charles-Martel, qui, réuniſſant toute l'autorité, voulut bien n'être que ſon maire du palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui ſuccéde.

THIERI IV. dit de Chelles.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voiſins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, eſt battu deux fois. Cet Eudes étoit du ſang de nos rois, fils de Boggis, & petit-fils de Charibert. (*Voyez* l'année 630.)

732.

Abdérame roi des Sarazins paſſe la Garonne pour combattre Eudes duc d'Aquitaine, qui avoit favoriſé

THIERI IV. dit de Chelles.

Princes contemporains.

le ſoulevement d'une de ſes provinces. Eudes appelle Charles-Martel à ſon ſecours, & les Sarazins ſont défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Friſons, les convertit à la foi catholique, & réunit leur pays à la couronne.

734. 35.

Eudes duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à ſon fils Herald la jouiſſance du domaine de ſon pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ſes enfans, ſans faire aucune mention du roi Thieri.

736.

Les Sarazins fondent ſur les états de Herald duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & ſe rendent maîtres des places que ce prince poſſédoit dans la Provence.

Pape.
Grégoire III. 741.

Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.

Rois d'Eſpagne.
Pelage. 737.
Favila. 739.
Alphonſe I. 757.

Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

737.

THIERI meurt ; Charles-Martel continue de régner ſous le titre de duc des François, ſans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons ſe révoltent & ſont domptés.

Charles-Martel chaſſe les Sarazins de la Provence, & s'empare des places dont ces Infidéles avoient fait la conquête ſous le duc d'Aquitaine.

INTERREGNE.

Princes contemporains.

Papes.
Grégoire III. 741.
Zacharie I. 752.

Empereurs d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.
Conſtantin Copronyme. 775.

Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757.

Angleterre.
Heptarchie.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la ſoumiſſion où le bruit de ſa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occaſion de l'héréſie des Iconoclaſtes, ſoutenus par l'empereur Léon; Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéreſſer Charles-Martel à s'oppoſer aux progrès de cette héréſie, mais Charles différa toujours de lui donner du ſecours, ſoit que les offres de Grégoire ne lui paruſſent pas ſuffiſantes, ſoit pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit auſſi le pape de ſon côté. Grégoire III. ſuccéda à Grégoire II. & fit des propoſitions plus avantageuſes à Charles-Martel; ſavoir, de ſe ſouſtraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer conſul de Rome; c'eſt-là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le préſage que l'empire devoit paſſer dans la Maiſon de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel; il fut enterré à S. Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & ſont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il eſt plus avantageux de faire ceſſer l'interregne; il fait proclamer roi CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III. fils de Chilpéric II. eſt proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'eſt-à-dire, dans la Neuſtrie, la Bourgogne & la

CHILDÉRIC III.

PRINCES contemporains.

Pape.
Zacharie I. 752.

Empereur d'Orient.
Conſtantin Copronyme. 775.

Rois des Lombards en Italie.
Hildebrand. 744.
Rachis. 750.
Aſtolphe. 756.

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757.

Angleterre.
Heptarchie.

Provence, car l'Auſtraſie n'eut point d'autre maître que Carloman.

743.

Concile tenu aux Eſtines, palais des rois d'Auſtraſie, dans la préface duquel Carloman parle en ſouverain; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis le Petit dans ſon cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Eſclavons.

744 &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Auſtraſie, & ſe retire à Rome, où il embraſſe la vie religieuſe; il laiſſe un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monaſtere.

747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, ſe révolte contre lui, pour avoir raiſon des droits que ſon pere lui avoit laiſſés; Pepin marche contre lui, & le défait à diverſes repriſes : Grippon ſe réfugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. eſt détrôné, raſé & enfermé dans le monaſtere de Sithiu, aujourd'hui ſaint Bertin, où il mourut en 754. il eut un fils nommé Thieri, qui fut envoyé dans le monaſtere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obſcurité.

Fin de la Race des MÉROVINGIENS, *après* 270 *ans de regne, à compter depuis* CLOVIS I.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment ſur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hazardons notre ſentiment ſur leurs différens ſyſtêmes.

Nous penſons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'avanturiers, comme il l'a prétendu ; que ce n'a point été par une irruption ſubite, & à la maniere des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en ſervitude ; ainſi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous penſons, avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaiſons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne ſauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevû aſſez confuſément, qu'il a tâté tous les ſyſtêmes, & que ſans en embraſſer aucun, il n'a pas aſſez fait ſentir en quoi ils différoient, ni les points eſſentiels qui diviſoient les hiſtoriens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a poſſedé des charges dans l'empire Romain, qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient ; que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ſes ſuccès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, ſi l'on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ſes loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'eſt ſervi des circonſtances des tems, des diſpoſitions des eſprits, des charges qu'il exerçoit, de la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voiſins, & qu'il a employé tous ces moyens, ſoit pour les réduire, ſoit pour les maintenir ſous ſon autorité, quand une fois il les y a eu réduits ; qu'ainſi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquiſe, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, ſi j'oſe dire ma penſée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant,

REMARQUES PARTICULIERES.

Clovis aura dit aux Gaulois : les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens ſe conſument en ſubſides que vous leur payez, & en pillages qu'exercent ſur vous les Bourguignons & les Viſigots. Laiſſez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des ſubſides légers ; les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples ; à ces inſinuations Clovis aura joint la force de ſes armes, les troupes armées pour les Romains ſe feront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reſte, & après avoir réellement conquis un pays qui ne ſe ſeroit point donné, il aura pris le titre glorieux de libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant ; c'eſt ce qui s'eſt vû tant de fois dans l'hiſtoire, lorſque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifeſtes parmi leurs ennemis, pour diſpoſer les peuples à reconnoître le ſort des armes, en cas qu'il leur fût favorable ; réellement le prince eſt conquérant, mais il ſe cache ſous l'apparence d'un libérateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amoureux de la nouveauté : dira-t'on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura ſoumiſe ? Ce ſeroit une illuſion, mais il ne l'a pas miſe ſous le joug, ce ſera un nouveau maître & non un tyran ; les peuples renfermés dans ſes états, ſauront qu'ils ont changé de roi, ſans avoir changé de fortune, ni de ſituation ; le conquérant tiendra les engagemens de ſon prédéceſſeur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau roi aura acquis des ſujets par la force, & les conſervera par la douceur & la modération ; voilà l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé à Clovis. Voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé : comme il eſt le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté oppoſé ; l'irruption violente des Francs, admiſe & crue par tous les hiſtoriens, l'a révolté avec raiſon, & pour les confondre, il n'a préſenté à la place qu'un roi ſage & modéré, que l'appas de ſes vertus a rendu maître ſans coup férir, d'une nation puiſſante ; c'eſt le milieu entre ces deux ſyſtêmes qui nous a paru le plus vraiſemblable & le mieux fondé.

REMARQUES PARTICULIERES.

Les maires du palais, dans leur origine, repréſentoient ce qu'eſt aujourd'hui le grand maître ; & celui qui étoit revétu de cette dignité, ſe nommoit *major domus regiæ, palatii gubernator, præfectus, &c.* ainſi, lorſque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner ſa fille en Eſpagne, où elle alloit épouſer Récaréde, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princeſſe ; & c'eſt-là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui ſe trouvent nommés dans l'hiſtoire avant la mort de Dagobert I. La puiſſance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui eſt l'époque de la décadence de l'autorité royale ; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, enſuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire ; ils ne commandoient que dans le palais des rois, ils devinrent leurs miniſtres, & on les vit à la tête des armées ; auſſi changerent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la ſuite celles de *dux Francorum, dux & princeps, ſubregulus.* Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, ſous le régne de Sigebert II. roi d'Auſtraſie. (*Mem. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui ; cette charge devenue encore plus conſidérable ſous la deuxiéme race, eſt aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la ſuppreſſion de celle de connétable. Le comte du palais étoit bien inférieur au maire ; il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & confondoit dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vûs depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge ſubſiſta ſous la deuxiéme race, tandis que celle de maire fut anéantie ; & ſous les rois de la troiſiéme, celle de ſénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le comte du palais ſous la deuxiéme race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſiéme, & la charge de ſénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que ſous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la ſucceſſion des rois leurs peres ; que les femmes mêmes de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur conſti-

REMARQUES PARTICULIERES.

tuoient en dot, (*Grégoire de Tours*) & que cette propriété, au défaut d'enfant, paſſoit à leurs collatéraux ; mais cette opinion eſt fortement combattue dans un mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VIII.*)

Sous cette même race, nos rois conféroient ordinairement les évêchés, à l'excluſion du peuple & du Clergé.

Les rois Francs & les princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par là diſtingués de leurs ſujets, *principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui ſert à expliquer ce qui ſe pratiquoit lorſque l'on vouloit rendre un roi inhabile à la couronne : on le raſoit, & dès-lors il rentroit dans l'ordre des ſujets.

Le gouvernement eccléſiaſtique s'étoit formé, lors de la révolution arrivée ſous Conſtantin en faveur de la religion, ſur le gouvernement civil, & avoit ſuivi la condition des villes de l'Empire & de ſes provinces, pour y introduire une nouvelle police, ſur le modéle de celle des juges ſéculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, &c. & cette diſcipline avoit été adoptée par tous les princes chrétiens. (*Dupin.*)

Le moine Benoît cauſa une eſpéce de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre Cœnobitique, comme avoit fait le moine Baſile en Orient ; (tous deux ont été canoniſés.)

Saint Benoît établit ſon ordre ſur le mont Caſſin, qui de-là ſe répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de tous les ordres religieux qui s'y ſont établis depuis, tels que Cluny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers tems les moines reſterent ſous l'autorité des évêques, & on ne connoiſſoit point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui ſe multiplierent ſi fort dans la ſuite.

Ce fut dans le ſeptiéme ſiécle que parurent les formules du moine Marculfe : c'eſt un recueil de toutes les formes de lettres qui s'expédioient avant lui & de ſon tems dans la chancellerie de France & dans les juriſdictions ordinaires.

Le nom des Mérovingiens venoit-il de Mérovée ? On pourroit être ſurpris que ces peuples euſſent préféré le nom de Mérovée à

REMARQUES PARTICULIERES.

celui de Clodion ſon pere, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à ſon peuple. Seroit-ce la raiſon que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être le fils de la femme de Clodion & d'un monſtre marin que l'on regardoit comme une divinité, & que les Francs, preſque tous payens, s'honorant d'une origine merveilleuſe, avoient voulu la conſacrer en conſervant à leur race le nom de Mérovée ? On ſent l'abſurdité de cette fable. M. Gibert, (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire ſon nom de *Maraboduus* roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, (*ibid.*) après avoir eſſayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que ſous les commencemens de la deuxiéme race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu néceſſaire de diſtinguer la famille régnante de celle à qui elle ſuccédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné ſon nom à la premiere race de nos rois ; & ſa raiſon, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, eſt que, ſuivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient ſeulement ſon parent, *de ſtirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette race n'eſt plus interrompue. C'eſt un procès entre ces deux ſavans. Enfin le P. Montfaucon en donne une derniere raiſon, qui n'auroit pas moins de poids, c'eſt que Mérovée étoit roi de Paris.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours : *nec dierum numerum ut nos ſed noctium computant.* (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit ſuivant la loi ſalique, a perdu ſon eſclave, ſon cheval, ou ſon bœuf, le propriétaire a quarante nuits de terme pour s'en reſſaiſir. (*Loi ſalique*, *T.* 50. *de Filtortis.*) Cette maniere de compter s'explique par le culte qu'ils rendoient à la Lune.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

QUI ont vécu depuis l'an 480. juſqu'en 751. ce qui embraſſe toute la premiere race.

MINISTRES.

Maires du palais, rangés ſelon l'ordre des régnes.

Régne de CLOVIS I. *mort en 511.*

Lando.

Régne de CLOTAIRE I. *mort en 562.*

Théodoric.
Badégiſile.
Gondoland.
Landrégéſile.

Régnes de CARIBERT, *mort en 566. & de* CHILPÉRIC I. *mort en 584.*

Landrégéſile.
Cuppa.
Landri.
Chrodin.
Gogon.
Radon.

Régne de CLOTAIRE II. *mort en 628.*

Landri.
Florentian.
Wiſoald.
Warnachaire.
Berthoald.
Protadius.
Claudius.
Licin.
Gondebaud.
Waraton.
Carloman.
Gondoald.

Régne de DAGOBERT I. *mort en 638.*

Gondoald.
Sadrégéſile.
Arnoul.
Archambaud.
Pepin l'ancien.
Cogon Noran.
Ega.

GUERRIERS.

Généraux d'armée.

Siagrius.
Mummol.
Didier.
Leudégiſile.
Landri.

MAGISTRATS.

Référendaires.

Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus conſidérables des magiſtrats d'alors, ſont ſi peu intéreſſans, & ce que l'on en diroit eſt ſi incertain, que l'on a cru devoir ſe réduire à une ſimple note.

Les fonctions du référendaire, qui ſe nommoit le grand référendaire, étoient de ſceller les actes avec l'anneau du roi, & de ſigner les diplomes.

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient ſubordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de référendaires, ils étoient chargés de dreſſer & de rédiger les lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire.

Du Cange, dans ſon gloſſaire, a donné une longue ſuite de ces magiſtrats : Teſſereau & du Cheſne en ont auſſi parlé.

SAVANS & Illuſtres.

Agathias, mort vers l'an 660
Alcimus Avitus. 520.
S. Anthelme, vers 709.
Bede. 735.
S. Benoît. 543.
Boece. 524.
Caſſiodore. 575.
S. Colomban. 615.
Denis le Petit, avant 556.
S. Eloi. 665.
Ennode. 521.
S. Epiphane. 494.
Fortunat, vers 600.
Frédégaire, vers 658.
S. Fulgence, vers 533.
Gennade, vers 494.
Grégoire de Tours. 595.
Jean Climaque. 606.
Jornandes, vers 552.
Marculfe, vers 660.
Marius d'Avenches. 596.
Procope, vers 520.
S. Remi, vers 535.
Salvien. 490.
Sidonius Apoll. 482.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Mairet du palais.			Symmaque. 514.
Régne de CLOVIS II. *mort en 660.*			Zozime, vers 501.
Archambaud.			
Bertuoald.			
Ebroin.			
Almaric.			
Flaochat.			
Martin.			
Grimoald.			
Adalgiſe.			
Régne de CHILDERIC II. *mort en 673.*			
Ebroin.			
Robert.			
Wlfoald.			
S. Leger.			
Régne de THIERI III. *mort en 690.*			
Ebroin.			
Leudéſile.			
Waraton.			
Gilimer.			
Bertaire.			
Régne de CLOVIS III. *mort en 695.*			
Pepin Hériſtel.			
Régne de CHILDEBERT III. *mort en 711.*			
Pepin Hériſtel.			
Dreux.			
Grimoald.			
Nordebert.			
Régnes de DAGOBERT III. *mort en 715.*			
& de CHILDERIC II. *mort en 720.*			
Grimoald.			
Theudoalde.			
Rainfroi.			
Charles-Martel.			
Régne de THIERI IV. *mort en 736.*			
Charles-Martel.			
Régne de CHILDERIC III. *raſé en 750.*			
Pepin le Bref.			

ABRÉGÉ

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
SECONDE RACE.

SANS adopter aucun ſyſtême ſur la ſucceſſion à la couronne, il ſuffira de dire hiſtoriquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne paſſer dans une maiſon étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les deſcendans de Clovis, à la vérité ſans droit d'aîneſſe, ni diſtinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut poſſédée de même, ſous la deuxiéme race, par les enfans de Pepin; mais ainſi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ſes deſcendans furent dépoſſédés à leur tour. Enfin, ſous la troiſiéme race, le droit ſucceſſif-héréditaire s'eſt ſi bien établi, que les rois ne ſont plus les maîtres de déranger l'ordre de la ſucceſſion, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jérôme Bignon, *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PEPIN, *dit* LE BREF, *premier roi de la ſeconde race, fils de Charles-Martel, parvient à la couronne l'an* 751. *âgé d'environ* 37. *ans. C'eſt le premier de nos rois qui ſe ſoit fait couronner & ſacrer avec les cérémonies de l'égliſe. Cette cérémonie ſe fit dans la cathédrale de Soiſſons, par ſaint Boniface, légat du pape, & archevêque de Mayence.*

Maſcow, appuyé du ſecond continuateur de Frédégaire, prétend que cette cérémonie étoit plus ancienne.

751. 52.

PEPIN eſt proclamé roi de France à Soiſſons; il eſt ſecondé dans cette grande entrepriſe par le pape Zacharie, & par S. Boniface, évêque de Mayence, qui avoient beſoin de lui pour l'oppoſer à Conſtantin Copronyme, protecteur des Iconoclaſtes, & aux Lombards, ennemis du ſaint ſiége; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'abſolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à ſon roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VI.*) Pepin reçoit les ſoumiſſions de pluſieurs ſeigneurs qui s'étoient rendus les maîtres de la Septimanie, & la réunit à la couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui malgré les traités faits avec ce prince, refuſent de reconnoître ſon autorité.

Aſtolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par-là ôte à l'empereur d'Orient une des principales poſſeſſions qui lui reſtât en Italie. Il entreprend de ſe rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le ſecours de Pepin, qui paſſe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puiſſance temporelle de la cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui paſſoit pour ſavant, daigna-t'il recourir à la prétendue donation de Conſtantin, & employer un titre imaginaire, quand il en avoit un ſi autentique? Il eſt vrai que dès l'an 321. Conſtantin avoit donné cette fameuſe conſtitution, premiere ſource des richeſſes de l'Egliſe, par laquelle il permet aux égliſes d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laiſſer par teſtament; & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à la ſuppoſition de la donation.

FEMMES.

Berthe *ou* Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783.

Il y a quatre opinions ſur cette princeſſe : du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærrarchus, empereur de Conſtantinople : on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemans ; enfin les annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'eſt l'opinion de Mezerai & du P. Anſelme : enfin une quatriéme opinion qui paroît la plus vraiſemblable, c'eſt que Berthe étoit fille d'un ſeigneur Liégeois. (*Mabillon.*)

ENFANS.

CHARLEMAGNE, } qui
CARLOMAN. } régnerent.

Charlemagne eut l'Auſtraſie & la Neuſtrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alſace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'étoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne.

Pepin, }
Rothaïde, } morts jeunes.
Adelaïde. }

Gille.

Giſelle ; elle avoit penſé épouſer le prince des Lombards, & puis l'empereur Léon, & elle finit par ſe faire religieuſe.

768. MORT.

PEPIN *meurt d'une hydropiſie à S. Denis, le 24 du mois de Septembre 768. âgé de 54. ans, dans la dix-ſeptiéme année de ſon régne.*

La tombe de ce prince, qui avoit toutes les qualités des héros, eſt remarquable par l'épitaphe : *Pepin, pere de Charlemagne* ; comme s'il avoit été encore plus grand par ſon fils que par lui-même.

PRINCES contemporains.

Papes.

Zacharie.	751.
Etienne II.	752.
Etienne III.	757.
Paul I.	767.
Etienne IV.	772.

Empereur d'Orient.

Conſtantin Copronyme.	775.

Rois des Lombards en Italie.

Aſtolphe.	756.
Didier.	774.

Rois d'Eſpagne.

Alphonſe I.	757.
Froïla.	768.

Angleterre.

Heptarchie.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

756. 57.

La mort d'Aſtolphe, roi des Lombards, rend le pape plus puiſſant; il ſert l'ambition de Didier, général d'Aſtolphe, en l'aidant à ſe faire roi des Lombards au préjudice du frere d'Aſtolphe; Didier, par reconnoiſſance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déja faite.

La premiere orgue qui ait paru en France eſt envoyée en 757. par Conſtantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiégne, & qui en fit don à l'égliſe de ſaint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Eſclavons, aux Bavarois, & au duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon ſon frere, & chaſſe les Sarazins de toute la Gothie : il eſt par tout vainqueur.

767. 68.

Le duc d'Aquitaine eſt défait par Pepin, & aſſaſſiné par la perfidie d'un nommé Warnſton, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & deſcendoit de Caribert, ſecond fils de Clotaire II. Les Gaſcons ſe ſoumettent.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un laïc, nommé Conſtantin, eſt fait pape; le peuple ſe révolte contre lui, on lui créve les yeux, & Etienne IV. eſt exalté.

Les aſſemblées généralçs, qui ſous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent ſous ce prince à ſe tenir au mois de mai ; par la raiſon que l'uſage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la néceſſité de trouver des fourages, engagea Pepin à remettre l'aſſemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxiéme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illuſtres.*
Fulrad, grand chancelier.	Waultier d'Alſace.	*Archichanceliers.*	S Boniface. 755.
	Gerard de Rouſſillon, Comte de Provence.	S. Boniface. 755.	S. Chrodegand. 766.
		Francon.	S. Pirmin. 758.
		Volfrad.	
		Bodillon.	

768. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN *ſuccédent au roi Pepin leur pere, l'an 768.*

768. 69. 70.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN ſuccédent à Pepin leur pere : leur ambition les diviſe à l'occaſion du partage de leurs états ; Didier, roi des Lombards, & le duc de Baviere entretiennent cette diviſion.

771.

Carloman meurt à Samoucy ; & eſt enterré à Reims ; ſa mort rend Charlemagne maître de toute la monarchie françoiſe.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans ; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'idole d'Irminſul. On a cru que c'étoit une ſtatue qu'ils avoient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du royaume des Lombards (qui avoit duré 206. ans) dans la perſonne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & emp[illegible] Charlemagne de s'occuper des affaires domeſtiques, en faiſant valoir les droits des deux fils de Carloman ſon gendre, à qui il avoit donné un aſyle. Charlemagne paſſe le mont Cénis, bat Didier, le fait priſonnier, & ſe fait couronner roi des Lombards. Giannone dit que le regne des Lombards rendit l'Italie heureuſe, & il le prouve par la ſageſſe & la douceur de leurs loix, qui ſubſiſterent long-tems après eux. Fameux décret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au ſaint Siége, en ſe réſervant la ſuzeraineté : ce qui

814.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Himiltrude, répudiée en 770.	Pepin le Bâtard. 811	CHARLEMAGNE *meurt d'une pleuréſie, le 28 janvier* 814. *dans la ſoixante-onziéme année de ſon âge, la quarante-ſeptiéme de ſon régne, la quarantiéme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorziéme depuis qu'il avoit été couronné empereur; il eſt enterré à Aix-la-Chapelle.*	*Papes.*
	Rothais.		Etienne IV. 772.
Hermengarde, *ou* Deſidérate, fille de Didier, roi des Lombards, auſſi répudiée en 771.			Adrien I. 795.
			Léon III. 816.
			Empereurs d'Orient.
Hildegarde. 783.	Charles, roi de la France orientale. 811.		Conſtantin Copronyme. 775.
	Pepin, roi d'Italie. 810.		Léon IV. 780.
	LOUIS le Débonnaire, empereur & roi de France.		Conſtantin VI. 797. / Irene. 802.
	Lothaire, mort jeune.		Nicéphore. 811.
	Rotrude. 810.		C'eſt à ce prince que commence l'*empire des Grecs*, appellé *le bas empire.*
	Berthe. 853.		Staurace. 811.
	Hildegarde, Adélaïde. } mortes jeunes.		Michel Curopalate. 813.
			Léon l'Arménien. 820.
			Rois d'Italie.
Faſtrade. + 794.	Théodrade, abbeſſe d'Argenteuil.		Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards, en 774. Ce royaume avoit duré 206. ans.
	Hiltrude, ou Rotrude, abbeſſe de Farmoutiers.		Charlemagne, empereur. 814.
Lutgarde. + 800.			*Rois d'Eſpagne.*
			Aurelio. 774.
	ENFANS NATURELS, Charlemagne eut de Régine,		Sile. 781.
	Hugues l'Abbé. 844.		Mauregat. 788.
	Drogo, évêque de Metz. 855.		Vérémond I. 791.
	Adalinde.		Alphonſe le Chaſte. 842.
	D'Adalinde.		*Angleterre.*
	Thieri.		Heptarchie.
	De Gerſuinde.		
	Adeltrude.		
	Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille nommée Emma, *& prétendent qu'il la fit épouſer à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe.*		
	Nous appellons aujourd'hui *enfans naturels* ceux qui ſont nés de concubines; mais il faut remarquer que ce qui ſe nommoit *concubinage*, & qui nous paroît aujourd'hui contraire aux loix civiles & eccléſiaſtiques, étoit alors une eſpéce de mariage, qui pour être moins ſolemnel, n'en étoit pas moins légitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxiéme ordre.* V. à l'année 1021.		

ſe prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de ſouverain, & parce que les actes étoient dattés de l'année du régne de l'empereur, *Imperante domino noſtro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui maſſacrent un corps de troupes françoiſes ; Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgiſe, qui s'étoit retiré à Conſtantinople, entretient des liaiſons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même diſſiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuſe aſſemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarazins, ce qui le met en état de paſſer en Eſpagne.

778.

Charlemagne paſſe en Eſpagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragoſſe ; chemin faiſant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre. Loup, duc de Gaſcogne, bat dans la vallée de Roncevaux l'arriére-garde de l'armée de Charlemagne, où périt Roland, que nos premiers romans ont rendu ſi célébre. Ce prince rétablit l'ancien royaume d'Aquitaine en faveur de ſon fils Louis : il repaſſe en Allemagne, & bat les Saxons dans la Heſſe.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Hériſtal, où ce prince célébra la fête de Pâques.

780. 81. 82. 83. &c.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Éginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840.	Gérard de Rouſſillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.*	Alcuin. 804.
Adelhard.	Radulphe, *ou* Raoul.	Ithier.	Amalarius. 814.
	Frédéric, fils aîné du duc de Moſellane.	Radon.	S. Angilbert. 814.
	Bouchard.	Luitbert.	Anſbert, *ou* Autpert. 778.
	Valac.	Ludebert.	Leidrade vivoit en 816.
		Archambauld.	Ludger. 809.
		Luitgard.	S. Lulle. 786.
			Paul Diacre. 801.
			S. Paulin, patriarche d'Aquilée. 804.
			Théodulphe, vers 802.
			Tilpin, *ou* Turpin. 800.
			Uſuard. 806.

une eſpéce de triomphe ; il y fit ſacrer par le pape Pepin & Louis ſes deux fils puînés, qu'il avoit amenés avec lui, l'un roi de Lombardie, & l'autre roi d'Aquitaine : il laiſſa Pepin en Italie.

Vitikind, général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere ſanglante, & engage enfin Vitikind à ſe faire baptiſer. Vitikind, qui n'avoit pas moins de franchiſe que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de ſa converſion, & la religion n'eut pas depuis de plus zélé protecteur. Charlemagne ſubjugue les Bretons.

787. 88.

Le duché de Baviere réuni à la couronne de France, à cauſe des infidélités de Taſſillon, duc de cette province, qui força enfin Charlemagne ſon couſin à le faire arrêter, lui & ſon fils Théodon, & à les mettre dans un couvent. Les généraux de Charlemagne battent les Huns & les Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont une armée de Grecs, conduite par Adalgiſe, qui ne reparut pas depuis.

789. 90. &c.

Charlemagne introduit en France le chant Grégorien, & par l'établiſſement qu'il fit d'une école dans ſon palais, laquelle devint le modéle de pluſieurs autres, il mérita le titre de reſtaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui ſe faiſoit honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Piſe, qui avoit enſeigné la grammaire au roi, aſſiſtoit à toutes ſes conférences, ainſi que les archevêques de Tréves & de Mayence, l'abbé de Corbie, &c. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les ſciences à la mode ; il n'y eut pas juſqu'aux femmes, parmi leſquelles on en vit une ſe diſtinguer dans l'aſtronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous liſons dans un capitulaire de cette année un fait important, c'eſt

au ſujet de ce qui s'appelle *les ſorts des ſaints*, *ſortes ſanctorum*. « Que » perſonne, dit l'empereur, n'ait la témérité de prédire le ſort par » le pſeautier ou par l'évangile. » Nous avons parlé au regne de Clovis, du *ſort des apôtres*, c'eſt la même choſe; & la condamnation des conciles avoit prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'Egliſe vers le troiſiéme ſiécle, eſt auſſi ancienne que le monde : on connoît *ſortes Homericæ*, *ſortes Virgilianæ*. Les payens cherchoient dans Homere & dans Virgile l'avenir, que les chrétiens chercherent depuis dans la ſainte Ecriture.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célébres qui ſe ſoient tenus dans l'Occident; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embraſſé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Neſtorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur ſur des actes falſifiés, qui leur furent produits contre le deuxiéme concile de Nicée, où l'impératrice Iréne avoit fait juſtement condamner les Iconoclaſtes, & ils rejetterent ce deuxiéme concile de Nicée, lequel fut dans la ſuite reconnu pour œcuménique, lorſque les véritables actes eurent été produits. Entre pluſieurs réglemens faits au concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il eſt ordonné que les biens poſſédés par les évêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur épiſcopat, appartiendroient à leur égliſe.

796. &c.

Charlemagne tranſplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de ſon royaume, ſoit dans la Flandre, ſoit dans le pays des Helvétiens, &c. Leur pays fut repeuplé par les Obotrites, peuples Vendales du Mecklenbourg.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ſes poſſeſſions au roi de France.

Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'eſt-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle; il y eſt défendu aux évêques d'ordonner aucun ſerf s'il n'a été affranchi, ni aucune perſonne libre ſans la permiſſion du prince. Cette ville, que Charlemagne avoit conſtruite avec la plus grande magnificence, devint ſon ſéjour ordinaire.

Révolution à Conſtantinople; la mort de Copronyme fit régner Léon IV. ſon fils, mari d'Irene; Irene eut à ſa mort la régence pendant la minorité de Conſtantin ſon fils, qu'elle fit mourir, lorſqu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par-là cette princeſſe fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les iſles de Majorque & de Minorque.

800. &c.

Charlemagne eſt couronné empereur d'Occident par Léon III. cérémonie qui n'ajoutoit rien aux droits ni à la puiſſance de ce prince, & ainſi cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Auguſtule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Oſtrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perſe lui fait ceſſion des lieux ſaints par ſes ambaſſadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution eſt confiée à des *miſſi dominici*; il y a quelques articles contre les comtes qui ne rendoient plus la juſtice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit ſa cour à Toulouſe, capitale de ſes états, d'où il faiſoit la guerre aux Sarazins, prend Barcelonne, qui eſt demeurée à la France juſqu'au regne de S. Louis.

803. &c.

Irene, devenue odieuſe pour la mort de ſon fils dont elle fut ſoupçonnée, cherche un appui, & fait propoſer ſon mariage à Charlemagne, veuf depuis deux ans de Lutgarde ſa quatriéme femme, Irene lui apportoit en dot l'empire d'Orient: Charlema-

gne accepte ſa propoſition par des ambaſſadeurs qu'il lui envoie; mais elle eſt prévenue par tous les grands de l'empire, qui craignent de voir tranſporter Conſtantinople à Rome. Le Patrice Nicéphore, Grec de nation, en profite, & eſt proclamé Empereur; c'eſt ce qu'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire. Irene eſt reléguée dans l'iſle de Leſbos, aujourd'hui Mitiléne. Nicéphore recherche l'amitié de Charlemagne, & ces deux princes font un traité d'alliance qui fixe les limites des deux empires. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux loix ſous leſquelles vivoient les divers peuples ſoumis à Charlemagne, & dont pluſieurs ajoutoient à la loi ſalique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la ſucceſſion de leur pere. Il ſoumet auſſi les peuples de la Pannonie, les Eſclavons & les Huns. L'état de Veniſe avoit alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en uſage : il conſiſtoit à donner gain de cauſe à celui des deux partis qui tenoit le plus longtems ſes bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Diſſertation XXIX. ſur Joinville.*)

805. 6.

Grands capitulaires dreſſés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que pluſieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Aſſemblée (806.) où Charlemague partage ſes états entre ſes trois enfans, & fait un teſtament à ce ſujet, qui eſt confirmé par les ſeigneurs françois & par le pape Léon : ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce prince laiſſe à ces peuples la liberté de ſe choiſir un maître après la mort des princes, pourvû qu'il ſoit du ſang royal.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, hommes du Nord, des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faiſoient des deſcentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il ſongea à les prévenir; il viſita ſes ports, il fit conſtruire des vaiſſeaux qui reſteroient toujours

armés & équipés, &, ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre juſqu'à l'extrémité de la Germanie, c'eſt-à-dire, juſqu'en Dannemarc : les ſeigneurs avoient ordre en ces occaſions de ſervir en perſonne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce ſujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établiſſemens de la marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems. Ce port de Boulogne-ſur-mer où s'embarquoient les Romains pour paſſer dans la Grande Bretagne, s'eſt nommé, ſelon l'opinion la plus commune, *portus Iccius.*

La charge de connétable commence d'être conſidérable, puiſque Burchard honoré de cette dignité, fut chargé par Charlemagne d'une expédition importante contre les Maures ; mais elle eut bien un autre éclat ſous la troiſiéme race, puiſqu'elle remplaça les maires & les ſénéchaux.

L'empereur Nicéphore eſt tué par le roi des Bulgares ; Michel Rangabé lui ſuccede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ſes deux enfans Pepin & Charles, & proclame Bernard fils de Pepin, roi d'Italie.

813.

Charlemagne aſſocie Louis ſon fils à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hiver, dit Eginhard, *qu'un ſimple pourpoint fait de peau de Loutre ſur une tunique de laine bordée de ſoie, il mettoit ſur ſes épaules un ſayon de couleur bleue, & pour chauſſures, il ſe ſervoit de bandes de diverſes couleurs, croiſées les unes ſur les autres.* On le voyoit paſſer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie ; il rempliſſoit le monde de ſon nom ; c'étoit l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de ſon tems. Tout cela reſſemble aſſez aux héros de la fable ; mais ce qui ne leur reſſemble pas, c'eſt qu'il penſoit que la force ne ſert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner : il en fit ſuivant la forme qui s'obſervoit alors, c'eſt-à-dire, dans ces aſſemblées mixtes qui étoient compoſées de pluſieurs évêques & des principaux ſeigneurs de la cour.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

D'ailleurs, Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais ſans cela. C'eſt à lui que l'on doit la maniere de compter par livres, ſols & deniers, telle qu'on la pratique aujourd'hui, avec la différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle eſt numéraire.

Premieres loix ſomptuaires qui réglent le prix des étoffes, & qui diſtinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.

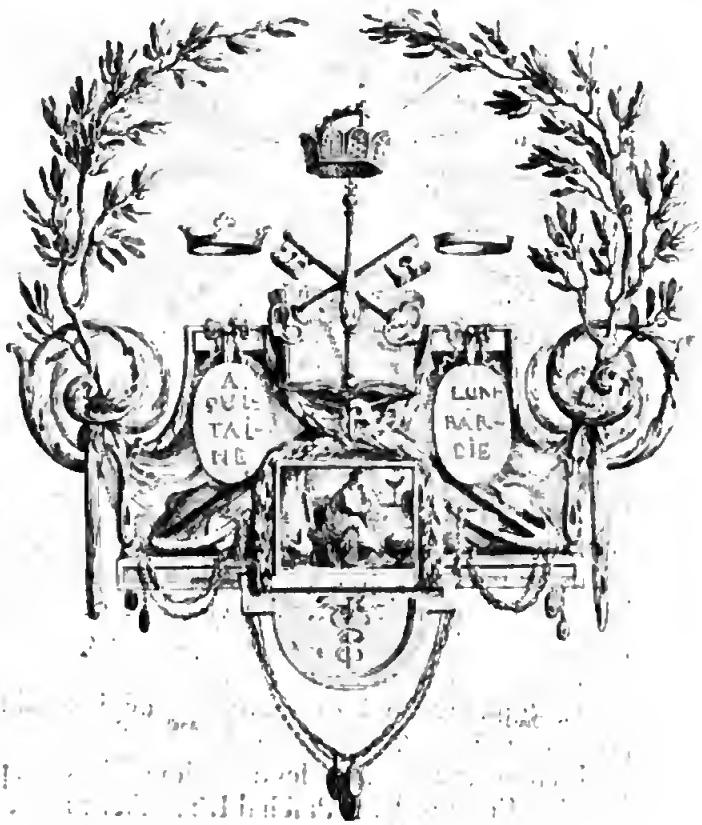

814. *Avénement à la couronne.*

LOUIS I. *dit* LE DÉBONNAIRE, *empereur & roi de France, parvient à la couronne l'an* 814. *âgé de trente-ſix ans, eſt proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, & ſacré en* 816. *à Reims par le pape Etienne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

814. &c.

LE zéle apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifié ſa puiſſance, & la dévotion mal-entendue de Louis le Débonnaire le dégrada. Ce prince trop occupé de la réforme de l'égliſe, & trop peu du gouvernement de ſon état, s'attira la haine des eccléſiaſtiques & perdit l'eſtime de ſes ſujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princeſſes ſes ſœurs & les dames de leur ſuite, qui depuis long-tems en faiſoient le ſcandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de ſuccéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire ſon fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui.

Concile d'Aix-la-Chapelle (816.) où fut rédigée la régle des chanoines, & celle des religieuſes. Ces chanoines, qui vivoient entr'eux, s'en laſſerent, & ayant partagé les revenus du chapitre, ſe retirerent dans des maiſons particulieres : on leur ſubſtitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame roi des Sarazins.

817.

Il aſſocie Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere. Il eſt à remarquer dans ce partage, qu'il eſt permis à tout homme libre & ſans ſeigneur de ſe rendre vaſſal de celui des trois princes qu'il choiſira ; ce qui prouve qu'il y avoit alors en France des *francs-aleus*.

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *préſent* & *du ſervice militaire*.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paſchal I. ſe fuſſent mis en poſſeſſion du pontificat, ſans attendre, comme c'étoit l'uſage,

FEMMES.	ENFANS.	840. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermengarde. 818.	Lothaire I. empereur & roi d'Italie. 855.	LOUIS LE DÉBONNAIRE *meurt dans une iſle du Rhin, près Mayence, le 23 de Juin* 840. *Il eſt enterré à S. Arnoul de Metz.*	*Papes.*
	Pepin, roi d'Aquitaine. 838.		Léon III. 816.
	Louis, roi de Baviere. 876.		Etienne V. 817.
	Giſle, mariée au Comte Evrard, mere de Béranger, roi d'Italie, vivante en 876.		Paſchal I. 824.
			Eugène II. 827.
			Valentin. 827.
	Alpaïde, femme de Bégon, Comte de Paris.		Grégoire IV. 843.
			Empereurs d'Orient.
	Hildegarde, femme du comte Thieri, vivoit encore en 824.		Léon l'Arménien. 820.
			Michel le Bégue. 829.
			Théophile. 842.
			Empereur d'Occident.
			Louis le Débonnaire. 840.
			Roi d'Eſpagne.
			Alphonſe le Chaſte. 844.
Judith, fille du comte Wolpe, un ſeigneur de Baviere.	CHARLES LE CHAUVE.		*Rois d'Angleterre.*
			Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la perſonne d'Ecbert, qui réunit les ſept royaumes.
			Ecbert. 837.
			Ethelwolph. 857.
			Rois de Suéde.
			Biorn III. vers l'an 816. Sous le régne de ce prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la foi en Suéde.
			Braut-Amond. 827.
			Sivard II. vers 834.
			Herot. 856.

l'uſage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'empereur défait les Gaſcons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouſe en ſecondes nôces (819.) la princeſſe Judith, Bavaroiſe, dont les galanteries & l'ambition cauſerent tous ſes malheurs.

Bernard, irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par ſon grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle diſpoſition faite par Louis le Débonnaire en faveur de Lothaire, (en 817.) avoit pris les armes; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux : ce prince en mourut ; par la mort de Bernard, le royaume d'Iralie eſt réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua ſeulement d'en dépendre; & une de leurs preuves eſt que les empereurs ſuivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la perſonne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui juſques-là ne prenoit que le titre de vidame, *vice dominus.*

822.

L'empereur fait une pénirence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repenrir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvoit tout ſur l'eſprit des peuples. Nous ſommes ſurpris aujourd'hui de voir une ſi grande autorité aux évêques, mais c'eſt faute de ſe ſouvenir que c'étoit cette même autorité qui fut ſi favorable à nos rois dans l'origine : » Les évêques, dit l'abbé du » Bos, avoient grande part au gouvernement d'alors, & préſi- » doient aux délibérations des peuples & à leurs entrepriſes, non » comme chefs de la religion, mais comme premiers citoyens : « la décadence de l'empire Romain faiſoit ſentir à chacun des

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Hilduin.	Gourdon Baulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard. 826.
Bernard, comte de Barcelonne, & duc de Septimanie, fils de Saint Guillaume, duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hiliſachar.	S. Agobard. 840.
Gombaud.	Guillaume Roſtrenan.	Fridegiſe.	Amalaire, diacre de Metz. 837.
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, abbé d'Aniane. 821.
	Bertheric.	Hugues.	Dodane, ducheſſe de Septimanie, & femme du comte Bernard, vers 842.
	Bernard de Vincro.		Dungal. 834.
			Eginhard, vers 840.
			Théodulfe, évêque d'Orléans. 821.

peuples, qui jusques-là avoient été soumis à cet empire, la nécessité de se chercher un maître ; ceux des Gaules, environnés de princes Ariens, avoient à craindre en même tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis : « Les ecclésiastiques devoient mieux aimer, s'il falloit avoir un » roi barbare pour maître, en avoir un qui fût payen, que d'en » avoir un qui fût hérétique ; le paganisme étoit sensiblement » sur son déclin, & l'on pouvoit se promettre plûtôt la conversion d'un prince idolâtre, que celle d'un prince Arien ; d'ailleurs, comme la religion payenne n'avoit rien de commun » avec la religion chrétienne, les prêtres payens n'avoient aucun droit apparent de demander à leurs princes de les mettre » en possession des églises bâties & dotées par les chrétiens, & » c'étoit ce que les évêques avoient le plus à craindre des Ariens ; » ainsi leur intérêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier roi. Les commencemens d'une monarchie sont trop foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux évêques sur l'esprit des peuples cet empire qui avoit tourné à son profit : voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Disons plus, cette autorité qu'avoient alors les évêques en France, devint bien plus grande dans toute l'Allemagne, & s'y est bien autrement conservée. Les évêques, pour la plûpart, y étoient ou des souverains, ou des princes ; il est incroyable à quel point les premiers empereurs Germains les ont favorisés, dans la persuasion que c'étoit le plus sûr moyen de s'assûrer de la fidélité de leurs sujets : ils créoient par le même principe de nouveaux évêques dans les pays de conquêtes, & croyoient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse & par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823. 24. 25. &c.

Lothaire est couronné empereur le jour de Pâques, par le pape Paschal.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

Les peuples du Nord demeurent ſoumis à l'empereur, & les Danois reçoivent un roi (Heriold) de ſa main. Le pape Eugêne refuſe (824.) de prendre de l'empereur la confirmation de ſon élection ; Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuſe (825.) ſuivie d'une peſte qui eſt générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'empereur qu'il confirme ſon exaltation, ce qui prouveroit ce qu'a avancé M. de Marca contre ce qui a été écrit avant lui, ſavoir, que, quoique le roi eût remis au clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la conſécration même des papes étoit différée juſqu'à ce qu'il eût donné ſon conſentement. (*Marca, lib.* 8. *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voiſins, ſe donnent un roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la poſtérité, après avoir chaſſé les Maures & les Sarazins, réunit toute l'Eſpagne dans la perſonne de Charles-quint.

Ecbert déja roi en l'an 800. de Weſſex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande Bretagne, ſous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'empereur avoit eu de ſon ſecond mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des états de ſes trois autres freres : ces princes s'en offenſent : ils donnerent pour raiſon de leur mécontentement, la mauvaiſe conduite de leur belle-mere, qui avoit, diſoient-ils, un commerce ſcandaleux avec Bernard, comte de Barcelonne ; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, ſans s'appercevoir de la honte de ſa maiſon, avoit donné les premieres charges de ſon royaume & toute ſa confiance à un homme qui le déshonoroit ; mais au lieu de le venger, ils le

dépouillerent ; Pepin s'avançant juſqu'à Verberie, force ſon pere & Judith à ſe retirer chacun dans un couvent ; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétabliſſement.

La jalouſie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, ſauvent Louis le Débonnaire, qui ſecondé par le moine Gombaud, eſt rétabli dans une diette tenue à Nimégue, où Lothaire fut exclus de l'aſſociation à l'empire.

831. &c.

L'empereur retire ſa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit ; & autant pour ſon propre honneur, que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle eſt innocente de tous les crimes dont on l'accuſoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle ſe ſoumit.

Nous devons dire à ce ſujet un mot des *Epreuves*, dont l'uſage nous paroît aujourd'hui ſi abſurde, mais qui ſert à faire connoître les erreurs de l'eſprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour aſſurer la vérité des faits. Un accuſé avoit donc pluſieurs moyens de ſe juſtifier, le plus commode étoit le ſerment : à la vérité, ſi le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable, & ſubiſſoit la peine du crime dont il étoit accuſé, ou dont il avoit été l'accuſateur : ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cauſe elles-mêmes, il y avoit des braves de profeſſion nommés champions, à qui ils remettoient leurs deſtinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé ſoigneuſement dans quelques maiſons religieuſes, car toutes n'avoient pas ce privilége ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les queſtions de juriſprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces mêmes moyens ? Il eſt queſtion en Allemagne de ſavoir ſi la repréſentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis ſont partagés, & c'eſt un combat qui en décide : il s'agit en Eſpagne de ſavoir lequel doit être préféré, de l'office Romain, ou de

Digitized by Google

l'office Muzarabe, il eſt ordonné qu'un combat en décidera : cette déciſion parut extravagante, avec raiſon, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins ; on ordonna que les deux livres de liturgie ſeroient jettés au feu, & que celui qui réſiſteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins. Mais enfin ces épreuves s'abolirent inſenſiblement ; le pape Etienne V. Louis le Débonnaire, l'empereur Frédéric II. le Parlement, y mirent fin par des bulles, par des ordonnances & par des arrêts.

833. 34.

Les trois fils de l'empereur conjurent une ſeconde fois contre lui ; ils réuniſſent leurs troupes dans une plaine entre Baſle & Straſbourg, appellée depuis le *champ du menſonge*, & ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV. qui, ſuivant pluſieurs auteurs, ſe prêta à cet attentat, ils s'emparent de la perſonne de l'empereur, qui ſe voyant abandonné de toute ſon armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à ſaint Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice : ils reléguerent Judith à Tortonne, & le jeune Charles dans l'abbaye de Prom. Les mêmes diviſions des trois freres (834.) ſauvent l'empereur une ſeconde fois ; il eſt rétabli dans l'égliſe de ſaint Denis, & ſa femme lui eſt rendue. Lothaire, qui n'avoit pas voulu conſentir à ce rétabliſſement, ſe ſauve en Bourgogne, où il aſſemble des troupes, mais il eſt enfin forcé de ſe ſoumettre à ſon pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'empereur ſe ſentant infirme, fait un nouveau partage entre ſes enfans, ſans toutefois ſe déſigner un ſucceſſeur à l'empire : il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne ; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt (838.) & l'empereur pour punir ſur deux enfans qu'il avoit laiſſés, les fautes de leur pere, ou plûtôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à ſon fils Charles la dépouille de Pepin : les grands d'Aquitaine ſouffrirent im-

patiemment une ſi grande injuſtice ; l'empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que ſon fils Louis de Baviere, profitant de cette diverſion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à ſa bienſéance ; Louis fut forcé de revenir ſur ſes pas pour arrêter le cours de ſes conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre ſon fils roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaiſoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ſes enfans à combattre ; une éclipſe totale de ſoleil qui ſurvint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet eſprit, que les malheurs & la ſuperſtition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une conſtitution concernant les monaſteres qui doivent contribuer aux beſoins de l'état.

Louis le Débonnaire rendit au clergé de ſon royaume la liberté des élections, & ſe réſerva ſeulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il ſouffrit qu'ils priſſent poſſeſſion du ſouverain pontificat, ſans attendre ſa confirmation ; ſur quoi Paſquier fait la remarque ſuivante : *Les Italiens qui, en s'agrandiſſant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cauſe, l'honorerent du mot latin* pius, *& les ſages mondains de notre France, l'imputant à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrant ſa puſillanimité du nom de débonnaireté : ſur ce propos, il me ſouvient que le roi Henri III. diſoit en ſes communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit ſous ſoi je ne ſai quoi du ſot.* Henri III. avoit raiſon de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'eſprit leur eût été plus néceſſaire que les autres qualités qui les rendoient eſtimables.

Louis le Débonnaite paſſoit pour être un grand aſtronome ; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an

837.

837. c'étoit auſſi un prince fort ſavant pour ſon tems, & qui avoit une grande connoiſſance des Loix. L'éclipſe, dont la terreur, dit-on, lui cauſa la mort, ne contredit point du tout ſa ſcience d'aſtronome ; tout s'allie dans les têtes, ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cauſe naturelle, & puis, l'eſprit & le ſentiment n'ont rien de commun. M. Paſcal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il ſuffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouſe tenu en 846. la contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à ſon évêque, ſavoir, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau, étoit évaluée deux ſols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choſes ; le ſecond fait, c'eſt que Charles le Chauve fit un édit à Piſtes en 864. dans une aſſemblée du peuple, car c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces mots, *ex conſenſu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies ; & comme par cet édit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ſes coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vû deux ſiécles auparavant régner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il ſembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France, depuis le régne de Charlemagne, qui en étendant ſa puiſſance, avoit ſans doute étendu le commerce de ſes ſujets : ce ſeroit une matiere de diſſertation, dont la forme de cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible. Il ſuffira de dire que la plus ancienne ordonnance qui reſte ſur le fait des monnoies, eſt celle de Pepin de l'année 755. S. Louis fit de ſi bons réglemens ſur la monnoie, que depuis, lors des changemens qui s'y firent, on redemandoit toujours que l'on en revînt à cette époque ; il faut lire ſur cette matiere le beau Traité de M. le Blanc.

Quelques hiſtoriens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens : mais le pere Anſelme n'en parle point.

840. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

CHARLES II. *dit* LE CHAUVE, *fils de Judith, ſeconde femme de Louis le Débonnaire, monte ſur le trône, âgé de dix-ſept ans, l'an* 840. *& ſe fit couronner à Rome par le pape Jean VIII. le* 25 *décembre* 875.

840. 41.

CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'uniſſent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter ſur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine ſur Charles le Chauve, qui eſt auſſi inquiété par les Bretons & par les Normands.

Lothaire ayant en vain eſſayé d'attaquer ſon frere Louis, roi de Baviere, vient fondre ſur la Neuſtrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une tréve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, le 25 Juin 841. où Charles le Chauve & Louis de Baviere ſont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin ; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, diſent quelques auteurs, pour réparer la nobleſſe qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que déſormais *le ventre*, c'eſt-à-dire, la mere, annobliroit les enfans, quoique le pere fût roturier : cet annobliſſement rendoit les enfans capables de poſſéder des fiefs, mais il reſtoit toujours une différence entre eux & les gentilshommes de *Parage*, c'eſt-à-dire, de *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir.*) Cette même bataille donna lieu à une autre loi; » que la nobleſſe ne ſeroit contrainte de » ſuivre le roi à la guerre, que lorſqu'il s'agiroit de » défendre l'état contre une incurſion étrangere. » (*Eſprit des Loix.*)

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occaſion de tailler en piéces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix : dans l'aſſemblée tenue à Straſbourg, (*V. la page* 120.) Charles le Chauve conſerve l'Aquitaine avec la Neuſtrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé *le Germanique*, & Lothaire

FEMMES.	ENFANS.	877. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermentrude. 869.	LOUIS LE BEGUE.	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repaſſant les Alpes, empoiſonné par ſon médecin Sédécias, le 5. ou 6. d'octobre 877. âgé de 54. ans; il en avoit regné 38. & avoit été deux ans empereur; ſes os furent apportés à S. Denis, dont il avoit été abbé.*	*Papes.* Grégoire IV. 841. Serge II. 847. Léon IV. 855. C'eſt après ce pape que l'on place la fauſſe papeſſe Jeanne. Benoit III. 858. Nicolas I. 867. Adrien II. 872. Jean VIII. 882.
	Charles. 865.		
	Lothaire. 866.		
	Carloman, que ſon pere fit aveugler. 886.		
	Judith, femme, en premieres nôces, d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & enſuite de Baudouin I. comte de Flandre, après avoir été renvoyée, *ſuivant les hiſtoriens anglois*, par le fils de ſon premier mari, qu'elle avoit épouſé en ſecondes nôces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été conſommé à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe.*		*Empereurs d'Orient.* Théophile. 842. Michel. 867. Baſile I. 886. Conſtantin VIII. 878. Léon VI. 911.
Richilde, ſœur de Boſon, roi d'Arles ou de Provence, car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (*D. Plancher.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles, } morts jeunes.		*Empereurs d'Occident.* Lothaire. 855. Louis II. 875. Charles le Chauve. 877.
			Rois d'Eſpagne. Alphonſe. 844. Ramire. 851. Ordogne. 862. Alphonſe le Grand. 910.
			Rois d'Angleterre. Ethelwolph. 857. Ethelbald. 860. Edelbert. 865. Edelréde. 872. Alfréde le Grand. 899.
			Rois d'Ecoſſe. Kenner II. 855. C'eſt ſous ce prince que le royaume d'Ecoſſe s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858. Conſtantin II. 874. Ethe. 875. Grégoire. 892.
			Rois de Suéde. Herot. 856. Charles VI. 868. Biorn IV. 882.

qui étoit l'aîné, eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui ſe trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuſe & l'Eſcaut. Bernard, comte de Barcelonne, ſi connu par ſon attachement pour l'impératrice Judith & pour ſon fils Charles le Chauve, eſt mis à mort à Toulouſe par ce même Charles le Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le pape Serge II. ſe fait conſacrer, ſans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuverent la conſécration, qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, inſtitué duc des Bretons par Louis le Débonnaire; profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de roi. Son fils Hériſpoé lui ſuccéde dans ce royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conſerver ſur cette province qu'un ſimple hommage. Salomon, couſin & ſucceſſeur d'Hériſpoé, qu'il avoit aſſaſſiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *ſuivant l'ancienne coutume*, diſent les annales de S. Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choſes en leur premier état; que la Bretagne n'étoit pas un fief détaché originairement de la couronne, ni uſurpé ſur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en ſeigneuries, & dont par la ſuite ils ſe rendirent ſouverains; qu'ainſi, lorſque la Bretagne devint mouvante de la France, ſes princes n'en poſſederent pas moins la ſouveraineté, qui, indépendante dans ſa ſource, ne pouvoit être ſujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs uſurpés par les ſujets: quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, qui eſt fort indifférente aujourd'hui, il ſuffit, ce me ſemble, d'un paſſage de Grégoire de Tours, le pere de notre hiſtoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été ſous la puiſſance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Robert le Fort.	Bouchard. Protade. Grillon. Hadige. Robert, comte d'Anjou. Remelus.	*Archichanceliers.* Ebroin, évêque de Poitiers. Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne. Gaucelin.	Adon. 874 Flore. 855 Fréculfe, vers 852 Goteſcalc, vers 870 Hilduin. 842 Ionas, évêque d'Orléans. 842 Loup. 852 Methodius. 847 Nithard. 850 Paſcaſe Radbert. 865 Raban Maur, Archevêque de Mayence. 856 Ratramne, vers 868 Walafride. 859

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous CHARLES LE CHAUVE.

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarazins, qui s'étoient emparés de Benevent. Charles le Chauve, occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin ſe reſſaiſit ; ce prince en eſt dépouillé de nouveau ; Charles le Chauve le fait raſer, & il eſt enfermé (852.) dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons.

Le pape Léon IV. défend vaillament la ville de Rome contre les Sarazins, l'augmente & l'embellit : il donna ſon nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine*. L'auteur moderne d'une hiſtoire univerſelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il ſe montra digne, en défendant Rome, d'y commander en » ſouverain,..... il étoit né Romain : le courage des premiers » âges de la république revivoit en lui, dans un tems de lâcheté » & de corruption,..... ſemblable à un de ces beaux monu- » mens de l'ancienne Rome, que l'on trouve quelquefois dans » les ruines de la nouvelle.

853. 54.

Les Normands font de grandes courſes & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant ſauvé de ſa priſon, retourne en Aquitaine, où il fut pris : Charles le Chauve à qui on l'amena, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raſer tous ſes fils.

Les peuples d'Aquitaine, n'ayant plus Pepin à oppoſer au roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les ſoumet, & y envoie ſon fils, encore enfant, pour les contenir ; ils ſe révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prom, eſpérant faire oublier par là qu'il avoit outragé ſon pere & la religion, qu'il avoit perſécuté ſes freres, & qu'il avoit cauſé les malheurs de preſque toute l'Europe ; il laiſſe trois enfans. Louis II. qu'il avoit déja aſſocié, lui ſuccede

dans l'Italie & dans l'empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui, étant à Rome quelques années auparavant, aſſujettit ſon royaume au tribut qui eſt nommé *le Denier de S. Pierre.* Les papes s'en ſont fait depuis un droit, qui ne ceſſa que ſous le régne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis le Germanique, voyant Charles le Chauve ſon frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre ſur lui, & prend une partie de la Neuſtrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux princes font la paix par l'entremiſe du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

861. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, biſayeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand foreſtier de France, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre ; après bien des traverſes, il obtient du roi, qui craignoit qu'il ne ſe joignît aux Normands, la permiſſion de l'épouſer, & eſt fait comte de Flandre ; il a été le premier. Lothaire roi de Lorraine, répudie ſa femme, pour épouſer Waltrade ſa concubine. Ce prince avoit à craindre ſes deux oncles, qui ne cherchoient que l'occaſion d'envahir ſes états. Nicolas I. profitant des circonſtances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt ; Adrien II. ſe laiſſe fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander ſon abſolution.

Schiſme des Grecs. L'occaſion du ſchiſme fut la prétention chimérique de préſéance, que forma le patriarche de Conſtantinople ſur le ſiége de Rome. Ce grand différend avoit été décidé au concile de Conſtantinople ſous l'empereur Théodoſe, mais de tems en tems les prétentions ſe réveilloient ; enfin l'eunuque

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous CHARLES LE CHAUVE.

Photius, intrus au ſiége de Conſtantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occaſion favorable, tenta de nouveau la même entrepriſe, & ſentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préſéance, ne chercha plus qu'à ſe rendre indépendant : c'eſt ce qu'il exécuta en ſe ſéparant de la communion de Rome, & ce qui cauſa ce qu'on appelle le ſchiſme des Grecs. Photius éprouva diverſes fortunes, car le ſiége de Conſtantinople n'étoit pas plus ſolide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais ſa mort qui ne fit que ſuſpendre le ſchiſme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé pluſieurs fois, juſqu'à ce que la couronne de Conſtantinople eût paſſé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'égliſe d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Conſtantinople en 1261. ſe ſépara de nouveau de la communion de Rome ; ce renouvellement de ſchiſme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au concile de Florence, encore cette réunion, qui n'étoit fondée que ſur le beſoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle déſavouée par tout l'empire, & n'eut guéres de lieu, mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorſque Mahomet II. s'empara de Conſtantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Aſie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolérée, & ſes patriarches ont tous été ſchiſmatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869.) ſans enfans légitimes, & laiſſe vacant par ſa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de ſon frere. L'empereur Louis n'eſt pas en état de faire valoir ſes droits ſur la ſucceſſion de ſon frere, parce qu'il a aſſez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique, ſes oncles, en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II. meurt à Milan ſans enfans mâles. Peu de tems après meurt Louis le Germanique, un des plus vertueux & des plus grands princes qui ayent regné dans l'Allemagne. Charles le

le Chauve paſſe en Italie, & s'y fait couronner empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis le Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu ſon pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuſe charte, publiée par le pere Sirmond, que les ſavans regardent comme le monument le plus précieux de la géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le pere Daniel, ſont les ſeuls de tous les écrivains qui avancent, que Charles le Chauve, pour prix de ſon couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits qu'il avoit ſur la partie de l'Italie, dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Benevent & de Spolette, ainſi qu'au droit de préſidence aux élections des papes. Il eſt vrai qu'il conſentit à ne compter les années de ſon empire que du jour de ſon couronnement par le pape; (*Conciles du P. Labbe.*) époque dont les papes ont tiré depuis un grand avantage. *V. l'année* 1336. Charles le Chauve ſe rend maître de la fille de Louis II. & la fait épouſer à Boſon ſon beau-frere. Les trois enfans de Louis le Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le royaume de Baviere : Charles le Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cedé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, eſt défait par Louis, ſecond fils du roi défunt.

Les chroniqueurs du tems ont raconté que Charles le Chauve transféra à S. Denis la foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, & ils ont été ſuivis par tous les écrivains modernes. Mais M. l'abbé le Beuf a reconnu que la foire du *Landit*, appellé originairement l'Indict, eſt de l'an 1109.

C'eſt ſous le régne de ce prince que l'on a placé la fable de la papeſſe Jeanne, entre le pontificat de Léon IV. & celui de Benoît III. fable abſurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne ſe donne plus la peine de réfuter.

Charles le Chauve meurt à Brios, village en deçà du mont Cénis, empoiſonné par un Juif nommé Sédécias, ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Aucun ancien hiſtorien ne nous a appris ſi ce médecin avoit été puni, & nous ignorons quels avoient été les inſtigateurs de ce crime. Ce prince, qui n'avoit

pas sû défendre contre les papes les droits de la couronne, ne les défendit pas mieux contre ſes propres ſujets, & donna une grande atteinte à l'autorité royale, en rendant les dignités & les titres héréditaires dans ſon royaume.

Charles le Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le diocèſe de Lyon, & ſept ans après, ſes os furent transférés à S. Denis, où il avoit deſiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été abbé.

Le concile de Savonnieres, tenu en 859. qualifie ce prince de *roi très-chrétien :* le pape Etienne III. avoit déja donné ce titre à Pepin l'an 755. mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la perſonne de Louis XI. en 1469. ſur quoi on peut remarquer que Pepin & Charlemagne ſe diſoient rois *par la clémence de Dieu*, & que nos rois de la troiſiéme race ſe dirent dans leurs ordonnances *rois par la grace de Dieu*, non-ſeulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeoient alors le droit de diſpoſer des couronnes.

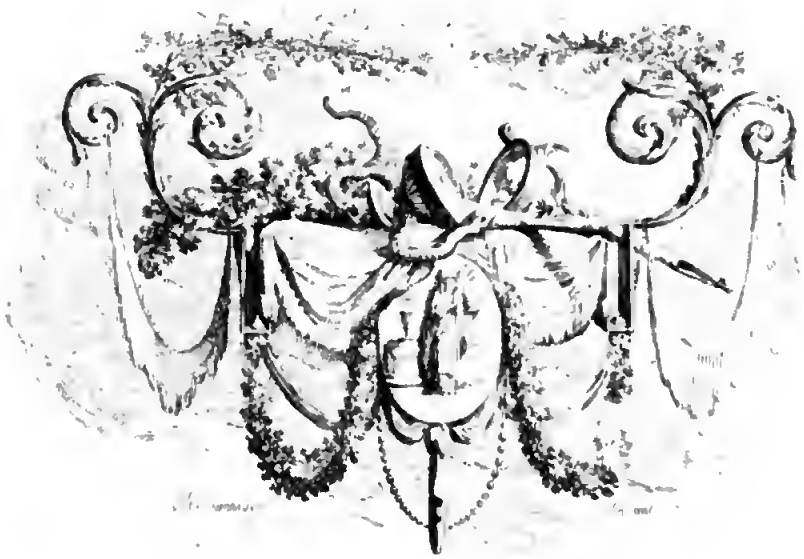

Digitized by Google

877. *Avénement à la couronne.*

LOUIS II. *dit* LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles le Chauve, parvient à la couronne, âgé d'environ 31 ans, l'an 877. Il fut ſacré & couronné à Compiégne par Hincmar, archevêque de Reims.*

Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

877. 78. 79.

DISPUTES pour l'empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & ſon couſin germain : Louis le Bégue eſt ſacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit ſauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'empire. Richilde, ſeconde femme de Charles le Chauve ſon pere, ſe joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largeſſes que ce prince avoit faites inconſidérément à ſon avénement à la couronne. Boſon, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de ſon domaine : de-là tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maiſon, les ducs de Bretagne dans la perſonne d'Alain le grand, & les ducs de Bourgogne & Comtes de Provence dans celle de Boſon. Louis le Bégue laiſſa en mourant ſa deuxiéme femme groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le duc de Spolette & le marquis de Toſcane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'empire, ſi l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'hiſtoire parle fort obſcurément ſur ce fait*, (Daniel;) ce qui eſt sûr, c'eſt qu'à ſa mort Charles le Gros ſon frere fut empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'étant que trouble & que confuſion, nous avons changé la forme de cet Abrégé, & repris celle qu'on a ſuivie dans la premiere race.

FEMMES.	*ENFANS.*	879. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Anſgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laiſſerent pas de lui ſuccéder.	LOUIS.	LOUIS LE BEGUE *meurt le* 10 *avril* 879. *à Compiégne, âgé d'environ trente-trois ans. Il eſt enterré dans l'abbaye de ſaint Corneille.*	*Pape.* Jean VIII. 882
	CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman ſurvéquit à Louis.		*Empereurs d'Orient.* Baſile I. 886. Léon VI. 911.
			L'empire d'Occident diſputé entre Louis le Bégue. 877. & Carloman. 880.
Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui ſuccéda pas ſur le champ.	CHARLES LE SIMPLE.		*Rois d'Eſpagne.* Alphonſe le Grand. 910.
			Roi d'Angleterre. Alfréde le Grand. 900.
			Roi d'Ecoſſe. Grégoire. 892.
			Roi de Suéde. Biorn IV. 881.

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean VIII. 882.

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.
Carloman. 880.
Charles le Gros. 888.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.

Rois d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900.

Rois d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.

Rois de Suede.
Biorn. IV. 883.

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous deux fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudiée, par ordre de ſon pere, montent ſur le trône, par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman; les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie & une partie de la Bourgogne, & Carloman l'Aquitaine & la Septimanie; quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards; il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de Saint Bertin, & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'uniſſent contre Boſon, & le défont dans pluſieurs combats.

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman, qui ſont obligés de lui céder la partie de la Lorraine dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles le Gros ſon frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III. gagne une bataille contr'eux ſur l'Eſcaut. Il exiſte

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES contemporains.

encore une chanſon Tudeſque ſur cette victoire, (*Schilter.*)

882. &c.

Louis III. meurt ſans enfans, il eſt enterré à ſaint Denis, & laiſſe Carloman ſon frere ſeul roi de France. Ce prince & Charles le Gros ſe réuniſſent contre les Normands qui déſolent la France par de continuelles irruptions ; ils ſont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit ſuccédé à Louis III. ſon frere, meurt bleſſé par un ſanglier ; l'annaliſte de Fuldes dit que ce fut par un de ſes gardes ; il eſt enterré à ſaint Denis. CHARLES LE GROS hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'eſt ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.

Papes.
Jean VIII. 882.
Marin I. 884.
Adrien III. 885.

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 881.

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900.

Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.

Rois de Suéde.
Biorn IV. 888.
Ingiald. 895.

CHARLES dit LE GROS.

884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, déja empereur, & oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne, de Charles le Simple, devient roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit preſque autant d'états que Charlemagne ; mais il étoit trop foible pour ſoutenir une ſi grande fortune : elle l'accabla.

885. &c.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans : Charles le Gros leur fait lever le ſiége par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt ſans laiſſer d'enfans, accablé du mépris de ſes peuples. Il eſt enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui eſt ſituée dans une Iſle du lac de Conſtance. Il avoit été dépoſé ſolemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui ſuccéde à l'empire, au préjudice de Charles le Simple, qui ſe voyoit exclus de tous les trônes, ſous le prétexte de ſa grande jeuneſſe, & qui ne ſuccéda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au royaume de France.

EUDES.

888. &c.

EUDES, comte de Paris, & fils de Robert le Fort, eſt proclamé roi dans l'aſſemblée de Compiégne, & ſacré & couronné par Gautier, archevêque de

PRINCES contemporains.

Papes.
Adrien III. 885.
Etienne VI. 891.

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 888.

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900.

Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.

Roi de Suéde.
Ingiald. 891.

EUDES.

PRINCES contemporains.

Papes.
Formoſe. 896.
Boniface VI. 896.

Empereur d'Orient.
Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.
Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le Grand. 899.

Rois d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.
Donald VI. 903.

Rois de Suède.
Ingiald. 891.
Olaüs, vers 900.

de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Eudes étoit fils de Robert le fort, (*V. l'année* 861.) il eut pour frere Robert (le grand pere de Hugues Capet) couronné à Reims & tué par Charles le Simple. Il ſembleroit que la troiſiéme race de nos rois auroit pu commencer à cet Eudes, grand oncle de Hugues Capet, mais ce qui en a empêché, c'eſt qu'après Eudes, mort ſans enfans, la couronne retourna à des princes de la ſeconde race. Goſlin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit ſecondé Eudes dans la défenſe du ſiége de cette ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, établit le ſecond royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suiſſe occidentale, depuis la Ruſſ, le Valais, Genêve, la Savoie & le Bugey. Boſon avoit établi le premier royaume, dit Bourgogne cisjurane. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes dont il avoit été détaché. Eudes, qui n'avoit pas réuni les ſuffrages de toute la nation, eſt cité à Wormes par l'empereur Arnoul, qui eſt content de ſa ſoumiſſion, & le laiſſe paiſible poſſeſſeur du royaume.

892. &c.

Eudes bat les Normands, & eſt pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuſes. Eudes attaque dans la ville de Laon les ſéditieux qui vouloient proclamer roi Charles le Simple. Foulques, archevêque de Reims, accorde ces deux princes. Eudes conſerve les pays qui ſont entre la Seine & les Pyrénées ; & le pays depuis la Seine juſqu'à la Meuſe, reſta à Charles le Simple : cependant ces princes continuerent de ſe faire la guerre.

Le pape Formoſe eſt déterré (896.) & ſon procès lui eſt fait ſous prétexte qu'il avoit été transféré de

EUDES.

PRINCES contemporains.

l'évêché à la papauté, ce qui, diſoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troiſiéme ſiécle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jéruſalem, le premier exemple de la tranſlation d'un ſiége à un autre, ainſi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & eſt enterré à ſaint Denis.

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COMME on avoit conteſté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cauſe qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la conteſta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, ſous le prétexte que ſon pere l'avoit eu d'une ſeconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple, qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à ſe faire mépriſer, en ne profitant pas de ſes avantages ſur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt, ſon fils Louis IV. enfant, lui ſuccéde.

901. 2. 3. &c.

Guerres inteſtines entre les grands du royaume, que la foibleſſe du roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, comte d'Auvergne & duc d'Aquitaine, fonde le monaſtere de Cluni.

912. &c.

Les Normands, toujours attirés par le butin, ne

Papes.
Boniface VI. 896.
Etienne VII. 900.
Romain. 900.
Théodore. 901.
Jean IX. 905.
Benoit IV. 907.
Léon V. 907.
Chriſtophe. 908.
Serge III. 910.
Anaſtaſe III. 911.

Empereurs d'Orient.
Léon VI. 911.
Alexandre. 912.

Empereurs d'Occident.
Arnoul. 899.
Louis IV. dernier empereur François. 912.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe le Grand. 910.
Garcia. 913.

Rois d'Angleterre.
Alfréde le Grand. 899.
Edouard I. dit l'ancien. 925.

Rois d'Ecoſſe.
Donald VI. 903.
Conſtantin III. 943.

Rois de Suéde.
Olaüs, vers 900.
Ingo II. vers 907.
Eric VI. vers 917.

CHARLES LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

ceſſoient de rentrer en France, où ils faiſoient de nouveaux ravages. Charles le Simple touché des repréſentations de ſes peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, ſe réſout enfin à conclure à ſaint Clair ſur Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, ſa fille Giſelle en mariage, avec la partie de la Neuſtrie, qu'ils appelloient déja Normandie, dont il fut le premier duc, ſous la condition qu'il en feroit hommage, & qu'il ſe feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la ſeigneurie directe & immédiate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle ceſſa, ſuivant la nature des pairies, d'être un arriere-fief de la couronne, & ne releva pas du roi à cauſe de la Normandie, mais à cauſe de la couronne. On a prétendu que cette clauſe judiciaire, *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même, après ſa mort, impoſoit encore à ſon peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire ſort de la maiſon de France, par la foibleſſe de Charles le Simple, qui ſe trouvant réduit à un petit domaine, par les uſurpations des grands de ſon royaume, fut hors d'état de faire valoir ſes droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, & alors auſſi les dignités, qui n'étoient que des commiſſions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avoit ceſſé de l'être, & qu'un prince élu ſubit les conditions qu'on lui impoſe. Conrad, duc de Franconie, eſt fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe ; ſon autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puiſſans, & dont le gouvernement étoit occupé, depuis plus de ſoixante ans, par de petits tyrans, tels que Guy,

Papes.
Landon. 912.
Jean X. 928.

Empereurs d'Orient.
Alexandre. 912.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912.
Conrad I. 919.

Rois d'Eſpagne.
Garcia. 913.
Ordogne. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. dit l'ancien. 925.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Suède.
Eric VI. vers 917.

CHARLES LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912.
Conrad I. 919.
Henri I. tige de la maiſon impériale de Saxe. 936.

Rois d'Eſpagne.
Garcia. 913.
Ordogne. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Rois de Suède.
Eric VI. vers 917.
Eric VII. vers 940.

Lambert, Béranger, &c. ce qui jette une grande confuſion dans ce moment de l'hiſtoire ; c'eſt auſſi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnoître Conrad pour empereur, ainſi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maiſon impériale à Othon : cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I. s'étant fait couronner à Rome en 962. ainſi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie : un roi de Germanie, diſent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur, que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiſeleur, fils d'Othon, qui avoit refuſé l'empire à cauſe de ſon grand âge, eſt fait empereur après la mort de Conrad. C'eſt la tige de la maiſon impériale de Saxe. Après la mort de Louis IV. dernier empereur de la ſeconde race de nos rois, dite Carlovingienne, la couronne impériale paſſa, comme il vient d'être dit, aux princes d'Allemagne, & forma ſucceſſivement différentes dinaſties ; celle de Saxe, celle de Franconie, & celle de Suabe ; enſuite celle de Habſbourg, celle de Luxembourg, & celle de Baviere ; enfin celle d'Autriche-Habſbourg remonta, ſans interruption, ſur le trône impérial en 1437. dans la perſonne d'Albert II. duc d'Autriche, qui eut pour ſucceſſeurs Frédéric III. Maximilien, &c. juſqu'à l'extinction de cette même maiſon, arrivée en 1740. par la mort de l'empereur Charles VI. ſans enfans mâles : l'électeur de Baviere, dit Charles VII. lui ſuccéda. Son régne fut court ; Marie-Thérèſe, fille de Charles VI. aujourd'hui régnante, en portant à François de Lorraine, ſon mari, le riche héritage de la maiſon d'Autriche, parvint à le faire élire empereur en 1745. c'eſt l'empereur François I. qui régne aujourd'hui.

CHARLES LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 918.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Henri I. 936.

Roi d'Eſpagne.
Ordogne II. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Suède.
Eric VII. vers 940.

922.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puiſſant parti contre Charles le Simple, & veut ſe faire roi : il eſt ſacré à Reims; mais Charles le Simple lui donne bataille, & le tue. Malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout à coup, il ſe ſauve en Allemagne, auprès de Henri, roi de Germanie, qui l'engage à lui céder la Lorraine; de-là il ſe retire chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finiſſent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'état, dont nous ayons connoiſſance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore juſqu'à ſaint Louis, ſi l'on en excepte l'ordonnance de Philippe Auguſte de l'an 1190. ce ne ſont que chartes particulieres accordées à des égliſes ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe Auguſte eſt un monument précieux : il concerne les baillifs royaux, qui ſe multiplierent à meſure que s'accrut le domaine royal, & qui, par la voie des appels, accoutumerent les peuples à reconnoître la juſtice royale. » Il leur » étoit ordonné de recevoir tous les mois, dans leurs » aſſiſes, les plaintes des ſujets, & de leur rendre une » prompte juſtice, de veiller ſur la conduite des pre- » vôts des ſeigneurs, & de les contenir dans leur de- » voir ; & enfin de rendre compte de leur conduite » & de leur province tous les quatre mois au conſeil » du roi.

La femme de Charles le Simple ſe ſauve en Angleterre auprès d'Adelſtan ſon frere, & y emmene ſon fils Louis, qui pour cette raiſon a été ſurnommé d'*Outremer*.

RAOUL.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean X. 928.
Léon VI. 929.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Henri I. 936.

Rois d'Eſpagne.
Ordogne II. 923.
Froila. 924.
Alphonſe IV. 931.

Rois d'Angleterre.
Edouard I. 925.
Adelſtan. 940.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Suede.
Eric. VII. vers 940.

923.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être roi de France, & RAOUL, duc & comte de Bourgogne, ſon beau-frere, eſt élû roi, & eſt ſacré à Saint Médard de Soiſſons. Raoul eſt obligé, pour gagner les grands, de leur donner pluſieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établiſſement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déja des traces long-tems auparavant. Si l'état monarchique eſt le plus propre à maintenir la durée des empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puiſqu'alors rien n'étoit plus oppoſé à l'autorité ſouveraine. Le vaſſal du roi avoit ſes droits pour lui refuſer l'obéiſſance, & les arrieres vaſſaux de la couronne, ſujets à la fois du roi & de ſon vaſſal immédiat, étoient toujours dans une ſituation douteuſe, & ne ſavoient auquel entendre ; heureuſement les tems ont bien changé, le nom de fief eſt reſté, mais la choſe eſt preſque détruite ; & hors la preſtation de foi & hommage, qui n'eſt plus qu'un vain nom, & quelques droits qui ſont dûs au ſuzerain, on n'apperçoit plus guéres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incurſions. Raoul eſt en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent juſques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, ſe fait donner par Raoul le comté de Laon ; il promit à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

RAOUL.

PRINCES contemporains.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans, à Peronne, où il eſt enterré. Il avoit eu trois femmes ; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Giſele, mariée en 912. à Rollon, premier duc de Normandie ; de la ſeconde, nommée Fréderune, morte en 917. on doute s'il eut des enfans ; de la troiſiéme, nommée Ogine, il eut LOUIS, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans preſque tout le cours de ſa vie, finit par ſe remarier par amour, après la mort de ſon mari, avec Herbert, comte de Troyes, ſecond fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui avoit tenu ſon mari priſonnier les ſept dernieres années de ſa vie.

Il eſt à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les grands ſe ſoumettent à Raoul. Diverſes guerres entre les Normands & les Bretons, qui furent enfin ſubjugués par Guillaume Longue-Epée, ſucceſſeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois ſe font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun, ſans enfans, & eſt enterré à Sens. Othon le Grand eſt empereur après ſon pere Henri. Il eſt bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'empereur que lorſque le pape lui eut propoſé de venir prendre la couronne impériale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominoient tour à tour ſous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement étoit alors, ainſi qu'il a déja été dit, regardé comme une condi-

Papes.
Léon VI. 929.
Etienne VIII. 931.
Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936.
Othon I. 973.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe IV. 931.
Ramire II. 950.

Roi d'Angleterre.
Adelſtan. 940.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Danemarc.
Hérold IV. dont les prédéceſſeurs ſont fabuleux, ſe fait chrétien, & commence à régner l'an 930. & meurt l'an 980.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

RAOUL.

tion néceſſaire pour prendre le titre d'empereur.

Hugues, fils de Robert, neveu du roi Eudes, & petit-fils de Robert le Fort, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, ſurnommé *le Grand*, *l'Abbé* & *le Blanc*, annonçant déja les grandes deſtinées de ſa poſtérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne; pour ſe donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit, il fit revenir Louis d'Outremer, que ſa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

936. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles le Simple, monte ſur le trône âgé d'environ ſeize ans; il eſt couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il ſe prépare (938.) à reprendre la Lorraine ſur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination allemande. Pour y parvenir, il épouſe (939.) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oiſeleur, ſœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert, duc de Lorraine : Othon eſt allarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à ſe retirer.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à eſſuyer contre les grands de ſon royaume; il eſt battu, & puis fait la paix par l'entremiſe du pape & de l'empereur Othon, qui eut la généroſité de ſe déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'euſſent reconnu pour roi.

942.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936.
Léon VII. 939.
Etienne IX. 943.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936.
Othon I. 973.

Roi d'Eſpagne.
Ramire II. 950.

Rois d'Angleterre.
Adelſtan. 940.
Edréde. 955.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Danemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VIII. 980.

Pologne.
Cette monarchie avoit commencé l'an 550. dans la perſonne de Lechus; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, juſqu'en l'an 700. que les Polonois nommerent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année juſqu'à Miciſlas, premier prince de Pologne chrétien en 964. mort en 999.

Ce fut Philippe, tige des Barons de Pierrefeu, d'où la maiſon Leczinski tire ſon origine, qui porta la Religion chrétienne dans ſon royaume.

LOUIS D'OUTREMER.

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne IX. 943.
Marin II. 946.
Agapet II. 955.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Othon I. 973.

Roi d'Eſpagne.
Ordogne III. 955.

Roi d'Angleterre.
Edrédo. 955.

Roi d'Ecoſſe.
Malcolme. 951.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.
Miciſlas. 999.

942. 43. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, eſt aſſaſſiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre: Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans ſon entrepriſe, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte; celui-ci ayant fait le roi priſonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946.) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit ſoutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ſes légats dans deux conciles tenus à Tréves & à Ingelheim, le force à faire la paix, & à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims, d'une chûte de cheval; il y eſt enterré, & laiſſe entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles, duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'aſſocier ſon fils à la couronne trois ans avant ſa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer, & de Gerberge, belle-sœur de Hugues, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il est roi par la protection de Hugues le Grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône.

La couronne ne se partage plus entre les freres.

956.

Hugues le Grand, autrement Hugues l'Abbé, meurt, & laisse plusieurs enfans : l'aîné, HUGUES CAPET, fut roi ; ses cadets, Othon & Henri, furent successivement ducs de Bourgogne, & il maria ses deux filles, Emme à Richard, duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric, premier duc de la haute Lorraine.

957. &c.

Ce régne n'a pas de grands événemens. Le roi, réduit presqu'à la Ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entrepriſes qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'empereur Othon premier, surnommé le Grand. Ce prince ayant vû les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits enfans & les oncles, or-

PRINCES contemporains.

Papes.
Agapet. 955.
Jean XII. nommé Octavien ; c'est le premier pape qui ait changé de nom : il fut élu à 18 ans. 964.
Benoît V. 965.
Léon VIII. 965.
Domnus II. 972.
Benoît VI. 974.

Empereurs d'Orient.
Conſtantin IX. 960.
Romain II. 961.
Nicephore Phocas. 969.
Jean Zemisces. 975.

Empereurs d'Occident.
Othon I. 973.
Othon II. 983.

Rois d'Eſpagne.
Sanche. 967.
Ramire III. 982.

Rois d'Angleterre.
Edwin. 957.
Edgard. 975.

Rois d'Ecoſſe.
Malcolme. 958.
Indulfe. 967.
Duffe. 972.
Culne. 976.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suède.
Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.
Micillas. 999.

LOTHAIRE.

donna un duel, & par l'événement, la repréſentation eut lieu. C'eſt ſous ce Prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974. &c.

L'empereur Othon II. pour empêcher que déſormais les rois de France ne repriſſent la Lorraine, & pour mettre la diviſion dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui eſt celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles, frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laiſſe cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçu en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui compoſoit, avec l'exarchat de Ravennes, le reſte des poſſeſſions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, ſi le fait eſt certain, & s'il en jouit, ne lui reſta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Saraſins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand Sénéchal, attachée héréditairement à la maiſon des comtes d'Anjou, dans la perſonne de Geoffroi Griſegonelle.

986.

Lothaire meurt de poiſon à Reims, âgé de quarante-cinq ans, & laiſſe de ſa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, & d'Adelaïde de Bourgogne, LOUIS V. qu'il avoit fait proclamer roi, & qui lui ſuccéde. Lothaire fut un prince d'un grand courage: on croit qu'il fut empoiſonné par Emme ſa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.
Benoît VI. 974.
Boniface VII. 975.
Benoît VII. 984.
Jean XIV. 985.
Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.
Jean Zemiſces. 975.
Baſile III. 1025.
Conſtantin X. 1028.

Empereurs d'Occident.
Othon II. 983.
Othon III. 1002.

Rois d'Eſpagne.
Ramire III. 982.
Vérémond II. 999.

Rois d'Angleterre.
Edgard. 975.
Edouard II. dit *le martir.* 978.
Ethelréde. 1016.

Rois d'Ecoſſe.
Culne. 976.
Kennet III. 994.
Conſtantin IV. 995.
Grime. 993.

Rois de Dannemarck.
Hérold VI. 980.
Suénon. 1014.

Rois de Suéde.
Eric VIII. 980.
Olaüs I. premier roi de Suede chrétien. 1019.

Prince de Pologne.
Miciſlas. 999.

LOUIS V. ſurnommé le FAINÉANT.

PRINCES contemporains.

LOUIS V. ſurnommé le FAINÉANT, fils de Lothaire & d'Emme, monte ſur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épouſé Blanche, fille d'un Seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans. Il ne faut pas le confondre avec Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, dit auſſi le Fainéant, *juvenis qui nihil fecit.*

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiégne de poiſon comme ſon pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine ſa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles ſon oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la Race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux cens trente-ſix ans.*

Pape.
Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.
Baſile III. 1025.
Conſtantin X. 1028.

Empereur d'Occident.
Othon III. 1002.

Roi d'Eſpagne.
Vérémond II. 999.

Roi d'Angleterre.
Etelréde. 1016.

Roi d'Ecoſſe.
Grime. 993.

Roi de Dannemarc.
Suénon. 1014.

Roi de Suéde.
Olaüs I. 1019.

Prince de Pologne.
Miciſlas. 999.

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été propoſées ſur la maniere dont les Francs poſſéderent les terres ſous la premiere & ſous la ſeconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut diſtinguer les terres poſſédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres ſaliques*, & en *bénéfices militaires.*

Les terres ſaliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires; les bénéfices militaires, inſtitués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné ſon nom aux bénéfices poſſédés par les eccléſiaſtiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis ſous la même domination, continuerent de jouir, comme du tems des Romains, de leurs poſſeſſions en toute liberté, à l'exception des terres ſaliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être conſidérables, vû le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelque fût leur naiſſance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, ſous l'autorité du prince qui les gouvernoit. » La conſtitution » du royaume de France eſt ſi excellente, qu'elle n'a jamais ex» clu & n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus bas étage, » des dignités les plus relevées; » (*Matharel, Réponſe au livre d'Hotman, intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la ſeconde race, un nouveau genre de poſſeſſion s'établit ſous le nom de *fief.* Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoibliſſement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maiſon des titres que juſques-là ils n'avoient poſſédés qu'à vie, & ayant uſurpé également & les terres & la *juſtice*, s'érigerent eux-mêmes en ſeigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiſtrats, ſoit militaires, ſoit civils, ſoit tous les deux enſemble. Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *ſuzeraineté : mot*, dit Loyſeau, *qui eſt auſſi étrange que cette eſpéce de ſeigneurie eſt abſurde.*

REMARQUES PARTICULIERES.

La nobleſſe ignorée en France juſqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle ſeigneurie ; enſorte que ce fut la poſſeſſion des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des eſpéces de ſujets nommés *vaſſaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *ſous-inféodations* ; & ce droit des ſeigneurs fut tel, que les vaſſaux étoient obligés, dans de certains cas, de les ſuivre à la guerre contre le roi même. Le ſervice militaire fut encore une autre ſource de la nobleſſe. *V. l'année* 1270.

C'eſt une queſtion de ſavoir où les fiefs ont pris naiſſance : il ſemble que ce droit, dans ſon origine, n'étoit qu'une coutume ou loi non écrite des Lombards ; & c'eſt à cette occaſion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que ſont toutes les coutumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039.) qui penſa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoiſſoient pas les fiefs ; ainſi lorſque quelqu'un d'entr'eux en étoit inveſti, il falloit qu'il ſuivît la diſpoſition des loix Lombardes.

Mais il eſt à obſerver que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés ſuccédoient ſeuls en France aux fiefs (*Cujas, lib. I. de feud. tit. 9. in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illuſtration, au lieu que les fiefs ſe partageoient chez les Lombards. Il eſt encore à obſerver, & c'eſt de quoi il s'agit ici, que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François ; mais que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puiſque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onziéme ſiécle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixiéme.

Toutes les origines ſont obſcures ; auſſi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres inféodations, & nos rois ne firent qu'y conſentir par une tolérance générale : mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laiſſa entre les mains de quelques particuliers, furent poſſédés par des conceſſions qu'il leur en fit. Nos rois ne ſe ſoucioient pas de les éteindre tous, ils jugerent même à propos d'accorder de

REMARQUES PARTICULIERES.

nouvelles inféodations : ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de pluſieurs de ces ſeigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la ſuite en duchés, comtés ou marquiſats ; enſorte que les dignités anciennes ſubſiſtoient toujours, mais avec la différence eſſentielle que les anciennes ſeigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le roi ne couroit pas de riſque alors d'élever de trop grands ſeigneurs parmi ſes ſujets, la forme de l'état étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes diſtingués par leurs ſervices qu'ils s'attachoit plus particulierement.

L'Egliſe reçue dans l'état ſous Conſtantin, y avoit apporté ſon culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu ſeul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permiſſion de l'empereur : c'étoit lui qui aſſembloit les conciles ; & quand la religion fut encore plus répandue, les ſouverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choſes eccléſiaſtiques la même autorité que l'empereur. Ainſi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin ſon frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent auſſi.

L'aſſemblée des conciles généraux intéreſſoit trop l'autorité des princes ſéculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la ſuite des tems, de jalouſie au ſujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de perſonne : c'eſt ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fidéles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juſte & néceſſaire des ſouverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du ſaint ſiége à cet égard ; Charles le Chauve autoriſa leurs entrepriſes, & on les vit ſouvent aſſembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, ſans en conſulter les ſouverains. Je ne dois pas omettre ici une réflexion, c'eſt que bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, & qui voudroient ramener les papes au tems où les chefs de l'Egliſe étoient réduits à la puiſſance ſpirituelle, & à la ſeule autorité *des clefs* ; je penſe qu'il

REMARQUES PARTICULIERES.

étoit néceſſaire, pour le repos général de la Chrétienté, que le ſaint ſiége acquît une puiſſance temporelle : tout doit changer en même tems dans le monde, ſi l'on veut que la même harmonie & le même ordre y ſubſiſtent. Le pape n'eſt plus, comme dans les commencemens, le ſujet de l'empereur ; depuis que l'égliſe s'eſt répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent, & par conſéquent aucun ne doit lui commander ; la religion ne ſuffit pas pour impoſer à tant de ſouverains, & Dieu a juſtement permis que le pere commun des fidéles entretînt, par ſon indépendance, le reſpect qui lui eſt dû : ainſi donc il eſt bon que le pape ait la propriété d'une puiſſance temporelle, en même tems qu'il a l'exercice de la ſpirituelle, mais pourvû qu'il ne poſſéde la premiere que chez lui, & qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui ſont preſcrites.

Par rapport aux élections, la diſcipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidéles tinrent leurs aſſemblées cachées, ou ne formerent pas une ſociété autoriſée par la puiſſance ſéculiere, ils ſe choiſirent leurs paſteurs indépendamment du prince : mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui cauſerent des troubles infinis ; de-là les querelles pour les inveſtitures, qui furent également funeſtes aux papes & aux ſouverains, & où ces deux puiſſances, faute de s'entendre, allerent chacune au-de-là de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre ſur le ſpirituel, & le pape ſur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes ; Pâques, la Pentecôte & Noël ; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des myſteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque diocèſe étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faiſoient un devoir comme les ſimples fidéles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuſe conſtitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'obſervoient de ſon tems, & que l'on marquoit déja en rouge, ſavoir, Noël, ſaint Etienne, ſaint Jean l'évangéliſte ; les

REMARQUES PARTICULIERES.

les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Épiphanie, l'octave de l'Épiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte, ſaint Jean-Baptiſte, ſaint Pierre, ſaint Paul, ſaint Martin & ſaint André.

Nous avons parlé, ſous le regne de Clovis, des loix différentes qui régiſſoient les François, il reſte à dire un mot des *Capitulaires.*

Sans entrer dans la queſtion, ſavoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui ſe prenoient au champ de Mars où ſe faiſoient les *Capitulaires*, nous rapporterons ſeulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels ſont*, dit ce prince, *les Capitulaires de notre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fidéles ont réſolu, dans une aſſemblée générale d'obſerver en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui ſe faiſoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel aſſiſtoient les eccléſiaſtiques & les laïcs ; ce qui fait que Réginon les a appellés tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une aſſemblée où ſe traitoient également les choſes eccléſiaſtiques & les ſéculieres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens ;* Parlemens par convocation, Conciles par occaſion. (*Hiſt. litt. de la France.*)

L'empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans ſa maiſon, par la raiſon qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorſqu'il paſſa aux Allemans : ce qui fit perdre l'empire à la maiſon de France, fut, outre le peu de mérite de ſes deſcendans, les partages qui ſe firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoiſe, ſans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire ſe ſeroit perpétué dans la maiſon de France ; & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté reſpect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne ſe ſeroit jamais conçue ſans l'autre ; mais les partages faits par Louis le Débonnaire ayant diviſé les eſprits de ſes enfans, & cauſé des haines & des guerres entr'eux, & par conſéquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuviéme ſiécle, les moines héritoient de leurs parens,

REMARQUES PARTICULIERES.

& avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Préf. pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique & civile de Bretagne.*)

Sous les deux premieres races, & même encore ſous la troiſiéme, on ne mettoit point en priſon pour dettes un homme libre, on ſe contentoit de vendre ſes biens. Bouchard de Montmorenci devoit une ſomme à Adam, abbé de ſaint Denis, le roi Philippe I. évoqua l'affaire, & condamna Montmorenci, qui refuſa de ſe ſoumettre à ce jugement : on ne l'arrêta pas pour cela, dit l'abbé Suger, parce que ce n'étoit pas la coutume en France ; mais on alla, par ordre du roi, ravager ſes terres, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait.

L'uſage des cuiraſſes & des caſques, ainſi que celui de l'arc & des fléches, preſqu'inconnu ſous la premiere race, devint une loi militaire ſous la ſeconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença auſſi alors à être connue : le chevalier, qui ſe nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de ſe faire juſtice ſoi-même par la force ; & d'aſſocier toute ſa famille à ſa vengeance, étoit paſſée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conſerva pendant plus de ſix cens ans ; les François, uniquement élevés dans la profeſſion des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient ſe réſoudre à renoncer à un uſage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilége de la nobleſſe, & comme le caractere prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que ſi quelqu'un de la famille offenſée trouvoit la pourſuite & la vengeance des torts trop dangereuſes, en ce cas, la loi ſalique lui permettoit de ſe déſiſter publiquement de cette guerre particuliere ; mais auſſi cette même loi, titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion, comme étant devenu étranger dans ſa propre famille, & en punition de ſon peu de courage : loi étrange & cruelle, qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plûtôt qui en étoit une ſuite. Que de ſang a couté ce funeſte préjugé, ignoré des Grecs & des Romains ! Cependant ces combats eurent beſoin depuis de la permiſſion expreſſe du prince ; enſorte que c'étoit un crime de leze-

REMARQUES PARTICULIERES.

majeſté de ſe donner camp & jour pour ſe battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis ſans l'octroi & permiſſion du prince, au lieu que lorſqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'eſt-à-dire, lorſque le roi jugeoit l'offenſe aſſez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit ſouvent honoré par la préſence du roi, & quelquefois les évêques y aſſiſtoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancaſtre & de Brunſwic ; on a même dit depuis, que bien-loin que cette approbation du prince eût rendu les duels plus fréquens, ils ſe multiplierent au contraire après la défenſe expreſſe qu'en fit Henri II. & la raiſon que l'on en donnoit, c'eſt que chacun alors jugeant de l'offenſe à ſon gré, on ſe croyoit deshonoré ſi l'on héſitoit de ſe battre ſur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit néceſſairement que l'un des deux combattans périt, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares ; c'eſt ce que fit le maréchal de Briſſac en Piedmont, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une façon ſi périlleuſe qu'il en ôta bientôt le deſir : il ordonna que ceux qui auroient déſormais querelle, la décideroient ſur un certain pont entre quatre piques, & que le vaincu ſeroit jetté dans la riviere, ſans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Reméde cruel & pire que le mal : auſſi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire ceſſer un uſage ſi barbare ; mais les loix à ce ſujet furent multipliées ſans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir sû les faire obſerver Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un uſage que ſes prédéceſſeurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits ?

Les mariages d'alors étoient heureux : on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. » Les mœurs, dit Tacite, avoient plus de pouvoir chez eux, » que les loix chez les autres nations. » *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportoient quelques armes,

REMARQUES PARTICULIERES.

préſent militaire, qui ſe reſſentoit de la rudeſſe de ces premiers tems ; mais il n'étoit queſtion pour le mari de recevoir ni terres ni argent. Son choix purement gratuit aſſuroit ſa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le déſintéreſſement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportaſſent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dottoient. Il y a dans l'abbaye de Saint Pierre en Vallée un ancien cartulaire qui a bien ſept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comteſſe d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin : cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de Saint Pierre un alleu qu'elle a reçu, en ſe mariant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la loi ſalique, qui oblige, dit-elle, les maris de dotter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* ſous la premiere race, c'eſt-à-dire, la langue de tout le monde ; elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuviéme ſiécle : la langue *romance* lui ſuccéda, c'eſt-à-dire, une langue mêlée de franc & de mauvais latin, qui eſt devenue la langue françoiſe : il y avoit, outre cela, la langue tudeſque apportée par les Francs ; cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique ; les deux langues ſont bien diſtinguées, car ce traité eſt en tudeſque & en romance, le *tudeſque* pour les Allemans, & le *romance* pour les Francs ; c'eſt le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Hiſtoire littéraire de la France*, (tomes VI. & VII.) diſent que les romans ont commencé chez nous au dixiéme ſiécle, & réfutent aſſez bien le Maire, M. l'abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier hiſtorien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans : ils obſervent que chez les Grecs, les fictions furent les fruits de la politeſſe & de l'érudition, au lieu que chez les François, ce fut la groſſiéreté qui les enfanta. Comme la langue *romance* étoit alors la plus univerſellement entendue, les auteurs de ces ſortes d'ouvrages la préférerent à toute autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui de-là prirent le nom de *Romans*.

REMARQUES PARTICULIERES.

Les mêmes hiſtoriens font une réflexion bien judicieuſe ſur le huitiéme ſiécle : *Ce ſiécle eſt tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & la premiere époque du ſoin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'eſt ſi ſuſpect que ce qui a été écrit ſous le commencement de cette race, touchant les événemens de la premiere; c'étoient tous hiſtoriens dévoués à la maiſon nouvellement régnante, & qui en cherchant à juſtifier l'uſurpation, mettoient ſur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien du tems qu'ils rempliſſoient les charges de maires du palais, tandis qu'ils ſe prenoient aux derniers rois de cette race, de tout ce que l'état avoit ſouffert : ainſi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis paſſer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que ſous la troiſiéme race, mais qui ont écrit ſans intérêt : encore faut-il uſer ſobrement du témoignage de cet auteur, & ſe ſouvenir de plus, que ſon hiſtoire finit au chapitre quarante-un du quatriéme livre, comme l'a remarqué le pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui eſt de lui avec ce qui a été ajouté par ſes continuateurs.

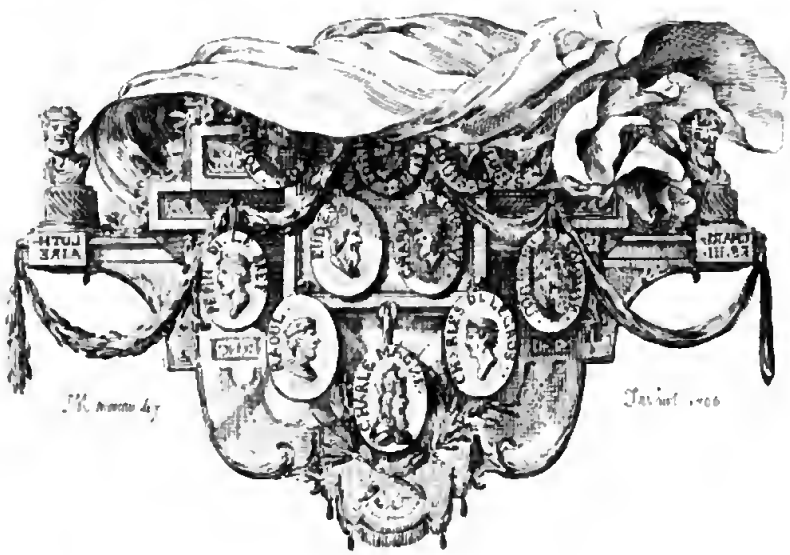

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

QUI ont vécu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. juſqu'à la fin de la ſeconde race, l'an 987.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Anſcheric.	Renaud de Saluces.	*Grands-Chanceliers.*	Abbon. 892.
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anaſtaſe le Bibliothecaire. 887.
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942.
	Hugues le Grand.	Anſcheric.	Flodoard. 966.
	Othon.	Ermuſte.	Hincmar. 882.
	On n'a choiſi pour cette colonne de la ſeconde race ainſi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célebres d'alors, mais on comprend aiſément qu'il ſeroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970.
		Hervé.	Radulfe. 910.
		Roger.	Réginon. 908.
		Luitard.	Jean Scot. 883.
		Ebles.	Suidas, *vivant avant le dixiéme ſiécle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Anſegiſe.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Artaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	

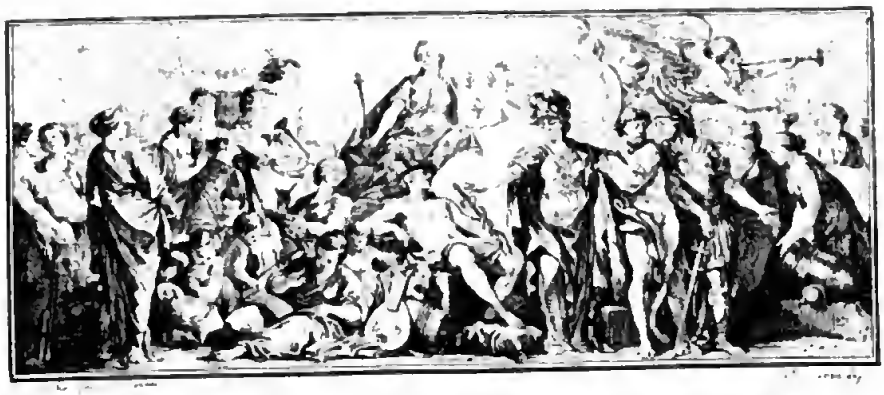

ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÉME RACE.

SOUS la fin de la deuxiéme race, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu ſelon les loix des fiefs, ſe gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie*; auſſi le même auteur appelle-t-il la troiſiéme race, *le tems des grandes polices.* C'eſt en effet ſous la troiſiéme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit preſque anéantie ſous la fin de la deuxiéme : il eſt vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui ſe fit en ſa faveur, à l'excluſion des héritiers légitimes ; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ſes ſucceſſeurs animés du même eſprit, & par une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent inſenſiblement tout ce qui avoit été uſurpé par les ſeigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & ſe reſſaiſirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

Digitized by Google

987. *Avénement à la couronne.*

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, âgé d'environ 45. ans; il eſt ſacré & couronné à Reims le 3 juillet 987. par l'archevêque Adalberon. Il eſt le chef de la troiſième race de nos rois.*

Il fit une égliſe de ſon palais, (aujourd'hui S. Barthelemi;) il y a un ſceau original de ce prince, c'eſt le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de juſtice*, il la tient de la main droite & un globe de la gauche; il porte ſur ſa tête une couronne fleuronnée; il paroît dans ce ſceau avec des cheveux courts & une aſſez longue barbe fourchue: on lit à l'entour cette inſcription, *Hugo Dei miſericordiâ Francorum rex.*

L'uſage de porter les cheveux courts avoit commencé bien avant dans la ſeconde race.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

987.

CHARLES, duc de la baſſe Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la ſeconde race, avoit ſeul, par ſa naiſſance, droit à la couronne; mais il en fut exclus par le concours de pluſieurs circonſtances: tandis que les derniers deſcendans de Charlemagne étoient tombés dans une ſorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut degré de puiſſance par leurs ſervices: on fit un crime à Charles de Lorraine de la foibleſſe qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon; on alla juſqu'à jetter quelques doutes ſur ſon état, fondés ſur les ſoupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de ſon ayeul Charles le Simple; enfin la nation ſe réunit en faveur d'Hugues Capet, duc des François, arriere petit-fils de Robert le Fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, & dont le grand oncle paternel, Eudes, avoit regné dix ans. N'étoit-ce pas là de grands titres pour être appellé à la couronne?

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans ſon fils Robert, pour lui aſſurer la couronne.

Charles, qui avoit dédaigné un accommodement avec Hugues Capet, défend ſon droit à la couronne, aſſiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon, par une intelligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi-ſaint 2. avril 991. & fait Charles priſonnier avec ſa femme, auſſi bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de ſon archevêché.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, eſt dépoſé dans un concile tenu dans l'abbaye de ſaint Baſle, proche

FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête-d'étoupes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anſelme ne fait point mention; elle épouſa Renaud I. comte de Nevers. Giſelle, femme de Hugues I. comte de Ponthieu, auquel elle porta la ſeigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges. 1029. Le Roi Robert lui donna l'abbaye de Fleury, où les moines firent grande difficulté de le recevoir, quelque eſtime qu'ils euſſent pour ſa ſcience & pour ſa vertu, à cauſe du vice de ſa naiſſance; il éprouva les mêmes difficultés pour l'archevêché de Bourges, & elles ne furent levées que par un reſcrit du pape Benoît VIII. à Geoffroi, comte de Bourges.	HUGUES CAPET *meurt le 24. Octobre 996. âgé d'environ 55. ans, & eſt enterré à ſaint Denis.* Il établit, à l'exemple de Clovis, ſon ſéjour à Paris, qui avoit ceſſé d'être la demeure de nos rois, pendant toute la deuxiéme race, & ſous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans.*	*Papes.* Jean XV. 996. Grégoire V. 999. *Empereurs d'Orient.* Baſile III. 1025. Conſtantin V. 1028. *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002. *Roi d'Eſpagne.* Vérémond II. 999. *Roi d'Angleterre.* Etelréde. 1016. *Rois d'Ecoſſe.* Grime. 993. Malcolme II. 1023. *Roi de Danemarc.* Suénon. 1014. *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019. *Prince de Pologne.* Mieiſlas. 999.

proche Reims, après avoir avoué ſon crime & ſa trahiſon envers le roi : on lui nomme pour ſucceſſeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis ſous le nom de Silveſtre II. pape. Le pape Jean XV. déſapprouve la dépoſition d'Arnoul, force le roi à conſentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remiſe à un concile indiqué à Reims au premier Juillet ſuivant. La déciſion de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en poſſeſſion de ſon ſiége tant que vécut Hugues Capet ; ce ne fut que ſous le regne ſuivant qu'Arnoul fut rétabli ſans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduiſit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou indien ; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pû l'apprendre des Sarazins dans un voyage qu'il fit en Eſpagne. (*Le Beuf, Hiſt. Litt. de la France.*) Ce fut auſſi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit reglé par un balancier, & dont on s'eſt ſervi juſqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier ; ſa grande ſcience le faiſoit paſſer dans ces tems de barbarie, pour magicien : le moine Hugues l'appelle Gerbert le philoſophe.

992. &c.

Charles meurt, laiſſant des enfans qui n'eurent point de poſtérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favoriſé les prétentions de Charles, ſont ſoumis. Adelbert, comte de Perigord, fut un des ſeigneurs les plus obſtinés : *qui vous a fait comte* ? lui diſoient Hugues & Robert, *ceux qui vous ont fait rois*, répondoit Adelbert.

Hugues Capet, craignant avec raiſon de nouvelles irruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de ſaint Riquier ; il donna le gouvernement de ce pays à un ſei-

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	*Chanceliers.*	Adalberon. 988.
Geoffroi, dit Griſegonelle, comte d'Anjou. 987.	Adelbert, comte de la Marche.	Adalberon. 988	Adſon. 992.
L'office de ſénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la perſonne de Thibaud, qui mourut au ſiége d'Acre en 1191.	Joſſelin, vicomte de Melun. 998.	Renaud.	Folcuin. 990.
	Bouchard, ſire de Montmorenei, vivoit encore en l'an 1005.	Gerbert. 1003.	S. Maïeul. 994.
Bouchard, comte de Melun. 1012.	Thibaud File-étoupe, tige des ſeigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015.		

gneur nommé Hugues, qui d'Avoué de ſaint Riquier, devint comte de Ponthieu ; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce ſiécle le commencement de la pairie de France ; mais en même tems on doit remarquer que les pairs ſont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorſque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges, de tous les tems, de leurs concitoyens : ce qui ſemble d'autant plus vrai, que lorſque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en pluſieurs lieux, & particulierement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'uſurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins conſidérable, ſuivant le plus ou moins de puiſſance du ſeigneur ſuzerain des pairs, enſorte que les pairs du roi de France, étoient de plus grands ſeigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raiſon, la mouvance de la couronne caractériſoit les premiers pairs ; ainſi le duc de Bretagne, qui par ſa puiſſance, pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi ſeulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriere-vaſſal ; ce qui fait qu'encore aujourd'hui une ſeigneurie relevant d'un ſeigneur particulier, ou bien relevant du roi à cauſe de tel ou tel domaine particulier, eſt diſtraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorſqu'elle eſt érigée en duché pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle, valut la couronne à Hugues Capet : il y avoit alors ſept pairs laïcs de France, c'eſt-à-dire, ſept ſeigneurs, dont les ſeigneuries relevoient immédiatement du roi ; ils choiſirent celui d'entre eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât ſur l'autre ; par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut plus que ſix pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes ſur l'origine de la pairie : celle qui la fait remonter à Charlemagne eſt romaneſque : celle

celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune, ne lui donneroit qu'une exiſtence d'un moment, puiſque ce fut-là l'epoque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainſi que Favin, penſent que la pairie fut inſtituée par Robert, » qui » inventa comme un grand conſeil ſecret d'état, compoſé de » ſix eccléſiaſtiques & de ſix grands ſeigneurs détempteurs de » Bourgogne, Aquitaine, Normandie, Flandres, Champagne » & Toloſe, les honorant du titre de pairs : cette inſtitution eſt » rapportée ſous l'année 1020. la vingt-quatriéme année de ſon » regne. « Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors ſix pairs eccléſiaſtiques, puiſque l'on voit que l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne ſous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le deſſein qu'avoit ce monarque de faire ſacrer ſon fils Philippe Auguſte, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les diſſertations ; ainſi il faut ſe contenter de propoſer ſon opinion, ſans que pour cela on puiſſe être ſoupçonné de vouloir décider. Je penſe donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de ſeigneuries inconnues juſqu'alors, qui porta un ſi furieux coup à l'autorité royale. Vignier me ſemble expliquer cela aſſez clairement. » Avant » Louis le Bégue, tout étoit quaſi domaine royal, ... le roi » faiſant la part à ſes ſujets, comme bon lui ſembloit ; mais ſous » Charles le Simple, on le vit diſtribué en ſept grandes & prin- » cipales provinces, ... & en pluſieurs moindres & petites » comtés, dont les unes dépendoient des ſept plus grandes, » comme fiefs ſubalternes, ainſi que les comtés de Touraine, » d'Anjou, de Blois, & autres ſemblables de la comté de France ; » ce qui me fait ſoupçonner être la cauſe pourquoi les comtes » d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs depuis Hugues Capet, » ne les comtes de Champagne, pour raiſon de leur comté de » Tours : ..... quant aux grandes provinces, la premiere &

» principale des ſept fut celle qu'on diſoit de France & de » Paris; ..... de ſorte que ſi Hugues Capet ſe fût aviſé de » donner le duché de France à aucun de ſes enfans, ſans le réu- » nir & incorporer au domaine royal, nous euſſions eu ſept » pairs, parce qu'il y avoit eu ſept grands & principaux princes » auparavant.

Le roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs eccléſiaſtiques; au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France euſſent des pairs eccléſiaſtiques, mais ils avoient preſque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des juſtices des ſeigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur ſeigneur à leur tête, pour rendre un jugement : le ſeigneur qui n'avoit point de pairs, en empruntoit de ſon chef-ſeigneur. Beaumanoir, dans ſes coutumes de Beauvaiſis, remarque que les ſeigneurs ne pouvoient pas aſſiſter au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui aſſiſtoit à ces jugemens, & qui y devoit aſſiſter; parce qu'en défendant ſes droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la juſtice, police & finance, & commandoit les armées ; il avoit ſous lui un vicomte : lorſque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il poſſédoit à titre d'inféodation, que Hugues le Grand avoit reçue du roi Charles le Simple : le titre ainſi que l'office de comte étant réuni & ſupprimé, il reſtoit le vicomte qui rendoit la juſtice ſous le comte : l'officier que le roi choiſit pour repréſenter ce vicomte, ſe nomma prévôt, & c'eſt ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la ſuite n'exerça plus les fonctions de la magiſtrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne ſa voix ſans recueillir celle des autres juges, qui ſont préſidés par le lieutenant civil.

Premiere canoniſation faite par l'autorité du pape, (de ſaint Udalric 993.) juſques-là, c'eſt-à-dire, dans les neuf premiers ſiécles de l'Egliſe, on convenoit que toutes les égliſes & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canoniſation des ſaints; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainſi que les canoniſations, on eut recours à eux pour les rendre plus ſolem-

nelles ; auſſi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la canoniſation des ſaints étoit une des cauſes majeures qui doivent être réſervées au ſiége apoſtolique. Boniface VIII. prétendit la même choſe, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts, même en odeur de ſainteté, avant qu'ils euſſent été béatifiés ou canoniſés par l'égliſe de Rome : l'uſage étoit que le pape conſultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en diſpenſa, par rapport aux docteurs de l'égliſe, ainſi qu'il paroît par une lettre du cardinal de Joyeuſe au roi Henri III. » Le mercredi 9. de ce mois de mars 1588. ſa ſainteté (Sixte V.) » fit lire en conſiſtoire la bulle par laquelle il fait ſaint Bonaventure docteur de l'égliſe, & n'en demanda pas l'avis aux cardinaux. « Ce qui ſeroit penſer que juſqu'alors on demandoit l'avis des cardinaux ſur cet article, comme ſur celui de la canoniſation.

Siécle d'ignorance : elle étoit ſi profonde qu'à peine les rois, les princes, les ſeigneurs, encore moins le peuple ſavoient lire ; ils connoiſſoient leurs poſſeſſions par l'uſage, & ne s'aviſoient guéres de les ſoutenir par des titres, puiſqu'ils ignoroient l'uſage de l'écriture ; c'eſt ce qui faiſoit auſſi que les mariages d'alors étoient ſouvent déclarés nuls : comme ces traités de mariage ſe concluoient aux portes des égliſes, & ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été préſens, on ne pouvoit ſe ſouvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens ſe marioient ſans avoir de diſpenſe ; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour ſe ſéparer d'une femme légitime ; de-là vint auſſi le crédit que prirent les clercs ou eccléſiaſtiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les ſeuls inſtruits ; » ni plus ni moins, dit Paſquier, que les druides prinrent » les clefs tant de leur religion que des lettres, auſſi ſe lottirent » nos prêtres de ces deux articles entre nous..... n'étant notre » nobleſſe aucunement attentive à ſi louable ſujet ; or de cette » aſnerie ancienne (de la nobleſſe) advint que nous donnaſmes » pluſieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de ſa naïve & originaire ſignification appartient aux eccléſiaſtiques, & comme » ainſi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fiſſent profeſſion des bonnes

» lettres ; auſſi par une metaphore, nous appellâmes *grand Clerc* » l'homme ſavant, *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour bête, & la » ſcience fut appellée *Clergie.*

Les revenus de nos rois conſiſtoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviſer ſous neuf eſpéces, les *Produits* de juſtices des bailliages & prévôtés royales, que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts ; les *Produits* des terres domaniales reçus auſſi par les baillifs & prévôts ; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres droits ſeigneuriaux : ces droits étoient devenus d'autant plus conſidérables, que depuis l'établiſſement des fiefs, tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief, qu'à conſerver la propriété ; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus ſur les frontieres du royaume ; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giſte*, & les *Juifs*, ſans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires :* c'étoit un droit dû par les vaſſaux dans quatre cas extraordinaires ; ſavoir, quand le roi faiſoit ſon fils aîné chevalier, lorſqu'il marioit ſa fille aînée, lorſqu'il ſurvenoit une guerre, & lorſqu'il étoit fait priſonnier ; les ſeigneurs de fiefs exerçoient auſſi ces quatre droits ſur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces revenus du roi, les apportoient à Paris dans les trois termes, de ſaint Remi, de la Chandeleur, de l'Aſcenſion, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui ſervoit à l'entretien de nos rois & de leur maiſon ; car au moyen des ſervices militaires, dont chaque vaſſal immédiat de la couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre : il eſt vrai qu'il dépendoit en quelque ſorte de ſes vaſſaux, qui ſouvent au milieu d'une campagne, l'abandonnoient, parce que le tems de leur ſervice étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût ſi peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à ſaint Maur-des-Foſſés, s'excuſe de faire un ſi long voyage dans un pays étranger & inconnu ?

P

996. *Avénement à la couronne.*

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996. âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

996. 97. &c.

ROBERT, qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Reims, priſonnier, lui rend la liberté, & le laiſſe jouir de ſon archevéché, eſpérant, par cette complaiſance, faire confirmer à Rome ſon mariage avec Berthe ſa parente, qu'il avoit épouſée ſans diſpenſes. Gerbert, dépouillé de ſon archevéché, ſe retira auprès de l'empereur Othon; il devint enſuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape ſous le nom de Silveſtre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape ſon mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de ſe ſéparer, les excommunia, auſſi bien qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refuſa d'obéir. Tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire ſatisfaction au pape; les peuples & les courtiſans mêmes ſe ſéparent du roi, & ceux qui ſont obligés de le ſervir, font paſſer par le feu toutes les choſes qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouſe peu de tems après Conſtance fille de Guillaume, comte de Provence & d'Arles.

L'empereur Othon III. érige la Pologne en royaume en faveur de Boleſlas, prince de Pologne, en même tems que le pape érige auſſi la Hongrie en royaume en faveur d'Etienne, duc de Hongrie.

Creſcent, conſul de Rome, ayant fait vers le même tems élire pour pape, ſous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de ſortir de Rome, l'empereur Othon III. l'y ramena; Creſcent fut aſſommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1031. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de Blois. Les cenſures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épouſa en ſecondes nôces Conſtance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaiſſette la fait fille de Guillaume Tailleſer, comte de Toulouſe. L'humeur impérieuſe de cette princeſſe excita de grands troubles dans le cours de ce régne.	Hugues, mort avant ſon pere. HENRI I. Robert I. duc de Bourgogne. Eudes. Adélaïde, femme de Renaud, comte de Nevers, vivoit encore en 1063. Adéle, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres. 1079. Il paroît conſtant par un paſſage de Hugues de Fleuri, qu'Adéle n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'eſt l'opinion de Mezerai. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un acte de 1026. & eſt ſuivi par le P. Daniel, quoique cet acte ne contienne qu'un don de nôces fait par Richard à Adéle ſa *future* épouſe: & enfin le P. Simplicien ſemble reſoudre la difficulté, en diſant qu'Adele fut promiſe à Richard, mais qu'elle ne l'épouſa point.	ROBERT *meurt à Melun le 20. juillet 1031. âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à S. Denis.* L'obituaire de la collégiale de l'iſle, fixe cette mort au 26 juin, VI. *Kal. julii obiit Dom. Roberti Francorum regis*; & par une charte de Baudouin, comte de Flandres, de l'an 1066. tirée du cartulaire de la même égliſe, cette mort eſt fixée au 29 juin. *Unoquoque anno canonici XII. ſolidos recipiant in die ſolemni Apoſtol. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniverſarium diem Roberti Francorum regis.* Cependant le jour de la célébration de l'anniverſaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, ſuivant Baillet, on choiſiſſoit pour cette cérémonie, la fête ſolemnelle qui ſe trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniverſaire.	*Papes.* Grégoire V. 999. Silveſtre II. 1003. Jean XVI. dit XVIII. 1003. Jean XVII. dit XIX. 1009. Serge IV. 1012. Benoît VIII. 1024. Jean XX. 1033. *Empereurs d'Orient.* Baſile III. 1025. Conſtantin X. 1028. Romain Argyre. 1034. *Empereurs d'Occident.* Othon III. 1002. S. Henri, dit le *Boiteux.* 1024. Conrad II. dit le *Salique.* 1039. *Rois d'Eſpagne.* Vérémond II. 999. Alphonſe V. 1028. Vérémond III. 1037. *Rois d'Angleterre.* Ethelréde. 1016. Edmond, Côte de fer. 1016. Canut le Grand. 1036. *Rois d'Ecoſſe.* Malcolme II. 1023. Duncan. 1030. Macabet. 1047. *Rois de Dannemarc.* Suénon. 1014. Canut le Grand. 1036. *Rois de Suéde.* Olaüs. 1019. Amund. 1035. *Rois de Pologne.* Boleſlas, premier roi. 1025. Micilas. 1034.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

1001. 1002. &c.

Henri, duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, & oncle de Robert, meurt ſans laiſſer d'enfans légitimes, & laiſſe ſon duché au roi. Ce don eſt conteſté par Landri, comte de Nevers, & par un fils d'Adelbert, premier mari de la femme de Henri, duc de Bourgogne. Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, les contraint de ſe ſoumettre, réunit ce duché à la couronne, en inveſtit Henri ſon ſecond fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert ſon cadet : ce Robert eſt le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens ſoixante ans, juſqu'à ce qu'en l'an 1361. ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à ſon quatriéme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxiéme maiſon de Bourgogne ; celle-ci finit en la perſonne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'eſt point étonné de ne pas voir de lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raiſon qu'ils ſe l'étoient faits eux-mêmes : on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe le Hardi, chef de la ſeconde maiſon de Bourgogne, parce que ſon pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raiſon, les lettres de Henri duc de Bourgogne, puiſqu'il ne fut duc que par le don que Robert ſon pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce même Henri, lorſqu'étant devenu roi, il céda la Bourgogne à Robert ſon cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le monaſtere des Camaldules en Italie.

Mort d'Othon III. ſans enfans, à l'âge de vingt-neuf ans. Le decret qu'il rendit pour que les empereurs ne fuſſent plus élus déſormais que par les ſeuls Germains, qui ne pourroient choiſir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui uſurpoient tour-à-tour le titre d'empereur.

Edit de l'empereur Henri II. rendu à la priere du pape, pour donner force de loi dans l'empire au decret fait à Pavie : on y avoit décidé que les clercs n'auroient ni femmes ni concubines,

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	*Chanceliers.*	Abbon, abbé de Fleuri. 1004.
Guillaume, vivant en 1060.	Manaſſé, comte de Dammartin, vivant en 1028.	Abbon.	Ademar, vers 1029.
	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019.	Aimoin, vers 1008.
Eudes, comte de Chartres. 1037.	Bouchard, ſieur de Montmorenci, vivant en 1028.	Roger, vivant en 1024.	Arnoul. 1023.
		Francon, vivant en 1028.	Burchard, évêque de Vormes. 1024.
		Baudouin. 1059.	Ditmar, évêque de Werſbourg. 1019.
			Fulbert. 1028.
			Gerbert, pape ſous le nom de Silveſtre II. 1005.

& que les enfans des clercs ſeroient ſerfs de l'égliſe dans laquelle leurs peres ſerviroient, quoique leurs peres fuſſent libres. Cette interdiction des concubines aux clercs, prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puiſque la loi de Dieu, qui les défend à tous les chrétiens, auroit ſuffi.

Cette matiere eſt trop curieuſe pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un paſſage de Giannone, qui en donne une idée générale. » Quelques écrivains ont cenſuré la diſpoſition des loix qui permettent *le concubinage*, & qui défendent ſeulement d'avoir en même tems » une femme & une concubine : mais on ne ſera point ſurpris » de ces loix, ſi l'on conſidere que chez les Romains le concubinage étoit une union légitime, non-ſeulement tolérée, mais » encore autoriſée ; c'eſt pourquoi on lui donnoit le nom de » demi-mariage, *ſemi-matrimonium*, & à la concubine celui de » demi-femme, *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou » une concubine, pourvû qu'on n'eût pas les deux en même » tems. Cet uſage continua depuis que par l'entrée de Conſtantin le grand dans l'Egliſe, les empereurs furent chrétiens. » Conſtantin mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pendant pluſieurs ſiécles chez les » chrétiens ; on en a une preuve bien autentique dans un concile de Tolède, qui ordonne que chacun, ſoit laïc, ſoit eccléſiaſtique, doive ſe contenter d'une ſeule compagne, ou » femme ou concubine, ſans qu'il lui ſoit permis de tenir enſemble & l'une & l'autre..... Cet ancien uſage des Romains » ſe conſerva en Italie, non-ſeulement chez les Lombards, mais » depuis encore, quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient auſſi le » concubinage comme une union légitime : Cujas aſſure que les » Gaſcons & d'autres peuples voiſins des Pyrénées n'y avoient » pas encore renoncé de ſon tems. » Ce ſeroit bien là la matiere d'une diſſertation, que je propoſe à quelqu'un de plus inſtruit que je ne le ſuis.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine ſe tranſporterent avec pluſieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville : pluſieurs hérétiques y furent brulés. La ſimonie étoit alors montée à un tel point, que les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les aſſignoit pour douaires ; & la diſcipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans, & que l'on mit un pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célébre entrevûe à Yvoie, de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre de roi de Germanie, & qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome : ces deux princes prévenus d'eſtime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'égliſe & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ſes ſujets ne tombaſſent dans le parjure, & n'encouruſſent les peines qui en ſont la ſuite, il les faiſoit jurer ſur un reliquaire dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme ſi l'intention ne faiſoit pas le parjure : mais alors on ne raiſonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu ſon fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Reims ſon ſecond fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Conſtance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert ſon fils cadet.

Environ ce tems, le nom des Normands commence à ſe rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voiſins pour être d'accord, & ſans ceſſe inquiétés d'ailleurs par les Sarazins leurs communs ennemis, qui regnoient dans

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la terre ſainte, aborderent en Italie préciſément dans le moment que les Sarazins attaquoient la ville de Salerne; leur courage ſeul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarazins furent taillés en piéces. Contens de la gloire de cette entrepriſe, les Normands refuſerent les établiſſemens qu'on leur offroit dans la Pouille, & ils retournerent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y ſuivit, & la reconnoiſſance des Italiens, qui s'étoit ſignalée par de magnifiques préſens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le deſir de ſe faire connoître par de ſemblables exploits: ce fut dans ces circonſtances que les fils de Tancrede de Hauteville réſolurent de paſſer en Italie, & que par un de ces événemens preſque uniques, de ſimples particuliers fonderent un empire floriſſant. Tancrede avoit été marié deux fois; il eut douze enfans qui devinrent autant de paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'hiſtoire. Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers comtes de la Pouille; Robert Guiſcard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede; & Roger, le plus jeune de tous les freres, s'empara de la Sicile, & en établit la monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la perſonne de Roger II. ſon fils. Ses ſucceſſeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume ſon fils, à qui l'empereur Henri IV. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de ſa femme Conſtance, fille de Roger II. Tels furent les ſouverains de Naples & de Sicile, qui après avoir chaſſé du continent de l'Italie les Grecs & les Sarazins, & avoir accru leur puiſſance des domaines pris ſur les Lombards & ſur des ſeigneurs particuliers, y précéderent les empereurs de la maiſon de Suabe, dont la domination paſſa à la maiſon d'Anjou.

Robert étoit un prince ſavant pour ſon tems, humain & débonnaire. Il compoſa pluſieurs hymnes que l'on chante encore à l'égliſe. Il avoit commencé l'égliſe de Notre-Dame ſur les ruines

ruines d'un temple conſacré à Jupiter par les bateliers de Paris, ſous l'empire de Tibere. Il avoit fait pluſieurs pélerinages, entre autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refuſé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.

1031. *Avénement à la couronne.*

HENRI I. *parvient à la couronne le 20. juillet 1031. âgé d'environ 27. ans. Il avoit été ſacré & couronné à Reims, du vivant de ſon pere.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1031.

CONSTANCE, mere de Henri, pourſuivant ſon deſſein de préférer Robert ſon cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes comte de Champagne, & de Baudouin comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, ſecourt Henri, lui aide à ſoumettre les rebelles, & à battre dans trois occaſions le comte de Champagne.

Henri céde à Robert ſon frere, à qui il pardonne ſa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il eſt dit ci-deſſus, la premiere maiſon de Bourgogne.

La reine meurt.

1032. &c.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui céde les villes de Giſors, de Chaumont, de Pontoiſe, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, comte de Champagne, eſt tué dans un combat où le duc de Lorraine eſt vainqueur. Cette guerre fut excitée au ſujet de la ſucceſſion du royaume de Bourgogne, qui étoit compoſé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Breſſe, du Bugei, & de tout le reſte du pays qui s'étend juſqu'au mont ſaint Claude. Ce royaume, dit le ſecond royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé ſans enfans en 1033. Il fit ſon héritier l'empereur Conrad II. dit *le Salique*. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône, du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire, le reſte fut démembré; & des débris de ce royaume ſe formerent les comtés de

FEMMES.	ENFANS.	1060. MORT.	PRINCES contemporains.
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui ayent gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épouſa point.		HENRI I. *meurt ſur la fin de l'année* 1060. *à Vitri en Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Jean XX. 1033. Benoît IX. ordonné en 1033. quitte pour la troiſiéme fois. 1048. Grégoire VI. quitte. 1046. Clément II. 1047. Damaſe II. 1048. S. Léon IX. il eſt le premier qui ait eu des armoiries. 1054. Victor II. 1057. Etienne X. 1058. Nicolas II. 1061.
Anne, fille de Joradiſlas, roi de Ruſſie, épouſa Henri, l'an 1044. Elle ſe remaria l'an 1061. après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crépi & de Valois. Ces ſortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des méſalliances; après la mort de ſon ſecond mari, elle alla mourir dans ſon pays.	PHILIPPE. Robert. 1060. Hugues, qui épouſa Adélaïde, fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois. 1102. *Cet Hugues fut grand-pere, ſelon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en* 1211. *lequel s'étant aſſocié à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins, & par humilité changea ſon nom de Hugues en celui de Félix, & eſt invoqué ſous le nom de ſaint Félix de Valois, mais M. Baillet croit que ce S. Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit ſon nom.*		*Empereurs d'Orient.* Romain Argyre. 1034. Michel IV. 1041. Michel Calaphates. 1042. Conſtantin XI. 1054. Zoé & Theodora. 1056. Michel VI. chaſſé. 1057. Iſaac Comnene. 1059. Conſtantin Ducas. 1067. *Empereurs d'Occident.* Conrad II. 1039. Henri III. dit *le Noir.* 1056. Henri IV. 1106. *Rois d'Eſpagne.* Vérémond III. 1037. Ferdinand le Grand. 1065. *Rois d'Angleterre.* Canut le Grand. 1036. Haralde. 1040. Harde Canut. 1042. Alfréde. 1043. Saint Edouard. 1066. *Rois d'Ecoſſe.* Maccabet. 1047. Malcolme III. 1134. *Rois de Dannemarc.* Canut le Grand. 1036. Haralde ſon frere. 1040. Harde Canut. 1042. Magnus. 1048. Suenon II. 1074. *Rois de Suéde.* Amund. 1035. Emundſlemme. 1041. Haquin. 1059. Stinkill. 1061. *Rois de Pologne.* Miciſlas II. 1034. Caſimir. 1058. Boleſlas II. 1079.

Provence, de Bourgogne, de Viennois, & de Savoie.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri ; Etienne & Thibaud, fils du comte de Champagne, appuyent ſa révolte : ils ſont vaincus ; & Galeran, comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y perd ſon comté de Meulan, que le roi confiſqua à cauſe de ſa félonie, & réunît à la couronne.

Tréve du ſeigneur, établie en 1041. c'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin, pour le reſpect que l'on doit à ces jours que Jeſus-Chriſt a conſacrés par les derniers myſteres de ſa vie. L'autorité royale & eccléſiaſtique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les ſujets de ſe détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert le Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la terre ſainte, avoit ſuccédé à ſon pere dans le duché de Normandie ; la poſſeſſion lui en avoit été diſputée par pluſieurs ſeigneurs deſcendans des ducs de Normandie : Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la conſidération des promeſſes qu'il avoit faites à Robert de protéger ſon fils, & finît par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut riſque de la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie & couſin de Robert *le Diable*, ſe préſenta à ſon tour, & fut ſecouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puiſſance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut ſurnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquît l'Angleterre, où ſaint Edouard l'avoit appellé pour lui ſuccéder.

Premiere héréſie ſur la réalité dans le ſaint Sacrement, par Beranger, archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'empereur Henri III. meurt, il avoit fait déclarer ſon fils

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chancelier.*	Avicenne. 1036.
Guillaume, vivant en 1060.	Alberic, vivant en 1060.	Baudouin. 1059.	Etienne, roi de Hongrie. 1038.
	L'Office de connétable qui ſe bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en ſa perſonne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état, dans la perſonne de Mathieu II. de Montmorenci.		Il compoſa deux livres, l'un de morale, l'autre de loix.
			Glaber Radulfe, vers 1045.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061.			Gui d'Arezzo, vers 1050.
	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.		Helgaud, vers 1050.
	Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061.		Humbert, cardinal, vers 1063.
	Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081.		Jean, médecin du roi.
			S. Odilon. 1049.
			C'eſt à lui que l'on doit l'inſtitution de la fête des morts, que l'Egliſe a adoptée.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

Henri IV. âgé de trois ans, roi des Romains & ſon ſucceſſeur à l'empire, par le conſentement des ſeigneurs aſſemblés à Tribur en 1054. Si l'empire n'étoit pas héréditaire, comment auroit-on fait choix d'un enfant de trois ans ? mais s'il étoit héréditaire, il n'y auroit pas eu d'élection ; ſeroit-ce, qu'à la vérité, les ſeigneurs étoient en droit d'élire, mais que leur choix étoit fixé à la famille regnante ? ſeroit-ce enfin que l'empereur, en menageant la prétention des électeurs, ſe ſervoit de ſon pouvoir pour faire élire ſon héritier ?

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cauſe de la diſtinction de ces deux titres, pouvoit être le deſir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maiſon ; & comme ſous le bas empire les empereurs faiſoient, dans cette vûe, déclarer leur fils aîné *Céſar*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *Céſar* qui étoit tombé dans l'oubli, ſe ſervirent de celui de *Roi des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt qu'après que l'Italie leur eut échapé, ils conſerverent encore le nom de *Roi des Romains*, toujours dans le même eſprit de rendre l'Empire héréditaire, de déſigner par un titre, qu'ils ſavoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leur place, & de préparer ainſi les peuples à les y voir ſuccéder.

Henri fait ſacrer & couronner à Reims en 1059. ſon fils Philippe, âgé de ſept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la Maiſon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perſonne de Gerard d'Alſace, & la maiſon de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne : Gérold, comte de Genêve, qui vivoit ſous le regne de Rodolphe III. roi d'Arles, eſt la tige de cette maiſon : c'eſt le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains éliſent des conſuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à ſe rendre indépendantes de

l'empereur ; elles ſe donnent auſſi des conſuls, qui ſont aujourd'hui repréſentés dans quelques-unes par des podeſtats.

Nicolas II. confirme, dans un concile tenu à Rome l'an 1059, le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'inveſtir les évêques : l'empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce concile, où il brûla ſes écrits dans le feu qu'il alluma de ſes propres mains, & où il ſouſcrivit une profeſſion de foi contre laquelle il réclama dans la ſuite : on dit qu'il finit par faire pénitence de ſes erreurs. Le même pape inveſtit Robert Guiſcard, fils aîné de Tancréde, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des papes ſur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Siſteron, qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de néceſſité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.

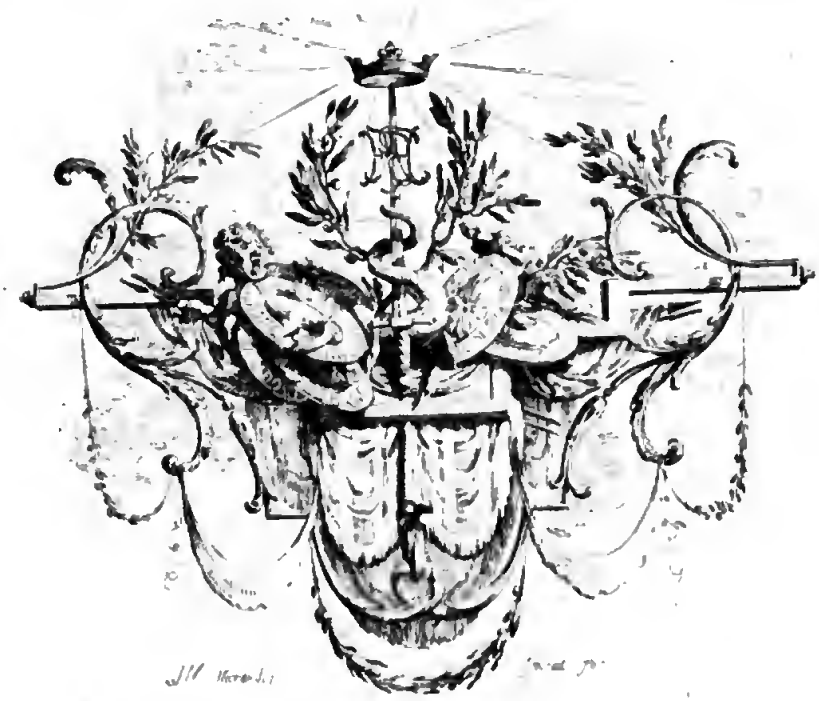

1060. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE I. *parvient à la couronne l'an* 1060. *âgé de huit ans. Il avoit été ſacré à Reims du vivant de ſon pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont ſuivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne eſt célebre par pluſieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce prince parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que ce ſiécle étoit plus fécond en héros. Auſſi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ſes mains.*

1060. 61.

BAUDOUIN, comte de Flandres, beau-frere du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de ſon fils, à Anne ſa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu conſidérée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de ſon emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gaſcons qui vouloient ſe ſoulever. Révolution en Angleterre (1066.) par la mort de ſaint Edouard, qui ne laiſſa point d'enfans, & qui nomma pour ſon ſucceſſeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en reconnoiſſance des ſervices que lui avoit rendus le duc Robert ſon pere.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laiſſant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il eſt battu près de S. Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres ſur ſes neveux, fils de ſon frere aîné, tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de dépoſer l'empereur, & de délier ſes ſujets du ſerment de fidélité. (*Conciles du P. Hardouin, l'an* 1075.) Quelques hiſtoriens ont prétendu que cet ouvrage lui avoit été fauſſement attribué; mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puiſqu'il en a avancé de ſemblables dans ſa lettre trente-cinquiéme à Roderic, évêque de Châlons, dans ſa lettre à Heriman, &c. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce même Grégoire avoit commencé par demander la confirmation de

FEMMES.

FEMMES.	ENFANS.	1108. MORT.	PRINCES contemporains.	
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093.	Louis VI. dit Le Gros.	PHILIPPE I. *meurt à Melun dans la cinquante-ſeptiéme année de ſon âge, le 29. Juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'abbaye de S. Benoit ſur Loire, où il avoit choiſi ſa ſépulture.*	*Papes.*	
	Henri, mort jeune.		Nicolas II.	1061.
	Charles.		Alexandre II.	1073.
	Conſtance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Bohémond I. prince d'Antioche.		Grégoire VII.	1085.
			Victor III.	1087.
			Urbain II.	1099.
			Paſchal II.	1117.
			Empereurs d'Orient.	
			Conſtantin Ducas.	1067.
			Romain Diogene.	1071.
			Michel VII. dépoſé.	1078.
			Nicéphore dépoſé.	1080.
			Alexis Comnene.	1118.
	Enfans naturels.		*Empereurs d'Occident.*	
	Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou.*		Henri IV.	1106.
			Henri V.	1125.
	Philippe, comte de Mante, ſeigneur de Mehun.		*Rois d'Eſpagne.*	
	Fleuri.		Ferdinand le Grand.	1065.
	Céeile, mariée à Tancrede, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouſe, comte de Tripoli.		Sanche II.	1073.
			Alphonſe VI.	1109.
			Rois d'Angleterre.	
	Euſtache, femme de Jean comte d'Etampes, *dont le pere Anſelme ne fait pas mention.*		S. Edouard.	1066.
			Eralde.	1066.
			Guillaume I.	1087.
			Guillaume le Roux.	1100.
			Henri I.	1135.
			Rois d'Ecoſſe.	
			Malcolme III.	1084.
			Dunkan II.	1094.
			Edgard.	1095.
			Alexandre.	1124.
			Rois de Dannemarc.	
			Suénon II.	1074.
			Hérold VII.	1080.
			S. Canut.	1086.
			Olaüs III.	1086.
			Eric II.	1102.
			Nicolas.	1135.
			Rois de Suéde.	
			Stinkill.	1061.
			Ingo III.	1064.
			Haldſtan.	1080.
			Philippe.	1110.
			Rois de Pologne.	
			Boleſlas II.	1079.
			Ladiſlas.	1102.
			Boleſlas III.	1139.

l'empereur lors de ſon exaltation au Pontificat. L'hiſtoire eſt bien partagée ſur ce pape, Grégoire XIII. l'a canoniſé.

Donation de Mathilde, comteſſe de Toſcane (1077.) de tous ſes états au ſaint ſiége ; ce qui fut appellé le patrimoine de ſaint Pierre. On crut alors que c'étoit moins le ſaint ſiége que le pape Grégoire VII. qui en étoit l'objet, d'autant plus qu'elle avoit vécu aſſez mal avec ſon premier mari Godefroi le boſſu, duc de la baſſe Lorraine ; mais l'attachement qu'elle porta depuis à ſes ſucceſſeurs Victor III. & Urbain II. diſſipa de pareils ſoupçons. Elle ne traita pas mieux ſon ſecond mari Welf, fils du duc de Baviere, qui la répudia ſur le refus qu'elle fit d'habiter avec lui : on voit ſon mauſolée dans l'égliſe de ſaint Pierre de Rome.

Foulques, comte d'Anjou, fait donation (1079.) au roi, du Gâtinois, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086.) établis d'abord à la grande Chartreuſe, qui eſt le chef d'ordre, enſuite à Gentilli, proche Paris, & puis transférés au château de Vauvert dans Paris : ils ont encore d'autres monaſteres dans le royaume.

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9 Septembre 1087. âgé de 61. ans, & eſt enterré à ſaint Etienne de Caen : c'étoit l'homme le plus fort de ſon tems. Ce prince étoit ſoigneux de pourvoir de bons paſteurs les égliſes de ſes états, & il protégeoit les lettres ; elles en avoient grand beſoin dans un tems où les livres étoient ſi rares, que Grécie, comteſſe d'Anjou, acheta un recueil d'homélies deux cens brebis, un muid de froment, un autre de ſeigle, un troiſiéme de millet, & un certain nombre de peaux de martres. Les révoltes de ſes ſujets le rendirent cruel & avare. Ce même prince étoit grand juſticier, *erat legum amator & emendator ſtudioſiſſimus* (Ribold) : avant ſon regne, il n'étoit queſtion en Angleterre ni de fiefs, ni d'hommages, ſimple ou lige, ni de vaſſal, ni de ſeigneur féodal ; mais depuis qu'il y eut établi les loix de Normandie, & qu'il eut fait faire le terrier général de l'Angleterre, ouvrage auſſi exact qu'incroyable, les fiefs devinrent auſſi communs en Angleterre, qu'ils l'étoient auparavant en France. (*Hiſt. litter. de la France.*) Il ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre ſeroient écrites en françois ; c'étoit la langue que

MINISTRES.

Sénéchaux.

Raoul, vivant en 1067.

Frédéric, vivant en 1075.

Robert, vivant en 1079.

Gervais, vivant en 1086.

Gui de Montlherri. 1108.

Hugues de Montlherri, vivant en 1118.

GUERRIERS.

Connetables.

Balderic, vivant en 1068.

Gautier, vivant en 1069.

Aleaume, vivant en 1074.

Adam, vivant en 1079.

Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.

Walo. 1097.

Matthieu, vivant en 1097.

Gaſton de Poiſſi, vivant en 1107.

Hugues de Chaumont. 1138.

Chefs de la premiere Croiſade.

Hogues le Grand, comte de Vermandois.

Robert, duc de Normandie.

Robert, comte de Flandres.

Raimond, comte de Toulouſe.

Bohémond.

Godefroi de Bouillon, & ſes freres Baudouin & Euſtache.

Etienne, comte de Chartres.

Hugues, comte de S. Pol.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gervais. 1084.

Il fiers le roi en qualité d'archevêque de Reims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Reims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour ſon égliſe : en effet il étoit le troiſiéme archevêque depuis Hervée, qui avoit poſſédé la dignité de chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au ſiége de Reims.

Baudouin II. vivant en 1063.

Pierre Loiſeleves. 1082.

Guillaume, vivant en 1074.

Roger. 1095.

Godefroi de Boulogne, vivant en 1092.

Urſion, vivant en 1090.

Hubert de Boulogne, vivant en 1092.

Etienne de Senlis. 1140.

SAVANS & Illuſtres.

Adam de Breme, vers 1075.

Adelmanne. 1062.

Béranger. 1088.

Bertolde. 1100.

S. Bruno. 1101.

Drogon. 1098.

Guitmond, vers 1080.

Lambert, évêque d'Arras, vers 1077.

Lanfranc. 1089.

Gilbert Maminot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume le Conquérant.

Marianus Scotus. 1086.

Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la ſecte des *Réaliſtes*.

Pierre de Damian. 1072.

Radulfe Ardent, vers 1100.

Raimbert préſidoit aux écoles du chapitre de l'Iſle, fondé en 1055. il étoit de la ſecte des *Nominaux*. Il fallut un édit du roi Louis XI. pour mettre fin aux ſectes ridicules des Nominaux & des Réaliſtes.

l'on parloit à ſa cour, & celle dont il vouloit que les enfans ſe ſerviſſent dans les écoles : Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même choſe en Paleſtine quand il fut devenu roi, & nous avons en langue romance *les coûtumes*, autrement dites *aſſiſes & bons uſages du royaume de Jeruſalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert ſon fils aîné, l'Angleterre à Guillaume ſon ſecond fils, & à Henri ſon troiſiéme fils, cinq mille beſans d'argent, & les biens de ſa mere Mathilde. Par rapport à Mathilde, voici ce qu'en a dit Guillaume Malmeſburi : *fœmina noſtro tempore, prudentiæ ſpeculum, pudoris culmen.* Elle broda en laine un monument que l'on voit dans l'égliſe de Bayeux, de l'expédition de ſon mari en Angleterre ; la mort ne lui permit pas de l'achever.

1088. &c.

Commencement de la ſouveraineté de Portugal, dans la perſonne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonſe VI. roi de Caſtille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ſes filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. ſous prétexte de parenté, ſa femme Berthe, dont il avoit eu pluſieurs enfans, épouſe Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, comte d'Anjou, ſon mari, & eſt excommunié (1094.) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avoit répudié deux femmes ſucceſſivement, lorſqu'il épouſa Bertrade, & la ſeconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait eſpérer au roi que le pape approuvera ſon mariage avec Bertrade ; mais il eſt excommunié de nouveau (1099.) au concile de Clermont.

Cérémonie de la Roſe d'or, on n'en trouve aucune mention avant l'an 1049. Cette cérémonie ſubſiſte encore ; le pape bénit le quatriéme dimanche de Carême appellé *Lætare*, une Roſe d'or pleine de muſc & de baume, dont il gratifie quelque prince ou princeſſe ; on ignore l'objet de cette pratique qui ſe trouve conſervée dans les anciens rituels que le P. Mabillon nous a donnés dans ſon *Muſæum Italicum.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

Premiere croiſade réſolue au même concile de Clermont, ſous le pontificat d'Urbain II. (les évêques précédoient encore alors les cardinaux.) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'Égliſe, à l'excluſion des évêques qui le prenoient auparavant, & que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du pape la confirmation du droit de primatie en faveur de ſon égliſe ſur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croiſade; il fut fait roi de Jéruſalem l'an 1099. que cette premiere croiſade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la ſimple qualité d'avoué ou de défenſeur du ſaint ſépulcre. Les héros de cette entrepriſe furent Hugues frere du roi, Robert duc de Normandie, Raimond comte de Toulouſe, Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne comte de Boulogne, pere du roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiſcard, commençoit ſa fortune, & il y gagna la principauté d'Antioche, ainſi que l'honneur d'épouſer une fille de France. Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à ſe ſignaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'eſclave de toutes ſes paſſions, & moins avili encore aux yeux de ſon peuple par ſes vices, que par ſa foibleſſe à s'en laiſſer punir. Mais pour Robert, duc de Normandie, chaſſé de l'Angleterre par ſon cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus preſſé que de faire tous ſes efforts pour ſe reſſaiſir d'un ſi bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie, qui lui reſtoit, pour les frais de ſon pélerinage. Il fit bien une autre faute, s'il eſt vrai ce que l'on dit, qu'il refuſa la couronne de Jéruſalem. Qu'alloit chercher en Paleſtine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond, comte de Toulouſe, maître de preſque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas ſans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt ſa propre maiſon alloit être la victime d'une ſemblable croiſade; mais, à dire vrai, les uns & les autres ſuivoient l'impreſſion générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe. Cette croiſade fut l'ouvrage d'un pauvre hermite nommé Pierre, qui de retour de l'Aſie, & touché du malheur des chrétiens d'Orient, échauffa tous les

eſprits & les porta à cette entrepriſe incroyable : Pierre mourut en 1115. & fut enterré à l'abbaye de Neufmouſtier au pays de Liége. (*Gallia Chriſtiana.*)

La couronne de Jéruſalem paſſa dans la ſuite, faute de mâles deſcendans de Godefroi, dans la maiſon d'Anjou, & depuis à Gui de Luſignan, qui après la funeſte journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat ; Jean de Brienne y parvint à ſon tour : tout cela faiſoit des illuſtrations dans les maiſons, ſans grand profit. L'empereur Frédéric qui épouſa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer ; & Jéruſalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus ſaint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un ſaint pélerinage. Ce fut à l'occaſion de ces guerres que prirent naiſſance les ordres des freres Hoſpitaliers, des Templiers & des Teutoniques ; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la ſuite à reconnoître leurs ſucceſſeurs. Il n'y a eu que les Hoſpitaliers qui, conſervant l'eſprit de leur premiere inſtitution, ont toujours continué depuis à défendre la Religion contre les entrepriſes des Turcs.

Philippe (1096.) quitte Bertrade & eſt reconcilié à l'Egliſe ; il la reprend (1097.)

Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de ſaint Benoît par quelques religieux de l'abbaye de Moleſme.

Ce fut vers ce regne que les familles commencerent à prendre des noms propres ; les ſeigneurs & la nobleſſe les prirent ordinairement de leurs terres, & les autres, de leurs fonctions, de leur caractere, ou de l'habitude de leur corps.

1100. 1. 2.

Philippe eſt excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie ſont réunies ſous Henri I. après la mort de Guillaume le Roux ſon frere, âgé de 44. ans, qui s'étoit déja emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le ſimple engagement que lui en avoit fait ſon frere Robert, partant pour la croiſade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri ; mais les deux

freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & mourut ſon priſonnier ; la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend ſa vicomté de la Ville de Bourges à Philippe, qui en fait rendre hommage en ſon nom au comte de Sancerre, pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : choſe étrange ! que le roi rendît hommage à ſes ſujets, & qui fut ſagement abolie par Philippe le Bel en 1302. ce prince ayant déclaré que l'hommage ſeroit converti en indemnité.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros déja aſſocié à la royauté par ſon pere, réprime les ſéditions dans le royaume. Aſſemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du ſaint ſiége ; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'abſolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'abſolution de ſon excommunication, par Lambert, évêque d'Arras, député du pape, & promet, en préſence de pluſieurs prélats, de ne plus voir Bertrade ; promeſſe qu'il ne tint pas, car nous liſons dans un cartulaire de ſaint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe, pour voir Rechin ſon premier mari ; que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les ſervit tous deux à table ; apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce ſecond mariage, ou que peut-être le pape obligé de ſe refugier en France, accorda la diſpenſe ; auſſi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros, que Bertrade ſe flattoit de faire déclarer ſes deux fils capables de ſuccéder à la couronne au défaut d'héritiers légitimes, ce qui fait préſumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire ſur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voiſinage de Montfort & dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite Religieuſe de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbriſſel.

Vers ce tems les papes continuent de ſe ſouſtraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des inveſtitures. Schiſ-

me dans l'Egliſe, dont l'empereur Henri IV. fut la victime : le pape le fut auſſi, car dans cette fameuſe diſpute où faute de s'entendre l'empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre ſur le temporel, & l'empereur ſur le ſpirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire & Grégoire VII. du pontificat. On pourroit appliquer à ce ſujet le mot de l'hiſtoire grecque : Prenez garde, diſoit-on un jour aux Athéniens, que le ſoin du ciel ne vous faſſe perdre la terre, (c'eſt qu'ils ſe ruinoient à bâtir des temples.) On auroit dit alors aux papes : prenez garde que la paſſion d'acquérir la terre ne vous faſſe perdre le ciel ; on vous diſputera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous vous obſtinez à uſurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Ce qui eſt encore à obſerver, c'eſt que l'empereur qui agiſſoit contre le pape au-delà de ſon pouvoir, ignoroit lui-même ſes véritables droits, ainſi qu'il paroit dans une lettre adreſſée à Grégoire par l'aſſemblée de Vormes, où il eſt dit » que ſuivant la » tradition des Peres, un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & » ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt *qu'il aban-* » *donne la foi.* « Comme ſi des ſujets pouvoient être déliés du ſerment de fidélité, parce qu'un roi ſeroit ou deviendroit hérétique. Concile de Troyes (1107.) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe eſt le premier de nos rois qui, pour autoriſer ſes chartes & ſes lettres, les ait fait ſouſcrire par les grands officiers ; les précepteurs des rois y ſignoient auſſi. A la dédicace du prieuré de S. Martin des champs, après le roi, Hugues ſon frere, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons ſon fils, on lit au mois de mai 1067. *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une chartre donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magiſter regis*, & Marcellin, maître de Hugues frere du roi : les confeſſeurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef eſt une femme.

Mort

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

Mort de l'empereur Henri IV. âgé de cinquante-cinq ans. Il eſt auſſi difficile d'aſſigner les vertus & les vices de ce prince, que ceux du pontife qui cauſa tous ſes malheurs. Conrad, ſon fils aîné, ſe révolta contre lui & ſe fit roi d'Italie, & ſon ſecond fils l'empoiſonna, & s'empara de l'empire ſous le nom de Henri V.

1108. *Avénement à la couronne*

LOUIS VI. *dit* LE GROS, *parvient à la couronne l'an* 1108. *âgé d'environ* 30. *ans. La cérémonie de ſon ſacre fut faite, de l'avis d'Yves de Chartres, à Orléans par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un ſchiſme dans l'égliſe de Reims, au ſujet de deux prétendans à cet archevêché.*

Il avoit été aſſocié à la couronne en 1099. du vivant de ſon pere.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1108. &c.

LE domaine qui appartenoit immédiatement au roi, ſe réduiſoit alors au duché de France, qui comprenoit la ville de Paris, quelques autres villes, & environ une trentaine de ſeigneuries. Le reſte étoit en propriété aux vaſſaux du roi, qui, à la vérité, en faiſoient hommage, mais qui, à cela près, ſe conduiſoient preſque en maîtres dans leurs ſeigneuries, & y exerçoient une eſpece de ſouveraineté.

Les plus ſéditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le ſeigneur du Puiſet en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlherri, de Rochefort, &c. dont les fiefs ſitués dans l'étendue du domaine royal, diviſoient les forces du ſouverain, & ſe ſecouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la poſſeſſion du duché de Normandie rendoit voiſin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles : de-là les petites guerres entre le roi & ſes ſujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I. & les premieres du regne de Louis le Gros. Le ſeul château du Puiſet coûta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut juſtifier les croiſades, dont les rois ſe ſervoient pour occuper au loin le courage de leurs vaſſaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France & l'Angleterre, qui n'ont fini que ſous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laiſſer prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'oppoſant point à Henri, déja roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie ſur Robert ſon frere aîné, à qui cette pro-

FEMMES.	ENFANS.	1137. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épouſa l'an 1115. Elle ſe remaria après la mort de Louis, à Matthieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154. C'eſt elle qui a fondé l'abbaye de Montmartre.	Philippe, aſſocié au royaume, & mort avant ſon pere, d'une chûte de cheval. 1131.	LOUIS LE GROS *meure à Paris le premier août* 1137. *âgé d'environ ſoixante ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
	LOUIS LE JEUNE.		Paſchal II. 1117.
	Henri, chanoine de l'égliſe de Notre-Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, enſuite évêque de Beauvais, & enfin archevêque de Reims. 1175.	Les dernieres paroles de Louis le Gros ſont bien remarquables. *Souvenez-vous mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*	Gélaſe II. 1119.
	Hugues, mort jeune.		Calixte II. 1124.
	Robert, tige de la maiſon de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix ſa femme, héritiere de ce comté, d'où eſt venue Anne de Bretagne. *Robert eut auſſi une petite-fille nommée Alix, qui épouſa Renard III. ſeigneur de Choiſeul, tige de la maiſon de Choiſeul.* 1188.		Honoré II. 1130.
			Innocent II. 1143.
			Empereurs d'Orient.
			Alexis Comnene. 1118.
			Jean Comnene. 1143.
			Empereurs d'Occident.
			Henri V. 1125.
			Lothaire II. 1138.
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe VI. 1109.
			Alphonſe VII. 1137.
			Alphonſe VII. 1157.
			Rois d'Angleterre.
			Henri I. 1135.
			Etienne. 1154.
			Rois d'Ecoſſe.
			Alexandre I. dit le Fort. 1124.
			David I. 1148.
			Rois de Dannemarc.
			Nicolas. 1135.
			Eric III. 1138.
			Rois de Suéde.
			Philippe. 1120.
			Ingo IV. 1129.
			Ragwald. 1160.
			Roi de Pologne.
			Boleſlas III. 1139.

Louis le Gros avoit épouſé en 1104. *Lucienne, fille de Gui le Rouge, comte de Rochefort. Ce mariage qui n'avoit pas été conſommé, fut déclaré nul au concile de Troyes en* 1107. *pour cauſe de parenté.*

vince devoit appartenir, conformément au teſtament de leur pere.

Henri refuſe de remettre la forteresſe de Giſors en ſequeſtre, ou de la raſer, comme on en étoit convenu, parce que cette place étoit ſur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre eſt remplie de combats continuels, dans leſquels les vaſſaux prenoient parti pour ou contre, ſuivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114. par un traité qui laiſſoit Giſors à l'Angleterre, ſous la condition de l'hommage.

Saint Bernard fonde le monaſtere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de ſon pere avoit cauſé à la France, & lui devoit cauſer à l'avenir, prit ſous ſa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuiſſe*, fils de Robert, que Henri retenoit priſonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à ſon pere; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puiſſant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui ſe donna en 1119.

Henri augmente ſa puiſſance, en mariant deux de ſes filles, l'une appellée Mathilde, à Henri V. empereur, & l'autre Mahaud ſa fille naturelle, à Conan, fils du comte de Bretagne, & ſe fait rendre hommage de ce comté: il fondoit ſon droit ſur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, ſelon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV. pere de Conſtance, qui étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriére petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maiſon de France pour n'en plus ſortir.

Le beſoin qu'a le roi de ſe concilier ſes principaux vaſſaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de ſénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maiſon d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoibliſſement de l'autorité royale fai-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Sénéchaux.	Hugues de Chaumont. 1138.	*Chanceliers.*	Anſelme de Cantorbéri. 1109.
Anſeau de Garlande. 1118.		Etienne de Senlis. 1140.	Etienne d'Autun. 1138.
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jéruſalem. 1120.		Etienne de Garlande. 1150.	Eudes de Cambrai. 1113.
Etienne de Garlande. 1150.		Simon, vivant en 1130.	Guibert, abbé de Nogent. 1114.
Raoul de Péronne, comte de Vermandois. 1152.		Algrin, vivant en 1137.	Guillaume de Champeaux. 1121.
			Hildebert, évêque du Mans. 1132.
			Leon d'Oſtie, vers 1112.
			Marbode. 1123.
			S. Norbert. 1134.
			Robert d'Arbriſſel. 1117.
			Roſcelin. 1110.
			Rupert. 1135.
			Sigebert. 1113.
			Yves de Chartres. 1115.
	Thibaud, comte de Chartres. 1152.		
	Thomas de Marle, ſeigneur de Couci.		
	Hugues de Créci. 1112.		
	Amaulri de Montfort.		
	Hugues ſeigneur du Puiſet.		
	Gui de Rochefort. 1112.		
	Milon, vicomte de Troyes.		
Suger. 1152.			
Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140.			
Algrin, qui eſt qualifié *Secretaire du roi.*			

ſoit que ces ſeigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faiſoient au roi les en empêchoit. Les Garlandes, miniſtres & favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laiſſer enfin éteindre ſon droit, il reprit ſes fonctions, & conſentit enſuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en ſon abſence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'eſt pas la ſeule grande charge que les ſeigneurs, qui en étoient propriétaires, fiefferent à d'autres ſeigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur des Foſſés le droit d'ordonner le duel entre leurs ſerfs & des perſonnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle ſon hommage pour la Normandie.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute ſa famille & de toute la fleur de la nobleſſe, qui périt à la vûe du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement reveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui eſt ſoutenu par pluſieurs ſeigneurs, tant Normands, que François, que Louis le Gros appuyoit ſecrettement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & ſouleve l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V. ſe prépare à entrer en Champagne, pour ſe venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Reims, où il avoit été excommunié à l'occaſion des inveſtitures. Le roi raſſemble tous ſes vaſſaux ; tout marcha juſqu'aux eccléſiaſtiques, & Suger, abbé de ſaint Denis, s'y trouva avec les *ſujets* de cette abbaye ; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes : l'empereur n'oſa pas ſe commettre contre de ſi grandes forces. Le roi auroit pû aiſément marcher tout de ſuite contre le roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie, mais les vaſſaux qui l'avoient ſuivi contre un prince

étranger, l'auroient abandonné s'il eut fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puiſſances l'une par l'autre.

La querelle des inveſtitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ſes droits. Cet accommodement conſiſtoit en ce que l'empereur conſentît à ne plus donner l'inveſtiture que *par le ſceptre*, c'eſt-à-dire, que par la puiſſance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la croſſe & par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées ſur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

Le clergé de Rome eſt déclaré avoir ſeul le droit d'élire les papes, ſans le conſentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la perſonne de Charles le Bon, comte de Flandre, qui fut aſſaſſiné à Bruges dans l'égliſe de ſaint Donatien où il entendoit la meſſe, & adjuge ce comté, vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Charles le Bon étoit de la maiſon de Dannemarc, fils de ſaint Canut, & comte de Flandre par Adéle ſa mere, héritiere de Robert le Friſon. Louis aſſocie Philippe ſon fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alſace ſoutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & eſt battu ; mais Guillaume ayant été bleſſé, & étant mort de ſes bleſſures, la Flandre reſta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau ſchiſme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. eſt reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à S. Bernard. Pendant ce ſchiſme, Roger, prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles ; l'inveſtiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Inno-

cent II. en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis le Gros fit ſacrer & couronner à Reims par le pape Innocent II. Louis le jeune ſon ſecond fils (1131.) âgé d'environ 10. ans.

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre, meurt âgé de 68. ans ſans laiſſer d'enfans que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouſer Geoffroi Plantagenete, fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara ſon héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils d'Adéle ſa ſœur, ce qui cauſa de grands troubles en Angleterre; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'inveſtiture que Louis le Gros donna à Foulques comte d'Anjou.

Louis le Gros meurt. Il eſt le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis : c'étoit la banniere de l'abbaye que les comtes du Vexin, qui en étoient les avoués, portoient à la guerre, & que Louis le Gros porta en cette qualité, lorſqu'il eut réuni le Vexin à la couronne : il a fondé l'abbaye de ſaint Victor. C'étoit un prince recommandable par ſon courage, par la douceur de ſes mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vaſſaux s'étoient emparés ; il en vint à bout, ſoit par l'établiſſement des communes, ſoit par l'affranchiſſement des ſerfs, ſoit en diminuant la trop grande autorité des juſtices ſeigneuriales : à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlandes & de l'abbé Suger, ſes principaux miniſtres. Par rapport à l'article de la juſtice, voici comme on parvint à s'en reſſaiſir, tant ſous ce régne que ſous les ſuivans.

On envoya d'abord dans les provinces, des commiſſaires, appellés autrefois *Miſſi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts* ; ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes ; ils recevoient

voient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes aſſiſes du roi, qui étoit le parlement, appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris.*

Enſuite nos rois créérent ſucceſſivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, leſquels par l'attribution des *Cas Royaux*, devinrent ſeuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'excluſion des ſeigneurs particuliers : ces mêmes baillifs étant devenus trop puiſſans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les ſeigneurs de céder auſſi l'exercice de leurs juſtices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de ſeigneurs devant les juges royaux, achevérent de détruire le trop grand pouvoir des juſtices particulieres : *auſſi*, dit Loyſeau, *ce droit de reſſort de juſtice eſt-il le plus fort lien qui ſoit pour maintenir la ſouveraineté.*

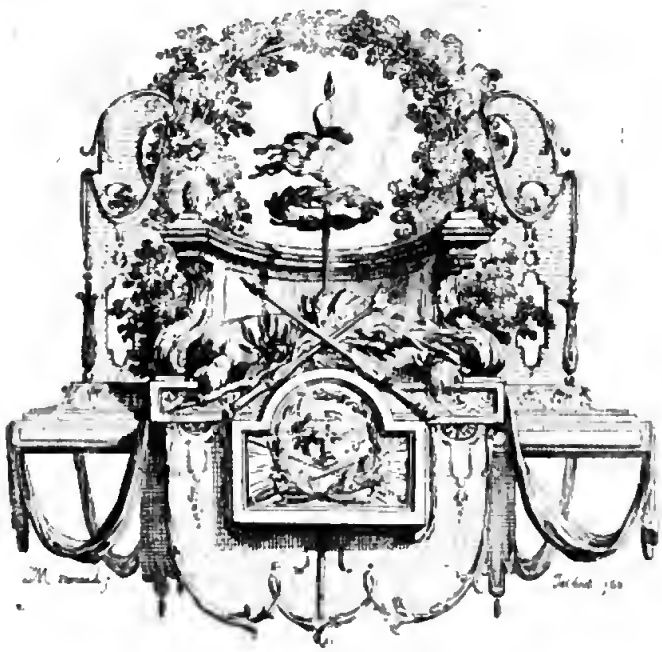

1137. *Avenement à la couronne.*

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE, *parvient à la couronne le premier août 1137. âgé de dix-huit ans. On le ſurnomma le Jeune, pour le diſtinguer de ſon pere, avec lequel il regna quelques années, & qui fut ſurnommé le vieux depuis le couronnement de ſon fils.*

La Roche-Flavin donne une autre cauſe au ſurnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1137. 38. 39.

A Meſure que l'autorité des rois de la troiſiéme race s'affermiſſoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainſi Louis le Jeune ne ſe fit pas ſacrer de nouveau comme avoit fait ſon pere ; & après lui, Philippe Auguſte ne crut pas même devoir faire couronner ſon fils de ſon vivant.

Louis le Jeune, prince courageux, mais peut-être indiſcret dans ſa dévotion, penſa perdre ſon état ; ſon mariage avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puiſſant, cependant tous les ſeigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud comte de Champagne. Le roi ſe donne de nouveaux embarras, en voulant s'emparer injuſtement, aux droits d'Eléonore, du comté de Toulouſe, dont le comte avoit acquis la propriété ; cette guerre fut ſans ſuccès.

Le code Théodoſien fait par l'ordre de Théodoſe le Jeune, publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit ſur la fin de la ſeconde race. Le code que Juſtinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il eſt devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *hiſtoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un ſiécle.) Cujas a reſtitué depuis le code Théodoſien, mais on ne s'en ſert aujourd'hui que pour le conſulter.

1140. 41.

La doctrine d'Abélard eſt condamnée au concile de Sens. Abélard l'avoit déja été lui-même au concile de Soiſſons tenu en 1121. il en appella au pape qui le condamna pareillement ; & comme il alloit à Ro-

FEMMES.	*ENFANS.*	1180. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Eléonore, que Louis répudia. Elle épouſa enſuite Henri comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1160.	Marie épouſa Henri I. comte de Champagne. 1181.	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le 18. ſeptembre 1180. âgé d'environ ſoixante ans, d'une paralyſie qu'il gagna à un pélerinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guériſon de ſon fils Philippe. Il trouva ſon fils guéri à ſon retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il eſt enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.*	*Papes.*
	Alix, mariée à Thibaut, comte de Blois, vivante en 1183.		Innocent II. 1143.
			Céleſtin II. 1144.
			Luce II. 1145.
			Eugene III. 1153.
			Anaſtaſe IV. 1155.
			Adrien IV. 1159.
			Alexandre III. 1181.
			Empereurs d'Orient.
			Jean Comnene. 1143.
			Emanuel Comnene. 1180.
			Empereurs d'Occident.
			Lothaire II. 1138.
			Conrad III. chef de la maiſon impériale de Suabe. 1152.
			Frédéric I. dit *Barberouſſe.* 1190.
			Rois d'Eſpagne.
			Sanche III. 1158.
			Ferdinand II. 1175.
			Alphonſe IX. 1214.
			Roi de Portugal.
			Alphonſe I. proclamé roi de Portugal en 1139. mort en 1185. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonſe VI. fit comte de Portugal.
			Rois d'Angleterre.
			Etienne. 1154.
			Henri II. 1189.
			Rois d'Ecoſſe.
			David I. 1143.
			Malcolme IV. 1155.
			Guillaume. 1214.
			Rois de Dannemarc.
			Erie III. 1138.
			Erie IV. 1147.
			Suénon & Canut. 1155.
			Valdemar I. 1182.
			Rois de Suède.
			Ragwald. 1140.
			Suetcher. 1160.
			Erie IX. 1162.
			Charles VII. 1168.
			Canut. 1192.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas II. 1139.
			Ladiſlas II. 1146.
			Boleſlas IV. 1173.
			Miciſlas, dépoſé & rétabli. 1202.
			Caſimir II. 1194.

me pour y pourſuivre ſon appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni : il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monaſtere par ſon humilité & par ſa rétractation. Eloïſe, dont on connoît les malheurs, lui ſurvécut vingt-deux ans, & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Eloïſe étoit abbeſſe.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la ſeconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puiſque ce fut dans le concile tenu à Etampes, que ce pontife fut préféré à ſon concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occaſion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit ſoutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, ſuivant le droit qu'il en avoit, ſe fût oppoſé à cette élection. Le comte de Champagne, toujours prêt à remuer, ſe joignit au pape ; le roi en reçut une nouvelle offenſe dans la perſonne du comte de Vermandois, ſon parent, que Thibaud avoit fait excommunier, ſous le prétexte que le comte de Vermandois avoit fait divorce avec ſa femme, ſœur ou fille de Thibaud.

Louis le Jeune, pour ſe venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à ſang (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conſeille, pour expier ce crime, de faire une croiſade en perſonne ; l'abbé Suger s'y oppoſe fortement, & tâche de perſuader au roi d'y envoyer ſeulement des troupes, mais les conſeils de ſaint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel ; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les eſprits : on le voyoit d'un moment à l'autre paſſer du fond de ſon déſert au milieu des cours, jamais déplacé, ſans titre, ſans caractére, jouiſſant de cette conſidération perſonnelle

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illuſtres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Abélard. 1142.
Etienne de Garlande. 1150.	Hugues de Chaumont. 1138.	Noel, vivant en 1140.	S. Bernard. 1151.
Raoul, comte de Vermandois, ſeigneur de Péronne. 1152.	Matthieu de Montmorenci. 1160.	Cadurc. 1198.	Arnaud de Breſſe. 1155.
Thibauld I. comte de Blois. 1191.	Simon de Néaufle, vivant en 1150.	Barthelemi, vivant en 1147.	Eloiſe. 1163.
	Raoul, comte de Clermont. 1191.	Simon, vivant en 1152.	Gilbert de la Poirée. 1154.
		Alderic.	Gratien. 1152.
		Hugues de Chamfleuri. 1175.	Hugues de S. Victor. 1140.
		Hugues de Puiſeaux. 1185.	Goſcelin. 1152.
			Othon de Freiſingen, frere utérin de Conrad III. 1158.
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177.
			Pierre Lombard. 1164.
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni. 1157.
			Richard de S. Victor. 1173.
L'abbé Suger. 1152.			

qui eſt au-deſſus de l'autorité ; ſimple moine de Clairvaux, plus puiſſant que l'abbé Suger premier miniſtre de France, & conſervant ſous le pape Eugêne III. qui avoit été ſon diſciple, un aſcendant qui les honoroit également l'un & l'autre ; cependant ſaint Bernard n'étoit pas un auſſi grand politique qu'il étoit un ſaint homme & un bel eſprit. Ses ſermons ſont des chefs-d'œuvres de ſentiment & de force ; feu M. Henri de Valois, cet homme illuſtre du ſiécle paſſé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins ; auſſi a-t'on dit de lui, que ç'avoit été le dernier pere de l'Egliſe : on trouve dans la préface d'une édition de ſes œuvres, une diſſertation aſſez curieuſe ſur la queſtion de ſavoir ſi ſes ſermons ont été prononcés en François ou en Latin : ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'eſt que des religieux ſans lettres aſſiſtoient à ſes conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis, ſes ſermons ſe trouvent en vieux françois dans la bibliothéque des PP. Feuillans de la rue S. Honoré à Paris, dans un manuſcrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans ſa ſoixante-troiſiéme année.

L'occaſion de cette ſeconde croiſade étoit la priſe d'Edeſſe par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les Chrétiens. Le roi part (1147.) avec Eléonore ſa femme, & y méne quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Suabe, qui avoit été élu empereur, y méne auſſi une nombreuſe armée. L'abbé Suger eſt fait régent du royaume de France, avec Raoul comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épouſé la ſœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au-delà des choſes ſpirituelles, & fait revivre la dignité de ſénateur ; ce qui affoiblit pour un tems l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahiſon des Grecs. Le roi eſt auſſi défait par les Sarazins. On aſſiége Damas, & on eſt obligé de lever le ſiége par la trahiſon des chrétiens de Syrie. C'eſt ainſi du moins qu'en ont parlé la plûpart

des hiſtoriens ; mais à juger de cette ſeconde croiſade par la premiere, & à s'en rapporter à la princeſſe Anne Comnene, fille de l'empereur de Conſtantinople, qui a écrit l'hiſtoire de ces tems malheureux, ſon pere Alexis ne fit que ce que tout prince ſage auroit fait à ſa place ; ſon pays étoit inondé par plus de ſept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du poſſible, dévaſtoient ſon pays : ſa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croiſés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invaſion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée, dont la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéreſſant à meſure qu'ils s'en approchoient : Alexis conjura ces orages à force de patience & de ſageſſe, & trouva le moyen de congédier enfin des hôtes ſi dangereux. Le ſoldat tranſplanté ſous un nouveau ciel, & ne refuſant rien à ſon intempérance, périt de maladie, & de-là l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoiſonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne comte de Boulogne, à la comteſſe ſon épouſe, où ce prince ſe loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçû, dit-il, des préſens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume le Conquérant lorſqu'il épouſa ſa fille. Ne ſe pourroit-il pas faire que le même eſprit de prévention eût fait ſoupçonner ſes ſucceſſeurs de s'être entendus avec les Sarazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis le Jeune ?

Concile de Reims tenu par Eugêne III. en l'abſence du roi. Si le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugêne III. lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'aſſemblée de toutes les Gaules Ciſalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Éon, abuſé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne

croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs : ce concile contient dix-ſept canons, appellés communément les canons d'Eugêne III. & dont la plûpart ſont inſérés dans le Droit. On peut remarquer entr'autres canons le ſixiéme, qui défend aux avoués des égliſes de rien prendre ſur elles ni par eux ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, ſous peine d'être privés, après leur mort, de la ſépulture eccléſiaſtique : le ſeptiéme défend aux évêques, diacres, ſous-diacres, moines & religieuſes, de ſe marier ; le douziéme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe,) ſous peine, pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la ſépulture eccléſiaſtique, &c. Ce fut auſſi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, ſur certaine queſtion métaphyſique au ſujet de la Trinité. Ce qui eſt principalement à remarquer, c'eſt que ce concile étant ſéparé, le pape forma une congrégation ſur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réſervé au pape ſeul, aſſiſté des cardinaux. En effet, la profeſſion de foi des évêques de France ne fut pas inſérée dans les actes du concile qui ſe conſervent dans la bibliothéque du Vatican, mais les évêques de France ne manquerent pas de l'inſérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugêne III. par Dom Delannes, page* 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jéruſalem avant le roi ſon frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais ſuccès de la croiſade ſur la malhabilité de Louis VII. dans la vûe d'inſinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, & peut-être de la couronne ; Suger aſſemble les Etats Généraux ; Eugêne III. de retour à Rome, ſervit bien le roi par ſes lettres aux eccléſiaſtiques de ſon royaume, & tout fut tranquille.

Le roi en revenant en France eſt pris ſur mer par des Grecs,

&

& délivré par Grégoire, le général de Roger roi de Sicile. Il eſt étonnant que ce prince ne fût pas encore dégoûté des croiſades, cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorſqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les eſprits ſi réfroidis & ſi rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'uſage des armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la nobleſſe, a commencé pendant les croiſades, pour diſtinguer les perſonnes, qui étant toutes couvertes de fer, n'étoient guéres reconnoiſſables ſans une marque extérieure : c'étoit par les cottes d'armes que les chevaliers ſe diſtinguoient, & les différentes fourures de ces cottes d'armes que nos François mettoient ſur leurs cuiraſſes, formerent les différentes couleurs, qui de-là paſſerent dans leurs armes, & qu'il eſt aiſé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le ſable, le ſinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, la *pale* de l'épieu, le *ſautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Eſpagne avoit eu ſa croiſade ainſi que l'Aſie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuſe montée par des Allemans, des Anglois & des Flamans, entrer dans la riviere de Liſbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui étoit occupée par des Sarazins, & dont enſuite il fit ſa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été juſqu'alors.

1150. 51. 52. &c.

Louis le jeune répudie Éléonore, à cauſe du commerce qu'il la ſoupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, ſon oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin ; il ſe ſert du prétexte de parenté pour faire rompre ſon mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit oppoſé encore à une action ſi préjudiciable à l'état, & elle ne fut conſommée qu'après ſa mort, arrivée en 1152.

Cet homme étoit bien différent de ſaint Bernard ; ſi l'Egliſe ne l'a point écrit dans ſon martyrologe, l'hiſtoire l'a conſacré

dans ſes faſtes : Suger, de ſimple moine de ſaint Denis, en étoit devenu abbé par ſes grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute ſéculiere qu'il avoit menée, ſes habits ſomptueux & ſa nombreuſe ſuite, qui en effet ne convenoit guéres à ſon état : Suger s'étant converti, réforma auſſi ſon monaſtere. Cette maiſon, dit S. Bernard, ſervoit aux affaires de la cour & aux armées des rois : le cloître étoit ſouvent environné de gens de guerre, & retentiſſoit de plaidoiries & de querelles ; les femmes y avoient quelquefois entrée ; mais on n'en doit pas être ſurpris : les moines, comme plus inſtruits, avoient alors grande part aux affaires ; leurs maiſons étoient autant l'école de la jeuneſſe que l'habitation des moines, & Louis le Gros avoit été élevé à ſaint Denis : ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occaſion à ce prince, devenu roi, de l'employer dans la ſuite aux plus grandes affaires ; il mourut dans ſa ſoixante-dixiéme année : c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une baſſe naiſſance : on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere ſur Curtius Rufus, il eſt beau d'être né de ſoi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex ſe natus* (Tacite.) Sa patrie eſt aſſez ignorée ; les uns ont dit qu'il étoit natif de ſaint Denis, les autres de ſaint Omer. C'eſt lui qui a bâti l'égliſe de ſaint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monumens vénérables de l'ancienne égliſe bâtie par Pepin & par Charlemagne ; & ce qui honore du moins autant ſa mémoire, c'eſt qu'on croit avec beaucoup de vraiſemblance, que le projet de la compilation des grandes chroniques connues ſous le nom de chroniques de ſaint Denis, fût ſon ouvrage. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres, t. XV. p.* 591.)

Eléonore ſe remaria, comme Suger l'avoit prévû, ſix ſemaines après avoir été répudiée, à Henri comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré ſucceſſeur du roi d'Angleterre, & qui par ce mariage ſe trouva dans la ſuite, ſous le nom de Henri II. roi d'Angleterre, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Decret de Gratien que l'on n'eſt jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il eſt rempli ; c'eſt un recueil de canons :

les fauſſes décrétales dont Iſidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément & finiſſent au pape Syrice, (mort en 398.) d'où Denis le Petit, auteur judicieux, commence ſeulement les ſiennes, y ſont rapportées comme un ouvrage autentique.

L'empereur Conrad III. meurt empoiſonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile ; il déſigna Frédéric ſon neveu pour héritier de l'Empire, quoiqu'il laiſsât un fils nommé auſſi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un ſi grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouſe Conſtance, fille d'Aphonſe roi de Caſtille, à Orléans, où elle fut ſacrée par l'archevêque de Sens. Il va en pélerinage à ſaint Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devient roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puiſqu'il laiſſoit un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne : il avoit eu un aîné qui avoit nom Euſtache, qu'il avoit aſſocié à la couronne en 1152. mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'auroit pas ſouffert auſſi patiemment que fit Guillaume, de ſe voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet du comté de Toulouſe, ſur lequel le roi d'Angleterre prétendoit exercer les droits d'Eléonore ſa femme, dont l'ayeul Guillaume VIII. avoit aliéné ce comté : Henri II. fut obligé de lever le ſiége de cette ville. Tréve entre les deux rois. La tréve ſe renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France fut le théatre continuel des guerres particulieres que ſe faiſoient entr'eux les princes & les ſeigneurs qui s'en diſputoient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouſe, de Provence, de Barcelonne, de Montpellier, de Carcaſſonne, de Beſiers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous vaſſaux de la couronne, mais dont nos rois, trop foibles alors, n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III. attribue aux cardinaux le droit excluſif d'élire le pape. Le marquiſat d'Autriche eſt érigé en duché (1156.)

par Frédéric Barberouſſe, en faveur de Henri ſurnommé de Iaſamergott, marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par leſquelles Louis donne le revenu de l'égliſe de Paris, le ſiége vacant, aux religieuſes de l'abbaye d'Hieres ; (preuve du droit de régale.)

Fameux différend entre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéri, & le roi Henri II. ſur les immunités eccléſiaſtiques. Mathilde, mere de Henri, l'avoit detourné autant qu'elle l'avoit pu de donner cette place à Becket, & Becket lui-même s'en étoit défendu, en faiſant connoître au roi ſon inflexibilité ſur les droits de l'Egliſe.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. roi d'Angleterre, épouſe Conſtance, fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri ſe ſaiſit de tout le pays au nom de ſon fils. Reſtriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq ſols.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouſer à ſon fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbéri, à ſon retour de France, où il avoit demeuré pendant ſept ans, eſt aſſaſſiné dans ſon égliſe : peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives eccléſiaſtiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promeſſe de mariage de Richard, ſecond fils de Henri, avec Alix ſeconde fille de Louis le Jeune.

Fin du ſchiſme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occaſion des deux papes Alexandre III. & Victor IV. anti-pape. Victor eut pour ſucceſſeurs dans ſon obédience Paſcal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. eſt reconnu pour le véritable

pape. Il en étoit bien digne ; ce fut lui qui, au nom du concile troiſiéme de Latran, déclara que tous les Chrétiens devoient être exempts de la ſervitude. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le ſchiſme, ſe vit contraint à la paix, par la perte de la bataille navale de Lignano, que gagnerent les Venitiens. Le pape pour en conſacrer la mémoire donna ſon anneau au doge, en lui diſant de le jetter dans la mer qu'il lui donnoit pour épouſe ; origine de la cérémonie où les doges épouſent la mer.

1179. 80.

Louis va, par dévotion, viſiter le tombeau de ſaint Thomas de Cantorbéri en Angleterre, dont la châſſe fut briſée par Henri VIII. roi d'Angleterre ; à ſon retour il fait ſacrer & couronner ſon fils à Reims, & attribue la prérogative du ſacre juſques-là indéciſe à ce ſiége, à cauſe que le cardinal de Sabine, ſon beau-frere, en étoit archevêque : les pairs prirent ſéance à cette cérémonie ; Henri, roi d'Angleterre, y aſſiſta comme duc de Normandie, & Philippe, comte de Flandre, y porta l'épée royale comme pair de France : c'eſt la premiere fois que les comtes de Flandre ayent pris ce titre.

Alphonſe II. comte de Barcelonne par ſon pere, & roi d'Arragon par ſa mere, fait déclarer dans le concile de Tarragone (1180.) *que les actes qui ſe dattoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne ſe datteroient plus que de l'Ere chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui ſert d'époque à la Juriſprudence ſur la matiere des dixmes inféodées.

On apperçoit dans ce ſiécle les premieres traces des repréſentations du théatre : un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de ſaint Albin en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneſſe, leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpéces de tragédies de piété. Le ſujet de la premiere piéce dramatique furent les miracles de ſainte Catherine ; ce qui eſt bien antérieur à nos repréſentations des myſteres, qui n'ont commencé qu'en 1398. ſur un théatre que l'on dreſſa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douziéme ſiécle eſt bien remarquable par l'utilité des écoles

qui ſe formérent dans les cathédrales & dans les monaſteres : ce n'eſt pas que l'on puiſſe faire cas des ouvrages qui s'y compoſerent, tels que les chroniques, les légendes, les traités ſcholaſtiques, les poëſies, &c. mais parce que ce ſont ces écoles qui ont ſauvé preſque tous les ouvrages des anciens. Les moines copioient les livres, c'étoit leur fonction journaliere, & ſans eux peut-être toutes les richeſſes de l'antiquité ſeroient perdues pour nous. Ces écoles ſervoient auſſi à l'inſtruction de la jeuneſſe qui y étoit élevée ; mais bientôt les colléges prirent la place des écoles ; Robert, comte de Dreux, frere du roi, en fonda un ſous l'invocation de ſaint Thomas de Cantorbéri, & c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui ſaint Thomas du Louvre : il y eut auſſi un collége des Anglois & un Collége des Danois : Paris étoit devenu le centre des lettres, on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens ; auſſi ce corps fut-il ſouvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'univerſité, devint le plus fréquenté, & les profeſſeurs le choiſirent parce que l'air y étoit plus pur ; enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus ſuffire à ſes habitans.

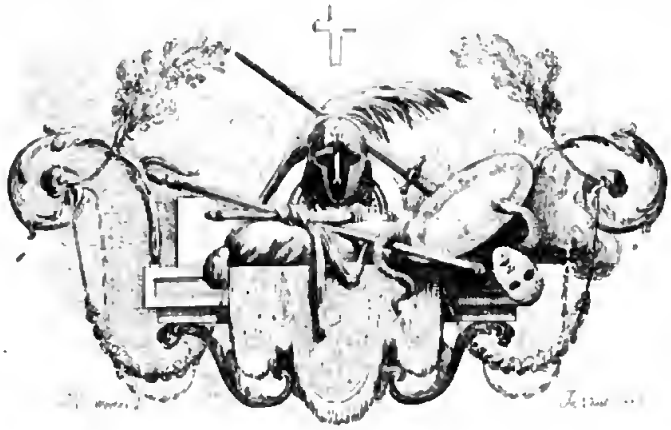

1180. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE *parvient à la couronne l'an 1180, âgé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere. Hugues, abbé de saint Germain des Prez, Hervé, abbé de saint Victor, & Eudes, abbé de sainte Geneviéve, furent ses parains, & Constance, sœur de Louis VII. femme du comte de Toulouse, & deux veuves de Paris, furent ses marraines. Robert Clement, seigneur du Mez, fut son gouverneur.*

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il réprima les violences & les brigandages exercés par les Grands dans son royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux ; action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la religion : un grand pape (S. Grégoire le Grand) en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fit des injustices ; il fit payer aux Juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération & l'équité de ce saint pontife.

La mere du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandre son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célébre son mariage, force Henri II. roi d'Angleterre, à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand regret de tout ce qu'il avoit entrepris contre son pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe comte de Flandre, par la mort d'Elisabeth de Vermandois sa femme, décédée sans enfans : ce comté étoit entré dans la maison de France par Hugues de France, troisiéme fils de Henri I. qui en avoit épousé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'é-

1223.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190. Ingerburge, ou Iſamburge, fille de Valdemar, & ſœur de Canut, rois de Dannemarc. Philippe la répudia, & Innocent III. força ce prince à la reprendre. 1236. Agnès de Meranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia : elle en mourut de douleur en 1201. Il falloit que la répudiation fut alors une choſe bien commune, puiſque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Arragon, de l'an 1204. une clauſe qui étonneroit bien aujourd'hui ; ce prince y promet ſolemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus eſt, de n'en épouſer jamais aucune autre pendant ſa vie.	LOUIS VIII. Philippe, comte de Boulogne. Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I. duc de Brabant. *Ces enfans furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge ſa ſeconde femme.* *Cette légitimation*, dit Rigord, *déplut à pluſieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matière. Le pape ſe fondoit ſur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité ; & cela paroît juſte : mais ce qui peut ſurprendre, c'eſt que le ſeigneur de Montpellier voulant s'autoriſer d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un roi de France à lui.* *Philippe Auguſte eut d'une perſonne inconnue, Pierre Charlot, qui fut fait évêque de Meyon en 1240. & mourut en 1249. dans le voyage d'outre-mer où il accompagna S. Louis. Pierre Charlot avoit eu pour précepteur Guillaume le Breton, qui lui dédia un Poëme intitulé la* Carlotide, *qu'on ne connoît que par la mention qu'en fait Guillaume, à la fin de la dédicace de la Philippide adreſſée à Louis VIII.*	PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le 14. juillet 1223. âgé de cinquante-neuf ans ; il en avoit regné 43. Il eſt enterré à ſaint Denis.* *Annales Veſtriani (ad annum 1223.) hoc anno obiit Philippus, rex Francorum, ab aliquibus Auguſtus cognominatus huiuſce nominis ſecundus, vir fortunatiſſimus, qui regnum Francorum multo ampliavit, bicornibus actibus felix, eccleſiarum & religioſarum perſonarum amator & ſaluator, & ſpecialator eccleſiarum ſancti Dionyſii & ſancti Victoris Pariſienſis.*	*Papes.* Luce III. 1185. Urbain III. 1187. Grégoire VIII. 1187. Clément III. 1191. Celeſtin III. 1198. Innocent III. 1216. Honoré III. 1227. *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene II. 1183. Andronic I. 1185. Iſaac l'Ange. 1204. Alexis III. 1203. Alexis IV. 1204. Murtzulphe. 1204. *Empire des Latins.* Baudouin. 1205. Henri. 1216. Pierre de Courtenai. 1220. Robert de Courtenai. 1219. *Empereurs d'Occident.* Frédéric I. 1190. Henri VI. 1198. Philippe. 1208. Othon IV. 1218. Frédéric II. 1250. *Rois d'Eſpagne.* Alphonſe IX. 1214. Henri I. 1217. Ferdinand III. 1252. *Rois de Portugal.* Alphonſe I. 1185. Sanche I. 1212. Alphonſe II. 1223. *Rois d'Angleterre.* Henri II. 1189. Richard I. 1199. Jean Sans-terre. 1216. Henri III. 1272. *Rois d'Ecoſſe.* Guillaume. 1214. Alexandre II. 1249. *Rois de Dannemarc.* Valdemar I. 1182. Canut VI. 1202. Valdemar II. 1241. *Rois de Suède.* Canut. 1192. Suercher. 1211. Eric X. 1218. Jean I. 1222. *Rois de Pologne.* Caſimir II. 1194. Leſque. 1226.

gliſe de Notre Dame ; le maître-autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les égliſes de Cluni, de ſaint Remi de Reims, de ſainte Genevieve, &c. Avec l'architecture ſe réveillerent la peinture, la ſculpture, l'orfévrerie, &c. Tel eſt le ſort des arts, ils marchent tous enſemble ; on les voit enſevelis dans un tems, & tout à-coup ils reparoiſſent à la fois. Philippe Auguſte fut le premier qui fit paver les rues de Paris, & qui le fit clore de murs.

Etrange révolution arrivée dans l'Empire, dans la perſonne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Baviere, de Weſtphalie, &c. & gendre de Henri II. roi d'Angleterre, dont les états s'étendoient depuis le Golfe Adriatique juſqu'à la Mer Baltique : ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ſes poſſeſſions par l'empereur Fréderic, & de tant de grandeurs il ne reſta à ſa maiſon que le duché de Brunſwic, qu'elle poſſede encore aujourd'hui.

Richard, deuxiéme fils de Henri II. étoit en guerre de ſon côté avec le comte de Toulouſe, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnoit ſur ce comté. Philippe défendit ſon vaſſal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du prince Henri ; alors Richard devenu l'aîné, & changeant d'intérêt, ſe joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour ravoir les villes du Vexin, qui avoient été données en dot à ſa ſœur Marguerite en épouſant Henri, & qui lui devoient revenir après ſa mort ; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu l'ainé par la mort de Henri, ſe joint à Philippe, ſur ce que Henri II. avoit refuſé de l'aſſocier à la couronne, comme il avoit aſſocié ſon frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, ſœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux ; ce qui eſt à remarquer, c'eſt que la Dixme dite *Saladine*, dont nous parlerons à l'année ſuivante, & qui n'avoit été accordée par le pape à l'Angleterre, ainſi qu'à la France, que pour une nouvelle croiſade, fut employée dans cette guerre entre les deux nations.

Saladin reprend Jéruſalem, quatre-vingt-neuf ans après que

MINISTRES.

Sénéchaux.

Thibaud I. comte de Blois. 1191.

La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202.

Robert Clément. 1181.

Gilles Clement. 1182.

Frere Guerin, évêque de Senlis, depuis Chancelier. 1230.

Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

Connetables.

Raoul, comte de Clermont. 1191.

Dreux de Mello. 1218.

Mathieu II. de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230.

Maréchaux de France.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191.

Nevelon d'Arras, vivant en 1217.

Henri Clément. 1214.

Jean Clément vivant encore en 1260.

Simon de Montfort. 1218.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Hugues de Puiseaux. 1185.

Hugues de Bethisi, vivant en 1186.

Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de Jérusalem. 1230.

SAVANS & Illustres.

Arnulphe. 1181.

Guy d'Arics, G. D. S. vivant en 1201.

Averroès. 1206.

Pierre de Corbeil. 1222.

S. Dominique. 1221.

Etienne de Tournai. 1203.

Eudes de Sulli. 1208.

Foulques, curé de Nulli. 1202.

Jean Gersen, *auteur de l'Imitation de J. C.* faussement attribuée à Jean Gerson par la ressemblance de nom, & avant lui à Thomas à Kempis.

Godefroi de Viterbe. 1186.

Guillaume le Breton, vivant en 1223.

Guillaume de Tyr, vers 1180.

Hélinand. 1212.

Jean de Salisbéri. 1182.

Joachim, mort vers 1214.

Maurice de Sulli. 1196.

Pierre le Mangeur. 1198.

Pierre de Blois. 1200.

Villehardouin, vers 1212.

les François avoient commencé à y régner. Elle avoit été gouvernée par neuf rois, tous François d'origine ; cette conquête faite ſous le pape Urbain II. fut perdue ſous Urbain III. l'empire Romain commencé ſous Auguſte, finit ſous Auguſtule, de même que l'empire de Conſtantinople commença & finit par un Conſtantin, & celui des Viſigots par un Alaric, &c. on aime à faire ces remarques qui ne prouvent rien. On ne peut aſſez exalter les marques d'humanité que donna Saladin dans cette journée, qu'il regarda comme la plus glorieuſe de ſa vie, & l'Europe étonnée admira dans un Muſulman des vertus inconnues aux Chrétiens de ce ſiécle ; il mourut en 1193.

L'empereur Fréderic I. marie ſon fils (Henri VI.) à Conſtance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt, âgé de 57. ans ; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui ſuccéde. Henri II. le premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, eſt celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu ſa domination : mais les malheurs de ſa vie égalérent ſa fortune ; Eléonore ſa femme réuniſſoit tous les genres de paſſions ; ſon premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le ſecond la trouva jalouſe & ambitieuſe. Les enfans de Henri enorgueillis de ſa fortune, voulurent la partager de ſon vivant, & ſa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbéri, ſouleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il poſſédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limouſin, le Perigord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne, par le mariage d'un de ſes fils avec l'héritiere de ce duché. Il écrivit ſon teſtament en langue romance, ce qui prouve bien que c'étoit la langue vulgaire, & que le Latin étoit redevenu une langue ſavante.

Luſignan, roi de Jéruſalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. la perte de Jéruſalem fut la ſuite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repaſſer en Aſie :

l'empereur Fréderic leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes : ce malheureux prince périt en paſſant le Cydnus, (c'eſt le même fleuve où Alexandre penſa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit ſa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent auſſi pour la troiſiéme croiſade, & tournent vers la Sicile. On diſtingua les croiſés par des couleurs différentes. On donna une croix rouge aux François, une blanche aux Anglois, & une verte aux Flamans; car les Flamans formoient une nation à part, commandée par Philippe comte de Flandres.

Philippe fait ſon teſtament, dans lequel, entr'autres précautions pour le bien de ſon état, après avoir nommé la reine ſa mere à la régence, & lui avoir aſſocié le cardinal de Champagne ſon oncle, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. impoſé une dixme tant ſur le clergé, que ſur tous ceux qui ne prendroient point la croix, quiſut appellée *Dixme Saladine*, à cauſe que la croiſade en étoit l'objet. De tous les ordres religieux les ſeuls exceptés furent les Chartreux, les Bernardins & Fontevrauld; le roi étoit arrivé en Sicile avant Richard, ils étoient déja brouillés quand ils ſe ſéparérent : le ſujet de leur querelle fut que le roi prit parti pour les Meſſinois contre les entrepriſes de Richard, & que Richard rompit les engagemen de mariage qu'il avoit pris avec Alix ſœur du roi, qui lui étoit déja ſuſpecte, pour épouſer Bérangere fille du roi de Navarre, princeſſe d'une grande beauté qu'Eléonore amena au roi ſon fils.

Richard reſte en Sicile, & n'arrive en Syrie que ſix mois après le roi. Richard, chemin faiſant, prend l'iſle de Chipre ſur Iſaac Comnene, dont il céde la ſouveraineté à Gui de Luſignan ; la poſtérité de Luſignan la poſſéda juſqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier poſſeſſeur, épouſa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en poſſeſſion de cette iſle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épouſé l'oncle de Charles ; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'aviſa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1191.

La ville d'Acre prise par les François : la prise de cette ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les croisés en état d'aller faire le siége de Jérusalem, mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes, après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage ; & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, surtout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem : le roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan ; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard : toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul, y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire ; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, dont le siége fut de trois ans, borna les conquêtes des croisés dansla Palestine : d'ailleurs les chrétiens restèrent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois ; Conrad, marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné ; le comte de Champagne, qui épousa la veuve, fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, & Lusignan alla régner dans l'isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de maréchal de France ; il ne commandoit pas encore les armées.

1192.

Le roi, de retour d'Asie, s'empare, pendant l'absence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par son mariage avec Isabelle fille de Baudouin, comte de Flandres & de Hainaut.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous PHILIPPE AUGUSTE.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouilleries avec la cour de Rome, au ſujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard revenant d'Aſie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique ; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin d'Allemagne, où il eſpéroit n'être pas reconnu, mais ſon malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au ſiége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré ſur le haut d'une tour, pour y planter le ſien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI. qui le retint priſonnier pendant quinze mois. Richard ne ſurvécut à ſa priſon que cinq ou ſix ans, & ce tems ne fut employé qu'en petites guerres entre Philippe Auguſte & lui, dont les ſuccès furent différens. Une ſeule rencontre mérite d'être remarquée, ce fut celle de Freteval, entre Châteaudun & Vendôme, où l'arrière-garde du roi fut défaite, & où toutes ſes archives furent enlevées ; étrange coutume de nos rois de porter alors à la guerre les titres les plus précieux de leur couronne ! cet abus fut réformé, & c'eſt l'époque du tréſor des chartes qui fut d'abord établi dans la tour du Louvre, ou au Temple, & depuis par ſaint Louis en la Sainte Chapelle de Paris. Le frere Guerin, évêque de Senlis, eut l'honneur de cet établiſſement ; tous les originaux y furent conſacrés pour n'en jamais ſortir, & quand on en délivroit des copies, on avoit ſoin de les inſcrire dans des regiſtres qui furent les premiers modèles des cartulaires de toutes les abbayes, dont aucun n'eſt guéres plus ancien que ces regiſtres : ainſi le tréſor des chartes eſt compoſé des titres originaux & des regiſtres où ils ſont tranſcrits ; mais malgré la loi que l'on s'étoit faite de ne laiſſer jamais ſortir de titres de ce tréſor, on comprend qu'il falloit bien les confier à ceux qui furent chargés d'en faire les extraits, c'eſt ce qui fit qu'il y en eut pluſieurs d'égarés, & que l'on recouvre tous les jours dans des bibliotheques où ils étoient reſtés ; l'office de tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne a été depuis par édit réuni à celui de procureur général du roi. Richard vint ſe faire tuer en 1199. devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit

marché pour s'emparer de je ne ſais quel tréſor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha.

1200. 1. 2.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit ſuccédé au préjudice de ſon neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne ſon frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la repréſentation n'avoit pas lieu, & ſe fondant encore plus ſur le droit qu'il attribuoit à la nation, de pouvoir choiſir dans la maiſon régnante le prince qu'elle vouloit ſe donner pour roi. Artus prend les armes, il eſt ſecouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwiſe, fille du comte de Gloceſter, épouſe Iſabelle d'Angoulême, qu'il enléve au comte de la Marche ſon mari. Iſabelle devenue veuve, ſe remaria au comte de la Marche.

Jean *Sans-terre* fut ainſi nommé, dit du Cheſne, d'autant que du vivant du roi Henri II. ſon pere, il n'avoit aucun appanage, parce qu'il étoit encore mineur, ſuivant la loi des fiefs qui vouloit que même les nobles ne poſſédaſſent point de fiefs qu'ils ne puſſent les deſſervir, & qu'ils n'euſſent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale, (comme celui des roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce.) Philippe le Hardi, tige de la ſeconde maiſon de Bourgogne, fut auſſi ſurnommé Sans-terre avant que le roi Jean l'eût appanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne ; de même que Philippe, comte de Breſſe, devenu duc de Savoie en 1496. par la mort de ſon petit neveu le duc Charles-Jean-Amé, parce qu'il avoit été juſqu'à l'âge de vingt-deux ans ſans avoir eu d'appanage. Cependant il faut remarquer que, ſuivant les établiſſemens de ſaint Louis, lorſqu'un gentilhomme marioit ſon fils, ou qu'il le faiſoit chevalier, il devoit, ſuivant la coutume, lui donner le tiers de la terre.

Jean eſt cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé ſur le meurtre d'Artus ; il ne comparoît pas ; il eſt déclaré rébelle

rébelle pour n'avoir pas comparu ; en conſéquence ſes terres ſont confiſquées, & il fut condamné à mort comme coupable du meurtre de ſon neveu, commis dans le reſſort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée ; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. enſorte qu'il ne reſta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatriéme croiſade. Boniface de Montferrat, chef de l'entrepriſe, à la place du comte de Champagne mort en 1201. Baudouin comte de Flandres, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permiſſion du roi, dès l'an 1202. L'objet des croiſés étoit toujours la délivrance de la Terre ſainte ; mais comme en effet ils ne cherchoient que des aventures, la premiere occaſion qui ſe préſenta ſur leur route leur fit oublier la Terre ſainte : il eſt vrai que cette occaſion produiſit une révolution bien ſinguliere, puiſque ces croiſés fonderent, chemin faiſant, un nouvel empire ; ce fut celui des *Latins :* ce fait eſt raconté dans une lettre fort curieuſe de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne : cette lettre ſe trouve dans pluſieurs hiſtoriens ; en voici l'extrait. » Comme les croiſés étoient à » Veniſe, Alexis Comnene, fils d'Iſaac l'Ange, empereur de » Conſtantinople, vint implorer leur ſecours contre le tyran » Alexis ſon oncle, qui avoit fait crever les yeux à l'empereur » & avoit uſurpé l'empire. Il leur avoit promis de payer pour » eux aux Vénitiens, les vaiſſeaux qu'ils emprunteroient d'eux » pour paſſer en Aſie, de les aider de toutes ſes forces à l'expé» dition de la Terre ſainte, & de ſoumettre l'égliſe Grecque à » l'obéiſſance du pape. Les François perſuadés par ces pro» meſſes, ſont voile vers Conſtantinople, accompagnés de trou» pes Vénitiennes & de leur duc d'Andolo, qui voulut avoir part » à cette expédition : ils attaquerent la ville & l'emporterent en » ſix jours. Iſaac remis ſur le trône, mourut peu de jours après ; » ſon fils Alexis lui ſuccéda, & manqua aux promeſſes qu'il

» avoit faites aux François, qui ſe retirerent très-mal ſatisfaits » de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de déſor- » dres à la priſe de Conſtantinople, les Grecs avoient conçu une » grande haine contre Alexis qui les avoit amenés : auſſitôt qu'on » les vit hors de Conſtantinople, le peuple ſe ſouleva contre lui. » Alexis Ducas, ſurnommé Murtzulphe à cauſe qu'il avoit les » ſourcils extrêmement élevés, homme de néant que le jeune » Alexis avoit élevé à de grandes dignités, ſe mit à la tête des » rebelles, le prit, le fit mourir, & ſe fit déclarer empereur : cet » uſurpateur, pour complaire au peuple de Conſtantinople, dé- » clara la guerre aux François qui étoient encore dans la Gréce. » L'armée Françoiſe aſſiégea une ſeconde fois Conſtantinople, » & malgré la réſiſtance des Grecs qui fut grande, la prit d'aſ- » ſaut. Murtzulphe tâchant de s'enfuir par mer, fut pris & puni » du dernier ſupplice, comme il le méritoit.

» Les François étant ainſi maîtres de Conſtantinople, élurent » le ſecond dimanche d'après Pâques l'an 1204. pour empereur » des Grecs, Baudouin, comte de Flandres ; & laiſſant l'expé- » dition de la Terre ſainte, s'appliquerent à maintenir dans l'o- » béiſſance l'empire qu'ils venoient de conquérir. » C'eſt ce qui s'appelle l'*empire des Latins ;* cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs ſe révolterent, chaſſerent les François, & élurent pour empereur Michel Paléologue : il ne faut pas omettre que tant que dura l'empire des Latins, il y avoit eu divers princes Grecs qui avoient prétendu au titre d'empereur, tels que les Laſcaris, les Vataces, &c. ce fut auſſi dans tout le cours des croiſades que Veniſe, devenue commerçante & guerriere, accrut beaucoup ſa puiſſance. Ce nouvel empire des Latins dura environ deux cens ans, juſqu'à la priſe de Conſtantinople par Mahomet II.

Il reſtoit encore des princes de la maiſon impériale des Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la deſtruction de leur empire : un d'eux qui portoit auſſi le nom d'Alexis, ſe réfugia avec quelques vaiſſeaux vers la Colchide, & là, entre la mer & le mont Caucaſe, forma un petit état, auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébiſonde : ce nouvel établiſſe-

ment ſubſiſta auſſi juſqu'à l'invaſion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles cauſés par les Albigeois ; on ſe croiſe contr'eux ; & on leur fait une guerre cruelle : Innocent III. fut l'ame de cette guerre, Dominique en fut l'apôtre, le comte de Toulouſe la victime, & Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étoient un reſte de la ſecte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147. & que l'on appella de ſon nom *Henriciens*, juſqu'à ce que dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois*. Je dois avertir qu'il y a eu diverſes opinions, tant ſur l'origine du nom d'Albigeois, que ſur l'imputation du Manichéiſme. L'empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laiſſé ſon fils Frédéric âgé ſeulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, ſous la tutelle de ſon frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriſer ſon élection, & Philippe travaillant pour lui-même, ſe fit élire à Erfort ; mais Othon, duc de Saxe, ſoutenu par le pape, s'étant auſſi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laiſſer gouverner Philippe, dont il épouſa la fille, à condition de régner après lui, ſans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguſte fit éprouver à Othon. Ce fut, ſuivant pluſieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diette tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à ſept : l'époque de cette fixation, ſuivant d'autres, eſt moins ancienne ; mais ce qu'il eſt bon de ſavoir à ce ſujet, c'eſt que le droit de ſuffrage pour l'élection des empereurs eſt attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'Empire, telles que celles de grand-maître, de grand-échanſon, &c. aſſiſes ſur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques ; au lieu qu'auparavant, c'eſt-à-dire pendant l'interrégne de 1270. & depuis, les princes n'aſſiſtoient pas aux Diettes de l'Empire en vertu de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES ſous PHILIPPE AUGUSTE.

Victoire mémorable remportée ſur les Maures (le 12 juillet 1212.) par Alphonſe IX. roi de Caſtille, Pierre roi d'Arragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Toloſe : on prétend qu'il reſta deux cens mille infidéles ſur la place.

Troubles en Angleterre, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéri ; le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de ſon clergé contre les entrepriſes d'Innocent III. confiſqua tous les biens de l'égliſe, & acheva de ſoulever ſes ſujets ; il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de ſe rendre vaſſal, & d'embraſſer la religion, mais ce barbare le mépriſa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le pape paſſa de l'interdit à l'excommunication, délia les ſujets du ſerment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui ſe vit abandonné par toute la nation, prit le parti de ſe ſoumettre au pape, & rendit ſon royaume feudataire & tributaire du S. Siége.

Le légat, content de la ſoumiſſion du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguſte de profiter du don du pape ; mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs néceſſaires pour cette grande entrepriſe, fit ſortir de la Seine ſa flotte forte de dix-ſept cens voiles ; choſe prodigieuſe pour ce tems-là, ſi elle eſt vraie, d'autant qu'il n'étoit plus queſtion de marine en France depuis la troiſiéme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandres, qui ſeul de tous ſes vaſſaux s'étoit oppoſé à cette guerre ; en effet il s'empare de la Flandre ; mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandres, ſurprit la flotte Françoiſe & la détruiſit.

Cet effort de marine a droit de nous ſurprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*eſſai ſur la marine des anciens*, en diſant » que plus la marine étoit brute & groſſiere, » plus on entaſſoit vaiſſeaux ſur vaiſſeaux, tous apparemment » mal conſtruits & mal équipés : on croyoit par le nombre répa» rer & leur foibleſſe & leurs défauts ; au contraire, plus la ma» rine s'eſt accrue & perfectionnée, plus les flottes ont ſouffert » de diminution, ſans doute parce que les vaiſſeaux ont eux» mêmes augmenté de force & de grandeur.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous PHILIPPE AUGUSTE.

Concile de Paris (1210.) où les ouvrages de métaphyſique d'Ariſtote ſont condamnés au feu, dans la crainte que les ſubtilités de ce philoſophe, en aiguiſant les eſprits trop foibles alors, ne les égaraſſent ſur les matieres de la religion.

1214.

Philippe ſe vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hommes, il défit, non ſans un grand riſque de ſa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ſes alliés, forte de plus de cent cinquante mille ; le comte de Flandres & le comte de Boulogne y ſont faits priſonniers : c'étoit le chevalier Guérin nommé à l'évêché de Senlis, qui commandoit l'armée du roi ſous ſes ordres, *non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.* Mathieu II. baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire ; il fut fait connétable quatre ans après, & ajouta par ordre du roi douze alerions à ſes armes, pour avoir enlevé douze aigles impériales. Louis, fils ainé de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou : ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée ; c'étoit Henri Clément. Deux choſes remarquables à ce ſujet : 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre maréchaux de France de ſuite ; 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de ſon pere, quoiqu'en bas âge, comme ſi cette dignité eût été alors héréditaire ; auſſi le roi Louis VIII. prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorſqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoiſſoit que cette charge n'étoit pas héréditaire : précaution ſans doute néceſſaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de ſénéchal que les comtes d'Anjou avoient rendu héréditaire. D'abord il n'y eut qu'un maréchal de France qui commanda les armées ſous Philippe Auguſte, comme il vient d'être dit ; on en vit deux ſous S. Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I. en ajouta un troiſiéme,

& ce nombre étoit tellement fixé, que ce prince en ayant nommé un quatriéme, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit ; ils avoient chacun leur département. Henri II. en créa un quatriéme, François II. un cinquiéme, & enfin il fut ordonné aux états de Blois ſous Henri III. que le nombre ſeroit fixé à quatre. Henri IV. s'en diſpenſa par la ſituation de ſes affaires ; mais depuis il ne fut plus queſtion de cette fixation ſous Louis XIII. encore moins ſous Louis XIV. on en comptoit juſqu'à vingt après la promotion de 1703. mais auſſi le nombre des armées étoit bien augmenté.

L'Abbaye de la Victoire eſt fondée en mémoire de tant de ſuccès. L'empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre étoit ſon oncle, que pour ſe venger de Philippe Auguſte dont il avoit reçu autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de ſecourir Frédéric II. qui étoit ſon concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines, en détruiſant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées, qu'il ſoudoyoit ; d'où vint le nom de ſoldat.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatriéme concile général de Latran, convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce concile renferment ſoixante & dix canons ; le rang d'honneur & de primatie y fut adjugé au patriarche de Conſtantinople ſur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, quoique le concile de Nicée l'eût reglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie : le comté de Toulouſe y fut adjugé au comte de Montfort, pour le tenir de ceux de qui il le tenoit de droit. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au-deſſous de ſa dignité de porter une croſſe qui le confondoit avec les évêques ; cependant on ne peut douter que les papes ne l'euſſent toujours portée, ainſi que la preuve s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand, en la perſonne de Benoît, qui renon-

çant au pontificat où il avoit été appellé ſans le conſentement de l'empereur Othon, remit ſa croſſe entre les mains de Léon VIII. pape légitime, qui la rompit en préſence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dits Dominicains, (1215.) Il y avoit eu un établiſſement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers ſtatuts de l'Univerſité dreſſés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de ſaint Etienne, légat du ſaint ſiége. On a prétendu que l'Univerſité devoit ſon établiſſement à Charlemagne, ce qui prouve ſeulement dans quelle eſtime elle étoit, puiſqu'on lui cherchoit une origine ſi ancienne, mais ce qui ne ſe trouve atteſté par aucun auteur contemporain; il y a apparence que ce fut ſous la fin du regne de Louis le Jeune que l'Univerſité prit naiſſance, encore le nom d'Univerſité ne commença-t-il à être employé que ſous ſaint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme ſon fondateur. Alors s'établirent quelques colléges, différens des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de ſaint Germain de l'Auxerrois, d'où le quai de l'Ecole a tiré ſon nom; elle s'accrut conſidérablement ſous ſaint Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda ſous le régne de ſon mari Philippe le Bel le collége de ſon nom; le cardinal le Moine en fit de même en 1302. ainſi qu'un évêque de Bayeux dont le collége de ce nom ſubſiſte encore à Paris, &c. mais ſon état le plus floriſſant fut ſous le régne de Charles VI. on en peut rapporter deux cauſes principales, le ſchiſme de trente-huit ans & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean Sans peur: les différens partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à ſe fortifier de tout ce qui ſe préſentoit, & profiterent de la conſidération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire ſans étonnement les priviléges dont l'Univerſité jouît alors, ainſi que ſes écoliers. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ſes écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs cauſes étoient commiſes devant le prevôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de Conſervateur des priviléges royaux des Univerſités de Paris;* la ſignature du recteur intervenoit

dans les actes publics & les traités ; l'Univerſité députoit aux conciles ; enfin la ſcience ſembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépoſitaire. La fin du régne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Univerſité par la fin du ſchiſme & par l'invaſion des Anglois qui n'avoient perſonne à ménager ; & les troubles étant appaiſés ſous le régne de Charles VII. elle fut remiſe à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'inſtruction de la jeuneſſe, & à faire fleurir les belles-lettres : non qu'elle n'ait conſervé encore quelque tems les reſtes de ſon ancienne grandeur, qui diminuant inſenſiblement juſqu'au régne de Louis XII. où le cardinal d'Amboiſe acheva de détruire ſes prétentions, a enfin ceſſé lorſque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Univerſité de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ſes propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat ; mere de toutes les autres Univerſités, féconde en hommes célébres, ſource de tous les genres de ſavoir, ſoumiſe inviolablement au ſaint ſiége, dont les pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ſes lumieres, oracle des conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la ſupériorité des connoiſſances, & qui lui eſt d'autant plus aſſuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut auſſi vers ce tems que l'Univerſité de Toulouſe fut établie.

Jean ſans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en eſt pas mieux avec ſes ſujets ; il eſt forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de meſures, ils ſe révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguſte ; c'étoit à lui, diſoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre ; le roi Jean l'avoit uſurpée ſur ſon neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince ; à ſon défaut Louis étoit le véritable héritier, du chef de ſa femme Blanche de Caſtille, iſſue d'une fille de Henri II. Philippe Auguſte, qui vouloit en même tems ménager le pape & profiter de la diſpoſition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince ſon fils, ſans paroître agir lui-même.

même. Louis fait une deſcente en Angleterre, & eſt couronné à Londres ; il défait le roi Jean. Louis eſt excommunié par le pape ; cette excommunication ne change rien au ſort de Jean, qui meurt de douleur le 19 octobre 1216. âgé de 58. ans. Sa mort éteint le reſſentiment des Anglois, qui ſe déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'aſſiégent dans Londres, & le forcent à ſortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloiſe rentra dans tous ſes droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui régnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent ſi bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles ſont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confeſſeur*, les réduiſit en 1040. en un ſeul corps, qui fut appellé les loix d'Edouard, ou les Loix communes : mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes ſous les régnes ſuivans, juſqu'à celui de Jean Sans-terre, où les barons profitant de la foibleſſe de ce prince, demanderent hautement le rétabliſſement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de S. Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient, la premiere nommée *la Charte des libertés*, ou *la grande Charte* ; la ſeconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plûtôt le renouvellement de la liberté de la nation : époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux chartes ſe ſont conſervées, & que les anciens titres ne ſubſiſtent plus. La grande charte a ſoixante-ſept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit ; leur date eſt de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des *ſergens* d'armes, qui ont été la premiere garde de nos rois, dont on trouve les preuves. On a dit qu'ils avoient été créés pour la ſureté de nos rois contre les entrepriſes du prince des aſſaſſins. Ils ſe ſignalerent à Bouvines, & obtinrent du roi qu'il fonderoit l'égliſe de ſainte Catherine *du Val des Eſcholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avoient fait lors de cette bataille. Ils étoient tous gentils hommes, & au lieu que tous les autres offices finiſſoient par le décès du roi, les offices de ſergens étoient à vie. (*Bouteiller, Du Cange.*) Z.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1223.

Mort de Philippe Auguſte. Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Sur quoi il eſt bon de remarquer que toutes ces provinces, après leur réunion ſans condition, n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres provinces qui furent réunies ſous condition, & qui conſerverent leurs *états*, telles que le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre & l'Artois. Il fut ſurnommé *Auguſte* à cauſe de ſes conquêtes. Ce fut Rigord, hiſtorien contemporain, qui lui donna ce titre, & non Paul Emile, écrivain de la fin du quinziéme ſiécle, comme l'a dit Mezerai. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du tallion, qui étoit alors en uſage dans tout le royaume. Il y avoit bien des reſtrictions à la loi du tallion, dont l'étymologie venoit de *talium tale.*

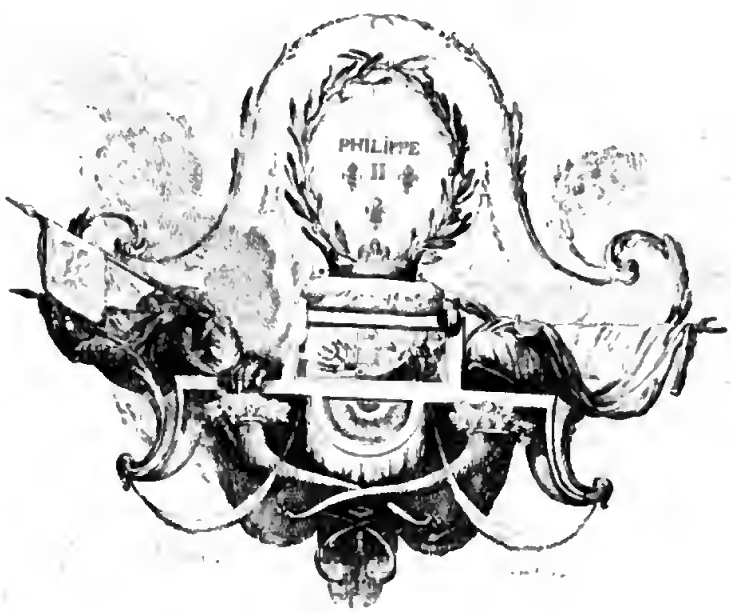

1223. *Avénement à la couronne.*

LOUIS VIII. *dit* CŒUR DE LION, *parvient à la couronne le 14 juillet 1223. âgé de trente-ſix ans. Il fut le premier de la troiſiéme race qui ne fut pas ſacré du vivant de ſon pere. Etienne, abbé de ſainte Geneviéve, puis évêque de Tournai, fut ſon parain, n'étant encore qu'abbé.*

Il fut ſacré & couronné à Reims le 6 août 1223.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1223. 24.

HENRI III. roi d'Angleterre, au lieu de ſe trouver au ſacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la reſtitution de la Normandie ; le roi refuſa de la rendre, & ſentant que dès que la tréve faite avec ce prince ſeroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il ſongea à s'aſſurer de la foi de l'empereur Frédéric & de pluſieurs ſeigneurs qui auroient pû prendre parti pour le roi d'Angleterre ; enſuite ayant fait publier de nouveau la confiſcation que ſon pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient juſqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & réſolu de chaſſer les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuſe ; il prit ſur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en deçà de la Garonne, outre le Limouſin, le Perigord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne reſtoit que la Gaſcogne & Bordeaux à ſoumettre pour achever de chaſſer les Anglois, mais Louis VIII. mal conſeillé, ſe laiſſa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois : deux raiſons l'y déterminerent ; l'une, que le pape lui permit de lever ſur le Clergé de France une taxe extraordinaire ; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit ceſſion de toutes les conquêtes dont Philippe Auguſte avoit inveſti ſon pere dans le Languedoc. Saint Louis ſe fit confirmer cette ceſſion par le même Amauri de Montfort, qui en reçut pour récompenſe la charge de connétable en 1230. après la mort de Mathieu de Montmorenci. Il étoit fils de Simon ſurnommé le Fort, ou le Machabée, tué au ſiége de Toulouſe en 1217. Ce fut dans cette guerre contre les Albigeois, que Gui de Lévi ſervit avec tant de gloire, qu'il obtint d'Amauri de Montfort le titre de *Maréchal de la Foi*, qui eſt demeuré à ſa poſté-

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1226. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX. roi de Caſtille, que Louis épouſa en 1200. 1252.	Philippe, mort jeune.	LOUIS VIII. *meurt au château de Montpenſier en Auvergne, l'an 1226. âgé de trente-neuf ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.*
Blanche avoit pour ſœur Bérangere, femme d'Alphonſe, roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Caſtille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui ſuivant des auteurs graves, étoit l'aîné de Bérangere; mais ce qui doit être remarqué, c'eſt que Bérangere acquit autant de gloire dans la régence de Caſtille que Blanche dans celle de France, & les deux fils de ces princeſſes, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'Egliſe au nombre des ſaints.	S. LOUIS.		Honoré III. 1227.
	Robert, comte d'Artois. 1249.		*Empereur d'Orient.*
	Philippe, mort jeune.		Robert de Courtenai. 1219.
	Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune.		*Empereur d'Occident.*
	Alphonſe, comte de Poitiers & de Toulouſe. 1271.		Frédéric II. 1250.
	Philippe, ſurnommé Dagobert, mort jeune.		*Roi d'Eſpagne.*
	Etienne, mort jeune.		Ferdinand III. 1252.
	Charles, comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples. 1295		*Roi de Portugal.*
	Une fille, morte jeune.		Sanche II. 1246.
	Iſabelle, morte ſaintement dans le monaſtere de Longchamp, qu'elle fonda. 1269.		*Roi d'Angleterre.*
			Henri III. 1272.
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre II. 1249.
			Roi de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241.
			Roi de Suède.
			Eric XI. 1250.
			Roi de Pologne.
			Leſque. 1226.

rité, ainſi que la ſeigneurie de Mirepoix & d'autres dépouilles des Albigeois.

Maurice, évêque du Mans, & Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prêtent ſerment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ſes évêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce ſerment, & qu'il ne ſe prêta qu'en conſéquence d'un arrêt du parlement : mais il me ſemble que Bondonnet ſe trompe, & que la datte du ſerment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troiſiéme concile de Tours qui eſt de 817. & par le ſecond concile tenu ſous Louis le Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836. & indépendamment de ces autorités, depuis que les évéchés furent fondés, comme les évêques ne tenoient que du roi l'autorité ſéculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne duſſent le ſerment de fidélité au prince qu'ils repréſentoient chacun dans leur province.

Un impoſteur qui ſe diſoit Baudouin comte de Flandres & empereur de Conſtantinople (lequel étoit mort il y avoit vingt ans) excite une révolte en Flandres ; Louis VIII. fit venir à Péronne cet impoſteur, qui ſe coupa ſur toutes les quèſtions qu'on lui fit : enſuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamans, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le ſiége d'Avignon, à la priere du pape Honoré III. Les uns (*Mathieu Paris,*) diſent qu'il mourut à ce ſiége, d'autres, qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après ; cette derniere opinion eſt la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud comte de Champagne, qui avoit ſuivi le roi à ce ſiége, lui demande ſon congé pour retourner dans ſes états ; il partit ſans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On ſoupçonne le comte de Champagne d'avoir empoiſonné le roi. Ce prince fit ſon teſtament, où il appella les évêques & comtes qui ſe trouverent à la cour : il déclara Louis, ſon ainé, roi : il donna l'Artois à ſon ſecond fils, le Poitou au troiſiéme, l'Anjou & le Maine au quatriéme ; ce teſtament fut exécuté. Il faut remar-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Guérin, évêque de Senlis. 1230.	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230. *Maréchaux de France.* Jean Clément, vivant encore en 1260. Robert de Couci, vivant en 1226. Gautier de Nemours, vivant en 1230.	*Chancelier.* Guérin, évêque de Senlis, 1230. C'eſt lui qui a rendu cette charge ſi conſidérable, qu'elle eſt aujourd'hui la première de l'état. Il s'en démit en 1228. ainſi que de ſon évêché, & prit l'habit de Ciſteaux dans l'abbaye de Chaſlis. Ce fut par ſon avis que fut établi le tréſor des chartes. Arrêt donné ſolemnellement à Paris en 1224. par le roi en ſa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il eſt dit, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès longtems, les grands officiers de la couronne, ſavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conſéquence ils aſſiſterent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandre.	S. François d'Aſſiſe. 1226. On pourroit lui appliquer ce qu'un poëte a dit de Zenon, auteur de la ſecte des Stoïciens, *ajpera docet, & diſcipulos invenit.* Guillaume de Seligni. 1223. Rigord écrivoit en 1209.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS VIII.

quer que dans le même teſtament le roi diſpoſe de la vocation de ſon cinquiéme fils Jean, & de ceux qui le ſuivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la cléricature.* On peut être ſurpris qu'un prince ſi religieux ait fait une pareille diſpoſition ; mais c'étoit ſans doute pour moins multiplier les appanages, ou plûtôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les appanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII. déclare la reine Blanche, ſa femme, régente.

Ce prince, en ſuivant les maximes de ſes prédéceſſeurs, avoit ſignalé le commencement de ſon regne par l'affranchiſſement des ſerfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.

On peut remarquer que ce regne, qui n'a été que de trois ans, a fourni plus de branches & plus éclatantes qu'aucune autre, celles d'Artois, d'Anjou & du Maine, de Provence & de Naples.

Ce fut ſous ce regne (1224.) que Jean II. ſeigneur de Neſle, donna occaſion au fameux arrêt qui adjugea aux premiers officiers de la maiſon du roi, ſavoir, le chancelier, le connétable, le bouteiller & le chambrier, le droit de ſiéger avec les pairs de France, dans les affaires concernant les pairies. (*Du Tillet, Bruſſel.*)

1226.

Digitized by Google

1226. *Avénement à la couronne.*

LOUIS IX. *dit* S. Louis, *parvient à la couronne le 8 de novembre 1226 âgé d'environ 12 ans. Il fut sacré & couronné à Reims le 29. du même mois* (Joinville & Nangis.) *par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant : ç'a été la troisième minorité sous la troisième race. Il étoit né à Poissi ; le P. Montfaucon & ceux qui ont écrit le contraire, ont été réfutés sans replique.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués ; tels que Thibaud VI. comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Jeanne, comtesse de Flandre, Enguerrand de Couci, les comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI. comte de Champagne, en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatriéme siécle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Priscillien hérétique fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, achéve de se soumettre au roi & au pape : la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, comte de Poitiers, & que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne ; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avoit remis au roi, commencerent à prendre la dénomination générale du *Languedoc*.

Le comte de Champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne ; la reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rebelles : ceux-ci, pour le

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille aînée de Raimond II. comte de Provence, que Saint Louis épouſa en 1234. 1295.	Louis, mort jeune. PHILIPPE LE HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Triſtan*, né à Damiette en 1250. mort à Tunis. 1270. Pierre, comte d'Alençon, mort ſans poſtérité. 1283. Robert, comte de Clermont en Beauvoiſis. 1318. *De ſon mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, eſt iſſue la branche de Bourbon, qui eſt montée ſur le trône trois cens ans après, en la perſonne de Henri IV.* Blanche. 1243. Eliſabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6 avril 1255. 1271. Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonſe X. roi de Caſtille. 1320. *Leurs enfans furent privés de la couronne par Dom Sanche leur oncle.* Marguerite, mariée à Jean duc de Brabant. 1271. Agnès, femme de Robert II. duc de Bourgogne. 1327.	S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25 d'août 1270. âgé de 56 ans. Ses chairs & ſes entrailles furent portées en l'abbaye de Monréal près Palerme en Sicile, & y furent miſes dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le pape Boniface VIII. le canoniſa à Orviette le onzième d'août 1297. & l'an 1298 ſon chef fut tranſporté de S. Denis à la Ste. Chapelle. Louis XIII. obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'Egliſe.*	*Papes.* Honoré III. 1227. Grégoire IX. 1241. Céleſtin IV. 1241. Innocent IV. 1254. Alexandre IV. 1261. Urbain IV. 1264. Clément IV. 1261. Il avoit été le plus grand juriſconſulte de ſon tems, & avoit été marié. Son pere, chancelier de Raimond VI. comte de Toulouſe, mourut chartreux. Grégoire X. 1276. *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229. Baudouin II. 1261. *Rétabliſſement de l'empire des Grecs.* Michel Paléologue. 1283. *Empereurs d'Occident.* Frédéric II. 1250. Conrad. 1254. *Interrègne.* Henri de Turinge. 1247. Guillaume, comte de Hollande. 1256. Richard. 1257. Alphonſe. 1274. *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand III. 1252. Alphonſe X. 1284. *Rois de Portugal.* Sanche II. 1246. Alphonſe III. 1279. *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1272. *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre II. 1249. Alexandre III. 1286. *Rois de Dannemarc.* Valdemar II. 1241. Eric VI. 1250. Abel. 1252. Chriſtophe. 1259. Eric VII. 1286. *Rois de Suède.* Eric XI. 1250. Valdemar. 1256. *Roi de Pologne.* Boleſlas IV. 1272.

punir de tant d'inconſtance, font valoir les droits qu'avoit ſur la Champagne Alix, reine de Chypre, ſa couſine, (droits inconteſtables, ſi on n'avoit pas diſputé à cette princeſſe la légitimité de ſa naiſſance) & joignant la force au droit, ils entrent ſur les terres du comte de Champagne. Le roi le ſecourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une ſomme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui céde les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun ; ainſi ce prince eſt décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. On ne ſauroit nier ſa paſſion pour la reine Blanche, & elle en profita peut-être avec une politique mêlée de coqueterie ; mais il n'en fut pas plus heureux, & la preuve en eſt la ſuite de ſa vie pleine de variations. Tantôt rebelle, tantôt ſoumis, c'eſt bien là la conduite d'un homme qui ſuit tour à tour ce que lui inſpirent l'eſpérance & le dépit : c'étoit un prince médiocre ; » quand il lui ſouvenoit (*Chron. de S. Denis*) qu'elle étoit ſi honnête dame & de ſi bonne renommée, & de ſa bonne vie & nette, & qu'il ne pourroit ja jouir, » ſi menoit ſa douce penſée amoureuſe en grande triſteſſe. «

Le comte de Bretagne perſiſtant dans ſa révolte, a recours à Henri III. roi d'Angleterre ; mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, miniſtre de ce prince, qui tint ſon maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandre, pour l'oppoſer au comte de Bretagne ſon ennemi ; elle détache le comte de Boulogne, par la jalouſie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aſpiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi aſſiége & prend le château de Belleſme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été ; les papes & les empereurs étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs poſſeſſions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. poſſédoit l'Empire depuis 1215. ce prince qui régna plus de trente-ſix ans, rendit ſon regne célébre & glorieux par ſon courage, ſa fermeté & ſes hautes entrepriſes, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états ; il étoit roi de Naples & de Si-

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Pierre de Villebeon, vivant en 1270.	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230. Amauri, comte de Montfort. 1241. Humbert de Beaujeu. 1248. Gilles de Traſegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272. Humbert de Beaujeu. 1285. *Maréchaux de France.* Henri Clément, ſieur d'Argenton & du Mez. 1265. Ferri Paſté, vivant en 1244. Guillaume de Beaumont, vivant en 1250. Gautier, ſieur de Nemours, vivant encore en 1265. Renaud de Preſſigni, vivant en 1270. Raoul de Sores, dit *d'Eſtrées*, vivant en 1281. Heric de Beaujeu. 1270.	*Chanceliers.* Guérin, évêque de Senlis, 1230. Jean Allegrin, vivant en 1240. Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256. Simon de Brion, qui fut pape ſous le nom de Martin IV. 1285.	Accurſe. 1219. Albéric, vivant en 1241. Alexandre de Hales. 1245. Philippe d'Antogui, G. D. S. S. Antoine de Padoue. 1231. Etienne Boileau, ou Poyleſve. Pierre de Fontaines, vers 1270. Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien juriſconſulte de notre Droit François. Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confeſſeur de ſaint Louis. 1266. Gingiskan. 1217. Nicolas de Groe-Parmy, G. D. S. 1250. Raoul de Groe-Parmy, dit de Paris, G. D. S. 1270. Guillaume de S. Amour, vers 1270. Guillaume, évêque de Paris. 1248. Guillaume de Lorris, vers 1263. Hugues de Saint Cher, Card. 1261. Mathieu Paris. 1259. Pierre des Vignes. 1249. Robert de Sorbonne, vers 1275. Vincent de Beauvais, vers. 1264.

cile par Conſtance ſa mere, roi de Jeruſalem par ſa ſeconde femme Yolande (titre qui depuis a toujours été conſervé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche ſur le duc de ce nom, (c'eſt ce qu'on appelle la premiere maiſon d'Autriche, car la ſeconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapſbourg, par ſon mariage,) il prit la Sardaigne ſur les Saraſins ; enfin ce prince étoit également puiſſant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape oſoit diſputer d'autorité : ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que le pape qui avoit affaire à un prince ſi puiſſant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été néceſſaire ſur ſes propres ſujets, & qu'en même tems qu'il vouloit uſurper ſur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il poſſédoit déja : mais Grégoire IX. vint à bout & de l'empereur & des Romains : d'abord il ſongea à éloigner Frédéric & à l'occuper ; le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jéruſalem, lui en donnoit un aſſez beau prétexte ; Frédéric en l'épouſant s'étoit engagé de paſſer en Paleſtine pour prendre poſſeſſion du royaume de ſa femme : après avoir éludé longtems ce voyage ſans que les excommunications y fiſſent rien ; enfin en l'année 1228. il ſe réſolut à partir, mais ſon voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner roi de Jéruſalem, & avoir conclu une tréve avec les Saraſins, il n'eut rien de plus preſſé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé ; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de dix-ſept jours (Céleſtin IV.) & qui étoit avant ſon exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de ſon prédéceſſeur, & Frédéric, comme il ſera dit dans la ſuite, fut dépoſé dans le concile de Lyon. On vit ſucceſſivement le Landgrave de Turinge & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs ; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Univerſité ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

L'Inquiſition qui avoit pris naiſſance en 1204. qui fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une deſcente en Bretagne ; ſa préſence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. paſſe en Gaſcogne, puis revient en Bretagne, où après avoir donné bien des fêtes, il ſe rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de ſon comté pour crime de félonie : c'étoit Pierre Mauclerc, qui malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang*, (comme on parloit alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de ſaint Louis ; il fut enfin réduit, & *ſe préſenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, ſe jetta à ſes pieds, & demanda pardon de ſa félonie ;* le roi, ſuivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainſi : » mauvais traître, encore que tu ayes mérité » une mort infâme, cependant je te pardonne en conſidération » de la nobleſſe de ton ſang, mais je ne laiſſerai la Bretagne à » ton fils que pour ſa vie ſeulement, & je veux qu'après ſa mort » les rois de France ſoient maîtres de la terre «. *S'il eſt vrai que ce prince religieux parla ainſi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien perſuadé que la Bretagne, ainſi que tous les autres fiefs, fût ſortie originairement de la couronne, puiſqu'il pouvoit s'y réunir :* l'abbé de Vertot ſe ſert de cette preuve pour appuyer ſon ſyſtême de l'autorité originaire de nos rois ſur la Bretagne ; mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un auſſi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Tréve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de ſaint Louis (1235.) âgé de vingt-un ans. Le Vieux de la Montagne envoie de ſes gens pour aſſaſſiner le roi ; enſuite, touché du récit de ſes vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les hiſtoriens, commence à être un peu décrédité ; cependant il faut obſerver que les raiſons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'éditeur des Mem. de l'Acad. des B. L. *T. XVI. p.* 165.

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, comte de Champagne, veut ſe relever des ceſſions

qu'il avoit faites au roi, mais il n'eſt pas écouté, & il part en 1238. pour la croiſade, à la tête de pluſieurs ſeigneurs François: cette croiſade fut ſans ſuccès. Le roi achette le comté de Mâcon, qui avoit eu ſes ſouverains depuis la révolution que cauſa l'établiſſement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une aſſemblée de Théologiens. Le pape, après avoir dépoſé l'empereur Frédéric, fait offrir l'Empire à Robert frere du roi; loin d'être flatté d'une offre dont les conſéquences pouvoient être dangereuſes, ſaint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il ſuffiſoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épines, en leur payant la ſomme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. empereur de Conſtantinople. Il achette pareillement ce qui reſtoit aux princes Latins de leurs plus précieuſes reliques; ſavoir, une grande portion de la vraie croix, la robbe de notre Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres inſtrumens de ſa paſſion: on croit que cette partie de la vraie croix eſt celle qui avoit autrefois été apportée de Jéruſalem par ſainte Hélene au grand Conſtantin ſon fils. Le roi inveſtit Alphonſe ſon frere des comtés de Poitou & d'Auvergne; le comte de la Marche, ainſi que les autres vaſſaux, eſt obligé de lui rendre hommage: la comteſſe ſa femme, veuve de Jean ſans terre, lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

On prétend que c'eſt à l'année 1241. que commença cette ſociété qui donna le nom de *Villes Anſéatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entr'elles par le commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent. Elles ſont auſſi les dernieres qui ſont reſtées dans cette ligue, aujourd'hui réduite à ces deux villes, & à celles de Breme & de Dantzic.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le roi défait le comte de la Marche & Henri III. roi d'Angleterre, à qui il accorde une tréve de cinq ans; il en couta au comte de la Marche ſa ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge

Xaintonge que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereuſement malade ; il fait vœu d'aller à la Terre ſainte.

Le ſaint Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait empriſonner ; enfin le conclave s'aſſembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV. y fut élu ; c'étoit le cardinal Sinibalde de Fieſque, Génois, de l'illuſtre maiſon des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'Egliſe, un grand nombre de cardinaux ; comme ce pontife avoit toujours paru, avant ſon exaltation, prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les miniſtres de Frédéric témoignoient une grande joie de la concorde que l'on en devoit eſpérer entre l'égliſe & l'empereur ; mais Frédéric plus prévoyant, diſoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape. Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au ſujet de cet élection ; c'eſt que ſur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faiſoient ceſſer une vacance ſi pernicieuſe au repos de l'Egliſe, on trouveroit moyen de ſe paſſer d'eux, & d'élire un pape en deçà des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entrepriſe, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à ſaint Denis par ſaint Clément, en lui donnant l'apoſtolat ſur les peuples d'Occident ; mais cette opinion de Mathieu Paris eſt abſolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II. eſt excommunié & dépoſé de l'Empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile ; c'eſt dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge eſt donné aux cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouſe Béatrix de Provence, laiſſée ſous la tutelle de Romieu de Villeneuve, baron de Vence, & d'Albert de Taraſcon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique ſa femme ne fût que la cadette de Marguerite femme de

ſaint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Beranger, qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux ſans doute donner à ſes ſujets un prince qui réſidât chez eux, qu'un roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de ſaint Louis, qui avoit reconnu que la diſpoſition de Raimond étoit juſte, ſa femme Marguerite voulut faire valoir ſon droit d'aîneſſe, mais l'empereur (Rodolphe de Hapſbourg) qui ſe prétendoit juge compétent, comme ſouverain des comtes de Provence, à cauſe de la réunion faite à l'Empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en paſſant, que cette ſuzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV. (*Longuerue.*) Et pour faire connoître en peu de mots ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France ſous les rois Carlovingiens ; elle avoit paſſé dans la ſuite ſous celle de Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, qui ſe fit roi d'Arles : après lui cette province reſta un tems dans l'anarchie, & expoſée aux courſes des Saraſins : un autre Boſon ſecondé de ſon fils Guillaume, les en chaſſa, & ce Guillaume eſt regardé comme le premier comte de Provence. Sa poſtérité maſculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent ſouverains par mariage, & une princeſſe qui en deſcendoit, porta enfin ſans retour le comté de Provence dans la maiſon de France, en épouſant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquiéme croiſade, ſaint Louis part pour la Terre ſainte le vendredi 12 juin 1248. après la Pentecôte ; il ne put empêcher la reine ſa femme de le ſuivre : il fut ſuivi par ſes trois freres, Robert comte d'Artois, Alphonſe comte de Poitiers, & Charles comte d'Anjou, par Hugues IV. duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre comte de Flandres, par Gui ſon frere, par Hugues de Châtillon comte de ſaint Paul, par Gaucher ſon neveu, par Hugues comte de la Marche, & ſon fils, &c. la reine Blanche, qui avoit tâché de le détourner de cette entrepriſe, eſt régente du royaume en ſon abſence.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous S. LOUIS.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII. comte de Toulouſe, à qui ſuccéda ſa fille Jeanne, femme d'Alphonſe, comte de Poitiers, frere du roi. Ainſi finit dans Raimond la poſtérité maſculine des comtes de Toulouſe, après quatre ſiécles écoulés depuis Frédelon, que Charles le Chauve créa comte de Toulouſe en 849.

Priſe de Damiette en Egypte par ſaint Louis; mort du comte d'Artois dans Maſſoure, où le roi, armé d'une maſſue, fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrémité; le roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles; il ſe rachette en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres; les hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent: on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtiéme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La régente preſſoit le roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Céſarée, de Philippe, de Joppé, d'Acre & de Sydon; & ce ſéjour du roi valut la liberté à plus de douze mille chrétiens. (*Joinville.*)

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche; elle eſt enterrée à Maubuiſſon, abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Je me contenterai d'une ſeule remarque ſur cette princeſſe, digne des éloges de tous nos hiſtoriens; c'eſt au ſujet de l'affranchiſſement: pluſieurs de nos rois en avoient déja donné l'exemple, elle le confirma par un acte auſſi juſte que religieux, & donna lieu enfin à l'édit mémorable de Louis Hutin. Retour de ſaint Louis à Paris (1254.) Henri, roi d'Angleterre, l'y vient voir: Mathieu Paris, hiſtorien Anglois & contemporain, rapporte que ſaint Louis, au feſtin qu'il donna à ce prince, voulant, pour lui faire honneur, le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en diſant qu'elle étoit mieux

& plus convenablement remplie par le roi de France ; *car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon ſeigneur, & le ſerez toujours.*

Enguerrand de Couci & pluſieurs autres ſeigneurs ſont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I. roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre, après avoir été quatre cens ans dans la maiſon de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Eſpagne, paſſa dans la maiſon de Champagne, dans la perſonne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épouſé Thibaud V. comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort ſon frere, arrivée en 1234. Thibaud VI. laiſſa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux rois ; le dernier laiſſa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel, & qui lui apporta la couronne de Navarre. Jeanne ſa petite fille, & fille de Louis Hutin, épouſa le comte d'Evreux, & le fit roi de Navarre ; le dernier comte d'Evreux laiſſa cette couronne à Blanche ſon héritiere, qui la porta à Jean roi d'Arragon, où elle ne reſta guéres, car nous allons voir cette couronne paſſer ſucceſſivement ſur bien des têtes. Éléonore leur fille, la porta à Gaſton IV. comte de Foix (Grailli, de la ſeconde maiſon de Foix) pere de Gaſton V. Gaſton V. fut pere de François Phébus, mort ſans enfans, & de Catherine, qui par ſon mariage avec Jean d'Albret, fit ſortir la Navarre de la maiſon de Foix, pour la porter dans celle d'Albret : elle eut de Jean d'Albret un fils nommé Henri roi de Navarre. De ce Henri & de Marguerite de Valois, ſœur de François I. vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, mere de Henri IV. roi de France : à la vérité, la Navarre n'étoit preſque plus qu'un vain titre, depuis que Ferdinand d'Arragon s'étoit emparé de la plus grande partie de ce royaume en 1512. ſur Jean d'Albret.

Etabliſſement des Carmes en France.

Ordonnance de ſaint Louis datée de Saint Gilles (1254.) par laquelle il paroît que les trois États étoient conſultés, quand il étoit queſtion de matieres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad ſon fils

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous S. LOUIS.

& ſon ſucceſſeur, mourut en 1254. empoiſonné, dit-on, par Mainfroi ſon frere naturel, qui pour jouir de ſon crime, s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, leſquels apparrenoient à Conradin, fils de Conrad ; & afin d'aſſurer ſes royaumes dans ſa maiſon, Mainfroi donna ſa fille unique Conſtance en mariage à Pierre III. roi d'Arragon, avec la Sicile pour ſa dot, en s'en réſervant l'uſufruit. Urbain IV. (celui qui a inſtitué la fête du ſaint Sacrement) ennemi, ainſi que ſes prédéceſſeurs, de la maiſon de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi uſurpateur, & déclare Charles, comre d'Anjou, roi de Naples & de Sicile. Clément IV. ſuivant les vûes de ſon prédéceſſeur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ſes droits après la mort de Mainfroi, rué en 1266. dans la baraille de Bénévent. La mort de Conradin, vaincu depuis par Charles d'Anjou qui lui fit rrancher la rêre, laiſſa Charles paiſible poſſeſſeur du trône des deux Siciles, ce qui affoiblit pour un rems la faction des Gibelins. Charles avoit été élu ſénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux papes: mais leur haine contre la maiſon de Suabe prévalut contre la jalouſie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou qui a regné en Sicile ; il eut pour ſucceſſeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, ſon couſin, enleva la couronne ; Charles de la Paix eut pour fils Ladiſlas, qui fut pere de Jeannelle, ſi fameuſe par les déſordres de ſa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxiéme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui ſuccéder ; ce fut lui qui commença la deuxiéme maiſon d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'ayent pû ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces deux royaumes ; ainſi la maiſon de France donna ſept rois à Naples & Sicile.

Alexandre IV. aſſemble diverſes congrégarions d'hermites (1256.) & leur donne la régle de ſaint Auguſtin ; trois ans après les Auguſtins viennent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le ſeigneur de Vernon, par lequel

il fut condamné à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de ſa ſeigneurie : telle étoit la loi, que les ſeigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le ſoleil levant juſqu'au ſoleil couché, à cauſe du droit de péage qu'ils percevoient à ce ſujet : on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

Traité conclu entre ſaint Louis & Jacques I. roi d'Arragon, à l'occaſion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le ſecond fils de ſaint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi ſous le nom de Philippe le Hardi, avec Iſabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui ſon pere donna pour dot les comtés de Carcaſſonne & de Beſiers : les conditions du traité furent que ſaint Louis cédât au roi d'Arragon la ſouveraineté que la France avoit retenue ſur Barcelone, ſur le Rouſſillon, &c. dès le tems que les François avoient conquis ce pays ſur les Saraſins ; & que de ſon côté le roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, ſoit par mariage de ſes prédéceſſeurs ou autres titres, ſur les comtés de Narbonne, de Niſmes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvantes en arriere-fief de la couronne de France, comme auſſi les droits qu'il avoit en Provence ſur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & ſur la ville de Marſeille : on ne comprit point dans ce traité la baronie de Montpellier, qui ne revint à la France que ſous Philippe de Valois ; ce traité paroît fort ſage, parce que les droits cédés à l'Arragon étoient ſur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France ſe trouvoient dans le royaume : cependant on peut dire d'un autre côté, que le roi cédoit des droits de ſouveraineté inconteſtables, dont ſes prédéceſſeurs avoient toujours joui depuis le régne de Charlemagne, au lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions la plûpart mal fondées ; auſſi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui diſent que le traité n'exiſte nulle part, & qu'il n'en paroît qu'une ſimple ratification fort ſuſpecte dans un tems fécond

en fauſſaires, & qui n'a ni date de lieu ni nom de commiſſaires, d'où ils concluent que les droits de la France ſur la Catalogne ſubſiſtent en leur entier.

Saint Louis fait un traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Arragon. Il lui rend des provinces entieres ; ſavoir, la partie de la Guyenne par-delà la Garonne, que Henri tenoit déja, le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France ; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvoit avoir ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

Le roi eſt pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à ſa déciſion, la guerre civile s'allume ; le comte de Leiceſtre fait le roi priſonnier, mais Edouard ſon fils le délivre, & Leiceſtre eſt tué. Ce Leiceſtre étoit fils d'un ſecond lit du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par ſa grand'mere des biens de la maiſon de Leiceſtre. C'eſt à l'année 1264. que doit ſe raporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere fois au parlement d'Angleterre : le roi, lors de ſa priſon, ayant été forcé de ſigner l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté aſſiſtaſſent au premier parlement, pour y repréſenter leurs provinces ; de même que c'eſt au regne de Philippe le Bel, que pluſieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux. Saint Louis choiſi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite comteſſe de Flandres & de Hainault, de deux lits différens, régle que les d'Avenes auroient le comté de Hainaut, & les Dampierre le comté de Flandre.

Défenſe du roi en 1260. des duels ou gages de bataille dans ſes domaines, auxquels il ſubſtitua la preuve par témoins ; car (comme dit Beaumanoir en ſa *Pratique* qu'il compoſa en 1283.) *li ſaint rois Loois les oſta de ſa court, ſi ne les oſta pas de la court à ſes barons.* Ce déſordre des combats particuliers, pour ſoutenir le jugement en cas d'appel, ne ſe trouve entierement aboli que ſous Philippe le Bel. Fondation des Quinze-vingt la même an-

née. On a dit, mais ſans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarafins avoient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262. ſur le fait des monnoies, par laquelle il eſt dit, 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui aura cours. 2°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ſes domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt ſeigneurs particuliers qui pouvoient battre monnoie, mais il n'y avoit que le roi ſeul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de ſa monnoie étoit une croix, & de l'autre des piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies ſe nomment croix & piles.

Ordonnance (1262.) au ſujet de la chambre des comptes : il eſt dit » que ceux qui auront reçu les biens des villes pendant » cette année, viendront à Paris aux gens du roi, qui ſont les » gens des comptes, aux octaves de la ſaint Martin enſuivant, » pour rendre compte de la recette & dépenſe.

Ordonnance du roi contre les blaſphémateurs, ou, ſuivant le langage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain ſerment* contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il eſt à remarquer que le roi ſaint Louis qui, avant cette ordonnance, puniſſoit le blaſphême par la mutilation de quelque membre, ſe radoucit dans celle-ci à l'exhortation du pape Clément IV. & reſtraint le châtiment à une peine pécuniaire, ainſi que l'avoient fait les rois ſes prédéceſſeurs.

Fin de l'empire des Latins (1262.) ſous Baudouin II. Michel Paléologue reprend Conſtantinople, les Génois l'y ſervirent, & le ſecours des Vénitiens ne put ſauver l'empereur Latin.

1269. 70.

Sixiéme & derniere croiſade, projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume Mathieu de Verdôme abbé de ſaint Denis, & Simon de Clermont de Neſle, auxquels il ſubſtitue, en cas de mort, Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & aſſiége Tunis :

Tunis : la peſte ſe met dans ſon camp, il y meurt.

Notre marine auſſitôt détruite que créée ſous Philippe Auguſte, s'étoit bien rétablie ſous S. Louis, ſi, comme le dit un hiſtorien, ce prince embarqua ſoixante-mille hommes à Aigues-mortes ; il eſt vrai qu'il emprunta pluſieurs vaiſſeaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François ; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaiſſeaux tant grands que petits. S. Louis avoit auſſi mis en mer une flotte conſidérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & ſon frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, compoſée de galeres & de vaiſſeaux, lors de ſon expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée ſous ce regne, ainſi qu'il paroît par les lett. pat. de 1250. (*Obſ. de Cl. Menard, Antiq. de Paris, Tr. de la Police*) par Robert de Sorbonne, qui avoit été, ſuivant quelques uns, confeſſeur de S. Louis ; cependant on voit dans l'hiſtoire de ce prince qu'a écrite Godefroi de Beaulieu, Jacobin, qu'un religieux fut ſon confeſſeur les vingt dernieres années de ſa vie, qu'il l'accompagna dans les deux voyages d'outremer, & qu'il l'aſſiſta à la mort. Ce prince raſſembla quelques livres dans une bibliotheque qu'il établit à la ſainte Chapelle, ceux de l'Ecriture ſainte, quelques uns des SS. peres, & de bons auteurs.

Coutumes génerales, connues ſous le nom d'*Etabliſſemens de S. Louis* : ces établiſſemens, dans leſquels S. Louis comprit quelques loix de ſes prédéceſſeurs, & pluſieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant, ſont une eſpéce de code qu'il fit faire peu de tems avant ſa deuxiéme croiſade. La Pragmatique ſanction qu'il avoit publiée en 1268. ſur les affaires eccléſiaſtiques, peut faire juger de ſon attention à maintenir les libertés de l'Egliſe Gallicane : on a conteſté l'autenticité de cette piéce, mais elle eſt aujourd'hui généralement reconnue. S. Louis a bâti la ſainte Chapelle ; il a rendu diverſes ordonnances pour & contre les Juifs. Par une de ces ordonnances il eſt dit que les Maires des villes auront la juſtice des Juifs demeurans dans leurs villes, ès cas dont les maires ont la

connoiſſance, & par un mandement ils ſont contraints *à ouir un prêcheur chrétien*. Établiſſement de la police de Paris, par Etienne Boileau, prevôt de cette ville, magiſtrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes : *les Prevôts-fermiers* avoient tout vendu, juſqu'à la liberté du commerce, & les impôts ſur les denrées étoient exceſſifs; il remédia à l'un & à l'autre : il rangea tous les marchands & artiſans en différens corps de communautés, ſous le titre de confrairies : il dreſſa les premiers ſtatuts & forma pluſieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de juſtice & une ſi ſage prévoyance, que ces mêmes ſtatuts n'ont preſque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la diſcipline des mêmes communautés, ou pour l'établiſſement des nouvelles. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom eſt *Boyleſve*, a continué de ſe diſtinguer dans la province d'Anjou, où elle ſubſiſte encore aujourd'hui.

C'eſt à ce régne, ſuivant Joinville, que ſe doit rapporter l'inſtitution des maîtres des requêtes : ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois : ce nombre augmenta ſucceſſivement, & par l'édit de 1752. il eſt fixé au nombre de quatre-vingt.

Le pere Daniel a raiſon : *ſaint Louis a été un des plus grands hommes & des plus ſinguliers qui ait jamais été.* En effet, ce prince, d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puiſſans, la juſtice ou l'amour de ſon peuple, excitaſſent ſon ame, qui hors de là ſembloit foible, ſimple & timide; c'eſt ce qui faiſoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, les ennemis de ſon état, ou les infidéles : c'eſt ce qui faiſoit que tout pieux qu'il étoit, il ſavoit réſiſter aux entrepriſes des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitaſſent des troubles dans ſon royaume; c'eſt ce qui faiſoit que ſur l'adminiſtration de la juſtice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration; mais quand il étoit rendu à lui-meme, quand il n'étoit plus que particulier, alors ſes domeſtiques devenoient ſes maîtres, ſa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus ſimple, rempliſſoient ſes journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus ſolides &

jamais démenties, qui formerent ſon caractere.

Un hiſtorien Arabe a fait ſon portrait. » Ce prince étoit d'une » belle figure, il avoit de l'eſprit, de la fermeté & de la religion; » ſes belles qualités lui attiroient la vénération des chrétiens qui » avoient en lui une extrême confiance.

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refuſé étant en Albigeois d'aller voir la ſainte Hoſtie, laquelle étoit viſiblement changée au corps de Notre Seigneur, & c'eſt du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette hiſtoire : cependant du Cange, dans ſes obſervations ſur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribue ce fait à ſaint Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquiéme croiſade, envoya tous les barons de ſon royaume à Paris pour leur faire prêter ſerment, que s'il arrivoit faute de lui dans ſon voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ſes enfans pour ſes ſucceſſeurs : Joinville, qui ſûrement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres ; *mais moi*, dit-il, *qui n'étois point ſujet à lui, ne voulus point faire de ſerment, & auſſi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ſes diſſertations XIII. & XIV. établit ſolidement que c'étoit une ſuite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arrieres vaſſaux de rendre ni ſerment ni hommage, à raiſon de leurs fiefs, à leur ſeigneur dominant, ne devant reconnoître que leur ſeigneur immédiat, dont ils étoient ſpécialement les ſujets. Telle étoit en effet la Juriſprudence d'alors : ce qui ſe confirme par l'article des établiſſemens de ſaint Louis, que ce prince publia lors de ſon dernier voyage en Afrique, où il eſt dit que le vaſſal eſt obligé, ſous peine de confiſcation de ſon fief, de ſuivre ſon ſeigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refuſé juſtice à ſon ſeigneur : ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuſer s'il ne l'appelle que *ſon bon ſeigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monſeigneur* qu'au comte de Champagne ſon ſuzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité uſurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puiſque l'empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expreſ-

ſément dans ſon ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur ſoit nommément excepté du ſerment de fidélité que le vaſſal prêtera à ſon ſeigneur.

Inſtitution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croiſſant.

Ce fut dans ce ſiécle que parut la *Légende dorée*; c'eſt une vie des Saints compoſée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

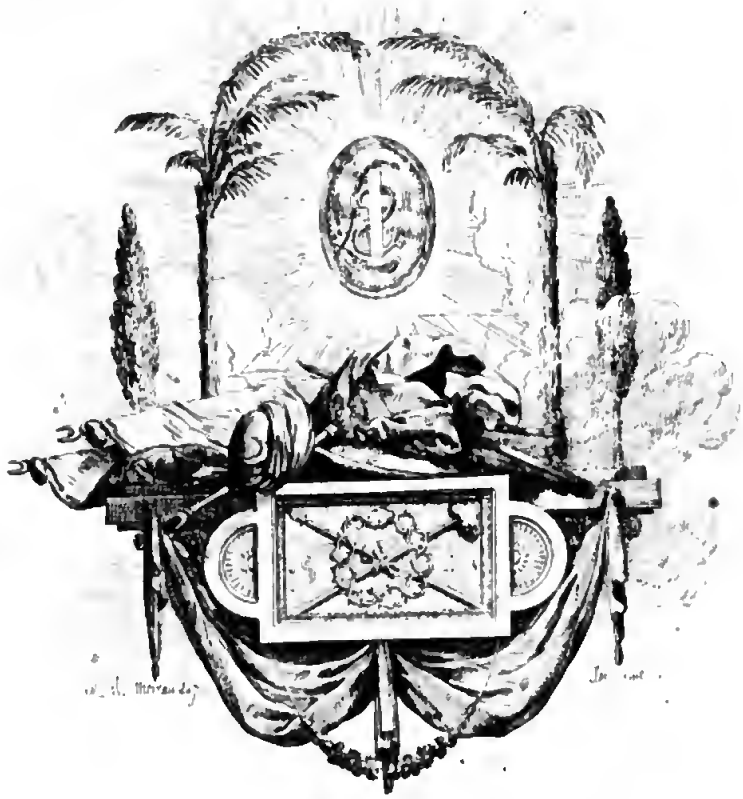

1270. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE III *dit* **LE HARDI,** *parvient à la couronne l'an 1270. étant âgé de vingt-cinq ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des Barbares après la mort de son pere, mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Reims en 1271. par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son pere, rend une ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu. *V. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son oncle, roi de Sicile. Il bat les infidéles, puis fait avec eux une tréve de dix ans, & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonse comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse étoit aussi comte de Toulouse ; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce comté revint à la couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'annoblissement en faveur de Raoul l'orfévre ou argentier du roi. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée annoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la premiere & long-tems sous la deuxiéme race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois ; & cette égalité, qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres races des hommes plus puissans que d'autres ; & en effet on auroit peine à comprendre comment des Gaulois ou des Francs, revétus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens ; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes : on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres,

FEMMES.	ENFANS.	1285. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle d'Arragon, que Philippe épouſa en 1262. 1271.	Louis, mort jeune, empoiſonné.	PHILIPPE LE HARDI *meurt à Perpignan en revenant de l'expédition d'Arragon en 1285. âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à ſaint Denis.*	*Papes.*
	PHILIPPE LE BEL.		Grégoire X. 1276.
	Charles, comte de Valois & d'Alençon, par qui la race des Valois monta ſur le trône. 1325.		Innocent V. 1276.
	Robert, mort en bas âge.		Adrien V. 1276.
			Jean XXI. 1277.
			Nicolas III. 1280.
			Martin IV. 1285.
			Empereurs d'Orient.
			Michel Paléologue. 1282
			Andronic II. 1332
			Empereur d'Occident.
			Rodolphe, comte d'Hapſbourg, tige de la maiſon d'Autriche. 1291.
Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321.	Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut enſuite roi de Navarre, par ſa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre; ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319.		*Rois d'Eſpagne.*
			Alphonſe X. 1284.
			Sanche IV. 1295.
			Rois de Portugal.
			Alphonſe III. 1279.
			Denis. 1325.
	Marguerite, mariée à Edouard I. roi d'Angleterre. 1317.		*Rois d'Angleterre.*
			Henri III. 1272.
			Edouard I. 1308.
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre III. 1286.
			Roi de Dannemarc.
			Eric VII. 1286.
			Rois de Suède.
			Valdemar. 1276.
			Magnus. 1290.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas IV. 1279.
			Leſque. 1229.

Cette princeſſe, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant ſon pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems, nommé *Li Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez; ce même poëte avoit auſſi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de Buénon de Commarchis.

mais cela ne faiſoit pas que les diſtinctions dont ils jouiſſoient les rendiſſent d'une autre nature, pour ainſi dire, que leurs concitoyens ; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas ſéparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems poſtérieurs, où la nobleſſe obtint à cet égard de grands avantages ſur la roture.

M. le préſident de Monteſquieu, dans ſon excellent ouvrage de l'*Eſprit des Loix*, contredit cette opinion un peu légérement, & auroit pu ménager davantage un homme plus inſtruit (*M. l'abbé du Bos*) qu'il ne l'a cru ; d'ailleurs, ce reproche tomberoit auſſi ſur M. de Valois, dont l'autorité doit être reſpectée, & qui s'explique ainſi, page 485. *in lege ſalica nobilium nulla fit mentio : il n'eſt fait aucune mention des nobles dans la loi ſalique*, toute la ſuite de ce paſſage eſt auſſi préciſe ; en effet, il ſeroit difficile de croire que dans une nation telle que les Francs, il y eût d'autres hommes que des égaux ; s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils ceſſé de l'être pour avoir conquis ? Que Tégan diſe à Hebon que l'empereur venoit d'affranchir : *l'empereur t'a fait libre, & non pas noble*, (c'eſt une des preuves de M. de M.) en eſt-ce une qu'il y eût alors des nobles ? & le mot de *noble* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble ? aujourd'hui que parmi nous, &, ſuivant les principes monarchiques, nulle condition n'eſt égale, à la différence de ces tems-là, où tout le monde l'étoit : *l'empereur t'a affranchi, mais il ne t'a pas fait noble*, ſans doute, c'eſt-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été ſerf, de même que le roi, par l'annobliſſement, ne ſauroit faire un noble d'origine ; en un mot, l'affranchiſſement tiroit de la ſervitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Laiſſons M. de Boullainvilliers s'égarer, & tenons-nous-en à M. de Valois.

Le roi prend poſſeſſion du comté de Toulouſe par ſes commiſſaires : les actes qui ſe paſſerent à ce ſujet maintinrent la province dans l'uſage de payer volontairement les tailles & les ſubſides : il punit la révolte du comte de Foix, en s'emparant de ce comté qu'il lui rendit l'année d'après.

MINISTRES.

MINISTRES.

Mathieu de Vendôme. 1286.

Pierre de la Broſſe, pendu en 1276.

GUERRIERS.

Connetables.

Humbert de Beaujeu. 1285.

Maréchaux de France.

Lancelot de S. Maard, vivant en 1276.

Ferri de Verneuil, vivant en 1288.

Guillaume, ſieur du Bec-Creſpin, vivant en 1283.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1298.

Henri de Vezelai, vivant en 1279.

Pierre Challon, vivant en 1283.

SAVANS & Illuſtres.

Albert le Grand. 1280.

S. Bonaventure.. 1274.

Raimond de Pennafort, vers 1275.

Roger Bacon, vers 1284.

S. Thomas d'Aquin. 1274.

Il ne faut pas omettre une belle réponſe que fit ce ſaint à Innocent IV. il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit, vous voyez que l'Egliſe n'eſt plus dans le ſiécle où elle diſoit, *je n'ai ni or ni argent*, (Act. des Apôtres, 3.) à quoi le Docteur angélique répondit, il eſt vrai, ſaint pere, mais auſſi elle ne peut plus dire au paralytique, *leve-toi & marche.*

Etienne Tempier. 1279.

On voit dans le préſident Fauchet, au *Recueil de la langue & poëſie Françoiſe*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-ſept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treiziéme ſiécle.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE HARDI.

1273.

Les princes de l'Empire avoient élu pour empereur Henri Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric ſon pere avoit laiſſé l'Empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui ſurvécut à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'Empire. A ſa mort, Richard comte de Cornouaille, & Alphonſe, roi de Caſtille, furent élus par différens partis. C'eſt pendant ce tems de diviſion, qui eſt nommé l'*interregne*, & qui dura juſqu'en 1273. que Rodolphe comte d'Habſbourg fut élu empereur à Francfort; il a été la tige de la maiſon d'Autriche, qui a ſubſiſté juſqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maiſon d'Habſbourg en 1737. & dont le ſyſtême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs ſur l'origine de cette maiſon, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suiſſe nommé *Argoia* ou *Argew*. C'eſt là que ſont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maiſon d'Habſbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue ſous la dénomination d'Habſbourg, qu'à la fin du onziéme ſiécle, où les ſeigneurs commencerent à s'approprier celle de leurs ſeigneuries; ainſi, pour découvrir ſon origine, il faut remonter juſqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de de comtes, avant que les comtés fuſſent héréditaires, ou poſſédé en toute propriété, les cantons (*Pagi*) que nous voyons paſſer dans cette maiſon, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner ſon nom auſſi-tôt que s'introduiſit la coutume de diſtinguer les nobles par leurs poſſeſſions. (Voyez les trois articles du Journal des Savans de l'année 1740, par M. de Foncemagne, qui ne laiſſent rien à deſirer ſur cette matiere.) Ç'avoit été durant l'interregne que la ſupériorité territoriale des états de l'Empire avoit jetté ſes premieres racines, ce qui fut confirmé par les empereurs ſuivans.

Mort de Henri III. qui n'eut aucune influence dans les affaires de l'Europe; toujours en guerre avec ſes barons, prince ſans caractere, qui ruina ſes ſujets & fut toujours pauvre.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous PHILIPPE LE HARDI.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonſe roi de Caſtille, ſur ce qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur ſon ſecond fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda, ſon aîné, avoit eus de Blanche ſœur de Philippe : cette guerre n'eut point de ſuite. Second concile de Lyon, célebre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Proceſſion du Saint-Eſprit*, principal objet du ſchiſme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274. & cette preuve eſt confirmée ſous tous les régnes ſuivans : ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le régne de Henri III.

Le roi céde au pape Grégoire X. le comté de Venaiſſin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance ſur le droit d'amortiſſement. Pierre de la Broſſe, autrefois barbier de ſaint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie ſa femme, accuſe cette princeſſe d'avoir empoiſonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie eſt découverte par une religieuſe ou béguine de Nivelle en Flandres, que l'on alla conſulter. La Broſſe eſt pendu.

Suivant un juriſconſulte Anglois, qui compoſa ſous le régne d'Edouard I. une pratique du droit Anglois ſous le titre de *Fleta*, il ſe tint une aſſemblée ſolemnelle à Montpellier, où tous les princes Chrétiens convinrent par eux ou leurs ambaſſadeurs, que le domaine de leur couronne ſeroit inaliénable, & que les choſes qui en auroient été démembrées y ſeroient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une ſavante diſſertation ſur le *Fleta*, qui prétend que cette aſſemblée n'a pas eu lieu : Selden a été ſuivi par Lauriére dans le recueil des ordonnances, & par dom Vaiſſette dans ſon hiſtoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une ſeule autorité : & qui ſait ſi Selden n'avoit pas des raiſons politiques pour nier ce fait, ſans l'autoriſer d'aucune preuve, de même qu'il en eut ſûrement quand il écrivit ſon *Mare clauſum*, pour attribuer l'empire de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que vers le même

tems où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs princes de l'Europe s'étoient comme donné le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable. Voyez aux remarques particulieres qui finissent cet ouvrage.

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre des François qui étoient en Sicile, cette conjuration si promptement exécutée, n'étoit pas entreprise témérairement. Jean de Procida noble citoyen de Salerne, fugitif de la Sicile, depuis la catastrophe de Mainfroi, en fut le chef; il étoit appuyé par Michel Paléologue, que Charles d'Anjou traitoit d'usurpateur, & qui vouloit placer son gendre Philippe sur le trône de Constantinople ; le roi d'Arragon y avoit un bien plus grand intérêt, & tous les Siciliens souffroient impatiemment le gouvernement de Charles d'Anjou. Le massacre de 8000. personnes fut l'ouvrage de deux heures. Il n'y eut d'épargnés que deux gentilshommes François, dont l'un de la maison des Porcelets, & l'autre Philippe Scalambre, dont la conduite étoit irréprochable. Pierre roi d'Arragon s'empara de la Sicile, que ses successeurs conserverent depuis.

L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche, dont Albert étoit héritier par sa femme : de-là les comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce duché, & ont fondé la seconde maison d'Autriche. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse en 1152. & suivant plusieurs auteurs en 1156. Ce fut Rodolphe qui ordonna que désormais dans l'Empire les actes publics seroient écrits en Allemand.

1283. 84. 85.

Loi des appanages commence à être connue, par un arrêt au sujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou son oncle. L'appanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute sa force que sous Phi-

lippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la couronne entr'eux : ſous le commencement de la troiſiéme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à meſure que les principes de la vraie politique ſe perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait ſentir davantage, les partages ou appanages, dont l'appanagé pouvoit auparavant diſpoſer comme de ſon bien, devinrent une eſpece de majorat ou de ſubſtitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut *d'hoirs*. C'eſt là véritablement où commencent les appanages, dont le nom repréſentoit une ſorte de conceſſion, qui ſans morceler le domaine de la couronne, en ſuſpendoit ſeulement la jouiſſance pour quelque tems & pour quelque portion, mais ſans toucher à la propriété.

Cette loi ſe trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, roi de Sicile, & Philippe le Hardi ſon neveu, au ſujet du comté de Poitiers : Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonſe dernier décédé, lequel étoit ſon frere, au lieu que Philippe n'étoit que ſon neveu; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, ſur ce principe, que toutes les fois que le roi faiſoit don à un de ſes puînés de quelque héritage, & que le donataire ou appanagiſte mouroit ſans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi, ou à ſon héritier à la couronne, ſans que le frere de l'appanagiſte y pût rien prétendre.

Ainſi voilà les appanages reſtraints aux hoirs de l'appanagé; mais dans ces hoirs, les femelles ainſi que les mâles étoient compriſes, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des appages pouvoient paſſer à des étrangers par mariage: Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient ; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par ſon codicile, ou par ſes lettres patentes, ſuivant Dupuy, que le comté de Poitou par lui baillé en appanage à ſon fils puîné, Monſieur Philippe de France, qui fut roi depuis ſous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la couronne, défail-

lant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel eſt le dernier état de cette juriſprudence.

Philippe marie ſon fils à Jeanne, reine de Navarre, héritiere de ce royaume, & des comtés de Champagne & de Brie, par la mort du Roi Henri ſon pere : en conſéquence de ce mariage, Philippe le Bel prit le titre de roi de Navarre. Le pape Martin IV. déclare le roi d'Arragon déchu de ſes états, pour le punir du maſſacre des Vêpres Siciliennes, & en inveſtit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Arragon & Charles roi de Naples qui leva le ſiége de Meſſine, & mourut dans la Pouille (1285) de chagrin de la priſon du prince de Salerne ſon fils, qui, dans ſon abſence combattit témérairement les Arragonois, & fut leur priſonnier. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de ſaint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laiſſoit Charles le Boiteux ſon fils priſonnier, & ſa veuve ſans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Arragon, pour ſe venger de l'entrepriſe de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou ſon oncle, & pour ſoutenir les droits de Charles de Valois. Il prend deux Villes dans le royaume d'Arragon, puis ſe retire ſans aucun ſuccès. Il meurt à ſon retour. Le roi d'Arragon meurt auſſi dans cette guerre, & laiſſe ſon ſecond fils Jacques roi de Sicile, qui devint quelques années après roi d'Arragon, par la mort d'Alphonſe ſon frere aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples & de Sicile, furent diſtingués : Pierre, roi d'Arragon étant roi de Sicile, & Charles le Boiteux ayant ſuccedé à ſon pere au royaume de Naples, & à ſes prétentions ſur la Sicile. Le pape Clément IV. diſtinguoit ainſi ces deux royaumes : *Regnum Siciliæ citra & ultra pharum.*

Philippe, à l'occaſion de ſon mariage avec Marie, qu'il fit célébrer dans la ſainte Chapelle, par l'archevêque de Reims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette égliſe exemte de la juriſdiction du métropolitain.

Fondation de l'Univerſité de Montpellier.

Il y eut ſous ce régne des troubles dans le Languedoc & dans la Guyenne, excités par les ſeigneurs du pays, tels que les com-

tes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, &c. qui tantôt s'armoient les uns contre les autres, & tantôt étoient armés contre le roi; & ces troubles étoient d'autant plus à craindre, que ces ſeigneurs tranchoient des ſouverains, & étoient alliés ou unis aux rois de Navarre, de Caſtille & d'Arragon. Philippe le Hardi fut occupé à les accorder entr'eux, ou à les réduire.

Le roi d'Angleterre qui ne datoit les chartes de la Guyenne que de l'année de ſon régne, eſt contraint à les dater du régne du roi, attendu la qualité d'Édouard, qui étoit ſon vaſſal pour le duché d'Aquitaine.

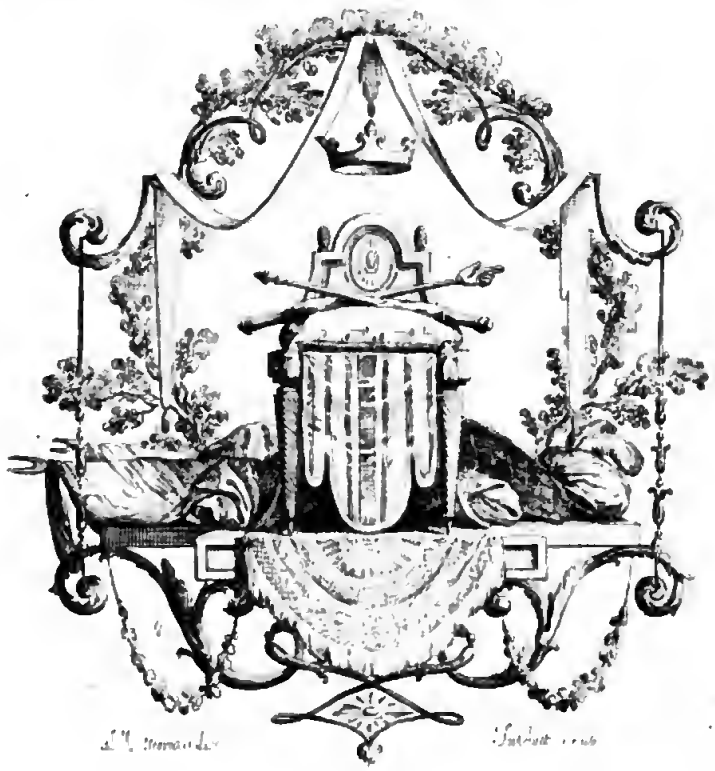

1285. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *roi de France par ſon pere, & roi de Navarre par Jeanne ſa femme, parvient à la couronne en* 1285. *âgé d'environ dix-ſept ans. Il fut ſacré à Reims le* 6. *Janvier* 1286. *par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé faux monnoyeur, parce qu'il eſt le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui au commencement de ce régne étoit à cinquante-cinq ſols ſix deniers tournois, étoit à huit livres dix ſols en 1305. ce qui fut fait par le conſeil de deux Florentins nommés *Biuſchats & Biche.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

ÉDOUARD, roi d'Angleterre, rend hommage au roi, de l'Aquitaine : ce prince obtient d'Alphonſe, roi d'Arragon, à qui il avoit promis ſa fille en mariage, & de ſon frere Jacques roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, ſous les conditions que Charles renonceroit à ſes prétentions ſur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à ſa prétention ſur le royaume d'Arragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Arragon ; il paſſa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Arragon, & conclut avec lui une tréve de cinq ans. En 1290. miracle de la ſainte Hoſtie, connu ſous le nom de *Miracle des Billettes.* Réglement pour l'Echiquier, ancienne juriſdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement, qui finirent par juger ſans appel (1317.) Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec don Sanche roi de Caſtille, aux dépens de la Cerda, qui s'étoit mis ſous la protection du roi d'Arragon, l'ennemi de Philippe ; cependant les juſtes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la ſuite au roi de Caſtille, Ferdinand IV. ſon fils engagea la Cerda à ſe ſoumettre à l'arbitrage des rois d'Arragon & de Portugal, qui lui adjugerent en 1290. trente-deux villes, dont eſt compoſé le duché de *Medina Celi*, qui eſt encore aujourd'hui poſſedé par ſes deſcendans par femmes. Charles le Boiteux engage (1291.) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne ſa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Arragon abandonne Jacques ſon frere, roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie ſa fille

à

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri de Navarre, mariée en 1284. 1304. Sa ſtatue ſe voit ſur la porte du collége de Navarre, tenant dans ſes mains ce collége en relief.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Iſabelle, mariée à Edouard II. roi d'Angleterre. 1357. Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de ſa naiſſance, le 29 novembre 1314. âgé de quarante-ſix ans. Il fut enterré à S. Denis.* Son cœur eſt à Poiſſi avec cette épitaphe: *Si dedans eſt le cœur du roi Philippe, qui fonda ceſte égliſe, qui treſpaſſa à Fontainebleau, la veille de S. André, l'an 1314.*	*Papes.* Honoré IV. 1285. Nicolas IV. 1292. Céleſtin V. abdique. 1294. Boniface VIII. 1303. Benoit X. ou XI. 1304. Clément V. 1314. Le ſaint ſiége transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291. Adolphe de Naſſau. 1298. Albert I. 1308. Henri de Luxembourg. 1313. *Maiſon Othomane. Commencement de cette Maiſon.* Othoman. 1326. *Rois d'Eſpagne.* Sanche IV. 1295. Ferdinand IV. 1312. Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308. Edouard II. 1326. *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre III. 1286. Jean Bailleul. 1303. Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarck.* Eric VIII. 1321. *Rois de Suède.* Magnus. 1290. Birger. 1326. *Rois de Pologne.* Leſque. 1289. Primiſlas. 1296. Ladiſlas, dépoſé. 1300. Vinceſlas. 1305. Ladiſlas, rétabli. 1333. *Ducs de Ruſſie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puiſſance Moſcovite, & qui établit le ſiége de la domination Ruſſienne à Moſcow, mort vers 1300. Daniel Alexandrowitz. 1317.

à Philippe le Long, & donne ſon comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet de quelques vaiſſeaux Normands inſultés par les Anglois. Philippe en demande raiſon à Edouard I. qui refuſe de rendre juſtice : Philippe le fait ajourner à la cour des pairs, pour y répondre à l'accuſation de félonie par lui commiſe contre le roi ſon ſeigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon : dans la ſuite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces ſortes d'ajournemens, qui ſe font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne eſt confiſqué au profit du roi ; ce prince y envoie ſon frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le Roi fait arrêter Gui comte de Flandres, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques, roi de Sicile, qui avoit ſuccédé à Alphonſe ſon frere au royaume d'Arragon, ſans égard pour les droits de ſon frere Frédéric, céde la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des intrigues de Philippe le Bel ; mais Frédéric fit bien valoir ſes droits, il ſe maintint dans la Sicile : alors ſe fit la véritable ſéparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecoſſe (1295.) excités par le roi Jean Bailleul, qui empêchent Edouard de ſecourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Ce pape érige l'évéché de Pamiers ſans le conſentement du roi, & partage ainſi l'ancien diocèſe de Toulouſe en deux parts, ſous le prétexte que ce diocèſe étoit d'une trop grande étendue. L'évéché de Toulouſe fut depuis diſtrait de la métropole de Narbonne, dont il étoit ſuffragant, & érigé en archevéché par le pape Jean XXII. en 1317.

La Thaumaſſiere rapporte une ordonnance de 1294. *ſur le luxe*, qui eſt curieuſe par les détails où le roi entre ſur chaque condition, & par la connoiſſance que l'on y trouve des mœurs & des uſages d'alors. M. Gibert m'en a communiqué une de la Pentecôte 1279. tirée d'un manuſcrit de la bibliothéque du roi, qui

MINISTRES.

Enguerrand de Marigni, miniſtre des Finances, pendu ſous le régne ſuivant à Montfaucon, en 1315.

Clercs du ſecret.

Raoul de Perreau.

Ames d'Orléans.

Jean de Belut.

Philippe de Marigni.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul de Clermont de Neſle. 1302.

Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329.

Maréchaux de France.

Jean de Harcourt. 1302.

Raoul le Flamenc, vivant en 1287.

Jean de Varennes, vivant en 1292.

Simon de Melun. 1302.

Gui de Clermont. 1302.

Foucaud de Merle. 1314.

Miles de Noyers. 1350.

Jean de Corbeil. 1318.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Vaſſoigne. 1300.

Guillaume de Crépi. 1300.

Pierre Flotte. 1302.

Etienne de Suizi, cardinal. 1311.

Pierre de Mornai. 1306.

Pierre Belleperche. 1307.

Pierre de Grez. 1325.

Pierre de Corbeil. 1300.

Guillaume de Nogaret. 1313.

Gilles Aicelin de Montagu. 1318.

Il fonda le collége de ce nom.

Pierre de Latilli. 1327.

Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers préſidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.

Avocats du Roi.

Jean de Vaſſoigne. 1300.

Jean Dubois exerçoit en 1300.

Jean Paſtoureau exerçoit en 1301.

SAVANS & illuſtres.

Jean Cholet, fondateur du collége qui porte ſon nom à Paris. 1292.

Guillaume Durand. 1296.

Guillaume de Nangis, vivant en 1301.

Henri de Gand. 1293.

Jean de Meun, vers 1310.

Jean Scot. 1301.

n'eſt pas moins curieuſe. Mort de la reine Marguerite, veuve de ſaint Louis, la date de 1295. eſt prouvée par une donation de cette princeſſe en 1294. faite aux Cordelieres du fauxbourg ſaint Marcel, contre l'opinion des écrivains qui l'ont fait morte en 1285.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit; il ſe rend à elle, & fait hommage de ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande: dans ſa perſonne finit l'ancienne maiſon des comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437 ans. Jean d'Avene, comte de Hainant, hérite par cette mort de la Hollande & de la Friſe.

Tréve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite ſa ſœur en mariage à Edouard I. & ſa fille Iſabelle à Edouard fils de ce prince, avec la Guyenne pour dot, à condition de la poſſéder comme avoient fait ſes prédéceſſeurs, en qualité de vaſſal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Touſſaints, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la ſienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la ſervitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la couronne par ſon mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même datte, en comtés-pairies, des comtes d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Naſſau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, eſt dépoſé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui eſt fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maiſon d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs ſous Othoman, qui lui donna ſon nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe eſt rendu maître de la Flandre par ſon frere le comte

de Valois. Gui ſe rend à ce comte, qui lui perſuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait priſonniers le comte de Flandres & ſes deux fils. Charles de Valois offenſé de ce déſaveu, ſe retire en Italie, où il épouſe la petite-fille de Baudouin, empereur de Conſtantinople : le pape lui donne cet empire, & le fait ſon vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé, introduite, où Boniface VIII. joint des indulgences : ce Jubilé devoit ſe célébrer tous les cent ans ; le pape Clément VI. le rapprocha à 50. & le pape Paul II. à 25. On a cru que le Jubilé Chrétien avoit été établi ſur le modéle de celui des Juifs, qui ſe célébroit tous les cinquante ans, mais le P. Pagi penſe que les Chrétiens imiterent en quelque façon les jeux ſéculaires des anciens, en les ſanctifiant par un autre uſage, pour ramener ainſi plus facilement les Payens, en ſe rapprochant d'eux dans une choſe indifférente. On a dit la même choſe de Moïſe, & que l'eſprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Iſraélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie ; il bannit le poëte Dante. Les Céleſtins inſtitués dès 1244. ſont introduits en France. (1300.) & depuis fondés à Paris par Charles V. Le roi parcourt ſon royaume avec la reine dans la ſaiſon la plus dure, ſans doute pour maintenir la nobleſſe dans l'obéiſſance, que Boniface VIII. vouloit ébranler.

1302.

Bataille de Courtrai ; où les François ſont défaits, & où Robert II. d'Artois eſt tué : il fut pere de Philippe & de Mahaud ; Philippe mourut avant ſon pere, & ce fut ſon fils Robert III. dont la révolte fut ſi fatale à la France. A la nouvelle de cette défaite, le roi aſſemble le ban & l'arriere ban ; il impoſe le cinquiéme ſur tous les revenus de ſes ſujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Luſignan, comte d'Angoulême & ſeigneur de Coignac, remet ſes terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance ſur la réformation du royaume, dans la-

quelle ſont pluſieurs articles concernant le parlement. Philippe le Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II. à Mahaud ſa fille, par préférence à Robert III. petit-fils de Robert II. par Philippe ſon fils mort avant lui, & neveu de Mahaud, fondé ſur ce que la repréſentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois. Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce Jugement, mais il fut obligé de le ratifier en 1309. & demeura dans le ſilence tout le reſte de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamans, & s'accommode avec Philippe qui lui rend la Guyenne. Ce traité eſt du 20 mai.

Les démêlés ſi connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater : le premier ſujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ſes ennemis, mais le roi avoit des ſujets bien plus graves de ſe plaindre de Boniface : ce pontife ſe croyant autoriſé par ſes prédéceſſeurs, vouloit partager avec lui les décimes levées ſur le Clergé de France ; la réſiſtance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers ſans le concours de la puiſſance royale, néceſſaire en cette matiére. Boniface fait plus, il ſe plaît à braver le Roi, en nommant pour légat en France le même homme appellé Bernard Saiſſetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince ; Bernard, en vertu de ſes pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croiſade, & de mettre le comte de Flandres en liberté ; le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne ſon métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante, qui mit le royaume en interdit. Philippe aſſemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers état y fut admis) & convient de convoquer un concile : on en donne avis aux princes voiſins, & dans les états il eſt arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour ſignifier l'appel, mais en effet pour enlever le

pape. Sciarra Colonne & lui l'inveſtiſſent dans la ville d'Agnanie; Sciarra donne un ſoufflet au pape, & ſe met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche : le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18 août, après la fête de l'Aſſomption, où Philippe eſt vainqueur des Flamans; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une ſtatue équeſtre de ce prince, & il fonda une rente de cent livres à l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des mépriſes ſur ce monument, que quelques auteurs, & entr'autres Nicole-Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'aſſurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'égliſe de Notre-Dame de Paris, ainſi que la ſixiéme leçon du bréviaire de Paris, où il eſt fait commémoration de cette victoire au 18. août, jour auquel ſe donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Caſſel ſe donna le 23. Accord avec les Flamans; leur comte eſt mis en liberté; il vient à Compiégne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils, Robert de Béthune, lui ſuccéde. Benoît XI. abſout le roi des cenſures de Boniface VIII. ainſi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté ſeulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défenſe des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. tranſporte le ſaint Siége à Avignon en 1308. il y reſta juſqu'en 1376. que Grégoire XI. (ç'a été le dernier pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. il y a eu de la confuſion dans les auteurs à ce ſujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la tranſlation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la Bulle *Unam ſanctam*, donnée pat Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Inſtitut de l'Univerſité d'Orléans, que le roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être ſédentaire. *Ce fut l'inſtitution des*

parlemens, dit Loiſeau, *qui nous ſauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en ſon entier.* Il y a diverſes opinions ſur l'origine des parlemens; ce que l'on peut en affirmer, c'eſt que les parlemens, tels qu'ils ſubſiſtent aujourd'hui, exiſtoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans ſon commentaire ſur les Pandectes, qui exiſtoit encore de ſon tems, (il eſt mort en 1540.) & que M. Gibert a retrouvée dans un volume du Tréſor des Chartres, par laquelle il eſt dit, contre le principe ſagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles ſeront peſées par les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali;* & que les préſidens de la cour, *principes aut præſides curiæ*, prononceront ſuivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux inſtruits, *ex cenſentium gravitate & meritis.* (*Budæus in Pandectas.*) Le roi, en rendant le parlement de Paris ſédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus ſuffire à l'étendue de ſon reſſort, & créa vers ce tems le parlement de Toulouſe; cependant il faut remarquer que Philippe le Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouſe, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâques: & il ne faut pas omettre que dès le tems d'Alphonſe, comte de Toulouſe, ce prince avoit à ſa ſuite ſon parlement, dont les ſéances ſe tenoient tantôt à ſa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hiſt. de Languedoc.*) Ce que je viens de dire ne regarde que la troiſiéme Race. Par rapport aux deux premieres, nous voyons que le comte du Palais préſidoit à la cour ordinaire qui ſe tenoit dans le palais de nos rois. Là ſe terminoient toutes les affaires contentieuſes, & ſe réformoient les jugemens des tribunaux inférieurs; cette cour étoit compoſée des ſeigneurs appellés *Proceres*, & des *Lettrés*, *doctores legum*, qui tous jugeoient également. Les jugemens étoient intitulés *en l'audience tenue dans notre palais, pour entendre & juger les cauſes de tous nos ſujets*; ce qu'il eſt important de remarquer, parce que cet intitulé diſtingue plus ſenſiblement dans les anciens monumens de notre Hiſtoire, la cour de juſtice de nos rois, des aſſemblées du champ de Mars, & écarte l'idée que les parlemens d'aujourd'hui fuſſent une émanation de ces grandes aſſemblées;

par

par la reſſemblance du mot de Parlemens. Les parlemens ou Cours de juſtice ſous les trois Races, furent toujours l'ouvrage de nos rois, & dans leur diſpoſition. *V. l'année* 1422.

Commencement de la république des Suiſſes, dont trois cantons ſe révoltent contre la maiſon d'Autriche qui prétendoit être leur ſouveraine : ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz; ce dernier donna ſon nom à la république, qui s'accrut ſucceſſivement par l'acceſſion de dix autres cantons, dont le dernier, qui eſt Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres ſeigneuries, telles que S. Gal, Mulhauzen, les Griſons, le Valais, &c. Leur ſouveraineté fut reconnue à la paix de Munſter par l'empire & par la maiſon d'Autriche, comme celle des Hollandois le fut par l'Eſpagne. Le roi veut engager le pape Clément V. qui lui devoit ſon pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape preſſe ſecrettement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri comte de Luxembourg eſt élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maiſon d'Autriche devoit ſe perpétuer ſur le trône impérial, & ce ne fut que cent trente ans après, c'eſt-à-dire, en 1438. que l'empire devint dans la perſonne d'Albert II. comme héréditaire dans cette puiſſante maiſon. Mort d'Edouard I. il faut remarquer à ſon ſujet, que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, eſt la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avoit eu juſqu'alors ſes princes particuliers : auſſi le titre de prince de Galles fut-il attaché depuis à l'héritier préſomptif de la couronne d'Angleterre.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troiſiéme race, le chancelier réuniſſoit toutes les fonctions des ſecrétaires & des notaires. Frere Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le ſecrétariat fut abandonné aux notaires & ſecrétaires du roi, & le chancelier ſe réſerva ſeulement l'inſpection ; mais les ſecrétaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus conſidérables, il y en eut quelques-uns que le roi diſtingua des autres, & qui furent nommés

Clercs du ſecret; c'eſt la premiere origine des ſecrétaires d'état. Philippe, l'an 1309, déclara qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux.

Les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, ſous la conduite de leur grand maître Foulques de Villaret, s'emparent (1310.) ſur les Infidéles de l'iſle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'eſt un événement monſtrueux, ſoit que les crimes fuſſent averés, ſoit que l'avarice les eût inventés: on prétend que les Templiers, proteſtant de leur innocence, ajournerent le pape Clément V. & le roi Philippe le Bel, au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit: on remarque auſſi que, quelque tems auparavant, Ferdinand IV. de Caſtille, fut ajourné de même par deux Gentilshommes qu'il fit mourir, ſans avoir voulu entendre leur juſtification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand l'*ajourné* lui eſt reſté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du Roi, ſur Pierre de Savoie archevêque de Lyon, à qui on laiſſe & à ſon chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. ſur les inſtances du Roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape eſt juſtifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert comte de Flandres, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, ſous le prétexte de cette guerre, de grandes ſommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut conſidérable, car le ſol & le denier n'avoient plus de valeur intrinſeque que les deux tiers de ce qu'ils valoient ſous ſaint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur; la cauſe en étoit la rareté de l'eſpéce dans le royaume, appauvri par les croiſades.

Réglement de Paſſi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par ſaint Louis portent une fleur-de-lis ſur leur habit, pour les diſtinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Conſtruction du pont ſaint Eſprit, qui dura près de quarante-

cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. ce pont donna ſon nom à la ville, nommée auparavant ſaint Saturnin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, ſous la direction du prieur de ſaint Saturnin, ordre de Cluni, & coſeigneur de cette ville avec le roi.

1313. 14.

Philippe le Bel n'eſt pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, eſt convaincue d'adultere, & étranglée dans la priſon. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, eſt auſſi accuſée d'adultere, mais ſon mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, eſt convaincue du même crime, & elle ſauve ſa vie, en diſant que ſon mariage eſt nul à cauſe de la parenté. Pluſieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annobliſſemens. La nobleſſe & l'argent, tout étoit allé ſe perdre dans l'Orient, par les croiſades : il falloit réparer ces deux pertes, l'annobliſſement pourvut à l'une autant que cela eſt poſſible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on ſent bien que l'annobliſſement ne ſauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'eſt que roturier, & que par conſéquent l'annobliſſement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t-il donc produit ? il a levé cette ſéparation qui étoit dans l'état des perſonnes, il les a rendu toutes d'une même eſpéce, il a retranché pluſieurs des prérogatives que les nobles prétendoient ſur les roturiers, & par-là il a affoibli les nobles, ſans donner aux roturiers autre choſe que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naiſſance ; car les rois ſont à la vérité également les maîtres de tous leurs ſujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces ſujets l'ancienneté des ſervices & des dignités des ancêtres, ne mettent pas une différence qui forme la véritable nobleſſe ; enfin l'annobliſſement en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage ; enſorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

Philippe le Bel eſt le premier de nos rois qui ait reſtraint les appanages aux ſeuls hoirs mâles, (*V. l'année* 1283.) ainſi qu'il paroît par ſon codicile en forme d'ordonnance, de l'an 1314. (*du Tillet, Dupuis, Hudſon.*) C'étoit à l'occaſion du comté de Poitiers qu'il donna à ſon fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ſes ſœurs. Philippe commença à réduire les hauts ſeigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit ſi fort la fabrication qui ſe faiſoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris, s'aviſa le premier de faire des recueils de pluſieurs arrêts qu'il fit relier enſemble, & qui ſe nommerent *Regeſtum, quaſi iterum geſtum*, parce que c'étoit des copies; ils ſont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim.*

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'apperçois que celles contre l'uſure furent les plus fréquentes, & preſque les premieres ſous ce régne; apparemment que les altérations faites dans les monnoies y donnerent lieu. Ce prince rendit auſſi pluſieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20 avril 1314. les cardinaux s'aſſemblerent à Carpentras pour élire un autre pape, mais n'ayant pû s'accorder, le ſaint Siége reſta vacant pendant tout le régne ſuivant, & ne fut rempli qu'au commencement du régne de Philippe le Long. Les cardinaux aſſemblés à Lyon, ſe trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Oſſa cardinal, qui ſe nomma lui-même, & fut pape ſous le nom de Jean XXII. Il ne doutoit de rien, & publia peu après ſon élection, une bulle par laquelle il s'attribuoit la collation de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer. C'étoit, diſoit-il, pour empêcher la ſimonie. *Homo perſtudioſus, & vehementioris animi.*

1314. *Avenement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

LOUIS X. *dit* HUTIN. *(vieux mot qui ſignifie mutin & querelleur) parvient à la couronne l'an 1314. âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans, (car on n'eſt pas d'accord ſur cette date.) Il fut ſacré & couronné à Reims en 1315. par Robert de Courtenai, archevêque.*

1314.

LOUIS HUTIN différa ſon ſacre juſqu'à l'année ſuivante, à cauſe des troubles de ſon royaume, & parce qu'il vouloit attendre ſa nouvelle épouſe (Clémence de Hongrie) ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de ſon état, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où ſe faiſoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit inveſti de la puiſſance royale : il avoit déja été couronné roi de Navarre du vivant de ſon pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne ſa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, deſtitua pluſieurs officiers pour avancer ſes créatures ; il en avoit à la vérité un juſte prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du ſacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & miniſtre ſous le feu roi : Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dreſſer. Ce miniſtre étoit de bonne nobleſſe de Normandie : ſon grand-pere de la maiſon du Portier, ayant épouſé une héritiere de la maiſon de Marigny, en fit porter le nom à ſes deſcendans. *V. l'année* 1324.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité ſur pluſieurs chefs d'accuſation, entr'autres d'avoir eu part aux malverſations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoiſonné ſon prédéceſſeur : il en fut abſous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

FEMMES.	*ENFANS.*	1316. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, & d'Agnès, fille de S. Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer, à cause de ſon impudicité, au château Gaillard, puis étrangler en 1313. Belleforêt a voulu jetter des doutes ſur la légitimité de Jeanne, à cauſe de la mauvaiſe conduite de ſa mère.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à ſon mari Philippe, comte d'Evreux, petit fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis, comte d'Evreux, morte en 1349. *Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en poſſeſſion du royaume de Navarre, qui appartenoit à ſa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume tomboit en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit auſſi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit auſſi héritiere, Philippe de Valois les conſerva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité eſt de 1336. & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.*	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le ſamedi 5 juin 1316. pour avoir bû à la glace après avoir eu chaud. On ſoupçonne qu'il avoit été empoiſonné. Il fut enterré à ſaint Denis.*	*Papes.* Vacance pendant tout ce régne. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Brue. 1329. *Roi de Dannemarc.* Erie VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.
Clémence de Hongrie, mariée en 1315. morte en 1328. Bien différente de la premiere femme, car elle mourut de douleur de la mort de ſon mari.	JEAN, fils poſthume, né en 1316. qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis, à cauſe de cela, au rang des rois de France. *Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Endeline, *qui fut religieuſe.*		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

Le roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif ſe faiſoit chrétien, ſes biens étoient confiſqués par le ſeigneur de la terre où il demeuroit, ſous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit ſon ſeigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la perſonne du Juif : uſage bizarre & d'une dangereuſe conſéquence, parce qu'il arrivoit le plus ſouvent de-là, que ces Juifs convertis ſe trouvant ainſi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au Judaïſme. Cet uſage fut ſagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Bruſſel.*)

Lettres par leſquelles le roi approuvant une conſtitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. eſt bien important : il défend, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, & ſous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs perſonnes, des inſtrumens, des bœufs, &c. Nous avons une belle loi de Conſtantin à ce ſujet.

1316.

La même guerre commencée ſous le régne précédent, contre le comte de Flandres, eſt continuée ſans ſuccès. Louis Hutin leve le ſiége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts ſous le prétexte de cette guerre, on vend les offices de judicature, on leve des décimes ſur le clergé, on force les ſerfs, dont le roi avoit grand nombre dans ſes terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux ſerfs de diſpoſer.

On voit une choſe ſinguliere par rapport aux affranchiſſemens, dans le regiſtre de Champagne, qui eſt au tréſor des Chartes ; c'eſt qu'Etienne, ſire de Conflans, vers l'an 1238. par tranſaction avec ſa mere, affranchit Robert de Beſil & ſes enfans, à la charge d'un mois de ſervice militaire par an, enſorte que le ſerf tenoit la liberté comme un fief.

Le palais où ſe tient aujourd'hui le parlement, fut rebâti par le roi Robert, & de nouveau augmenté par les rois ſes ſucceſſeurs juſqu'à Philippe le Bel. Pluſieurs croyent qu'il abandonna le

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Charles de Valois. 1325.	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318.	*Chanceliers.* Une choſe digne de remarque, c'eſt que Louis Hutin, pendant ſon regne, ſe ſervit du même ſceau dont il s'étoit ſervi du vivant de ſon pere, comme s'il avoit prévu que ſon régne ne dureroit pas aſſez pour que ce fût la peine d'en changer. Pierre de Lailli. 1327. Etienne de Mornai. 1332. Pierre d'Arablai. 1346. *Avocats du Roi.* Paul de Brayeres exerçoit en 1315. Raoul de Preſles. 1315.	Gilles Colonne. 1316. Raimond Lulle. 1315.

le palais au parlement : ce qui eſt certain, c'eſt que Louis X. ſon fils, & ſes autres rois ſes ſucceſſeurs, choiſirent le Louvre pour leur demeure la plus ordinaire pendant leur ſéjour à Paris. (*Felibien.*)

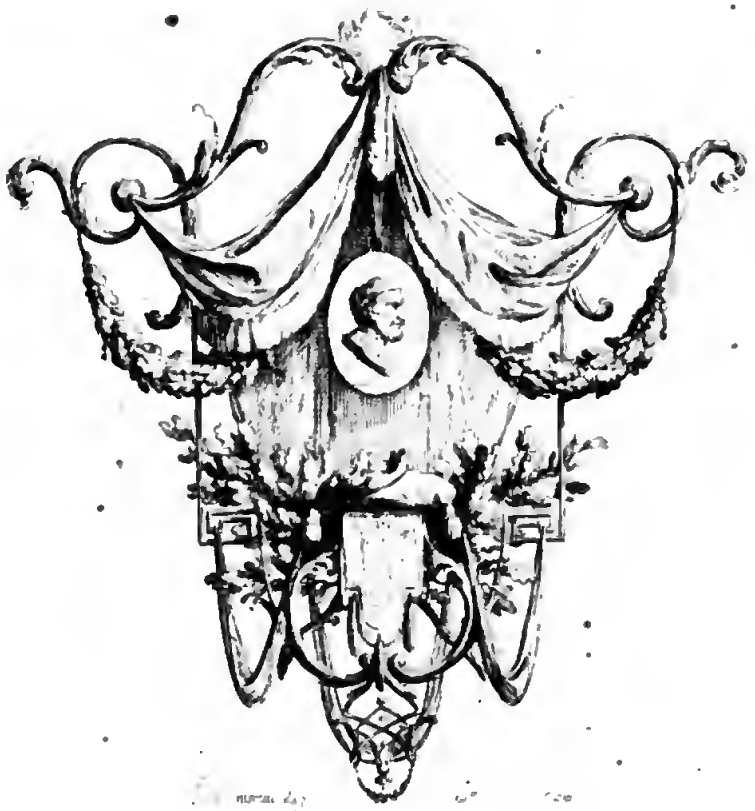

1316. *Avénement à la couronne.*

PHILIPPE V. *dit* LE LONG, (*ainſi ſurnommé à cauſe de ſa grande taille,*) *comte de Poitou, parvient à la couronne l'an* 1316. *après ſon frere Louis Hutin, à l'excluſion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de* 23 *ans. Il fut ſacré à Reims avec la reine Jeanne ſa femme le* 9 *Janvier* 1317. *par Robert de Courtenai.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre ſa niéce, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princeſſe mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A ſa mort, il y eut de grandes conteſtations ſur la ſucceſſion à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne ſa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut longtems agitée : Philippe convoqua une grande aſſemblée pour le jour de la Purification, où, en préſence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritaſſent de la couronne de France : c'eſt la premiere fois que dans notre hiſtoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe le Long les appaiſa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France ſa fille aînée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne ; par-là Eudes devint poſſeſſeur des deux Bourgognes : ſon petit-fils, Philippe de Rouvre, eut pour héritier le roi Jean, qui réunit ainſi le duché & le comté de Bourgogne. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui ſuccéda, fut aſſez peu éclairé ſur ſes intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour ſe faire donner un appanage plus conſidérable, vu que ſon frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'eſpérance de lui ſuccéder. Robert d'Artois réveille ſes prétentions ſur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer ; arrêt ſolemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la poſſeſſion du comté-pairie d'Artois, & auquel

FEMMES.	*ENFANS.*	1322. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne comteſſe de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud, comteſſe d'Artois, mariée en 1306. morte en 1329. *Cette comteſſe d'Artois avoit aſſiſté au ſacre du roi ſon gendre, en qualité de pair de France, & avoit ſoutenu avec les autres pairs la couronne ſur la tête du roi. Elle avoit auſſi aſſiſté en la même qualité, au jugement rendu contre le comte de Flandres.*	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes duc de Bourgogne. 1347. *Comme l'aînée, elle hérita des comtés de Bourgogne & d'Artois, échus à ſa mere, & ſon fils & ſon petit-fils, derniers ducs de Bourgogne de leur race, les poſſéderent. Après eux ils paſſerent au comte de Flandres, fils de Marguerite, ſœur puînée de Jeanne: & par Marguerite ſa petite-fille, femme de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la derniere race, ils furent de nouveau ſoumis aux mêmes ſouverains que le duché de Bourgogne, pour en être encore ſéparés ſous Louis XI. & réunis ſous Louis XIV.* Marguerite, femme de Louis comte de Flandres. 1382. Iſabelle, mariée à Guigues VIII. dauphin de Viennois, puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345. Blanche, religieuſe. 1358.	PHILIPPE LE LONG *meurt le 3 Janvier 1322. âgé de vingt-huit ans. Il eſt enterré à Saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Bruz. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suede.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

Robert eſt contraint de ſe ſoumettre : le roi avoit un intérêt perſonnel à cette affaire, ayant épouſé Jeanne fille de Mahaud comteſſe d'Artois, & d'Othon comte de Bourgogne. Ce Jugement fut la ſource de grandes guerres dans la ſuite, entre Philippe de Valois & Edouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une ſingularité, la circonſtance où l'Artois eſt donné à Mahaud par préférence à ſon neveu, tandis que l'on faiſoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long : n'étoit-ce pas en effet une eſpece de contradiction, de voir la comteſſe d'Artois en qualité de pair de France, ſoutenant la couronne ſur la tête d'un prince qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de ſon frere, ſous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter ? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France ? Non : parce que les coutumes de chaque province fixoient la nature des fiefs, & que la couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief ; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume ſe gouvernoit comme un grand fief, on ſent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puiſqu'un fief ſuppoſe un ſuzerain & des vaſſaux, & que la couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des ſujets : à la vérité le roi avoit des vaſſaux à cauſe de ſon domaine, mais ils n'en étoient pas moins ſes ſujets, & ſon domaine n'avoit de ſupérieur que lui-même. » Le royaume » ne tombe point en quenouille, dit Loiſel, quoique les femmes » ſoient capables de tous autres fiefs.

Le duc de Bretagne qui ne s'étoit point trouvé au couronnement du roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuſe, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de rémiſſion pour ce défaut ; *rex remittit defectum.*

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la ſainte Chapelle exemte de la juriſdiction épiſcopale.

Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maiſon d'Arragon.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Gerard de la Guette, mort à la queſtion en 1322.	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329.	*Chanceliers.* Pierre de Chappes. 1336.	Antoine André. 1320. Dante. 1321.
	Maréchaux de France. Jean de Corbeil. 1318.	Pierre de Cherchemont. 1328.	Jean, ſire de Joinville. vers 1318.
	Jean de Beaumont. 1318.	*Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1319.	Sa ſœur nommée Iſabelle, avoit épouſé Ferri du Châtelet, fils de Thierri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine, (*Hiſt. généal. de la maiſon du Châtelet.*)
	Renaud de Trie. 1324.		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous PHILIPPE LE LONG.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conſcience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur ſpiritualité ;* cependant le roi conſerve les prélats qui ſont dans ſon conſeil. L'arrêt que le parlement rendit depuis, en 1461. eſt conforme à cette ordonnance.

1320

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après ſeize ans de guerre, par une paix conclue le 2. de Juin. On accuſe les Juifs d'avoir empoiſonné quantité de puits & de fontaines, pouſſés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croiſade.

Les Juifs avoient occupé, juſqu'à Philippe le Hardi, pluſieurs quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que la rue de la *Juiverie*, l'*Iſle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où eſt la ſtatue de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris de 1739.) qui s'appelloit autrefois la rue de *Galilée ;* il y en a une autre qui ſe nomme la rue de *Jeruſalem*, parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'aſyle, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du concierge du palais.

1321.

Philippe le Long ſongeoit, quand il mourut, à établir par tout un même poids & une même meſure, & à faire enſorte que dans toute la France on ſe ſervît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même penſée.

Bulles de Clément V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y eſt point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un uſage qui paroît bien ſingulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plûtôt : quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction ſolemnelle, & qu'elles ne prononçaſſent pas de vœux, il ſemble cependant que ſi après cette cérémonie elles ſortoient du cloître pour ſe marier, il leur falloit

falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à ſuccéder ; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards ſans ces lettres. (*Regiſtre* 53. *du Tréſor des Chartes, piéce* 190.) Un fait bien différent, c'eſt que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. ſaint Hugues, abbé de Cluni, dans une ſupplique pour ſes ſucceſſeurs, où il leur recommande l'abbaye de filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point ſouffrir qu'on y reçoive aucun ſujet au-deſſous de l'âge de vingt ans, faiſant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Egliſe. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuſes, omettre un uſage qui remonte juſqu'au douziéme ſiécle ; on exigeoit d'elles qu'elles appriſſent la langue latine, qui avoit ceſſé d'être vulgaire : cet uſage dura juſqu'au quatorziéme ſiécle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce régne eſt recommendable par un grand nombre de ſages ordonnances. Ordonnance faite à ſaint Germain, de laquelle, dit du Tillet, eſt tirée la maxime reçue, » qu'en fait de juſtice » on n'a égard à lettres miſſives : ordonnance ſainte de nos rois, » pour ſe garder de ſurpriſe en cet endroit, qui eſt leur princi- » pale charge ». Autre ordonnance qui régle que les confiſcations ſeront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles : autre, qui réunit au domaine les terres que le roi poſſédoit avant ſon avénement à la couronne : autre, qui défend aux maîtres du parlement, préſidens ou autres, d'interrompre les *beſognes du parlement :* autre, au ſujet de la diſcipline de cette compagnie.

1322.

Avénement à la couronne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

CHARLES IV. *dit* LE BEL, *parvient à la couronne par la mort de ſon frere, l'an* 1322. *âgé d'environ* 26 *ans. Il fut ſacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainſi que Philippe le Long l'avoit pris ; tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de ſa mere.*

1322. 23.

CE prince, dit du Tillet, *a été ſévere juſticier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, preſque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la queſtion, où on le preſſoit d'avouer en quel lieu il avoit caché ſon argent, qui ſe montoit, à ce que l'on diſoit, à de grandes ſommes acquiſes dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Liſle, fameux par ſes brigandages, eſt pendu pour avoir tué un huiſſier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Diſpute pour l'empire après la mort de Henri VII. entre Louis duc de Baviere & Frédéric duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'empire, malgré l'oppoſition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis ſon petit-fils, & Robert de Caſſel ſon frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un degré que Louis.

C'étoit la même queſtion qui étoit ſurvenue au ſujet du comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou ſon oncle ; le parlement qui en fut ſaiſi rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conſéquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à ſoutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta ſur leur pays, & par les ſecours que Charles le Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit ſuccédé à Edouard I. ſon pere, & qui n'avoit aucune de ſes vertus. Montpeſat fut cauſe de cette guerre, en défendant contre les troupes

FEMMES.	ENFANS.	1328. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puinée d'Othon IV. mariée en 1307. & répudiée pour ſa mauvaiſe conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec ſa belle-ſœur Marguerite, & puis ſe fit religieuſe à Maubuiſſon. 1325. Leurs deux amans étoient les freres Launai, qui furent mis à mort.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes, le premier jour de février* 1328. *âgé de trente-trois ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. Orchan. 1357. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Rois de Portugal.* Denis. 1333. Alphonſe IV. 1357. *Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326. Edouard III. 1377. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Chriſtophe II. 1332. *Rois de Suede.* Birger. 1326. Magnus. 1363. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1337.
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. mariée en 1322. morte en 1323.			
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit viſiter ſouvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leurs repas, 1370.	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341. Blanche, qui épouſa Philippe duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		

de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre, Charles de Valois paſſe en Guyenne, & y prend pluſieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois ; on a dit de lui qu'il fut fils, frere, pere, oncle, gendre, beau-pere de roi, & jamais roi. Les remords que ce prince témoigna en mourant, ſur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, juſtifierent la mémoire de ce miniſtre, qui en effet avoit été condamné ſans être entendu ; ſa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à ſa maiſon. Charles le Bel eſt le premier roi qui ait accordé des décimes au pape ; après lui en avoir refuſé long-tems, il y conſentit en les partageant. Iſabelle, reine d'Angleterre, ſœur de Charles le Bel, paſſe en France, ſous prétexte de réconcilier ſon frere avec Edouard II. ſon mari, mais en effet pour lui demander du ſecours contre Spenſer favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec ſon mari. On prétend qu'Iſabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer, Anglois. Charles donna quelque tems retraite à ſa ſœur, mais Edouard le preſſant de la renvoyer, & ayant gagné les miniſtres de France, Iſabelle ſe retira avec le prince de Galles ſon fils, qui ſe trouvoit en France à l'occaſion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont ſon pere lui avoit fait ceſſion. Charles, forcé de faire partir ſa ſœur, lui donne ſecretement du ſecours : elle ſe réfugia chez le comte de Hainaut, lequel après avoir arrêté le mariage de ſa fille avec le prince de Galles, fit paſſer Iſabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut ſon frere. Ce qui eſt à remarquer, dit Froiſſart, c'eſt qu'un coup de vent la rejetta de la côte où elle vouloit aborder, & où elle eût trouvé les ennemis, pour la porter dans une autre où elle aborda en ſureté. Le royaume ſe révolta en faveur de cette princeſſe, Spenſer fut pendu, & l'on empriſonna le roi, qui ſe vit forcé de conſentir à ſa dépoſition. C'eſt le premier exemple d'un roi d'Angleterre dépoſé par l'autorité du parlement. On lui avoit déja enlevé un premier favori nommé Gaveſton, que les barons firent décapiter. Cependant Edouard fut couronné, & ſon pere mourut dans ſa priſon, d'un fer chaud que des ſcélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien ſur Iſabelle les outrages qu'éprouva ce mal-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS*	*SAVANS & illuſtres.*
Pierre Remi, pendu en 1328. Macé de Maches, tréſorier-changeur du roi, & René de Siran, ſubirent le même ſupplice.	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329.	*Chanceliers.* Jean de Cherchemont. 1318. Pierre Rodier, vivant en 1328.	Pierre Autéole, vers 1323. François de Maironis. 1325. Hervé Noel. 1323. Jean de Paris, vers 1322.
	Maréchaux de France. Renaud de Trie. 1324. Jean des Barres. 1324. Mathieu de Trie. 1344.	*Procureurs du Roi.* Pierre de Villebrême, vivant en 1325. Simon de Fuci. 1369 *Avocat du Roi.* Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.	

heureux prince. Mortemer qui vouloit gouverner ſous le nom d'Iſabelle, fut exécuté en 1329. & Iſabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une priſon de vingt-huit ans. Robert Bruſ, uſurpateur de l'Ecoſſe ſur les Bailleuls, avoit profité de cette révolution, pour rendre ſa couronne indépendante de l'Angleterre, dont elle relevoit, mais cela ne dura guéres, & les Bailleuls rétablis par la protection d'Edouard, ſe remirent ſous ſa ſuzeraineté.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables régnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce roi avoit laiſſé en mourant trois princes, qui lui faiſoient eſpérer une nombreuſe poſtérité, tous trois diſparurent en moins de quatorze ans, & la couronne paſſa à leur couſin germain ; Charles le Bel, le dernier des trois freres étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le premier février 1328. Ce château commencé ſous Philippe de Valois, fut achevé ſous Charles V. le palais moderne que l'on voit aujourd'hui eſt du dernier ſiécle. Le régne de Charles n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre ſur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere : on parla auſſi d'une croiſade, qui devoit commencer par la conquête de Conſtantinople ; & les deux Andronics, pere & fils, qui régnoient enſemble, en eurent quelqu'inquiétude ; mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens néceſſaires pour de ſi hautes entrepriſes, & ainſi que ſes freres, ſans avoir rien fait ni pour ſes peuples ni pour ſa gloire, il laiſſa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le roi par tout où il alloit paſſer les quatre grandes fêtes annuelles ; & lorſqu'il ne s'éloignoit pas de Paris, au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques : le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuiſe, (aujourd'hui Compiegne.)

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. (mort en 1342.) fils aîné de Robert de France, ſixiéme fils de S. Louis. Il quitta le nom de Clermont, & prit celui de

la mere de ſa femme, qui fit la branche de *Bourbon*, parce que le roi Charles le Bel voulut avoir la terre de Clermont où il étoit né. Jacques, un de ſes enfans, fit la branche des comtes de la Marche. Je trouve dans les lettres d'érection des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'eſpere*, dit le roi, *que les deſcendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

Etabliſſement des Jeux Floraux à Toulouſe (1324.) c'eſt ce qui nous eſt reſté de ces anciens Troubadours qui étoient les chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faiſant l'amour de châteaux en châteaux.

1328. *Avénement à la couronne*

PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS. *parvient à la couronne l'an 1328. Il fut surnommé* le Fortuné; *il falloit que ce fût avant la Bataille de Crécy, & apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Charles de Valois. Il est chef de la branche royale de Valois. Il fut sacré à Reims le 29 mai de la même année par l'archevêque Guillaume de Trie.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1328.

LA France n'a gueres eu de tems plus malheureux que celui où a régné la branche des Valois. Charles le Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte ; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étoient élevées sous Philippe le Long, se réveillerent au sujet de la succession à la couronne. Edouard III. y prétendoit par sa mere Isabelle, fille de Philippe le Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin : il étoit mâle, à la vérité, mais il ne descendoit pas d'un mâle ; ce qui a donné lieu à la régle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout tems en ce royaume » toutefois & quantes qu'une femme est déboutée » d'aucune succession, comme *de fief noble*, les fils » qui en viennent & descendent, en sont aussi for» clos ». Robert, comte d'Artois III. du nom, rendit de grands services au roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiégne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe le Long & Charles le Bel avoient joui à son préjudice ; au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Edouard III. grand prince, causa pendant le cours de ce regne beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamans à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement la figure d'un coq avec ces mots *Quand ce coq chanté*

FEMMES.	*ENFANS.*	1350. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313. morte en 1348.	JEAN.	PHILIPPE DE VALOIS *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce, (le pere Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le 22. août 1350. âgé de cinquante-ſept ans. Il eſt enterré à ſaint Denis. Son cœur fut porté à la Chartreuſe de Bourgfontaine, & ſes entrailles aux Jacobins de Paris.*	*Papes.*
	Louis, mort en naiſſant.		Jean XXII. 1334.
	Louis meurt peu après.		Benoît XI. ou XII. 1342.
	Jean, mort en bas âge.		Clément VI. 1352.
	Philippe, duc d'Orléans, qui épouſa Blanche, fille du roi Charles le Bel. 1375.		*Empereurs d'Orient.*
	Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier traité de tranſport du Dauphiné de 1343. Le roi ſon pere en le mariant avec la fille unique de Charles le Bel, lui donna en appanage le duché d'Orléans, pour le tenir en pairie, qui fut éteinte & réunie à la couronne par la mort de ce prince ſans enfans.		Andronic II. 1332.
			Andronic le jeune. 1341.
			Jean Paléologue. 1384.
			Jean Cantacuſene. 1357.
			Empereurs d'Occident.
			Louis V. duc de Baviere. 1347.
			Charles IV. 1378.
			Maiſon Othomane.
			Orchan. 1357.
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe XI. 1350.
			Rois de Portugal.
			Alphonſe IV. 1357.
			Rois d'Angleterre.
			Edouard III. 1377.
			Rois d'Ecoſſe.
			Robert Brus. 1329.
			David II. 1370.
			Rois de Dannemarc.
			Chriſtophe II. 1333.
			Valdemar III. 1375.
			Rois de Suède.
			Magnus. 1363.
			Rois de Pologne.
			Ladiſlas. 1333.
			Caſimir III. 1370.
			Ducs de Ruſſie.
			Georges Danielowitz. 1330.
			Démétrius Michaelowitz. 1330.
			Iwan Danielowitz. } 1366.
			Iwan Iwanowitz. }
Ce fut à ſes droits que le roi Jean réunit à la couronne le duché de Bourgogne, après la mort de Philippe de Rouvre.			
Blanche, fille de Philippe comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349. morte en 1398.	Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333.		
	Blanche. 1371.		
	Thomas de Walſingham, hiſtorien anglois, lui attribue un fils naturel, nommé Jean, comte d'Arma, nac, qui combattit en duel, & fut victorieux d'un chevalier d'Ypres en Flandres, en 1350. (Simplicien.)		

aura, le roi Caſſel conquêtera. Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur ſouverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre vingts ans, s'y diſtingua. Recherche de Pierre Remi, *Général* des finances, & des financiers, qui ſont condamnés à mort. La confiſcation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me ſemble exagéré. Ordonnance ſur les francs-fiefs, qui impoſe des droits appellés de *Francs-fiefs* ſur les égliſes, & ſur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce ſujet ; nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. ſous le titre de *droit d'Amortiſſement :* nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une antérieure de ſaint Louis, *Beatiſſimi Ludovici proavi noſtri inhærendo veſtigiis*, (Bruſſel,) enſorte que ſaint Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'aggrandiſſement des gens de main-morte, & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entrepriſe inouie, dépoſe le pape Jean XXII. & ſubſtitue en ſa place Pierre de Corbiere, frere mineur, qui prit le nom de Nicolas V. la France s'y oppoſe, ainſi que la plûpart des princes catholiques ; Corbiere eſt fait priſonnier par le pape. La cauſe du reſſentiment de l'empereur contre le pape, venoit de ce que Jean XXII. s'étoit déclaré pour Frédéric ſon compétiteur à l'Empire.

Ordonnance ſur les monnoies, que le roi remet ſur le même pied qu'elles étoient du tems de ſaint Louis.

1329. 30.

Le 6. juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'égliſe cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, ſans ſpécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angle-

MINISTRES.

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Mathieu de Trie. 1344.

Pierre de Beaucour.

GUERRIERS.

Connétables.

Gaucher de Châtillon. 1329.

Raoul de Brienne, comte d'Eu. 1344.

Raoul II. comte d'Eu, ſon fils, décapité. 1350.

Maréchaux de France.

Cet office étoit amovible, comme il paroit par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, ſire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de ſon fils aîné Jean duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en ſon honneur & en ſes biens.

Mathieu de Trie. 1344.

Robert Briquebec. 1347.

Ancel de Joinville, vivant en 1351.

Charles, ſire de Montmorenci. 1381.

Robert Vaurin. 1360.

Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Mathieu Ferrand. 1329.

Jean de Marigni. G. D. S. 1351.

Guillaume de Sainte Maure. 1334.

P. Rogier, G. D. S. il fut pape ſous le nom de Clément VI. 1352.

Gui Baudet, vers 1337.

Etienne de Viſſac, vers 1350.

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Firmin de Coquerel. 1349.

Pierre de la Forêt. 1361.

Premier Préſident.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344.) mort en 1369.

Procureurs du Roi.

P. de Demiville exerçoit en 1343.

Gil Haudri. 1349.

Jacques Dandrie, vivant en 1365.

Avocats du Roi.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Pierre de la Forêt. 1361.

Jean de Fourci, exerçoit en 1344.

Robert le Cocq, pourvû en 1347.

Jean Delmarès, vivant en 1365.

SAVANS & Illuſtres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330.

Alvare Pélage, vivant en 1340.

Arnauld de Villeneuve, vers 1340.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Durand de Saint Porcian, 1333.

Gérard Odon. 1349.

Gui de Perpignan, vers 1330.

Holkot, vers 1349.

Laure. 1348.

Ludolfe, chartreux, vivant en 1350.

Nicolas de Lyra. 1340.

Occham. 1347.

Jean Taulere, vivant en 1350.

terre, ſur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entrepriſes ſur la Guyenne, envoya au roi des lettres patentes, par leſquelles il reconnoiſſoit que cet hommage devoit être lige. (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croiſade projettée entre Jean XXII. & le roi, qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu, la mode des croiſades étoit paſſée, & la priſe de la ville d'Acre par le Soudan de Babilone, arrivée dès l'an 1291. avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chimeres, d'où elles n'auroient jamais dû ſortir. Le comte de Clermont eſt fait duc de Bourbon.

Commencement des différends ſur la diſtinction des deux Puiſſances, & ſur la Juriſdiction eccléſiaſtique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres, avocat du roi, défenſeur de la Juſtice ſéculiere. Bertrand évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, ſoutinrent les droits du Clergé. Introduction de la forme de *l'appel comme d'abus*, dont les principes ſont plus anciens que le nom. On le nommoit autrefois *la voie des recours au prince.* Le roi eſt favorable aux eccléſiaſtiques, mais cette querelle eſt le fondement de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puiſſances, & dont l'effet a été de reſtraindre la juriſdiction eccléſiaſtique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cauſe, c'eſt que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des eccléſiaſtiques raſſemblés tous les ans s'entretenoit dans ſa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus ſédentaires, affermirent leur autorité en ne ſe ſéparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert III. comte d'Artois, célébre par toutes les formalités qui y furent obſervées, & qui nous ont conſervé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois ſon procès pour l'Artois, l'une ſous Philippe le Bel, & l'autre ſous Philippe le Long, & il avoit gardé le ſilence ſous le régne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce

prince : mais ſe ſentant encore plus autoriſé ſous le régne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, (parce qu'il avoit épouſé ſa ſœur du ſecond lit,) qu'il avoit ſervi utilement lors de la conteſtation pour la couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé ſa terre de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troiſiéme fois en 1329. contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, ſous le prétexte de nouveaux titres qu'il repréſentoit ; Mahaud conteſte la vérité de ces titres & meurt ſubitement, ainſi que ſa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non ſans ſoupçon de poiſon ; Jeanne, ducheſſe de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion, ſont reconnus faux : en conſéquence Robert eſt ajourné juſqu'à quatre fois par des chevaliers & des conſeillers, ſuivant l'uſage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans ſon lit de juſtice tenu au louvre en 1331. prononça contre lui l'arrêt portant banniſſement hors du royaume, & confiſcation de ſes biens. On peut remarquer à cette occaſion, que le roi émancipa ſon fils aîné, duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs.

Par ce jugement, une fille poſſéda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées fauſſement établies, que les grands fiefs ne pouvant être deſſervis que par des mâles, les mâles ſeuls doivent en être inveſtis ; auſſi les exemples de la juriſprudence contraire ſont-ils fréquens dans notre hiſtoire, ſans doute fondés ſur les coutumes des lieux. Ainſi l'on a vû Henri II. roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de ſa mere Mathilde, & ſes enfans hériter de la Guyenne & du Poitou, par ſon mariage avec Eléonore : on a vû Charles d'Anjou, frere de ſaint Louis, poſſéder la Provence du chef de Béatrix ſa femme, & Alphonſe, frere de ce même roi, acquérir le comté de Toulouſe par ſon mariage avec la fille unique de Raymond : on a vû par la mort de Henri roi de Navarre, Jeanne ſa fille apporter à Philippe le Bel les comtés de Champagne & de Brie : on a vû depuis les comtes d'Evreux redemander ces mêmes comtés à Charles VI. étant aux droits de Jeanne, fille de Louis Hutin, & Charles

VI. leur en donner pour récompenſe la ville de Nemours, qu'il érigea pour eux en duché, &c.

Robert ſorti de France, ayant erré près de trois ans dans les Pays-Bas, ſe retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté auparavant d'aſſaſſiner le roi, la reine & leur fils aîné; mais ayant ſu que ſon projet avoit été éventé, il eſſaya d'*envouter* le roi, ſelon l'expreſſion du tems, (c'étoit une maniere de faire périr ſon ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui conſiſtoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on ſuppoſoit être la repréſentation de l'ennemi dont on vouloit ſe défaire:) enfin, rien de tout cela ne lui ayant réuſſi, il paſſa en Angleterre, déguiſé en marchand, au commencement de l'année 1334. pour s'y préparer à reporter la guerre dans ſon pays: il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII. (1334.) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontiſe ajouta une troiſiéme couronne à la thiarre pontificale: le pape Hormiſdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII. en avoit joint une ſeconde.

Jean XXII. fonda l'Univerſité de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à pluſieurs repriſes plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en poſſeſſion; il eſt aidé par les Flamans, révoltés de nouveau contre leur ſouverain, qui ſe déclarent contre la France, malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent ſeulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conſéquence de ſes prétentions ſur la couronne, parce qu'alors, ſuivant la lettre de leur traité, ils ne faiſoient que ſuivre le roi de France. Cette nouvelle révolte étoit pratiquée par Jacques d'Artevelle braſſeur de biére, & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié ſon fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême ſon ennemi. Le roi ravage la Flandre: Jean, duc

de Normandie ſon fils, prend Thun-l'Evêque ſur l'Eſcaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenſerent pas la perte que fit le roi ſur mer l'année ſuivante à la bataille de l'Ecluſe, où ſa flotte, qui étoit de ſix vingt gros vaiſſeaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avoit deux ſur notre flotte,) avoit été la cauſe en partie de cette défaite : on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Eſſai ſur la marine & le commerce*, d'après le cardinal d'Oſſat, c'eſt que *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils euſſent un ſi beau & ſi grand royaume flanqué de deux mers, quaſi tout de ſon long*, on fut obligé de ſe ſervir de vaiſſeaux étrangers qui n'obéiſſoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu, prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, tréſorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déja trouvée. On eſt fort incertain ſur l'auteur de cette funeſte découverte : Roger Bâcon, Anglois, qui vivoit dans le treiziéme ſiécle, eſt un de ceux à qui on l'attribue : d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & diſent que ce fut un moine nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Briſgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Decret par lequel les princes Allemans déclarent que la dignité impériale ne releve que de Dieu ſeul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

1340.

Edouard fait le ſiége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, ſa belle-mere & ſœur de Philippe, engage ces princes à une ſuſpenſion d'armes ; Edouard, rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecoſſe, y conſent. Cette diverſion eût été bien utile à la France, ſi le roi avoit ſu en profiter.

Tréve d'un an le 20. ſeptembre.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au ſujet des troubles de Bretagne. Jean III. duc de Bretagne n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuſe, fille de Gui de Penthiévre ſon frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la ſœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. ſon frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, diſputa la ſucceſſion à ſa niéce ; jugeant que le roi la ſoutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV. comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois, mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait priſonnier, mourut deux ans après, laiſſant un fils âgé de cinq ans, nommé Jean : ſa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Tréve de trois ans. Robert III. meurt en 1342. âgé de cinquante-cinq ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met ſa petite-fille Jeanne ſur le trône. Il paroît par des regiſtres de la chambre des comptes de l'an 1343. que les *Clercs du ſecret* avoient alors le titre de *Secretaires des finances*. Philippe de Valois en eut ſept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. avril, qui incorpore les conſeillers *jugeurs* & les conſeillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la nobleſſe, & les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occaſion du meurtre d'Olivier de Cliſſon, que l'on apprit qui avoit ſigné un traité ſecret avec le roi d'Angleterre, & de quelques ſeigneurs Bretons que Philippe fit décapiter ſans aucune formalité. Il les avoit attirés de Bretagne, ſur le bruit d'un tournois qu'il fit publier à cet effet. Cette violation du droit des gens arma Edouard de nouveau, & fut une des cauſes de tous les malheurs de ce régne. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle : ce qui fit qu'Edouard III. nommoit

nommoit Philippe de Valois assez plaisamment *l'auteur de la loi Salique*. Il paroit cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt sur le sel : à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais jusques-là le sel avoit toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13 janvier 1350. sur ce qui doit être observé par les marchands de sel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté : la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II. ainsi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4 janvier 1548. pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, & ceux situés au-delà du quarante-deuxiéme degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop corrosif, qui mange & détruit les chairs au lieu de les nourrir & de les conserver ; la France seule se trouve dans un climat tempéré propre à faire le sel, aussi est-ce une des plus grandes richesses de ce royaume, & le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, dit que ce qu'il avoit connu de sur-intendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel levé sur les salines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie : ce Geoffroi étoit de la maison de Harcourt, & avoit été banni par arrêt, faute d'avoir comparu au parlement, sur une querelle qu'il avoit eue avec le maréchal de Briquebec. Bataille de Créci le 26. août 1346. où le roi est défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit passé la Somme à gué. Charles d'Alençon son frere, & chef de cette branche, y fut tué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé seulement de seize ans, eut grande part à cette victoire, &, comme le disoit le roi son pere, y gagna *ses premiers éperons*. Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit seul en droit de battre monnoie dans son royaume.

La fameuse reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie son premier mari. Elle en eut trois autres, Louis d'Anjou-Sicile, Jacques d'Arragon, & Othon de Brunswic. Petrarque fut bien traité à sa cour.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

1347.

Priſe de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de ſiége, le 3. août; les Anglois l'ont gardée juſqu'en 1558. que François duc de Guiſe la reprit. Le roi, pour reconnoître la brave réſiſtance des habitans de Calais, leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, ſoit à ſa nomination, ſoit à celle des ducs de Normandie & d'Orléans ſes fils, *juſqu'à ce qu'ils ſoient ſuffiſamment pourvus*, & déclare nuls tous autres dons qui ſeroient faits à leur préjudice. Tréve de ſix mois entre la France & l'Angleterre; elle fut prolongée à diverſes repriſes.

1348.

Peſte générale, qui emporte une prodigieuſe quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la ſecte fanatique des Flagellans, qui de la folie paſſa au brigandage.

Le pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été Chancelier de France,) achette la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19 juin, pour la ſomme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à ſecourir cette princeſſe pour le recouvrement de ſes états. Les papes poſſédoient déja le comté Venaiſſin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans ſon entrevûe à Lyon avec Grégoire X.

1349. 50.

Nos rois jouiſſent en toute ſouveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conſéquence des trois traités faits entre le roi Philippe de Valois, & le Dauphin Humbert II. dernier prince de la maiſon de la Tour du Pin qui ait poſſédé le Dauphiné. Ce prince, inconſolable de la mort de ſon fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, ſongea à ſe retirer du monde, & fit ceſſion & tranſport de ſes états à Philippe de Valois, par un premier traité paſſé en 1343. confirmé en 1344. & enfin conſommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté ſon mariage avec Jeanne de

Bourbon, mais Philippe de Valois, que ce mariage alloit priver d'une ſi riche poſſeſſion, le rompit, & donna cette princeſſe à ſon petit-fils Charles V. ce fut pour lors que ſe conclut le traité de 1349. Le dauphin entra enſuite dans l'ordre de ſaint Dominique, où il prit l'habit le 17. juillet, ſuivant ces termes de l'article 287. aux preuves de l'hiſtoire de Dauphiné, *item die craſtina* (17. *julii*) *ordinem & habitum Prædicatorum induit* : il y mourut en 1355. âgé de quarante-trois ans : le roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident & miniſtre de Humbert, dont la maiſon ſubſiſte encore aujourd'hui. L'archevêque de Paris en deſcend. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de Dauphin ſeroit porté par le fils aîné de nos rois ; il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343. fut le ſecond fils de Philippe de Valois, mais il eſt vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette province au Dauphin ſon fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans ; & que ce prince confirma cette ceſſion en 1440. c'eſt la derniere ceſſion que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conſervé un ſceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, Trait. des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronnie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un fief de la couronne : il avoit auſſi réuni à la couronne les comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite ſa mere, fille de Charles II. roi de Naples, comte d'Anjou & du Maine. Création de l'Univerſité de Perpignan. Inſtitution de l'Ordre de la Jarretiere, par Edouard III. Ordonnance ſur l'inaliénabilité du domaine.

1350. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

JEAN *parvient à la couronne le 23 août 1350. âgé de trente ans. Il fut sacré à Reims le 26. septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxième femme. Il avoit été baptisé dans l'église du Mans, suivant qu'il paroit par des lettres de Charles V. de 1372.*

1350. 51.

NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces ; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts ; *la Languedoyl* & *la Languedoc* séparées par la Loire ; la premiere comprenoit la partie septentrionale de la France, & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Étoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit, *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet ordre dont le siége étoit à saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du Guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglois, est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure : cette violence au commencement d'un régne, aliéna tous les esprits, & fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Espagne de la Cerda, qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, est assassiné par l'ordre du roi de Navarre Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de sa femme, fille du roi Jean : cependant par l'interrogatoire d'un nommé Friquet, agent du prince, il paroitroit que son intention n'étoit que de s'assurer de la personne du connétable, & que l'on excéda ses ordres. Lettres (1353.) par lesquelles le roi déclare les conseillers du parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventius laborare pro republicâ*. Ordonnance (1353.) pour la con-

FEMMES.	*ENFANS.*	1364. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Bonne de Luxembourg, fille de Jean roi de Boheme, mariée en 1332. morte en 1349. Elle eſt enterrée à Maubuiſſon. On ne peut lui donner le titre de reine, parce qu'elle mourut avant que ſon mari fut roi.	CHARLES V.	JEAN *meurt à Londres en l'année* 1364. *âgé de quarante-quatre ans. Il eſt enterré à ſaint Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352. Innocent VI. 1362. Urbain V. 1370. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacuſene. 1357. *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378. *Maiſon Othomane.* Amurat I. 1388. *Rois d'Eſpagne.* Pierre le Cruel. 1369. *Rois de Portugal.* Alphonſe IV. 1357. Pierre le Juſticier. 1367. *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377. *Roi d'Ecoſſe.* David II. 1370. *Roi de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. *Rois de Suède.* Magnus. 1363. Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Roi de Pologne.* Caſimir III. 1370. *Ducs de Roſſie.* Jwan Danielowitz, Jwan Jwanowitz. } 1366.
	Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la dena ème branche des rois de Naples. 1384.		
	Jean, duc de Berri. 1416.		
	Amé VIII. duc de Savoye, qui fut pape pendant le ſchiſme, ſous le nom de Félix V. étoit ſon petit fils par Marie de Berri ſa mere.		
	Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404.		
	Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre, époque des malheurs de ce régne. 1373		
	Marie, mariée à Robert I. duc de Bar, vers 1404.		
	Agnès. 1349.		
	Marguerite. 1352.		
Jeanne, fille de Guillaume XII. comte de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déja mere de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349. morte en 1361.	Iſabelle, femme de Jean Galéaz, premier duc de Milan. 1372.		
	» *Le roi Jean étant obligé* » *de payer une ſomme très-* » *conſidérable pour ſa rançon,* » *fut réduit, dit Villani, à* » *vendre, pour ainſi dire,* » *ſa propre chair à l'encan : il* » *vendit ſa fille à Galéaz-* » *Viſconti, tyran de Milan,* » *600000. florins, pour être* » *mariée à Galéas qui avoit* » *alors onze ans.*		

vocation du *ban* & de *l'arriere-ban ;* il en eſt fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *ban* regardoit les fiefs, & *l'arriére-ban* les arriére-fiefs, ou de ce que le ban étoit le ſervice ordinaire de chaque vaſſal ſuivant la nature de ſon fief, & que l'arriére-ban étoit une convocation extraordinaire de tous les vaſſaux. Le roi lui ſeul ou ſon fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une néceſſité urgente : le vaſſal pouvoit ſe diſpenſer de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât.

Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le ſaint ſiége étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328.) étoit mort à Lucques Caſtruccio Caſtracani, qui s'étoit fait ſouverain de cette république : c'étoit le tems des entrepriſes, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & eſt fait duc de Normandie : il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaiſon, à venir à ſa réception. Le roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5 avril. Cette action auroit l'air de la perfidie, ſi le roi n'avoit pas été informé que le roi de Navarre traitoit avec l'Anglois, & avoit voulu ſéduire juſqu'à ſon fils ; mais le meurtre du connétable n'auroit-il pas été une excuſe ſuffiſante à cette vengeance ? Etats généraux tenus à Paris pour demander des ſubſides. L'empriſonnement du roi de Navarre fait armer ſon frere Philippe & les parens des ſeigneurs qui avoient été maſſacrés à Rouen lors de ſon empriſonnement ; ils appellent à leur ſecours Edouard III. La tréve conclue entre la France & l'Angleterre, tant de fois rompue & renouvellée, ſe change enfin en une guerre cruelle en 1356. Edouard envoie ſon fils Edouard, prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Créci, pour commander ſon armée ; il ravage l'Auvergne, le Limouſin & le Poitou. Jean, ayant raſſemblé ſes troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit ſe ſauver. Le prince de Galles de-

MINISTRES.

Pierre de la Forêt, cardinal. 1361.

Jean, cardinal de Beauvais. 1373.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350.

Charles d'Eſpagne de la Cerda. 1354.

Jacques de Bourbon. 1361.

Gaultier de Brienne. 1356.

Robert de Fiennes, vivant en 1380.

Maréchaux de France.

Gui de Neſle. 1353.

Edouard, ſire de Beaujeu. 1351.

Rogues de Hangeſt. 1352.

Jean de Clermont. 1356.

Arnoul d'Audenecham. 1370.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre de la Forêt. 1361.

Il fut obligé de prendre des lettres d'anoblissement, pour acheter un fief noble, parce que l'office de Chancelier n'anoblissoit pas alors.

Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Thérouanne. 1378.

Jean de Dormans, *dit* le cardinal de Beauvais. 1373.

Premier Préſident.

Simon de Buci, annobli. 1369.

Procureur du Roi.

Jacques Dandrie. 1365.

Avocats du Roi.

Gérard de Montaigu, pourvu en 1351.

Guillaume de Dormans. 1373.

Renaud de Aci, maſſacré en 1357.

Il eſt qualifié général avocat en parlement, & auſſi ſpécial avocat du roi, pour diſtinguer ſes fonctions, quand il parloit dans les cauſes des particuliers, ou dans les cauſes du roi.

SAVANS & Illuſtres.

Barthole. 1355.

L'empereur Charles IV. l'admit dans ſes conſeils, & lui permit de porter les armes de Bohême, quoiqu'il fût d'aſſez baſſe naiſſance.

Buridan, vivant en 1355.

mande la paix au roi ; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une tréve de ſept ans. Jean refuſe toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & eſt défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19. de ſeptembre 1356. il y reçut deux bleſſures au viſage. Le prince de Galles le méne à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après priſonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du roi ; il étoit accablé de dettes, & avoit par cette raiſon été excommunié à la pourſuite de ſes créanciers ; Louis II. de Bourbon ſon fils, un des plus grands princes de ce nom, le fit abſoudre après ſa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, & le pape Innocent VI. ne leva l'excommunication que ſur l'obligation du fils, qui promit de payer les dettes de ſon pere : Il créa en 1369. l'ordre de l'Écu d'or. États généraux ; ils accordent une aide au dauphin qui gouvernoit, mais ce fut à des conditions bien dures, car il ſe vit forcé à conſentir à la deſtitution des premiers magiſtrats, tels que le chancelier de la Forêt, le premier préſident de Buci, &c. que leur vertu rendoit ſuſpects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit auſſi la liberté du roi de Navarre, le dauphin la refuſa ; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les officiers qui devoient faire la levée des deniers, comme par la permiſſion de Jean ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. C'eſt à ces officiers, qui ne devoient ſubſiſter qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en titre de cour en 1390. abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560. & de Moulins en 1566. & rétablie enfin par Charles IX. en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV. pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-ſept autres à Metz, où Charles dauphin ſe trouva : ce fut le célebre Barthole qui dreſſa cette loi, dont le dernier article preſcrit aux électeurs ſéculiers de faire inſtruire leurs fils dans la connoiſſance des langues. Henri VI. ayant fait en 1196. une conſtitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans ſa maiſon, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette conſtitution

constitution fut admise à Rome, & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II. lors du long interrégne, qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit le projet de se faire roi de France ; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son pere, & qui, devenu majeur dans la même année, le 14 mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les payſans se soulevent contre la noblesse ; cette faction fut appellée *la Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne Marcel, prévôt des marchands, à leur tête, se révolterent contre le dauphin régent ; Marcel massacre Robert de Clermont maréchal de Normandie, & Jean de Conflans maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauvegarde. Le dauphin se retire de Paris ; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois ; mais comme il s'avançoit vers la porte saint Antoine le premier août sur le minuit, Jean Maillard, fidéle & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache : sa mort fit cesser la rébellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4 du même mois. L'Université donna dans ces tems-là un grand exemple de fidélité.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent qui reprend pluſieurs villes. Du Gueſclin commence à ſe faire connoître, par ſes exploits en Bretagne contre le duc de Lancaſtre.

La province de Languedoc témoigne ſon zéle en accordant un ſubſide conſidérable. Le régent fait ſa paix avec le Navarrois. La guerre avoit empêché pendant pluſieurs années que le parlement ne s'aſſemblât, ce qui cauſoit de grands déſordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les préſidens du parlement, *le parlement non ſéant*, jugeront les affaires qui ſeront portées devant eux, en attendant qu'il puiſſe aſſembler le parlement. Il eſt bon de rapporter les termes de cette ordonnance. » Comme pour le fait & » occupation des préſentes guerres, qui long-tems ont été & » encore ſont, *le parlement qui de tout tems a été, & eſt, quand il* » *ſe tient, la juſtice capitale & ſouveraine de tout le royaume de France,* » *repréſentant, ſans moyen, la perſonne de mondit Seigneur & la nôtre,* » *&c.* Il reſtraint le nombre des officiers du parlement, des en- » quêtes, des requêtes, des comptes, &c. & veut que ceux qui, » au moyen de la reſtriction faite par ſon ordonnance, ne de- » meurent plus en office, ſoient ſubrogés arrivant vacquance » deſdits offices.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très-déſavantageuſes, révolte toute la France, & les états ayant déliberé à ce ſujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne; le roi d'Angleterre s'avance juſques ſous les murs de Paris, de-là il ſe retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante, dit-on, ſi fort ſon armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du ciel de faire la paix. Du Tillet dit » qu'*Edouard III. fut touché ſi avant de* » *la conſideration que tous ſages princes doivent avoir de n'abuſer de l'heur* » *& victoires qu'ils obtiennent contre leurs ennemis, qu'il s'accorda à la* » *paix, qui fut arrêtée à Bretigni le 8 mai,* » peut-être l'orage lui

ſervit-il de prétexte, voyant ſon armée frappée d'une terreur panique.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. mai par Charles régent, & les députés d'Edouard; par l'article XII. il eſt dit que Jean renoncera à toute ſouveraineté ſur la Guyenne, &c. dont la propriété reſtera à Edouard, & qu'Edouard, de ſon côté, renoncera à ſes prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de ſe trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où ſe feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24 octobre ſuivant, à la réſerve du ſeul article XII. qui n'y eſt point rappellé: cependant ces princes conviennent par des lettres ſignées le même jour, d'envoyer à Bruges à la ſaint André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, ſuivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ſes renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choſes demeurerent, par rapport à la ſouveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni, & Edouard fut mis en poſſeſſion de la Guyenne, &c. *réſervant les commiſſaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la ſouveraineté, le reſſort & les ſujets*, ſans que ceux d'Edouard s'y oppoſaſſent: leur raiſon étoit qu'il eût fallu qu'Edouard eût renoncé, ſuivant le même article, au titre de roi de France; ainſi Edouard reſta vaſſal du roi. En conſéquence du traité de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de priſon. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans: cette ordonnance eſt accompagnée de lettres, par leſquelles le roi leur donne, pour gardien & conſervateur de leurs priviléges, le comte d'Eſtampes, (*de la maiſon d'Evreux.*) Le roi de Navarre eſt compris dans ce traité, il avoit fait le ſien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'uſage de la langue françoiſe dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit ſervi juſqu'alors.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maiſon de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. ſeptembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du ſang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne, ſœur du duc Eudes, grand-pere du jeune duc Philippe de Rouvre ; enſuite, par une imprudence que ſes enfans payerent bien cher, au lieu de conſerver un Domaine ſi important, il le donna à Philippe le Hardi, ſon quatriéme fils, le 6. ſeptembre 1363. à titre d'appanage, reverſible à la couronne, faute d'*hoirs mâles*, car c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces paroles; *hærede ſuccedente*, qui ſe trouvent dans les lettres patentes, & qui ſont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut ſurnommé le Hardi, pour avoir combattu vaillamment auprès de ſon pere à la bataille de Poitiers, ou plûtôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au-deſſus de Louis duc d'Anjou ſon frere aîné, créé pair dès l'an 1360. qui avoit pris ſa place à côté du roi : c'étoit celui de ſes enfans que le roi aimoit le plus.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par ſon mariage avec Marguerite, derniere héritiere des comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre ; enſorte que ſes enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de ſa veuve devenue leur mere ; il eſt le chef de la ſeconde maiſon royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut inſtitué premier pair de France ; juſques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en pluſieurs occaſions le pas ſur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroît digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque ſorte changer la nature des choſes, en donnant à une inſtitution nouvelle la priorité du tems ſur de plus anciennes ; c'eſt ſans doute cet exemple qui autoriſa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des ducs de Joyeuſe & d'Epernon.

Digitized by Google

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouſe. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, eſt tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant diſſiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient déſolé la France, & qui paſſerent dans la ſuite en Italie. Ces grandes compagnies étoient compoſées de gens de guerre qui s'aſſembloient ſans être autoriſés par le prince, & qui s'éliſoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, ſuivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum :* ils ſe nommoient auſſi les Tard-venus, ou Malandrins, ou Routiers, &c.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou ſon fils, qui s'en étoit ſauvé y étant en ôtage : quelques-uns ont dit que c'étoit auſſi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. Ce prince étoit peu aviſé, mais d'un grand courage, & eſtimable par ſa bonne foi : c'étoit lui qui diſoit : » quand la bonne foi ſeroit bannie de la terre, elle devroit » ſe retrouver dans la bouche des rois. » La variation des monnoies ſous ce prince, eſt la plus forte preuve des malheurs de ce régne ; variation ſi ſubite, que *à grand peine étoit homme, qui en juſte payement des monnoies, de jour en jour ſe pût connoître.* (Rec. des ordonn.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & ſans doute le plus fatal au commerce : auſſi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui eſt extraordinaire, c'eſt que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la nobleſſe.

1364. *Avenement à la couronne.*

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES.

CHARLES V. *parvient à la couronne l'an 1364. âgé de vingt-ſept ans; ſa grande prudence lui fit donner le ſurnom de Sage, le titre le plus beau qu'ait jamais obtenu aucun de nos rois; auſſi Alphonſe d'Arragon diſoit*, qu'il n'y avoit qu'un cas où un roi pouvoit devenir pauvre, c'eſt quand la ſageſſe ſeroit à vendre. *Il eſt le premier des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il ſe fit ſacrer & couronner à Reims avec la reine ſa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le 19 mai 1364.*

1364.

CHARLES, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes: il renouvella les prétentions qu'il avoit eues ſur le duché de Bourgogne, lorſque le feu roi s'en étoit ſaiſi à la mort de Philippe de Rouvre; il y joignit ſes autres droits ſur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Gueſclin, commandant pour Charles V. contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites; le Captal de Buch qui les commandoit eſt fait priſonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir: Charles de Blois, excité par ſa femme comteſſe de Penthiévre, ne veut pas l'exécuter; il donne la bataille d'Aurai le jour de ſaint Michel; il y eſt tué, laiſſant un fils nommé Jean, lors priſonnier en Angleterre, & du Gueſclin eſt fait priſonnier par Jean Chandos, le plus fameux Capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il eſt reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princeſſes donnerent des preuves d'un grand courage, la comteſſe de Montfort, fille de Louis de Flandres comte de Nevers, & Jeanne la Boiteuſe, pendant la priſon & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe le Bel.

FEMMES.	ENFANS.	1380. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Pierre I. du nom, duc de Bourbon, & d'Iſabelle de Valois, mariée en 1349. morte en 1377.	CHARLES VI. Louis duc d'Orléans. Il avoit été duc de Touraine; il épouſa Valentine de Milan, fut pere de Charles d'Orléans, renommé par ſes poëſies, ayeul de Louis XII. & biſayeul de François I. qui exercerent ſucceſſivement les droits de Valentine ſur le Milanès. 1407. *Il fut auſſi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie, que fit Charles VI. en 1406.* *Il fut pere de Philippe, comte de Vertus, qui ne laiſſa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort, ſuivant quelques-uns, en 1470. ſuivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier d'Marietta d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orleans qu'il avoit eu en appanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorſque Louis XII. ſon petit-fils parvint à la couronne.* Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Bonne, morte en bas âge. 1360. Jeanne, morte en bas âge. 1360. Marie. Iſabelle. Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpenſier. 1388.	CHARLES V. *meurt le 16. ſeptembre au château de Beauté, au Bois de Vincennes, dans la quarante-quatrième année de ſon âge. Il fut enterré à ſaint Denis.* Chriſtine de Piſan, fille de Thomas de Piſan, aſſure que le roi mourut à l'heure que ſon pere avoit prédit; elle lui donne le qualité d'Aſtronome du roi: on peut juger de l'eſtime où étoit cet officier, par les grandes penſions dont il jouiſſoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & ſes livrées n'alloient à guéres moins, ſommes conſidérables pour ce tems-là, tant l'Aſtrologie que l'on nomme judiciaire, étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus ſages & les plus religieux.	*Papes.* Urbain V. 1370. Grégoire XI. 1378. Urbain VI. 1389. *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1389. *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378. Venceſlas. 1400. *Maiſon Othomane.* Amurat I. 1388. *Rois d'Eſpagne.* Pierre le Cruel. 1369. Henri II. 1379. Jean I. 1390. *Rois de Portugal.* Pierre le Juſticier. 1367. Ferdinand I. 1383. *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377. Richard II. 1399. *Rois d'Ecoſſe.* David II. 1370. Robert II. 1390. *Rois de Danemarc.* Valdemar III. 1375. Olaüs V. 1387. *Roi de Suède.* Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Rois de Pologne.* Caſimir III. dit le Grand. 1370. Louis, roi de Hongrie, ſurnommé le Grand. 1382. Ces deux princes méritoient le titre de Grand, Caſimir par ſes ſages loix, & Louis par ſa valeur. Le trône de Pologne devint électif à la mort de Louis. *Ducs de Ruſſie.* Jwen Danielowitz. } 1368. Jwan Jwanowitz. } Démétrius Jwanowitz. 1389.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre, le 6 mars. Le comté d'Évreux, qui étoit ſon patrimoine, lui fut laiſſé, & on lui donna Montpellier & ſes dépendances, avec réſerve de la ſouveraineté & du reſſort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point, & pour ſes prétentions ſur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1366.

Création de l'Univerſité d'Orange par Raymond V. prince d'Orange, le dernier de la maiſon de Baux; ſa fille Marie porte cette principauté dans la maiſon de Châlons, d'où elle a paſſé dans celle de Naſſau.

Bertrand du Gueſclin va faire la guerre en Eſpagne; & emmene les *grandes Compagnies*, dont il purgea la France. Les précautions de Charles V. à ce ſujet, méritent d'être lues dans l'ordonnance qu'il rendit alors. Du Gueſclin chaſſe du royaume de Caſtille Pierre, dit le *Cruel*: ce prince, ſouillé du meurtre de ſon frere, avoit achevé de ſe rendre odieux par la mort violente de ſa femme Blanche de Bourbon, ſœur de la femme de Charles V. qu'il empoiſonna pour ſe livrer à l'amour qu'il avoit pris pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à ſa place Henri comte de Tranſtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Gueſclin connétable de Caſtille.

1367. 68.

Le prince de Galles donne du ſecours à Pierre le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit ſur le trône. Pierre ſe brouille avec le prince de Galles ſon bienfaiteur. Henri rentre dans la Caſtille, tue de ſa main Pierre, & devient paiſible poſſeſſeur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Caſtille, s'étoit fait Muſulman pour obtenir le ſecours des Maures, mais c'eſt un conte mal inventé par certains anciens romanciers, » qui tiennent néanmoins encore rang d'hiſ» toriens auprès du vulgaire, parce qu'ils rapportent quelque

choſe

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1402.

Philippe de Maiſieres.

Secretaires des finances.

Gérard de Montaigu, pere de Jean, grand maître de France.

Gontier de Bagneaux.

Nicolas de Vertes.

Pierre Blanchet, qui ſigna l'édit de 1374. pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

Connétables.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380.

Bertrand du Gueſclin. 1380.

Maréchaux de France.

Arnoul d'Audeneham. 1370.

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367.

Jean, ſire de Neuville, vivant en 1359.

Jean de Mauquenchi, ſire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Simon, comte de Bienne.

Enguerrand, ſire de Couci.

Olivier de Cliſſon.

Ces trois derniers ſont nommés dans l'ordonnance de Charles V.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373.

Guillaume de Dormans. 1373.

Pierre d'Orgemont fut élu par ſcrutin en préſence du roi. 1389.

Premiers Préſidens.

Simon de Buci. 1369.

Pierre de Démeville, qualifié premier préſident dans les lettres du 2. août 1370. qui ſont dans un regiſtre du parlement, commençant le 12. novembre 1369.

Guillaume de Sens. 1373.

Pierre d'Orgemont. 1389.

Arnaud de Corbie. 1413.

Procureur du roi.

Guillaume de S. Hermant. 1384.

Avocats du roi.

Jean Paſtorel, vivant en 1367.

Raoul de Preſles, fils naturel du premier, mort en 1382.

Jean d'Ay. 1375.

Jean Daillois, exerçoit en 1374.

Jean Deſmaiès, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment ſur la majorité du roi, fut décapité en 1382.

Jean Canart, vivant en 1387.

SAVANS & Illuſtres.

Hug. Aubriot, vivant en 1381.

Jean Bocace. 1375.

Sainte Brigitte. 1373.

Sainte Catherine de Sienne. 1380.

Maître Gervais.

Guill. de Machaut, vivant en 1370.

Fr. Petrarque. 1374.

Suſon. 1365.

Alf. Vargas. 1366.

Le régne de Charles V. eſt une époque mémorable dans l'hiſtoire des lettres. *Ce prince*, dit Chriſtine de Piſan, *avoit été inſtruit en lettres mouls ſuffiſamment* : ce fut vers ſon régne, ſelon Paſquier, que les *chants royaux, balades, rondeaux & paſtorales, commencerent d'avoir cours* ; c'eſt en effet à ſon tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poëtes François. Froiſſart faiſoit des vers ſous le régne de ce prince. Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laiſſé un recueil *manuſcrit* de ſes poëſies : à ſa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot pere de Clément étoit né. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres.*)

choſe de vrai. » (*Révol. d'Eſpagne, par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard prince de Galles, qui en tiroit des impôts exceſſifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & pluſieurs autres ſeigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y eſt cité en qualité de vaſſal de la couronne, (*V. l'année* 1360.) & n'ayant pas comparu, les terres qu'il poſſédoit en France ſont confiſquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III. malgré toutes les tentatives du roi pour faire connoître à Edouard ſon injuſtice.

Du Gueſclin eſt fait connétable de France, ſur la démiſſion du ſeigneur de Fiennes ; il reprend dans le cours de cette guerre preſque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limouſin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prevôt de Paris, poſe les fondemens de la Baſtille en 1370.

Ordonnance qui défend les jeux de hazard, & excite à tous les jeux d'adreſſe & de force, l'arc, l'arbalêtre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance ſe ſent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération des jeux défendus, on eſt étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hazard, & qui appartenoient à l'eſprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces préſentes* tous jeux de Dez, de *Tables* (de Dames) *de Palmes*, (Paulme) de *Quilles*, de *Pallet*, de *Billes*, (Billard) &c.

Nouvelle ordonnance ſur le droit d'amortiſſement.

Autres ordonnances, en faveur des commerçans étrangers qui ſe trouveroient dans le royaume, lors de la déclaration de la guerre. Le roi déclare qu'ils n'auront rien à craindre, & qu'ils pourront ſortir librement du royaume, & en emporter leurs effets, & que s'ils viennent à mourir en France, tous leurs biens ſeront conſervés à leurs héritiers. Ce regne eſt remarquable par les loix diverſes & également ſages qui nous ſont reſtées.

La couronne d'Ecoſſe paſſe dans la maiſon de Stuard, par la mort de David roi d'Ecoſſe, qui laiſſa pour héritier Robert Stuard fils de ſa ſœur.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la nobleſſe à tous les bourgeois de Paris ; elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. reſtraignit ce privilége en 1577. aux ſeuls prevôt des marchands & échevins : il fut ſupprimé en 1667. rétabli en 1707. ſupprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

Le roi tire de grands ſecours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere ſur leurs habits.

Jean V. duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce duché, où il ne conſervoit plus que le port de Breſt. Les Anglois ſont battus par la flotte Caſtillane, dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Caſtille rendit dans cette occaſion à Charles V. le ſecours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le captal de Buch, qui avoit obtenu ſa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le roi de Navarre, eſt de nouveau fait priſonnier près Soubiſe par Yvain de Galles. La perte de ce Général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refuſa de le rendre, & il mourut priſonnier au Temple au bout de cinq ans, après avoir refuſé généreuſement de s'engager au ſervice de la France.

Tréve entre la France & l'Angleterre, où la France conſerve tous ſes avantages. Elle avoit perdu ſous le roi Jean ce que Philippe Auguſte avoit conquis ſur les Anglois : Charles V. s'en remit en poſſeſſion. Nous verrons encore une fois Henri V. auſſi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. auſſi heureux que Charles V. fut prudent & aviſé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'août 1374. par laquelle les rois ſont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum quartum ætatis annum attigerint*. Il voulut que l'Univerſité, le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fuſſent préſens à l'enregiſtrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance ſous le

régne de Charles IX. & il fut dit que l'eſprit de la loi étoit, que les rois fuſſent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la régle, que dans les cauſes favorables, *annus incaptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance ſur la régence, au mois d'octobre 1374. par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que ſon fils ſoit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou ſon frere ſera régent du royaume juſqu'à ce que le jeune roi ſoit entré dans ſa quatorziéme année. Dans le même mois, il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que ſon fils aîné ſoit entré dans ſa quatorziéme année, la reine aura la tutelle de ſes enfans, fils & filles, juſqu'à ce que le roi ſoit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon ſeront tuteurs, & que ſi la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne ſera tuteur, & à ſon défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui abſorboient l'autorité royale : dans la premiere & la ſeconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant ſa minorité tous les actes étoient ſcellés du ſceau du régent. Cet uſage étoit fondé ſur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été ſacré, & ce ſacre étoit différé par le régent, le plus longtems qu'il pouvoit : auſſi voyons-nous que même encore ſous la troiſiéme race, où la puiſſance des régens étoit fort diminuée, les rois faiſoient ſacrer leurs fils de leur vivant, pour aſſurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere eſt trop vaſte pour la traiter dans toute ſon étendue, il ſuffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit diſtinguée de la tutelle, & ne ſe confondoit pas dans la même perſonne, enſorte que, par exemple, Charles V. avoit donné la tutelle de ſon fils à la reine ſon épouſe, & la régence au duc d'Anjou ; ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. la reine Blanche, mere de ſaint Louis, fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on diſtingua toujours, mais que l'on ne ſépara jamais depuis Charles V. 2°. Les rois ont diſpoſé de la régence par leurs teſtamens, & leurs diſpoſitions ont été ſuivies.

3°. Charles IX. eſt le premier qui ait déclaré ſolemnellement ſa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelques réglemens ſur les régences, eſt Philippe le Hardi : il rendit deux ordonnances, l'une, étant encore en Afrique, & l'autre à ſon retour, par leſquelles il vouloit que ſon fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. qui rendit à ſon tour deux déclarations conformes à celles du roi ſon pere, qui ſont enfin devenues la juriſprudence conſtante de notre droit public en cette matiere.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374. entre pluſieurs auteurs à qui on en fait honneur, il me ſemble que c'eſt à Raoul de Preſles qu'il doit reſter : il traite de la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere.

1376. 77.

Le célébre prince de Galles mourut le 17. juillet 1376. âgé de quarante-ſix ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il poſſédoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : auſſi bon ſoldat que grand capitaine, brave ſans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la ſociété .... toujours ſoumis & reſpectueux envers le roi ſon pere.* Le roi de France lui fait faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après ſon fils, & Richard, fils du prince de Galles, lui ſuccéda à l'âge d'onze ans.

Les Florentins, liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI. lui envoyent Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377.) d'où il avoit été transferé à Avignon depuis 1308. (il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient ſe ſouſtraire à la puiſſance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de ſi loin : le ſaint Siége y eſt toujours reſté depuis.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réſerve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg, & ſon fils Venceſlas ſont reçus à Paris le 4. janvier ; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de viſiter l'Abbaye de ſaint Maur près de Paris ; il mourut quelques mois après. On a dit de lui, qu'il avoit ruiné ſa maiſon pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir ſa maiſon. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit faire empoiſonner le roi, comme il avoit déja fait, ſont exécutés. Le duc d'Anjou enleve Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, ſur les concluſions de Canarr ſon avocat, confiſque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, ſur le comte de Montfort, ſauf le droit des enfans de Charles de Blois ; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc ſut ſe défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

Commencement du ſchiſme. Grégoire XI. avoit ſuccedé à Urbain V. qui n'étoit pas Cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome ; pluſieurs d'entr'eux en étant ſortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le vingt ſeptembre de la même année Clément VII. qui dans la ſuite ſe retira à Avignon. Ce ſchiſme ne finit que quarante ans après au concile de Conſtance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V. qui étoit veuf, & que ce prince l'avoit refuſé, parce qu'étant eſtropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la Meſſe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable du Gueſclin meurt de maladie le 13. juillet

âgé de ſoixante-ſix ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il aſſiégeoit ; il fut enterré à Saint Denis, auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En diſant adieu aux vieux Capitaines qui l'avoient ſuivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fiſſent la guerre, les gens d'égliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur ſingulier. Le gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de ſe rendre le 12. Juillet, en cas qu'il ne fût pas ſecouru : quand on le ſomma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Gueſclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après ſa mort ; en effet il ſortit avec les plus conſidérables officiers de ſa garniſon, & vint mettre ſur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes reſpects que s'il eût été vivant. (Il y a des hiſtoriens qui diſent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été ſous lui, refuſerent l'épée de connétable, comme ne ſe ſentant pas dignes de la porter après lui ; cependant Olivier de Cliſſon fut forcé quelque tems après de la recevoir.

Le roi de Navarre avoit donné du poiſon à Charles lorſqu'il n'étoit encore que dauphin : un médecin ſuſpendit l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie ſe refermeroit, il mourroit ; la plaie ſe referma en 1380. Ce prince, le jour même de ſa mort, ſupprima par une ordonnance expreſſe une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit ſervir d'inſtruction à tous les rois : c'eſt que jamais prince ne ſe plut tant à demander conſeil, & ne ſe laiſſa moins gouverner que lui. Edouard diſoit, *qu'il n'y eut onc roi qui ſi peu s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le loue en diſant *que jamais il ne vétit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ſes armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Gueſclin ; mais ſa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le régne

du roi Jean : elle lui fit reprendre ſur les Anglois, ſans ſortir de ſon cabinet, preſque tout ce que ſon pere & ſon grand pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en perſonne, & la gloire de ce régne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus ſage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponſe de ce prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les clercs où a ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité, mais quand déboutée y ſera, il décherra :* (Chriſtine de Piſan.) Au rapport de Froiſſart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de ſon gouverneur qui, dès le commencement du combat, le fit retirer avec ſes deux freres : *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conſeil, ſi avoit en eux petit recouvrer, nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froiſſart, dont l'hiſtoire ne finit qu'en 1400. n'a-t-il pas, pour ſon honneur, déſavoué un jugement ſi précipité & ſi injuſte, pour s'accorder avec toute la nation ſur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi ? cependant Brantôme lui reproche d'avoir trop conſulté ſon goût, en épouſant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouſer l'héritiere de Flandres qu'il donna en mariage à ſon dernier frere Philippe le Hardi. Il avoit acheté, pendant la priſon du roi ſon pere, l'hôtel de ſaint Paul, qu'il appella *l'hôtel des grands Ebattemens.* L'argent immenſe qu'il y dépenſa dans des tems ſi malheureux, pourroit étonner ; auſſi donna-t-il des lettres en 1364. pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Ce fut l'effet d'une plus ſage adminiſtration, car ayant trouvé, à la mort de ſon pere, le tréſor épuiſé, il répara les finances, ſes troupes furent bien payées, il gagna les princes ſes voiſins, il bâtit plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, & il ne mit pas d'impôts ; il fit reconſtruire ſes châteaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis, &c. c'eſt ſur une des cheminées de ce dernier château, qu'eſt repréſenté le combat d'un chien contre le meurtrier de ſon maître.

La marine fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne

Charlemagne : depuis ce regne les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux :* elle recommença à renaître ſous ſaint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral.* La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral Jean de Vienne, ſeigneur de Rollans. Cet amiral diſoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes ſuivans laiſſerent la marine dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion ; mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de ſplendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai ſon fils, ſous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliothèque du roi : ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un préſent très-agréable que de lui donner des livres ; il parvint à en raſſembler environ neuf cens, nombre bien conſidérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean ſon pere n'avoit laiſſé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V. étoit compoſée de livres de dévotion, d'aſtrologie, de médecine, de droit, d'hiſtoire & de romans ; peu d'anciens auteurs des bons ſiécles, pas un ſeul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des poëtes Latins qu'Ovide, Lucain & Boëce ; des traductions en françois de quelques auteurs, comme les Politiques d'Ariſtote, Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles V. les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie.* C'eſt de ces foibles commencemens que s'eſt formée la bibliotheque royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur : elle fut conſidérablement augmentée par les ſoins de Louis XII. & de François I. à meſure que les lettres & le goût des ſciences s'étendirent dans la France ſous la protection de ces princes. Catherine de Médicis, qui avoit acheté la bibliotheque de Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avoit fait tranſporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant

un bibliothecaire à ſes gages, & après ſa mort M. de Thou, qui étoit bibliothecaire du roi, racheta cette bibliotheque des créanciers de Catherine, & en enrichit la bibliotheque du roi. Mais c'a été principalement ſous les régnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immenſité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuſe bibliotheque du monde.

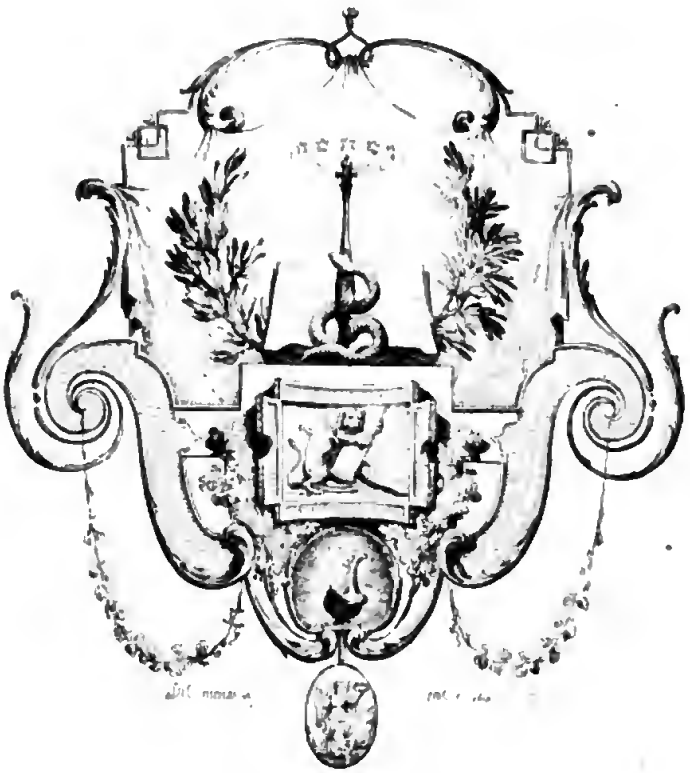

1380. *Avénement à la couronne.*

CHARLES VI. *parvient à la couronne en* 1380. *âgé de douze ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Reims par l'archevêque Richard Pique, le* 4. *novembre.*

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie. Louis comte de Flandres étant absent, & les quatre autres pairies anciennes étant déjà réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis duc d'Anjou son aîné, & créé pair dès l'an 1360. qu'il précéda. Charles VI. avoit été baptisé dans l'eglise de S. Paul, par le cardinal de Beauvais en 1363. le parrain fut Charles de Montmorenci, qui lui donna son nom; la marraine, la veuve de Charles le Bel.

EVÈNEMENS REMARQUABLES.

1380.

LA minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs de Lys : on peut cependant rapporter au regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi : ils assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur à celle de régent; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence au conseil; qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence, il avoit intitulé les lettres royaux de son nom; il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde de la personne du roi seroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des ducs d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maisons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indisposent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il

FEMMES.	*ENFANS.*	1422. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Iſabelle de Baviere, mariée en 1385. morte, en horreur à tous les bons François, en 1435.	Charles, mort en bas âge.	CHARLES VI. *meurt à Paris dans l'hôtel de S. Paul, le 20. octobre 1422. âgé de 54. ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
	Charles, duc de Guyenne 1400		Urbain VI. 1389.
	Louis, mort, ſans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415.		Boniface IX. 1404.
	Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans, enterré à S. Corneille de Compiégne. 1416		Innocent VII. 1406.
	CHARLES VII.		Grégoire XII. 1409.
	Philippe, mort le jour de ſa naiſſance.		Alexandre V. 1410.
	Jeanne, morte jeune.		Jean XXIII. abdique 1415.
	Iſabelle, qui épouſa en premieres nôces à Richard II. roi d'Angleterre, & en ſecondes nôces Charles duc d'Orléans. 1409.		Martin V. 1431.
	Jeanne, mariée à Jean VI. duc de Bretagne 1433.		*Empereurs d'Orient.*
	Marie. 1438.		Jean Paléologue. 1384.
	Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422.		Emanuel II. 1418.
	Catherine, mariée à Henri V. roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand-pere de Henri VII. roi d'Angleterre. 1438.		Jean Paléologue. 1444.
	Charles VII. eut *d'Odette de Champdivers, une fille naturelle, nommée*		*Empereurs d'Occident.*
	Marguerite de Valois, *demoiſelle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedenne, ſeigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1458.		Venceſlas. 1400.
			Robert. 1410.
			Sigiſmond. 1437.
			Maiſon Othomane.
			Amurat I. 1388.
			Bajazet I. 1401.
			Soliman 1409.
			Moiſe. 1411.
			Mahomet I. 1421.
			Rois d'Eſpagne.
			Jean. 1390.
			Henri III. 1400.
			Jean II. 1454.
			Rois de Portugal.
			Ferdinand I. 1383.
			Jean. 1433.
			Rois d'Angleterre.
			Richard II. 1399.
			Henri IV. 1413.
			Henri V. 1422.
			Rois d'Ecoſſe.
			Robert II. 1390.
			Robert III. 1406.
			Jacques II. 1437.
			Rois de Danemarc.
			Olaüs. 1387.
			Marguerite. 1412.
			Eric IX. abdique 1438.
			Rois de Suéde.
			Albert. 1396.
			Marguerite. 1411.
			Eric IX. abdique. 1438.
			Rois de Pologne.
			Louis. 1382.
			Ladiſlas Jagellon. 1434.
			Ducs de Ruſſie.
			Baſile Demitrowitz. 1389.
			Grégoire Demitrowitz. 1406.
			Baſile Baſilowitz. 1418.

Son corps fut tant mépriſé qu'il fut mis de ſon hôtel dans un petit bateau ſur la riviere de Seine, ſans autre forme de cérémonie & pompe.... & fut ainſi porté à ſaint Denis en ſon ſépulcre, ni plus ni moins qu'une ſimple demoiſelle. (*Brantome.*)

Bonincontri, dans ſes annales, prétend que ſa démence vint d'une potion amoureuſe, *potione amatoria*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné, qu'il ne ſe trouva pas un prince du ſang à ſes funérailles.

y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne ſur la forme de cet hommage : Jean, comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi ſe contentât d'un hommage *ſimple*, qui n'engageât que ſon duché & non ſa perſonne, & il étoit de la régle que ce fût un hommage *lige*, puiſque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vaſſaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de félonie ; mais dans la crainte qu'il ne portât ſon hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ſes ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir ſon hommage, *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage.*

1382.

Louis duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princeſſe digne de pitié, ſi les malheurs ſervoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-ſept ans de ſon quatriéme mari Othon de Brunſwic, avoit fait épouſer ſa niéce à ſon couſin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Veniſe, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne ſa bienfaictrice : ce prince adopté par elle, s'ennuya d'attendre ſa mort : le grand ſchiſme favoriſa ſes deſſeins ; Urbain VI. en haine du pape Clément VIII. ſoutenu par Jeanne, donna du ſecours à Charles, & la Providence permit que cette princeſſe périt du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André ſon premier mari : Charles la fit étrangler, ſans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à ſon ſecours, & qui avoit emporté l'or & l'argent de France, pour profiter de ſon adoption, eût pû la ſecourir. Louis fut le chef de la ſeconde maiſon d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa poſtérité ne fut pas plus heureuſe, elle ne vit ce trône que de loin, ou ſi elle y monta, ce ne fut que pour quelques inſtans.

Bataille de Roſebecq, gagnée ſur les Flamans par les François, que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamans, & leur capitaine Arteveile y fut tué ; il fa-

MINISTRES.

Jean de Montaigu, ſurintendant des finances, eut la tete tranchée en 1409.

Pierre des Eſſars, ſurintendant, eut la tête tranchée en 1413.

Cet homme devoit ſon élévation au duc de Bourgogne, & poſſédoit à lui ſeul ſept ou huit charges des plus belles de l'état, celles de prévôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de grand général ſouverain gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis.

Secretaires des finances.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabari.

J. Blanchet.

Thibault Horie.

Jean de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut ſucceſſivement maître des requêtes en place de Louis d'Orléans, (fils naturel du duc d'Orléans) évêque de Poitiers, tréſorier de la ſainte Chapelle, & enfin élu archevêque de Sens.

Jaeques Duval.

Mace Ferou.

J. de Creſpi.

GUERRIERS.

Connétables.

Olivier de Cliſſon. 1407.

Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397.

Louis de Sancerre, de la maiſon de Champagne. 1402.

Charles d'Albert. 1415.

Valeran de Luxembourg. 1413.

Bernard d'Armagnac. 1418.

Charles de Lorraine. 1430.

Maréchaux de France.

Jean de Mauquenchi, ſire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Pierre de Craon.

Il eſt douteux qu'il l'ait été. (*Hiſt. de Sable par Menage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421.

Jean de Rieux. 1417.

Louis de Loigni, vivant en 1413.

Jaeques d'Heilli, dit le Maréchal de Guyenne. 1415.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir de Chaſtelus. 1453.

Jean de Villiers de l'Iſle-Adam. 1437.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui ſe démit en 1380. mort en 1389.

Miles Dormans. 1387.

Pierre de Giac. 1407.

Arnaud de Corbie. 1413.

Il créa de plein droit en 1390. un notaire royal, c'eſt-à-dire un ſecretaire du roi; & le roi, pour le rendre digne d'un ſi haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Duboſc. 1408.

Montaigu. 1415.

Euſt. de Laiſtre, élu en 1420.

On le contraignit à ſe défaire de ſon office de Chancelier en 1417. & Henri de Marle, premier préſident, fut élu par ſcrutin pour remplir ſa place, Robert Mauger remplit la place de premier préſident par élection, & celle de quatriéme préſideot fut auſſi donnée par ſcrutin à Jean de Railli, ſuivant les nouvelles ordonnancea qui en donnoient le droit au parlement.

Henri de Marle. 1418.

Jean le Clerc. 1438.

R. le Maçon. 1442.

Il avoit ſuivi la vie au Dauphin (depuis Charles VII.) en 1418. lorſque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444.

Premiers Préſidens.

Arnaud de Corbie. 1413.

Guillaume de Sens II. 1399.

Jean de Popincourt. 1403.

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier ſe

SAVANS & Illuſtres.

Bâle. 1400.

Honoré Bonnet, vers 1419.

Nicolas Flamel, vers 1419.

Naudé, qui après avoit été bibliothécaire des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été correſpondant des Juifs, lorſqu'ils furent chaſſés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie ſource de ſes richeſſes, d'avoir trouvé la pierre philoſophale: mais n'auroit-il pas dû ſe cacher autant de ſa découverte que de ſes richeſſes? & ce ſecret ne l'expoſoit-il pas encore plus que des tréſors, qui après tout n'étoient pris que ſur les Juifs, dont l'état ne s'embarraſſoit guéres? Cependant comme le merveilleux eſt facilement adopté, il eſt reſté pour conſtant que Flamel avoit trouvé la pierre philoſophale. C'eſt le ſentiment du ſieur Salomon dans ſa *Bibliotheque des Philoſophes chimiques*, & une de ſes grandes preuves, ſont les hieroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Innocens. Borel, dans ſon *Treſor des antiquités Gauloiſes*, ſans indiquer l'origine de la fortune de Flamel, prétend ſeulement prouver qu'elle ne vient par des Juifs. » Pour ce qui eſt de ſes » grands biens, dit-il, il » eſt conſtant qu'il ne » les a point eu des Juifs, » ni des Anglois, ni des » hôpitaux, ni des Templiers, vû qu'il n'a » adminiſtré le bien d'au» cun de ces gens-là, » & que les anachroniſ» mes que font ceux

nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques maſſacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par ſa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamans s'étoient révoltés, avoit un intérêt perſonnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui, en qualité de ſeigneur ſuzerain du comté de Flandres, étoit obligé de protéger ſon vaſſal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant ſon abſence, & y fait punir les principaux rébelles, qu'on nommoit *les Maillotins.* Tréve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occaſion du ſchiſme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien ſingulier dans les lettres du 20. juin, qui ſont au regiſtre 123. du tréſor des chartes, piéce 2. Le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été coupé pour avoir frappé un Flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, de la matiere qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis III. comte de Flandres. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avoit épouſé dès l'an 1369. Marguerite ſa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui ſuccéde dans les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamans.

Ordonnance publiée au parlement, qui laiſſe les évêques les maîtres de diſpoſer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entrepriſe ſur l'Angleterre, manquée par la jalouſie du duc de Berri, qui ſe rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge.

MINISTRES.

Secretaires des finances.

P. Conthan.

P. Manchac.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

J. de Montreuil, prévôt de ſaint Pierre de l'Iſle, employé en diverſes ambaſſades, aſſaſſiné à Paris par les Bourguignons. 1418.

Gontier Col, député l'an 1395. vers le pape Benoit, pour négocier la paix de l'Egliſe.

Jean de Bethiſac, créature du duc de Berri, brulé à Toulouſe pour ſes vexations.

Jean Hue.

Guil. d'Aunoi.

Guil. de la Fons.

Etienne de la Charité.

Guil. Barau.

Baudé des Bordes.

Laurent Callot.

Georg. d'Oſtende.

J. Seguirat.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jacques de Montberon. 1422.

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilbert de la Fayette. 1463.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troiſiéme préſident; Pierre Boſcher, ſecond préſident, s'y oppoſa; ſur cette oppoſition, le chancelier laiſſa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba ſur celui que le roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418.

Robert Mauger. 1418.

Philippe de Morvilliers. 1438.

Procureurs du Roi.

Guil. de Saint Hermant, ou Saint Germain. 1384.

J. Ancher, reçu en 1384.

Guil. de Villaminou, exerçoit en 1397.

Pierre le Cerf. 1409.

Denis de Maurroi. 1412.

Jean Aguenin. 1429.

Guillaume le Tur, vivant en 1427.

Gautier Jayer, deſtitué en 1421.

Guil. Barthelemi, vivant en 1435.

Avocats du Roi.

Jean Deſmarès, décapité en 1382.

J. Canart, vivant en 1387.

Jean de Ceſſieres, exerçoit en 1389.

Oudard Bethune.

Pierre le Févre. 1411.

Jean le Cocq, exerçoit en 1393.

Jean de Popincourt. 1403.

Clément de Reilhac, exerçoit en 1398.

SAVANS & illuſtres.

» qui l'en accuſent, ſont » voir la contraire; car » il n'u point été du » tems des Juifs, ni » des autres, & bian loin » d'avoir profité des hô» piraux, il leur a don» né ſon bien.

Jaan Froiſſart, vers 1400.

Jean Huſſ. 1415.

Jean de Montreuil. 1418.

Nic. Oreſme. 1382.

Jean Petit, vers 1411.

Chriſtina de Piſan, vivante en 1411.

Jerôme de Prague. 1416.

S. Vincent de Farriar. 1419.

Jean Wiclef. 1384.

La doctrine de Wiclef étoit quaſi la meme que celle des Proteſtans, qui parurent un ſiécle apres lui: Jean Huſſ, ſans être auſſi coupable que lui, en adopta pluſieurs principes, auſſi téméraires qu'injurieux à la religion & au ſaint ſiége: il vint au concile, ou ſon opiniatreté a ne ſe point retracter, le fit brûler vif, malgré le ſauf-conduit de l'empereur: Jerôme de Prague, ſon diſciple, mais qui lui étoit bien ſuperieur en eſprit & en éloquence, ſubit le même ſupplice. Ces exécutions furent cauſe dans la ſuite des guerres cruelles que les Huſſites exciterent dans la Boheme.

Carrouge accuſa le Gris, auprès de ſon mari, d'avoir attenté à ſon honneur, le Gris nia le fait, & ſur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la ſuite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime, qui le déclara en mourant.

1387. 88.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean; meurt d'un étrange accident: ce prince déteſtable avoit empoiſonné le roi Charles V. & tenté d'empoiſonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui ſuccéde. Le duc de Bretagne retient le connétable de Cliſſon priſonnier, & malgré les inſtances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, & en ſe faiſant céder quatre ou cinq places. Cliſſon étoit un trop grand homme, pour n'être pas au milieu des orages de ces tems malheureux; le roi, & le duc de Bretagne ſon ſouverain, oublierent & récompenſerent ſes ſervices, mais il les ſervit toujours conſtamment l'un & l'autre contre les Anglois: on lui avoit ôté l'épée de connétable, lors de la maladie de Charles VI. & elle fut donnée au comte d'Eu.

Commencement des diſputes entre les Dominicains & les Franciſcains, au ſujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Baſle, ſeſſion 36. décida depuis, que l'opinion de l'immaculée Conception devoit être approuvée & embraſſée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé ſur cette matiere. Paul V. défendit en 1617. d'enſeigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

Le roi, par ſa déclaration du 5. février 1388. *pour ſon honneur & profit de lui & de ſon peuple*, réduit les offices dans ſa chambre du parlement, dans celle des enquêtes & celle des requêtes à un moindre nombre; & veut que quand un office vacquera, le parlement *éliſe le plus ſuffiſant à remplir ledit office.*

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
		Avocats du Roi.	
		Jean Perrier. 1413.	
		Jean Jouvenel, ou Juvenal des Urſins, prévôt des marchands, illuſtre par ſon courage lors des troubles de la ville de Paris, qui lui donna l'hôtel des Urſins dont il prit le nom & les armes. Il fut chancelier du dauphin, & pere du chancelier de France & de l'archevêque de Reims. 1431.	
		Guillaume le Tur, vivant en 1427.	
		André Cottin, vivant en 1418.	
		Pierre de Marigni, vivant en 1420.	
		Nicolas Raoulin, commis en 1420.	

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouſe Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Iſabelle de Baviere à Paris. Le roi en viſitant ſon royaume, voit à Avignon le pape Clement VII. qui couronne roi de Naples, le jeune Louis duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Eſpérance*, que le roi fonda étant à Toulouſe.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Génois avoient demandé du ſecours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de Janvier 1392. portant réglement ſur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que ſon fils aîné fût majeur ; autre ordonnance du même mois, ſur la régence du royaume. Pierre de Craon, après avoir diſſipé les fonds qui lui avoient été confiés par Louis duc d'Anjou, roi de Naples, étoit tombé dans la diſgrace du duc d'Orléans : il s'en prit au connétable de Cliſſon qu'il aſſaſſina, (1393.) mais le connétable n'en mourut pas. Jean V. duc de Bretagne, donne retraite à l'aſſaſſin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans ſa route, Charles VI. qui avoit déja laiſſé voir quelques égaremens d'eſprit, perd tout-à-coup la raiſon, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet : il eut cependant tout le reſte de ſa vie de bons intervales. Les ducs de Bourgogne & de Berri ont l'adminiſtration des affaires, à l'excluſion du duc d'Orléans. Expulſion ſans retour des Juifs, qui ſont dépouillés de leurs biens ; reſſource honteuſe & uſitée de la mauvaiſe adminiſtration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de Dannemarc par ſon pere, & de Norvége par Hacquin ſon mari, avoit réuni ces deux royaumes dans ſa perſonne après la mort d'Olaüs ſon fils : la guerre heureuſe qu'elle eut contre Al-

bert, la rendit encore maitreſſe de la couronne de Suéde, & dans une aſſemblée des états généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393. à Calmar, elle réunit les trois couronnes ſur ſa tête.

1394. 95. 96.

Mariage d'Iſabelle de France avec Richard II. roi d'Angleterre, veuf d'Anne ſœur de l'empereur Venceſlas, où fut conclue une tréve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Breſt. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur roi. Le ſchiſme continue toujours. Sigiſmond, roi de Hongrie par Marie ſa femme, de la premiere maiſon d'Anjou, & fils de Charles IV. empereur, (depuis empereur lui-même) eſt défait à Nicopolis, dont il faiſoit le ſiége; Bajazet I. l'attaque, & taille ſon armée en piéces; le comte de la Marche-Bourbon, le comte de Nevers, (dit Jean ſans peur, depuis duc de Bourgogne,) Enguerrand de Couci, le dernier de ſa branche, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits priſonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur; mais Tamerlan les vengea bientôt après : on ſait le traitement qu'il fit à Bajazet après ſa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animoſité des maiſons de Bourgogne & d'Orléans, au ſujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accuſé fauſſement le duc d'Orléans, d'avoir jetté un ſort ſur le roi Charles VI. ſon frere, ſont condamnés à mort : on leur permet de ſe confeſſer avant l'exécution; ce fut à cette occaſion que fut donnée la déclaration qui accorde des confeſſeurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne ſe pratiquoit pas en France; ce fut le ſeigneur de Craon, réconcilié avec la cour, qui obtint cette déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*)

Révolution en Angleterre : Richard II. en horreur à ſes peuples, eſt dépoſé; le duc de Lancaſtre ſon couſin germain, proclamé roi ſous le nom de Henri IV. le 30. ſeptembre 1399. le fait mourir.

montera ſur le trône, en quelque minorité qu'il ſoit, il ſera réputé pour roi, & que le royaume ſera gouverné par lui, & en ſon nom par les plus prochains de ſon ſang, & par les plus ſages hommes de ſon conſeil.

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur*, lui ſuccéde, & ſe rend maître de la régence du royaume, comme feu ſon pere, à l'excluſion de la reine & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxiéme maiſon de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par ſon mariage en 1369. avec Marguerite comteſſe de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-comté, &c. Jean ſon fils ajouta à ces poſſeſſions, par ſon mariage avec Marguerite de Baviere, les comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des prétendans à la papauté, le ſchiſme dure toujours. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de ſe réconcilier. Fameux combat de ſept François contre ſept Anglois, ayant à leur tête Barbaſan & le chevalier de l'Eſcale; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans eſt aſſaſſiné à Paris, rue Barbette, le 23. novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été cauſée en partie par la jalouſie que le duc de Bourgogne eut de ſa femme. Le duc d'Orléans laiſſa trois fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe, comte de Vertus, Jean comte d'Angoulême, ayeul de François I. & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maiſon de Longueville. Ordonnance du 26. décembre, qui confirme celle de 1403. ſur la majorité des rois de France.

1408. 1409.

Loin de venger l'aſſaſſinat commis en la perſonne du duc d'Orléans, on reçut la juſtification de Jean, qui en ſe retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit cordelier, de le défendre:

il n'eſt pas ſi facile de juſtifier un meurtre que de le commettre, diſoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maiſons, qui ne fut que ſimulée, ſe fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de ſon mari impunie. C'étoit le ſort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI. au lieu que ſur le compte d'Iſabelle de Baviere les ſoupçons étoient portés plus loin. Concile de Piſe, où Grégoire XII. & Benoît XIII. furent dépoſés, & Alexandre V. proclamé pape: ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un antipape de plus, & le ſchiſme ne finit que par le concile de Conſtance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne eſt le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à ſon gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre près Paris: ce château ſe nommoit Vinceſtre, parce qu'il appartenoit à Jean évêque de Vinceſtre en Angleterre. Les troubles recommencent. Le comte de Saint Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le deſſein de chaſſer de cette ville tous ceux qui ne ſeroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace; il choiſit pluſieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces chefs, & qui exercerent toutes ſortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois; le roi arme contre lui par le conſeil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent: les Pariſiens échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'hôtel de Saint Paul, Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit ſe ſauver de Paris. Le roi ſe joint cette fois au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de ſecretaires des finances, ne ſe multipliaſſent, ordonna que nul ne pourroit être ſecretaire qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office

l'office de notaire, ce qui ſemble encore ſubſiſter aujourd'hui; puiſque les ſecretaires d'état doivent avoir une charge de ſecretaire du roi, & que l'an 1633. le corps des ſecretaires du roi ayant fait aſſigner M. de Chavigni, ſecretaire d'état, pour voir dire que défenſes lui ſeroient faites de ſigner les lettres ordinaires du ſceau, parce qu'il n'étoit pas de leur corps, il fut ordonné par arrêt du conſeil qu'il ſe feroit pourvoir dans ſix mois d'une charge de ſecretaire du roi.

Mort de Henri IV. roi d'Angleterre, en 1412. ce ne fut pas ſans des remords d'avoir détrôné ſon roi; il voulut les inſpirer à ſon fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le roi, dans une impoſition qu'il fait ſur tout le royaume, nomme des commiſſaires pour recevoir celles du Languedoc: cette province réclame ſes priviléges, ſuivant leſquels elle avoit coutume d'aſſembler les Etats, pour donner leur conſentement aux ſubſides; mais malgré cette réclamation, les ſubſides furent payés par l'ordre du roi, qui fit écrire par le dauphin, que c'étoit *pour cette fois ſeulement, ſans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonſtances que celle de Creci ſous Philippe de Valois, & celle de Poitiers ſous le roi Jean: Charles d'Orléans fut fait priſonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere fois, ſuivant du Tillet, Sponde, Dom Félibien & le P. Simplicien; cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de nobleſſe dans cette journée ne ſe peut nombrer: on compte à la tête ſix princes du ſang, & le connétable d'Albret, général de l'armée; le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable: le dernier prince de la branche d'Artois y fut fait priſonnier, il mourut longtems après (1472.) gouverneur de Paris. Jean, duc d'Alençon, petit neveu du roi, y laiſſa la vie; Henri V. y ſeroit mort de ſa main, ſi ſon caſque ne l'eût ſauvé, Jean I. duc de Bourbon, y fut auſſi fait priſonnier. Ce fut un de ſes fils, Jean I. qui fut la tige de la premiere

branche de Montpenſier. Je ferai auſſi mention, pour la ſingularité, de Jean de Montaigu, qui fut tué à cette bataille; il étoit fils du chambellan, & frere du ſurintendant; on le vit tour à tour, évêque de Chartres, préſident des comptes, archevêque de Sens, chancelier de France, il préſida à une aſſemblée du clergé, & enfin il quitta l'état eccléſiaſtique, & alla ſe faire tuer à Azincourt. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ſes pierreries & ſa couronne pour entrer en campagne? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18 décembre 1415. Mort de Jean, ſecond dauphin, empoiſonné le 5. avril 1416. il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par ſa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II. d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier dauphin (Charles VII.) fut ſoupçonné de cette mort. Le Bourguignon ſe lie avec Henri V. L'Anglois, après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare; toute la France eſt inondée d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution qui plaça un étranger ſur le trône de nos rois. Iſabelle de Baviere, femme de Charles VI. ſe lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de ſon mari & de ſon fils Charles, troiſiéme dauphin: cette femme avare, ambitieuſe & galante, avoit à ſe venger tout à la fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ſes amans, nommé Boiſbourbon, & des Armagnacs & du dauphin, qui avoient enlevé les tréſors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'état; elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de ſe retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume. De-là ce prince, juſqu'à la mort de ſon pere, parcourut différentes provinces pour y maintenir ce qui lui reſtoit d'autorité. Il vient en Languedoc, (1420.) & content de la fidélité des habitans de Toulouſe, il accorda aux *Capitouls* le privilége de poſſéder des ſeigneuries ſans payer aucun droit: c'eſt là proprement l'origine de la nobleſſe dont jouiſſent les Capitouls de Toulouſe.

L'empereur Sigiſmond, roi de Hongrie, occupé de faire finir

le ſchiſme & les diviſions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier mars 1415. le roi l'y reçut avec tous les honneurs poſſibles, mais ce prince en abuſa : on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna ſéance au ſiége royal ; & comme il entendit une cauſe où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *chevalier*, l'empereur, de ſon autorité, l'arma *chevalier* ; il fit plus ; il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché, » mais les gens du roi allerent lui faire entendre que » tel acte d'érection étoit acte de ſouveraineté, & que le roi » ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur que Dieu, quoi » voyant l'empereur ſe partit de Lyon grandement indigné, & » paſſant en la ville de Montluel, y fit l'érection ducale de Savoie » en 1416. » Avant de paſſer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres, où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V. & Jean Sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Iſle-Adam, qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes ſortes de violences. Le duc de Berri & Louis II. roi de Sicile, beau-pere du dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le comte d'Armagnac eſt maſſacré.

Fin du concile de Conſtance commencé en 1414. il termina le ſchiſme, & Martin V. fut élu. Ce concile condamna les héréſies de Wiclef, de Jean Huſſ, & de Jerôme de Prague : c'eſt l'époque de la réforme que l'Egliſe mit dans la diſcipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V. prend la ville de Rouen après un ſiége de plus de ſix mois ; ainſi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon, & le Dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Cliſſon, veuve de Jean de Blois, comte de Penthiévre ; elle n'oublie pas que ſes enfans auroient pû en être les ſouverains, & elle engage ſon fils aîné à ſe rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la

perſonne du duc de Bretagne, qu'il fit priſonnier. Les Bretons volent à ſon ſecours, ils ſe ſaiſiſſent de la comteſſe de Penthiévre, qui eſt trop heureuſe de procurer la liberté du duc, pour obtenir la ſiénne : un ſi étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déja fait, entre le dauphin ſon beau-frere, ſoupçonné d'ailleurs de favoriſer les Penthiévre, & le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne voyant Henri V. trop puiſſant, entend aux propoſitions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui de ſon côté ſentoit qu'il ne pouvoit réſiſter ſeul à l'Anglois : ils ſe voyent ſur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur eſt poignardé. Iſabelle ſe lie avec Philippe le Bon, ſucceſſeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une tréve avec l'Angleterre, qui fut ſuivie d'une paix funeſte à la France. Cette princeſſe avoit établi à Amiens une cour ſouveraine de juſtice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens ſe faiſoient au nom de la reine en cette forme : *Iſabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monſieur le roi le gouvernement & adminiſtration du royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René d'Anjou, devenu duc de Lorraine après la mort de Charles II. duc de Lorraine, par ſon mariage avec Iſabelle fille de ce prince, réunit au duché de Lorraine celui de Bar, qui lui eſt cédé par le cardinal de Bar ſon oncle.

1420.

Traité ſigné à Troyes le 21. mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouſeroit Henri V. ce qui fut exécuté un mois après, & qu'après la mort de Charles VI. la couronne de France paſſeroit à Henri V. qui prit dès lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V. ſe remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, juſqu'au décès du roi de France, Charles VI. le chancelier le Clerc faiſoit mettre au-deſſous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le*

roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier & régent en France.

Lit de juſtice tenu le 23. décembre par des juges vendus à Henri V. où les coupables de l'aſſaſſinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, ſont déclarés criminels de leze-majeſté, & par conſéquent indignes de toute ſucceſſion : le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *ſon très-amé fils héritier & régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de ſon propre fils, ſeul & unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles, ſoi-diſant dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y eſt nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inſpirer la préſence du roi d'Angleterre, qui deſiroit ſans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occaſion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il eſt d'autant plus néceſſaire d'obſerver, que tous nos hiſtoriens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé ſans l'avoir vû, & ſe ſont contentés de copier Monſtrelet, qui, en hiſtorien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, &c. & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ſes complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de ſuccéder à la couronne ; ce qui eſt abſolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoiras, Actes de Rymer.*) Les PP. Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dates.*) » Ce fait, quoiqu'atteſté par » Monſtrelet & par tous les hiſtoriens, ne paroît pas néanmoins » bien conſtant.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette ſur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, qui y fut tué, en l'abſence de Henri V. ſon frere, repaſſé en Angleterre, raſſure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avoit amené ſept mille Écoſſois, eut grande part à cette victoire, & fut fait connétable.

1422.

Henri V. repaſſe la mer, & accourt pour ſe venger de la dé-

faite de Beaugé, il commet pluſieurs actes d'hoſtilité ; il meurt à Vincennes le 31. août, âgé de trente-ſix ans ; il laiſſe la régence de la France à ſon frere le duc de Berfort, & la régence de l'Angleterre à ſon cadet le duc de Gloceſtre. Charles VI. le ſuivit de près ; ſa mort ſauve la France, comme celle de Jean Sans-terre avoit ſauvé l'Angleterre. Quand on conſidere ces tems malheureux, on ne ſauroit comprendre l'aveuglement des peuples ; ils abandonnent ſans le moindre murmure les loix fondamentales de l'état à la fureur d'une reine déshonorée, & à l'imbecillité d'un roi ſans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'oppoſent avec véhémence à des diſpoſitions ſages, & qui ſont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche eſt l'objet de la haine des Pariſiens, & Iſabelle de Baviere l'eſt de leur confiance: on conſent à devenir ſujet d'un roi d'Angleterre, & on refuſe de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin eſt miſe à prix, & le coadjuteur eſt l'ami du peuple : le corps d'un miniſtre, le pere du commerce & des arts, court riſque d'être déchiré à ſon enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes ſages qui gémiſſoient des malheurs publics, mais ils ne ſont jamais les plus forts, parce qu'ils ne ſont pas le grand nombre, & parce que la révolte ſuppoſe plus de chaleur, & eſt plus agiſſante que la ſageſſe. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, eſt proclamé roi à Paris & à Londres, mais il fut chaſſé de ces deux royaumes ; Charles VII. lui reprit la couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut ſous ce régne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe le Bel l'avoit rendu ſédentaire, le parlement ne s'aſſembloit que deux fois par an, aux octaves de Pâques & de la Touſſains, ſouvent qu'une fois ; » même advenoit de fois à » autre, dit Paſquier, que l'on étoit un an entier ſans le tenir ; » chaque ſéance n'étoit que de deux mois, & à chaque ouver- » ture le roi décernoit nouvelles lettres patentes en forme de » commiſſion, avec une liſte de ceux qu'il vouloit avoir ſéance, » & n'étoit pas dit que celui qui avoit été appellé au précédent, » y eut lieu au ſubſéquent, ſinon qu'il fût compris dans le rôle

» qu'on y envoyoit . . . . . ſous le régne de Charles VI. le par-
» lement commença à ſe tenir (de lui-même) ſans diſcontinua-
» tion : ne nous reſtant aujourd'hui de cette ancienneté, que
» l'image, parce qu'aux octaves de Pâques & de la Touſſains
» on fait des cérémonies, tout ainſi que ſi c'étoient ouvertures
» de parlements qui euſſent été intermis.

Arrêt contre le luxe, & dans quel tems ? où tout conjuroit contre cette malheureuſe ville, troubles, aſſaſſinats, famine, infection, nulle police ; jouiſſons au moins aujourd'hui d'une police dont on vient chercher le modéle de tous les royaumes du monde.

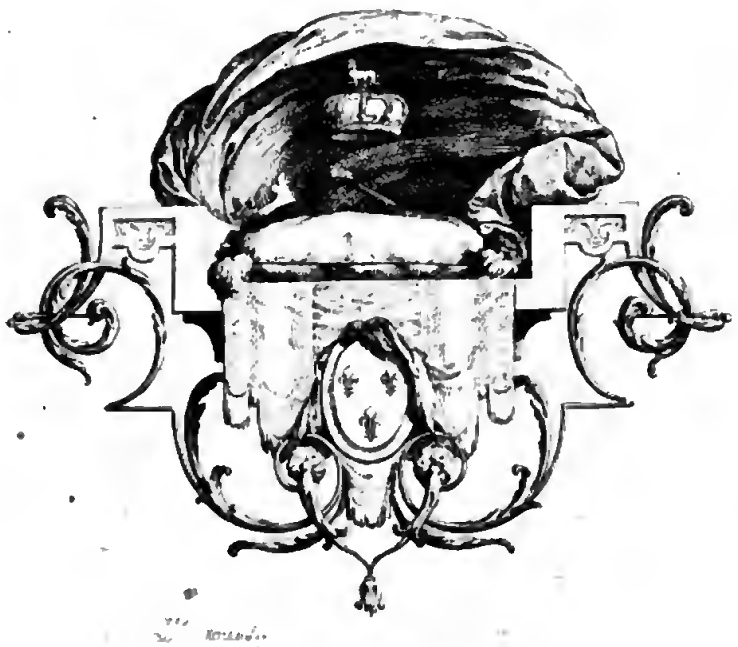

1422. *Avénement à la couronne.*

CHARLES VII. *parvient à la couronne, âgé de vingt ans. Il a été surnommé le* Victorieux, *parce qu'il a reconquis presque tout son royaume sur les Anglois; cependant on lui en dispute l'honneur, & on l'attribue au comte de Dunois & à ses autres généraux, & il n'y a point de prince sur qui l'histoire convienne si peu : il fut couronné en* 1422, *à Poitiers, où il avoit transféré le parlement, & sacré à Reims par l'archevêque Renaud de Chartres, le* 17 *juillet* 1429. *Il avoit porté le titre de comte de Ponthieu.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI. & régent du royaume de France ; ils ſont joints à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de ſon pere.

1423.

Le duc de Bretagne ſe joint aux ennemis de l'état. Charles eſt accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi eſt battu par le duc de Betfort, & où fut tué le connétable Jean Stuard, comte de Douglas. Commencement de diviſion entre le duc de Bourgogne & le duc de Gloceſtre, au ſujet de Jacqueline de Baviere, comteſſe de Hainaut & de Hollande, déja veuve du dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour ſon mari le duc de Brabant neveu du duc de Bourgogne, qu'elle avoit épouſé, s'étoit remariée depuis au duc de Gloceſtre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du duc de Brabant, dont Philippe le Bon hérita, ayant laiſſé Jacqueline maîtreſſe de ſes actions, elle ne dédaigna pas d'épouſer un ſimple gentilhomme Flamand, appellé Berſelen, que le duc de Bourgogne fit arrêter, & dont Jacqueline racheta la liberté, en faiſant ceſſion à Philippe le Bon des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Friſe ; ce qui acheva de rendre ce prince le maître de preſque toutes les dix-ſept provinces des Pays-bas, ſans aucun ménagement pour le duc de Gloceſtre, qui, malgré la diſſolution de ſon mariage, vouloit conſerver une partie de la dot de ſa femme. Le roi

eſt

FEMMES.	ENFANS.	1461. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie d'Anjou, fille de Louis II. roi de Naples, fiancée en 1413. mariée en 1416. morte en 1463. femme d'un grand mérite, à qui ſon mari dut en grande partie le rétabliſſement de ſes affaires, & qui ne l'en aima pas davantage.	LOUIS XI. Jacques de France, mort jeune. Philippe de France, mort jeune. Charles de France, ſucceſſivement duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472. Radegonde de France, accordée à Sigiſmond, duc d'Autriche. 1444. Catherine de France, femme du comte de Charolois. 1446. Jolande de France, femme d'Amédée IX. duc de Savoie. 1478. Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482. Marguerite de France, morte jeune. Jeanne de France. 1446. Marie de France, morte jeune. Magdelaine de France, mariée à Gaſton, comte de Foix.	CHARLES VII. *meurt à Meun en Berri le 22 juillet 1461. âgé de cinquante-huit ans. Il ſe laiſſa mourir de faim, dans la crainte d'être empoiſonné. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Martin V. 1431. Eugène IV. 1447. Nicolas V. un de premiers fondateurs de la Bibliotheque du Vatican, & des reſtaurateurs des lettres. 1455. Caliste III. 1458. Pie II. 1464. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1444. Conſtantin Paléologue. 1451. *Empereurs d'Occident.* Sigiſmond. 1437. Albert d'Autriche. 1439. Frédéric III. 1493. *Maiſon Othomane.* Amurat II. 1451. Mahomet II. 1481. *Rois d'Eſpagne.* Jean II. 1454. Henri IV. 1474. *Rois de Portugal.* Jean. 1433. Edouard. 1438. Alphonſe V. 1481. *Roi d'Angleterre.* Henri VI. détrôné. 1466. *Rois d'Ecoſſe.* Jacques I. 1437. Jacques II. 1460. Jacques III. 1488. *Rois de Dannemarc & de Suéde.* Erie IX. abdique 1438. Chriſtophe III. 1448. Charles Canutſon. 1471. *Rois de Pologne.* Ladiſlas Jagelon. 1414. Ladiſlas, roi de Hongrie. 1444. Caſimir IV. 1492. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1505.
	Enfans naturels. Charles VII. eut d'*Agnès Sorel, morte en 1450.* Charlotte, *mariée à Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, que ſon mari poignarda, l'ayant ſurpriſe en adultere.* Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.* Jeanne, *mariée à Antoine de Bueil, comte de Sancerre.*		

eſt obligé de ſacrifier au comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, qu'il fait connétable, le préſident Louvet, accuſé d'avoir eu part au meurtre de Jean duc de Bourgogne, & à la conjuration des Penthievres. Le duc de Bretagne ſe réconcilie avec le roi, dont le parti eſt toujours le plus foible.

1426. 27.

Le connétable de Richemont, ſans forme de procès, fait trancher la tête au ſeigneur de Giac, que le préſident Louvet avoit mis à ſa place, & coupable comme lui de malverſations. Le connétable fait pareillement aſſaſſiner le Camus de Beaulieu, & ſert le roi malgré lui-même, en le défaiſant, à la vérité d'une maniere bien audacieuſe, des mauvais ſujets dont il ſe laiſſoit obſéder. Les troubles continuent dans le royaume.

Le comte de Dunois, (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, & chef de cette maiſon, ſe ſignale pour la premiere fois devant Montargis, dont il fait lever le ſiége aux Anglois.

1428. 29.

Brouillerie entre le connétable & le ſeigneur de la Trimouille qui, oubliant qu'il devoit ſa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, & par là retarde la ſuite des ſuccès.

Orléans aſſiégé par les Anglois. Journée des Harengs (1429.) où le duc de Bourbon fut défait en voulant empêcher un convoi qui venoit aux Anglois devant Orléans, dont ils faiſoient le ſiége. Ce ſiége dure ſept mois. Les aſſiégés offrent de ſe rendre, après que le comte de Dunois eut fait l'impoſſible pour defendre cette ville. La diviſion arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI. & celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite la *Pucelle* d'Orléans, native de Domremi proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle eſt envoyée de Dieu pour faire lever le ſiége d'Orléans, & enſuite le faire ſacrer à Reims : c'étoient là les deux uniques points de ſa miſſion. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'aviſa de jetter des doutes

MINISTRES.

Georges de la Trimouille. 1446.

Le préſident Louvet, renvoyé en 1425.

Le ſeigneur de Giac. 1426.

Jacques Cœur. 1456.

Jean Bureau. 1463.

Secretaires des finances.

Alain Chartier.

Robert de Thumeri.

Etienne Chevalier, controlleur des finances, maître des comptes & tréſorier de France, ambaſſadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel un de ſes exécuteurs teſtamentaires.

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Lorraine. 1430.

Jean Stuart, comte de Douglas. 1424.

Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458.

Il fut duc de Bretagne après ſon frere, & ſe crut honoré de conſerver le titre de connétable.

Maréchaux de France.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Iſle-Adam. 1437.

Jacques de Montberon. 1422.

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilbert de la Fayette. 1463.

Jean de la Broſſe.

Gilles de Laval, ſeigneur de Rets. 1440.

André de Laval, ſeigneur de Loheac. 1486.

Philippe de Culant, ſeigneur de Jalagnes. 1453.

Jean, ſire de Talbot. 1453.

Jean, dit Saintrailler. 1461.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Louis de Luxembourg. 1443.

Thomas Hoo, vivant en 1455.

Ces deux chanceliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.

Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Reims. 1443.

Guillaume Juvénal des Urſins. 1472.

Premiers Préſidens.

Philippe de Morvilliers. 1438.

Adam de Cambrai. 1456.

Yves de Scepeaux. 1461.

Procureurs du Roi.

P. Couſinot, vivant en 1444.

Jean Simon, commis en 1439.

Jean Dauvet. 1471.

Avocats du Roi.

J. Rapiout, pourvû en 1421.

Jean Rabateau, vivant en 1435.

J. Jouvenel, *ou* Juvénal des Urſins, frere du chancelier, a écrit l'hiſtoire de Charles VI. Il fut archevêque de Reims. 1473.

SAVANS & Illuſtres.

Pierre d'Ailli. 1416.

Léon. Aretin. 1444.

Bureau Boucher, commis à la garde des ſceaux, vivant en 1451.

Alain Chartier, vers 1458.

Nicolas de Clemangis. 1440.

Ferdinand de Cordoue.

Jean Gerſon. 1419.

J. Fr. Pogge. 1459.

Alphonſe Toſtat. 1454.

Laur. Valla. 1457.

ſur le merveilleux de l'hiſtoire de la Pucelle : il a fait depuis bien des proſélites. Le Clerc écarte tout à la fois de cet événement la fraude & le merveilleux. Une jeune fille ſe préſente, elle ſe croit inſpirée ; on profite de l'impreſſion que ſon entouſiaſme peut faire ſur les ſoldats, & ſans rien mettre au haſard, les généraux qui la conduiſent ont l'air de la ſuivre ; elle n'a point de commandement, & paroît ordonner de tout ; ſon audace que l'on cherche à entretenir, ſe communique à toute l'armée, & change la face des affaires. (*Bibl. anc. & mod.*) Elle ſe jette dans Orléans, dont elle fait lever le ſiége aux Anglois le 8. mai. Les affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait priſonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par ſon courage & par les inconſtances de la fortune pour la maiſon d'Anjou, vient ſe joindre au roi ſon beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soiſſons, Compiégne, &c. ſe rendent au roi ; Reims lui ouvre ſes portes, il eſt ſacré le 17. juillet.

Philippe le Bon épouſe à Bruges le 10. janvier, en troiſiémes nôces, Eliſabeth de Portugal, & inſtitue l'ordre de la Toiſon.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut ſe retirer, on l'engage à reſter ; elle ſe jette dans Compiégne, dont les Anglois faiſoient le ſiége ; elle eſt faite priſonniere dans une ſortie.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait ſon procès, & où elle eſt brûlée le 30. mai comme ſorciere dans le vieux marché. (*V. l'abbé Lenglet, Hiſt. de la Pucelle d'Orléans.*)

René d'Anjou, frere de Louis III. roi de Sicile, mari d'Iſabelle, fille de Charles II. duc de Lorraine, veut ſuccéder à ſon beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, diſpute la ſucceſſion, fondé ſur ce que ce duché étoit maſculin, & bat René à la bataille de Bullegneville ; Arnaud de Barbazan, qui conduiſoit le ſecours que le roi avoit envoyé à ſon beau-frere, mourut des bleſſures qu'il reçut dans ce combat ; René eſt fait priſonnier

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
		J. Morand, reçu en 1433.	
		Jean Barbin, exerçoit en 1451.	
		Jacques Jouvenel. 1456.	
		J. Simon exerçoit en 1442.	
		J. Luillier. 1468.	
		J. Rapiout exerçoit en 1444.	
		N. Thieſſart exerçoit en 1442.	
		Henri Boileau. 1451.	
		P. Simon exerçoit en 1445.	
		Nic. Joci exerçoit en 1445.	
		Jean Dauvet. 1471.	
		J. Simon. 1470.	
		N. Calepeau exerçoit en 1464.	

du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient juſqu'en 1437. alors ce prince obtint ſa liberté, & le fils de Vaudemont, en épouſant la fille de René, réunit tous les droits, & eut un fils René II. qui continua la poſtérité des ducs de Lorraine.

Henri VI. pour ranimer ſon parti, quitte l'Angleterre, & vient ſe faire ſacrer dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris le 17. décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoique le roi y fût, & le roi, qui commençoit à en être las, n'en fait point de pourſuite.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Établiſſement de l'Univerſité de Poitiers.

1432. 33. 34.

La guerre continue pendant quatre ans, ſans de grands événemens. Il eſt réglé au concile de Bâle, que les ambaſſadeurs de Caſtille ſuivront immédiatement ceux du *ſéréniſſime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs diſputoient le pas, ſeroient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la paix ſe fait le 22. ſeptembre à Arras : ce fut dans la plus auguſte aſſemblée que l'on eût vûe depuis long-tems, que ce célébre traité fut conclu; tous les princes chrétiens y avoient leurs ambaſſadeurs, le pape & le concile de Bâle chacun ſon légat : Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de ſe ſoumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer ſur ce traité, que Philippe le Bon, après avoir exigé la garantie des princes & ſeigneurs du ſang, ajouta que ces ſeigneurs s'obligeroient à paſſer dans ſon parti, ſi le roi manquoit à ſa parole. Jean de S. Gelais, dans ſon hiſtoire de Louis XII. dit, en parlant de cette paix d'Arras, qu'elle fut plus profitable au roi qu'elle ne fut honorable ; » cependant ajoute-t'il,

» ſelon le tems, c'étoit néceſſité de faire ainſi, car par ce moyen » les Anglois commencerent à diminuer de forces, de faveur & » d'amis » & le cardinal d'Oſſat, à cette occaſion, parle avec un grand mépris des négociateurs, qui ne ſavent pas, ſelon les tems, ſacrifier la forme pour ſauver le fond. Charles duc de Bourbon aſſiſta à ce traité en qualité d'ambaſſadeur du roi, & nous dirons en paſſant, que ce prince fut pere de l'ayeule de François I. & de Louis évêque de Liége, d'où ſont deſcendus les bâtards de Bourbon-Buſſet. Mort du duc de Betfort. Il eut pour ſucceſſeur à la régence Richard duc d'Yorck; cette mort apporta un grand changement dans les affaires d'Henri VI.

1436. 37.

Priſe de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quaſimodo. Le dauphin épouſe Marguerite d'Ecoſſe; c'eſt elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi, l'homme de ſon tems le plus ſavant & le plus laid, lui donna un baiſer. Le parlement revient à Paris en 1437. la guerre ſe continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué ſous Eugêne IV. renouvelle les diſpoſitions de celui de Conſtance ſur la ſupériorité du concile général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle eſt compoſée de pluſieurs decrets du concile de Bâle, où les élections ſont rétablies, les réſerves & les expectatives abolies, auſſi bien que les annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du concile, que ce prince protégeoit, parce que les peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le traité de Troyes par lequel il étoit déshérité. Il faut remarquer qu'en 1441. le roi donna une déclaration au ſujet de la Pragmatique Sanction, portant que ſon intention & celle de l'aſſemblée de Bourges, étoient que l'accord fait entre Eugêne IV. & ſes ambaſſadeurs, ſortît effet du jour de la datte de la Pragmatique, ſans avoir aucun égard à la datte du decret fait à Bâle avant la

datte de la Pragmatique ; & l'on conclut de cette piéce, que les decrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la diſcipline, n'ont de force en France qu'après avoir été paſſés par édits de nos rois. Le pape mécontent, transfere le concile à Ferrare, puis enſuite à Florence, cependant pluſieurs évêques reſterent à Bâle.

1439.

Le concile de Bâle, toujours ſubſiſtant, dépoſe le pape Eugêne IV. & élit Amédée duc de Savoie, lequel s'étoit retiré dans la ſolitude de Ripaille, après avoir remis ſon duché à ſon fils. On a dit que ce prince n'avoit abdiqué, après avoir perdu ſa femme, que ſur la foi de certains devins qui lui avoient prédit qu'il parviendroit à la papauté. Cet antipape prit le nom de Félix V. Le ſchiſme dura juſqu'à la mort d'Eugêne IV. A l'avénement de Nicolas V. l'Egliſe devint tranquille par la démiſſion de Félix V. Félix qui mourut en 1450. obtint du pape Nicolas V. en conſidération de ſon abdication, une bulle ou indult, par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice conſiſtorial dans ſes états, ſans le conſentement du duc ſon fils : cette bulle confirmée par pluſieurs papes, & étendue à tous ſes deſcendans, a excité depuis de grands démêlés entre les papes & le duc de Savoie. Le concile de Bâle finit en 1443. (*Lenfant.*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Ænèas Silvius Piccolomini, qui avoit été ſecretaire du concile de Bâle, en déſavoua les maximes lorſqu'il fut pape ſous le nom de Pie II. On prétend à Rome, & dans les pays où l'on en ſuit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que depuis la ſeſſion XXVI. les uns diſent juſqu'à la tranſlation du concile à Florence, les autres juſqu'à la dépoſition d'Eugêne.

1440.

Le dauphin aigri contre ſon pere par les ducs d'Alençon & de Bourbon, ſe révolte : il forme un parti nommé *la Praguerie :* ſon pere le pourſuit, le déſarme & lui pardonne ; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Charles VII. avoit été malheureux par ſon pere & par ſon fils. Alexandre de Bourbon, bâtard de Jean I. étoit entré dans cette révolte : le roi le fit noyer. Le duc d'Orléans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtient la liberté, & ſe réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer ſa rançon. Le duc de Gloceſtre s'y étoit oppoſé, prévoyant que ce prince fortifieroit le parti du roi.

1441. 42.

Siége de Pontoiſe, dont le roi s'empare ſur les Anglois, & où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limouſin, la Gaſcogne : les Anglois ont encore quelques ſuccès dans ces provinces. Ordonnance qui régle le prix de la rente conſtituée au denier douze ; elle fut réduite au denier ſeize par Henri IV. au denier dix-huit par édit de 1634. & enfin au denier vingt, telle qu'elle eſt aujourd'hui par l'édit de 1667.

1443. 44.

Le roi s'empare du comté de Comminge. Le dauphin fait lever le ſiége de Dieppe au brave Talbot. Tréve de dix-huit mois, commencée en 1444. & continuée juſqu'en 1448. que recommença la guerre.

René d'Anjou, dit *le bon roi René*, qui avoit perdu toute idée de conquérir le royaume de Naples, & qui étoit rétabli dans ſon duché de Lorraine, (*V. l'annee* 1431.) engage le roi à faire le ſiége de Metz, qui prétendoit être indépendante des ducs de Lorraine par un privilége dont elle jouiſſoit depuis Godefroi de Bouillon : l'événement de ce ſiége fut que la ville de Metz reſta dans ſes droits ou dans ſes prétentions, qu'elle paya au roi deux cens mille écus pour les frais du ſiége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prêtés.

Ce qui avoit déterminé le roi à faire le ſiége de Metz, étoit la néceſſité d'employer ſes troupes pendant la tréve avec les Anglois. Un ſemblable motif le détermina à ſeconder Sigiſmond, duc d'Autriche, dans la guerre qu'il avoit contre les Suiſſes ; ils furent battus à une demie lieue de Bâle, mais, comme dit Æneas.

Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre, ils s'étoient épuiſés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrerent fit dire au dauphin (Louis XI.) qu'il éviteroit déſormais de leur faire la guerre, & il conclut avec eux un traité de paix en 1444.

1445. 46.

Marguerite d'Ecoſſe meurt de douleur, des imputations calomnieuſes que l'on avoit faites à ſa vertu. (*Duclos.*) Les larmes du dauphin la juſtifierent aſſez.

La taille, que les peuples, ſuivant pluſieurs auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de ſaint Louis, pour ſe délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours ſubſiſté, devient perpétuelle : elle fut ſubſtituée au profit que le roi faiſoit dans le changement des monnoies. Inſtitution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze compagnies, dont chacune étoit compoſée de cent hommes d'armes; chacun de ces hommes d'armes devoit ſervir avec ſix chevaux, ce qui compoſoit neuf mille cavaliers. Pareille inſtitution pour l'infanterie, ſous le titre de Francs-archers ; on les nommoit ainſi, parce qu'ils étoient affranchis de tout ſubſide ; une partie ſervoit à pied, & l'autre ſervoit de cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois acquis par Charles VI. dès 1404. de Louis de Poitiers, & unis au Dauphiné par un dernier traité entre Louis de Savoie qui y avoit des droits, & Charles VII. Le dauphin cauſe de nouveaux chagrins au roi en 1446. ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel ; elle avoit l'ame élevée, & aimoit ſur tout la gloire du roi : Monſtrelet a prétendu que la paſſion de Charles VII. pour elle ne paſſa jamais les bornes légitimes; cela ſeroit bon ſi elle n'en avoit pas eu trois enfans : mais ce qu'on en peut conclure, c'eſt qu'il falloit qu'elle ſe fût bien conduite à la cour, où elle étoit honorée & eſtimée : auſſi ſa mémoire fut-elle célébrée par les poëtes long-tems encore après elle, même par François I. dont Saint Gelais rapporte un quadrain en ſon honneur : on a dit qu'elle étoit morte de poiſon, (cela n'eſt pas vrai) & que ç'avoit été l'ouvrage de Jacques Cœur. Agnès ne le crut pas, puiſqu'il fut un de ſes exécu-

teurs teſtamentaires. On la nommoit *Madame de Beauté ;* c'étoit le nom d'un château proche Vincennes, que le roi lui avoit donné, & elle méritoit bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par Madame de Villequiers ſa couſine germaine, qui, après la mort du roi ſe donna à François II. duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans.

Le 17. avril, jour des Rameaux, la mer rompit ſes digues à Dordrech ; il y périt plus de cent mille perſonnes, & un nombre infini de bétail.

1447.

Gênes ſe donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de tems qu'il en fallut à Frégoſe pour en chaſſer Adorne ſon rival ; & cette république inconſtante, qui, ſuivant les diverſes factions dont elle fut agitée, prit tour à tour pour ſes maîtres preſque tous les princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les troupes de France ; cependant la ville de Final qu'ils avoient donnée pour ſûreté, nous reſta.

La domination des vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe Marie. Il étoit petit fils d'Iſabelle, fille du roi Jean, & de Galéas Viſcomti, qui s'étoit fait ſeigneur de Milan, & fils de Jean Viſcomti à qui l'empereur avoit donné le titre de duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des papes, des empereurs & de l'Italie, dont il uſurpa preſque toutes les ſeigneuries : à ſa mort, arrivée en 1403. la révolte fut générale, & ſon fils Philippe Marie ne put conſerver que la moindre partie de ſon état. Philippe n'ayant point laiſſé d'enfans légitimes, pluſieurs princes prétendent à ſa ſucceſſion, entr'autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine ſa mere, ſœur de Philippe Marie ; mais après quelques années de diſpute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, & ſoldat de fortune, qui avoit épouſé la bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le concordat paſſé entre Nicolas V. & Frédéric III. confirmatif de l'accord fait entre Calixte II. & Henri V. le Clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés. Nicolas V. a été un pontife illuſtre : protecteur des ſavans avant Léon X. &

ſavant lui-même : il a été le fondateur de la Bibliothéque du Vatican.

1448. 49. 50.

Les Anglois rompent la tréve ; c'étoit le terme que la Providence avoit marqué à nos diſgraces.

Charles VII. ſoit par lui, ſoit par ſes généraux, reprend ſucceſſivement toutes les places de la Normandie ; de ſorte que cette province qui avoit appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France ſous Jean Sans-terre en 1203. qui avoit été priſe par Henri V. ſous Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France ſous Charles VII. en 1450. La bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

Pierre II. fait hommage lige au roi, *de la duché de Bretagne, de la pairie de France, & de la comté de Montfort.*

1451. 52. 53.

Les comtes de Dunois, de Penthiévre, de Foix & d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux. Bordeaux ſe révolte de nouveau ; le roi s'en reſſaiſit malgré la réſiſtance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Caſtillon : le roi y fait bâtir le château Trompette, & celui de Ha ; ainſi les Anglois ſont abſolument chaſſés de la France, où ils ne conſerverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le duc de Guiſe reprit en 1558.

C'eſt ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne : ces pairies, quelle qu'en ſoit l'origine, exiſtoient déja ſous Hugues Capet. (*V. l'an 992.*) elles parurent dans tout leur éclat ſous le régne de Philippe-Auguſte, & depuis ce prince elles rentrerent ſucceſſivement dans le domaine royal d'où elles étoient ſorties ; la Normandie reconquiſe ſous Philippe Auguſte, & réunie pour ne plus changer de maître, ſous Charles VII. le comté de Toulouſe ſous ſaint Louis, la Champagne ſous Philippe le Bel, la Guyenne confiſquée par Louis le jeune, & réu-

nie ſous Charles VII. (je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le régne de Robert étoit dans la maiſon de France, non plus que du comté-pairie de Flandres réuni lors de la mort de Louis III. à la deuxiéme maiſon de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres en 1369.) voilà quelles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre ſous le régne de Charles VII. & c'eſt là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut conſidérer ſous quatre époques : la premiere, dont nous venons de parler : la ſeconde pairie ne fut pas de la même nature ; nos rois, pour maintenir une dignité ſi éclatante, qui donnoit du luſtre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même ſoutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créerent de nouvelles pairies ſur le modéle des anciennes, mais avec cette différence eſſentielle, que ce fut par lettres patentes : ces nouvelles pairies ne furent conferées qu'aux ſeigneurs du ſang ; Jean, duc de Bretagne fut le premier qui en fut revétu en l'an 1297. dans le tems qu'il exiſtoit encore quelque pairie ancienne. Le troiſiéme âge de la pairie fut celui où elle fut conferée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatriéme & dernier âge de la pairie, & celui qui ſubſiſte aujourd'hui, eſt celui où nos rois érigerent les terres des principaux ſeigneurs de leur cour en duché-pairie ; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux, qui, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551. poſſéda cette éminente qualité, ſi multipliée depuis ; mais ce qu'il faut bien entendre, c'eſt, comme il eſt dit dans le manuſcrit de la bibliothéque du roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du roi *ne ſont mie appellés Pers pour ce qu'ils ſoient pers à lui, mais pers ſont entre eux enſemble.*

Priſe de Conſtantinople par Mahomet II. (1453.) après quarante-neuf jours de ſiége. Fin de l'empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Telle eſt la révolution des états. L'empire Romain, devenu l'empire de Conſtantinople, ſe diviſe après en empire d'Orient & en empire d'Occident : ce même

empire d'Orient devenu l'empire des Grecs ou le bas empire, enſuite occupé par les Latins, redevenu encore l'empire des Grecs, eſt enfin ſubjugué, ſans retour, par les Turcs. (*V. l'année* 800.)

Le dauphin qui perſiſtoit dans ſa révolte, avoit accordé ſon mariage avec la fille du duc de Savoie, qui n'avoit que neuf ans, & ſe ménageoit par-là un appui contre le reſſentiment du roi & contre la haine générale que ſes exactions avoient excitée dans le Dauphiné. Les nouveaux troubles de Guyenne forcerent le roi à approuver ce mariage; il fit plus, il donna Yolande ſa fille en mariage au prince de Piedmont. Condamnation de Jacques Cœur : une partie de ſes biens que l'on avoit confiſqués, fut rendue à ſes enfans. Cet homme avoit auſſi bien ſervi le roi dans ſes finances, que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs armes, & il l'abandonna à ſes ennemis, ou plûtôt à l'avidité de ſes courtiſans qui partagerent ſa dépouille, ou qui ſe donnerent quittance des ſommes qu'il leur avoit prêtées; peut-être y entra-t'il un peu de jalouſie de l'attachement que Jacques Cœur avoit pour le dauphin. C'eſt dommage qu'un ſi grand roi, & qui avoit tant de qualités aimables, ſe laiſſât ainſi gouverner : comment vit-il d'un œil tranquille le ſupplice de la Pucelle? Comment n'empêcha-t'il pas l'entrepriſe infame des Penthiévres contre le duc de Bretagne, dont il fut inſtruit, non plus que le meurtre du duc de Bourgogne? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur, eſt une fable, puiſqu'il ne ſurvécut que trois ans à ſa condamnation. (*Mem. de l'Acad. des B. L.*) Sa petite-fille a été par ſon mariage avec Louis de Harlay, la tige des branches de Harlay, dont le premier préſident étoit le chef, & qui ſont toutes éteintes.

Premier traité de la France avec les Suiſſes. Il y en avoit eu déja un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis dauphin & les Suiſſes.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que dauphin; ſon pere la ratifia deux ans après.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans eſt réhabilitée. Jean, roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, ſe remarie, & retient injuſtement ce royaume à Charles prince de Vianne ſon fils.

1456.

Le dauphin, après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, ſe retire auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le reſſentiment du roi ſon pere. » Louis XI. dit Philippe de Comines, fut reçu » & nourri ſix ans chez le duc de Bourgogne, ayant deniers de » lui pour ſon vivre «. Nous voyons, en conſéquence de la ſortie de Louis du Dauphiné, des lettres patentes du roi ſon pere, par leſquelles il ordonne que la province ne ſeroit plus régie qu'en ſon nom.

1457. 58. 59. 60. 61.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Ce procès donna lieu à pluſieurs queſtions que le roi fit propoſer à ſon parlement par maître Jean Tudert ſon conſeiller & maître des requêtes de ſon hôtel. Premierement, ſi le roi pouvoit aſſiſter au jugement du procès fait à un pair de France : ce qui avoit été conteſté au roi Charles VI. par le duc de Bourbon dès l'an 1386. lors du procès fait au roi de Navarre, & même au roi Charles V. lors du procès du duc de Bretagne. Si les pairs qui ne ſont pas du nombre des douze pairs, peuvent aſſiſter aux procès : ſi les pairs peuvent commettre des juges à leur place. Sur quoi le parlement, après que les regiſtres ont été ſur ce vus & viſités, a répondu que le roi non ſeulement avoit le droit d'aſſiſter aux jugemens criminels des pairs, mais que ſa préſence y étoit néceſſaire ; que tous les pairs indiſtinctement peuvent y aſſiſter, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, recueil des rangs.*)

Le duc d'Alençon, prince du ſang, qui deſcendoit de Charles de Valois, fut condamné à la mort, & cette peine fut changée en une priſon, d'où Louis XI. le fit ſortir, pour l'y remettre

encore, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglois.

Révolution en Angleterre, entre les maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, ſous le nom de *la Roſe rouge* & de *la Roſe blanche*. Richard, duc d'Yorck, deſcendu d'une héritiere de Clarence, détrône Henri VI. de la maiſon de Lancaſtre, & le fait priſonnier. Marguerite, fille de René roi de Naples, duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à ſon tour, dans un combat où il eſt tué. Edouard, fils de Richard, aidé du comte de Warwic, combat de nouveau Henri VI, qu'il fait priſonnier, & eſt proclamé roi ſous le nom d'Edouard IV.

Mort de Charles VII. Tannegui du Chaſtel fit tous les frais de ſes obſeques. Cela n'empêcha pas Louis XI. de lui ôter la charge de grand maître de l'Ecurie, où il avoit ſuccédé à Xaintrailles. Il étoit neveu de celui qui avoit eu part à l'aſſaſſinat de Jean Sans-peur.

C'eſt ſous le regne de Charles VII. vers l'an 1440. que l'on découvrit en Allemagne l'art de l'Imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauſte & de Pierre Schoeffer, après avoir fait pluſieurs eſſais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers. On imprima d'abord ſur des planches fixes, puis avec des caracteres mobiles de bois, & enfin Schoeffer inventa les caracteres de fonte. Comment cet art a-t-il été ignoré ſi long-tems? Y avoit-il donc ſi loin des lettres gravées, des médailles, des inſcriptions, qui ſont de toute antiquité, à l'art de l'Imprimerie? L'art de graver ſur le bois & ſur le cuivre, qui nous a donné les Eſtampes, ſuivit l'Imprimerie, dont il fut une imitation. L'invention en eſt due à un orfévre qui travailloit à Florence.

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des Gardes Écoſſoiſes, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon regne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque, & pour faire quelque choſe de ſingulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puiſſans & de vaillans défenſeurs, ſans qu'il ſemblât avoir part aux événemens: ce n'eſt pas que ce prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroiſſoit à la tête de ſes armées, c'étoit comme guerrier, & non

non comme chef. Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante, le roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit : *Je penſe*, dit la Hire, *que l'on ne ſauroit perdre ſon royaume plus gaiment :* cependant quelques hiſtoriens, trompés aux prodiges de ſon regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu quelque part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.

1461. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1461.

LOUIS XI. *parvient à la couronne âgé de trente-neuf ans, l'an 1461. Il étoit à Genep en Brabant, lorſqu'il apprit la nouvelle de la mort de ſon pere. Il ſe fit ſacrer à Reims le 15. Août par Jean Jouvenal des Urſins, archevêque de cette ville.*

LOUIS XI. prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de ſon pere ; il changea une partie des officiers & des magiſtrats que ce prince avoit mis en place ; de-là la guerre du bien public. (*Comines.*) Il fit même empriſonner quelques ſeigneurs, entr'autres Antoine de Chabannes, en qui la juſtice divine pourſuivoit l'action inique d'avoir eu part à la confiſcation des biens de Jacques Cœur, dont il avoit été le juge ; enfin il ordonna l'abolition de la Pragmatique Sanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X. & François I.

1462.

Le titre de roi très-chrétien donné à ce prince en 1469. eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs.

Jean, roi d'Arragon, ayant épouſé en ſecondes nôces Jeanne fille de l'Amirante de Caſtille, dont il eut le fameux Ferdinand le Catholique, retenoit le royaume de Navarre au prince de Vianne ſon fils, héritier de cette couronne par ſa mere Blanche, premiere femme de Jean, & lui faiſoit la guerre. Les Navarrois joints au roi de Caſtille, après avoir ſoutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoiſonné par ſa belle-mere, continuent la guerre pour venger ſa mort. Jean d'Arragon, pour ſe défendre contre eux, emprunte trois cens mille écus d'or de Louis XI. & lui engage, pour ſureté de cette ſomme, les comtés de Cerdaigne & de Rouſſillon.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI. roi d'Angleterre, étoit priſonnier dans la tour de Londres ; elle lui promet de lui engager la ville de Calais, ſi-tôt que les affaires du roi ſeroient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux, qui fut démembré du parlement de Toulouſe, dont le reſſort

FEMMES.	*ENFANS.*	1483. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marguerite d'Ecoſſe ; elle mourut en 1445, avant que ſon mari fût roi ; on la nommoit *Madame la Dauphine.*		LOUIS XI. *meurt au Pleſſis-lez-Tours, le ſamedi 30. Août 1483. âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri, où ſon tombeau fut ouvert & profané par les Huguenots, en 1562.*	*Papes.*
			Pie II. 1464.
			Paul II. 1471.
			Sixte IV. 1484.
			Maiſon Othomane.
			Mahomet II. 1481.
			Bajazet II. abdique 1512.
			Empereur.
Charlotte de Savoie, fille de Louis II. duc de Savoie & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451. morte en 1483.	Louis, mort en bas âge. 1458.		Frédéric III. 1493.
	Le P. Anſelme ni le Gendre n'en font point mention, & il n'eſt connu que par une pièce qui ſe trouve dans les archives de Notre-Dame de Cléri.		*Rois d'Eſpagne.*
			Henri IV. 1474.
			Ferdinand. 1516.
			Iſabelle. 1504.
	Joachim mort en bas âge.		*Rois de Portugal.*
	CHARLES VIII.		Alphonſe V. 1481.
	François, duc de Berri, mort en bas âge.		Jean II. 1495.
	Louiſe, morte en bas âge.		*Roi d'Angleterre.*
	Anne, mariée à Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu, gouverna ſous Charles VIII. 1522.		Edouard IV. 1483.
	Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. qui la répudia pour épouſer Anne de Bretagne. 1504.		*Roi d'Ecoſſe.*
			Jacques III. 1488.
	Enfans naturels.		*Roi de Dannemarc.*
	Louis XI. eut *de Pheliſe Regnard,*		Charles Canutſon. 1471.
	Guyette.		Interregne juſqu'en 1483.
	De Marguerite de Saſſenage,		*Rois de Suède.*
	Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon.*		Chriſtiern. 1481.
	Et Marie, *mariée à Aymard de Poitiers, ſeigneur de Saint Vallier. Elle fut grand-mere de Diane de Poitiers.*		Jean. 1513.
	Il eut encore une autre fille naturelle, nommée		*Roi de Pologne.*
	Iſabeau, *mariée à Louis de Saint Prieſt.*		Caſimir IV. 1492.
			Czar.
			Jwan Baſilowitz. 1505.

s'étendoit auparavant ſur le Languedoc & ſur la Guyenne : la Garonne fit la ſéparation de ces deux provinces. Les habitans de Bordeaux avoient déja obtenu cette grace, lors de la capitulation qu'ils firent avec le comte de Dunois ſous Charles VII. mais leur nouvelle révolte en avoit empêché l'exécution.

1463.

Établiſſement de l'Univerſité de Bourges.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cens mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolois, mécontent de la reſtitution de ces places, ſe lie avec le duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rubempré, ſur le ſoupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI. pour s'emparer de ſa perſonne. Ligue entre Charles duc de Berri, frere unique du roi, le comte de Charolois, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, & pluſieurs ſeigneurs mécontens de ce que Louis XI. les avoit dépouillés de leurs charges au commencement de ſon regne ; Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René roi de Naples, vint ſe joindre aux princes, & leur amena les premiers Suiſſes qui ayent paru dans nos armées : ils étoient au nombre de cinq cens. La guerre qui ſuivit cette ligue, eut pour prétexte le ſoulagement des peuples, & fut de-là appellée *du bien public*. Le comte de Charolois s'approche de Paris, & tente inutilement de prendre cette ville.

1465.

Paul II. donne la pourpre aux cardinaux. Il avoit ſuccedé à Pie II. qui dans ſa jeuneſſe avoit été couronné à Francfort *Poëte Laureat*, par l'empereur Frédéric III. & qui à la fin de ſa vie, ſans être rebuté par les mauvais ſuccès des anciennes croiſades, étoit prêt d'en tenter une nouvelle, dont il vouloit être le chef: ſa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16. juillet, ſans que le roi ni

MINISTRES.

Philippe de Comines.

Il paſſa du ſervice du duc de Bourgogne dont il étoit né ſujet, au ſervice du roi en 1472. On n'a jamais ſu la véritable cauſe de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de baſſe origine, & qui de barbier de Louis XI. étoit parvenu par ſes intrigues à la plus haute faveur, fut pendu ſous le regne ſuivant, en 1484.

Secretaires des finances.

Etienne Chevalier.

Jean, cardinal de la Balue.

Il parvint de la naiſſance la plus abjecte aux premieres dignités de l'Egliſe : cet homme avoit été ſimple valet de M. de Beauveau, évêque d'Angers, il eut l'audace & l'habileté, après avoir fait déclarer ſon maître incapable de ſa place, de ſe la faire donner. Il avoit trahi ſon bienfaiteur, Charles de Melun, grand maître de France, qui eut la tête tranchée en 1468. il trahit par la ſuite dans pluſieurs occaſions le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de priſon, il fut légat

GUERRIERS.

Connétable.

Louis de Luxembourg, comte de S. Paul. 1475.

Maréchaux de France.

Jean, bâtard d'Armagnac, ſurnommé de Leſcun. 1473.

Joachim Rouhault de Gamaches. 1478.

Wolfart de Borſelle. 1487.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guillaume Juvenal des Urſins. 1472.

P. de Morvilliers. 1476.

Pierre d'Oriole. 1485.

Il fut *déchargé* de ſon office en 1483. *Rex exoneravit eum* ; & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce ne fut pas par mécontentement de ſes ſervices, puiſque le roi lui donna la charge de premier préſident de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit paſſé du ſervice de Bourgogne à celui de France.

Guillaume de Rochefort. 1492.

Premiers Préſidens.

Yves de Scepeaux. 1461.

Helie de Torrettes. 1461.

Mathieu de Nanterre. 1487.

J. Dauvet. 1471.

Jean le Boulanger. 1481.

J. de la Vacquerie. 1497.

Il avoit été conſeiller-penſionnaire de la ville d'Arras.

Procureurs du Roi.

J. de Saint Romain, exerçoit en 1483.

Michel de Ponts exerçoit avec le précédent en 1479.

SAVANS & Illuſtres.

Æneas Silvius. 1464.

Jean Argyropile, vers 1474.

Beſſarion. 1473.

Angelo Catho, médecin & aſtrologue de Louis XI. aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ſes mémoires.

Nic. de Cuſa. 1464.

Enguerrand de Monſtrelet, vers 1468.

J. Fauſte, vers 1467.

Theod. Gaza. 1475.

George de Trébiſonde. 1486.

J. Guttemberg, vivant en 1466.

Le Mantouan. 1472.

Antoine de Palerme, (appellé *Panormita.*) 1471.

Il vendit ſa maiſon pour acheter un manuſcrit de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480.

Fr. Philelphe. 1481.

Baptiſte Platine. 1481.

Pierre Schoeffer, vivant encore ſous le regne ſuivant.

Thomas à Kempis, auteur de l'*Imitatio de Jeſus-Chriſt*. Cet ouvrage a été attribué ſucceſſivement à pluſieurs auteurs, entr'autres, à Gerſon & à Jean Gerſen ; voici ce qu'en a dit Fontenelle dans l'éloge de P. Corneille, ſon oncle, de qui nous avons une édition de l'*Imitation* en vers françois : *ce Livre, le plus beau qui ſoit de la main d'un homme, puiſque l'Evangile n'en vient pas.* 1471.

J. de Turrecremata. 1468.

le comte de Charolois qui ſe la donnoient, euſſent envie de combattre. La perte eſt égale des deux côtés : le champ de bataille reſta aux Bourguignons.

Paix faite par les traités de Conflans & de ſaint Maur ; elle mit fin à la guerre du *Bien public* ; il fut arrêté qu'on nommeroit trente-ſix perſonnes des trois ordres du royaume pour travailler à la réforme de l'état. Jean Dauvet, premier préſident du parlement de Toulouſe, qui eut grande part à cette paix, en eut pour récompenſe la place de premier préſident du parlement de Paris, occupée par Mathieu de Nanterre, qui fut envoyé en ſa place à Toulouſe, & qui revint enſuite exercer la charge de ſecond préſident du parlement de Paris. Le comte de Charolois ſoumet les Liégeois, qui avoient fait une diverſion en faveur du roi.

1466.

Le roi avoit tout accordé par cette paix, eſpérant tout r'avoir par ſes intrigues. Après avoir regagné le duc de Bourbon, il profite de la diviſion qu'il avoit prévu qui ſe mettroit bien-tôt entre le duc de Berri & le duc de Bretagne ; il reprend ſur ſon frere la Normandie, qu'il lui avoit donnée en appanage par cette paix, & chaſſe François II, dernier duc de Bretagne, de la plûpart des places de ce duché, deſquelles il s'étoit emparé : il en reſta cependant encore quelques-unes à ce duc ; ainſi il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans, que la ceſſion des places de la Somme, que le comte de Charolois s'étoit fait donner, & qu'il conſerva. Le roi, avant le traité de Conflans, avoit donné l'épée de connétable au comte de ſaint Paul, favori du comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre ſuſpect à ce prince.

1467.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, meurt : ſon fils Charles, dit *le Téméraire*, lui ſuccéde. Les Liégeois, de nouveau révoltés, ſont battus.

Déclaration portant *qu'il ne ſera donné aucun office, s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.*

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
en France, & mourut en 1491. Jean Bourré Dupleſſis. Pierre Parent.		*Avocats du Roi.* Guillaume de Ganai. 1483. Renaud de Dormans. 1472. On trouve dans un manuſcrit de Blanchard, qu'il fut préſent en qualité de maître des requêtes, à la déclaration de 1470. par laquelle le duc de Bourgogne eſt déclaré criminel de lezc-majeſté. François Hallé exerçoit en 1476. Pierre Luillier. 1492. Jean le Maitre. 1510. Robert Thibouſt, vivant en 1487.	Franç. Villon (Corbueil) vivant en 1455. Jean Juvénal des Urſins. 1473.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

1468.

États tenus à Tours, dans leſquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit ſe démembrer de la couronne pour être donnée au frere du roi ; il y fut convenu que le duc de Bretagne rendroit les villes par lui priſes en Normandie, & qu'on éliroit pluſieurs perſonnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne, pour prévenir la guerre qui alloit renaître par l'inexécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence de ſe livrer au duc de Bourgogne, en le venant trouver dans Péronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Liégeois, le retint priſonnier proche de cette même tour où Charles le Simple avoit fini ſa vie, il héſita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au ſiége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes : il aſſiſta à la priſe de cette ville. Avant ce traité, Louis XI. avoit promis à Charles duc de Berri ſon frere, la Champagne & la Brie pour appanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces provinces trop voiſines de la Bourgogne, ne devinſſent une nouvelle ſource de diviſions.

1469.

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, ſe laiſſe perſuader de recevoir la Guyenne pour appanage, au lieu de la Champagne & de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, & en même tems il punit la perfidie du cardinal de la Balue : ce miniſtre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du roi dans ſa révolte, pour ſe rendre néceſſaire, & d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en priſon à Loches, & y reſta onze ans ; on ne lui fit point ſon procès, à cauſe des conteſtations qu'il y eut avec le pape ſur la forme de la procédure. Louis XI. inſtitue l'ordre de ſaint Michel : celui de l'Étoile étoit tombé en diſcrédit.

1470.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

1470.

Edouard IV. avoit épouſé ſecretement une de ſes ſujettes dont il devint ſubitement amoureux, tandis que le comte de Warwic négocioit en France, par ſon ordre, le mariage de Bonne de Savoie, ſœur de la reine, qui lui fut accordée; le comte de Warwic, indigné, ainſi que toute l'Angleterre, de ce manque de foi, ſe lie avec Louis XI. repaſſe en Angleterre, y bat l'armée d'Edouard, & le fait priſonnier. Edouard IV. à ſon tour, ſauvé de ſa priſon, bat l'armée du comte de Warwic. Le comte de Warwic défait pour la ſeconde fois l'armée d'Edouard, qui ſe ſauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI. ſort de priſon, & remonte ſur le trône.

Le duc de Guyenne, ſans la participation du roi, & pour ſe fortifier contre lui, preſſe le duc de Bourgogne de lui donner en mariage ſa fille unique; il eſt ſecondé dans cette demande par le connétable de Saint Paul, à qui la guerre étoit néceſſaire pour maintenir ſon crédit, ainſi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyoit que le roi ne chercheroit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3. décembre, portant confiſcation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend S. Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean comte d'Armagnac, qui s'étoit ſauvé à Fontarabie, eſt condamné à mort par arrêt du parlement, pour ſa rébellion; il fut maſſacré en 1473. au ſiége de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, & en même tems jette des ſoupçons dans l'eſprit du roi contre ceux qui le faiſoient agir; il ſe fait une tréve d'un an entre le roi & lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne.

Derniere révolution qui fait triompher la Roſe blanche, & qui remet Edouard IV. ſur le trône d'Angleterre: le comte de Warwic eſt défait & tué dans une premiere bataille; Marguerite

d'Anjou, femme de Henri VI. en perd une ſeconde, où ſon fils le prince de Galles eſt fait priſonnier & maſſacré par les ordres d'Édouard, à l'âge de dix-huit ans. Cette malheureuſe princeſſe priſonniere d'Edouard, & rachetée enſuite par Louis XI. mourut enfin en 1482. après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Qui croiroit que cette Marguerite étoit la fille du bon roi René duc d'Anjou, lequel paſſa ſa vie en priſon, & à faire des enluminures ? Edouard fait maſſacrer Henri VI. & fit mourir ſon frere le duc de Clarence en 1478. Henri VII. eut envie depuis de faire canoniſer Henri VI. pour donner plus d'horreur de l'uſurpation d'Edouard IV. mais cela n'eut pas lieu. Edouard devenu paiſible, craint autant que Louis XI. le mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le duc de Guyenne meurt empoiſonné avec la dame de Monſoreau ſa maîtreſſe, par une pêche qui leur fut donnée, non ſans ſoupçon contre le roi lui-même. Ce prince avoit fiancé Jeanne fille de Henri IV. dit l'*Impuiſſant*, roi de Caſtille, au préjudice de laquelle Iſabelle, ſœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Arragon, s'empara du royaume de Caſtille. Les négociations entre le roi & le duc Charles, ne ſont qu'un tiſſu de fourberies & de menſonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à ſang, eſt obligé de lever le ſiége de Beauvais, défendu vaillamment par des femmes qui ſe joignirent à la garniſon, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, paſſe enſuite dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le roi après ſa retraite reprend une partie des places. Louis XI. regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines paſſe du ſervice du duc de Bourgogne à celui du roi.

Création de l'Univerſité de Bordeaux.

1473.

Le roi pouſſé à bout par les infidélités redoublées de Jean V. comte d'Armagnac, à qui il avoit pardonné plus d'une fois, &

qui n'avoit ceſſé de cabaler avec le duc de Bourgogne & le duc de Guyenne, prend la réſolution de le punir, & fait aſſiéger Leictoure que le comte défendit, & où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation : il ne laiſſa point de poſtérité, & la confiſcation de ſes biens fut rendue à Charles d'Armagnac ſon frere.

Le roi brouillé avec Jean roi d'Arragon, contre lequel il prend parti pour René roi de Naples, fait aſſiéger Perpignan, défendu par le roi d'Arragon lui-même. On léve le ſiége, & ces princes s'accommodent.

Le duc de Bourgogne, inſtitué héritier par Arnoul duc de Gueldres, à l'excluſion de ſon fils, prend poſſeſſion de cette province : il forme le projet de faire ériger ſes états en royaume, ſous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le roi & le duc Charles, où la perte du connétable eſt réſolue ; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René duc d'Alençon ; on l'accuſa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, & il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en celle d'une priſon perpétuelle. Entrevûe du roi & du connétable, qui vint accompagné de troupes, & qui eut l'inſolence d'exiger qu'il y eut une barriere entre le roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offenſive & défenſive entre Edouard IV. Charles duc de Bourgogne, & le duc de Bretagne, contre le roi. Ce même Edouard traitoit avec le roi de Caſtille, avec l'empereur & le roi de Hongrie, & déja ils avoient fait entr'eux le partage de la France. (*Rymer.*) Le connétable qui étoit en poſſeſſion de la ville de S. Quentin, ſe fait rechercher par tous les partis ; cette ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder ſon royaume de Bourgogne, ſongeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin juſqu'à Bâle ; il ſe déclare pour Robert de Baviere, archevêque de Cologne, fait le ſiége de Nuitz, & par cette entrepriſe excite la jalouſie de l'empereur, des princes

d'Allemagne, & de René duc de Lorraine, auxquels Louis XI. donna ſecrettement du ſecours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne ; il avoit conclu dès l'année précédente un traité ſecret avec les Suiſſes, qui commencent à être en conſidération dans l'Europe. Ce fut Nicolas Dieſbach, ambaſſadeur des Suiſſes, qui conclut ce traité. C'étoient des alliés d'autant plus ſûrs, qu'ils avoient à ſe plaindre du duc de Bourgogne ; ce prince poſſédoit le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, & il autoriſoit le gouverneur qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit ſur quelques cantons ſes voiſins. Edouard, qui ſe préparoit à la guerre contre la France, eſt regagné par Louis XI. qui avoit des intelligences avec les principaux miniſtres d'Angleterre ; il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, ſeize mille écus de penſions. Les deux rois concluent à Amiens le 29. août un traité qu'ils confirment à Picquigni ; ils conviennent d'une tréve de ſept ans ; ils y arrêtent le mariage entre le dauphin & Eliſabeth fille d'Edouard, & Louis s'engage à payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivroient, une ſomme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut auſſi compris dans ce traité : Edouard avoit grand intérêt de le ménager, car le duc de Bretagne retenoit priſonnier le comte de Richemond, ſeul rejetton de la maiſon de Lancaſtre, qui auroit pû cauſer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet depuis monta ſur le trône d'Angleterre ſous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne ſe voyant abandonné du roi d'Angleterre, & trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI. à Vervins une tréve de neuf années, & convient d'abandonner le connétable ; celui-ci en eſt inſtruit, & va trouver le duc pour le regagner ; mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Gréve le 19. décembre. Sa petite fille, Marie de Luxembourg, épouſa depuis François comte de Vendôme, & fut biſayeule du roi Henri IV. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, & lui rend Saint

Quentin, & pluſieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granſon ſur les Suiſſes; il eſt attaqué, & ſon armée eſt miſe en déroute : il raſſemble des troupes, & met le ſiége devant Morat, où il eſt encore battu par les Suiſſes, ayant à leur tête René II. duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René étoit fils d'Iolande d'Anjou, & de Ferri fils d'Antoine, comte de Vaudemont, frere de Charles II. dernier duc de Lorraine, lequel avoit diſputé le duché à ſa niéce Iſabeau, lorſqu'elle épouſa René I. duc d'Anjou ; du mariage de René & d'Iſabeau, étoit venue Iolande, laquelle épouſa le fils du comte de Vaudemont, d'où vint René II. qui réunit tous les droits par ſon pere & par ſa mere. (*V. l'année* 1431.)

1477. 78.

Charles fait le ſiége de Nanci, où il s'obſtine, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui avoit preſque détruit ſon armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suiſſes, vient au ſecours de la place, & le 5. janvier attaque & défait le duc Charles, qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobaſſe Napolitain : il ne laiſſa d'autre héritier que Marie ſa fille unique. En lui finit la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans ſous quatre princes. Le roi, qui le premier avoit établi l'uſage des Poſtes, juſqu'alors inconnu en France, par un édit de 1464. eſt bientôt informé de cet événement, & en profite pour reprendre pluſieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne. Il s'empara auſſi du comté de Boulogne, relevant de l'Artois, en donnant une indemnité à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne ; & pour éteindre la ſuzeraineté, il la conféra de ſon autorité à la ſainte Vierge, qui ſe nomma Notre-Dame de Boulogne, afin que, quoi qu'il arrivât de l'Artois, il ne pût jamais avoir le comté de Boulogne dans ſa mouvance. Procès fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de leze-majeſté ; on lui tranche la tête : il

étoit couſin germain de Jean d'Armagnac, & de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon ; ſa datte eſt du 18. mars 1476. Cour des aydes fixée à Montpellier. François I. y joignit une chambre des comptes.

Le roi, par une politique mal entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle, pour le dauphin. Comines dit au ſujet du duché de Bourgogne, que Louis XI. étoit naturellement ſi ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épouſât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maiſon de France, & qui moyennant ce mariage, n'auroit jamais porté les Pays-bas dans la maiſon d'Autriche : étrange effet de la jalouſie ! il aima mieux laiſſer aller cette puiſſante ſucceſſion à des étrangers, que d'en aggrandir un prince de ſon ſang. Il ſe ſaiſit de l'Artois, qui ſuivant la loi des appanages, devoit être réuni à la couronne faute d'hoirs mâles : au droit qu'il tiroit de cette loi, il voulut en joindre encore un autre, en ſe faiſant ceder cette province par les articles du mariage projetté entre le dauphin & Marguerite fille de Maximilien ; mais ce mariage n'ayant pas eu lieu, l'Artois revint à Philippe, fils de Maximilien, par le traité de Senlis en 1493. toujours à la charge de l'hommage, qui fut ſuſpendu par les traités ſucceſſifs de Madrid, de Crépi & de Cateau-Cambreſis, juſqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. La réunion à la France en fut enfin conſommée à la paix des Pyrenées. Il en fut de même de la Franche-Comté, qui fut rendue au même Philippe, & que conquit deux fois Louis XIV. pour la réunir enfin à la couronne par le traité de Nimegue.

Les états de Flandres s'emparent du gouvernement & de la perſonne de Marie de Bourgogne ; elle voit exécuter ſes deux plus fidéles miniſtres, Hugonet ſon chancelier, & Imbercourt, à qui ſes prieres & ſes larmes ne purent ſauver la vie : on leur imputoit d'avoir livré au roi la ville d'Arras. Elle épouſe Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui coûterent tant de ſang à la

France & à la maiſon d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV. étant à Bruges en 1745. dit, en voyant les mauſolées de Charles le Hardi & de Marie de Bourgogne, » voilà le » berceau de toutes nos guerres «. L'empereur érige l'Autriche en archiduché, en faveur de ſon fils.

Établiſſement des cent gentilshommes *au bec de corbin.*

Traité de tréve entre le roi & Edouard IV. durant leur vie; & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13. février: par ce traité, Louis XI. s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ſes ſucceſſeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette tréve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique: premierement, elle empêchoit Edouard de ſe joindre à Maximilien; en ſecond lieu, en laiſſant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions ſur la Normandie & les provinces qui ſont au-delà de la Loire: elle donnoit cependant le tems aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos rois d'en profiter, pour ſe fortifier, & ſe mettre enfin en état, comme il arriva ſous Henri II. d'achever de reconquérir ſur les Anglois tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

1479.

Maximilien rompt la tréve qui étoit entre le roi & lui: le roi s'empare de la Franche-comté, par la valeur & la ſageſſe de Chaumont d'Amboiſe.

Siége de Terouéne, levé par Maximilien après la bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte Hollandoiſe, forte de quatre-vingt navires, dont il s'étoit emparé. Commencement de l'empire du Czar.

1480. 81.

Les Suiſſes avoient commencé à être à la ſolde du roi après la mort du duc de Bourgogne, pour être joints aux francs ar-

chers établis par Charles VII. & avoient ſervi au nombre de ſix mille hommes au ſiége de Dole en 1478. Louis, ayant ſupprimé les francs archers, joignit aux Suiſſes dix mille hommes d'infanterie Françoiſe, qui n'étoit plus entretenue, comme ſous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le cardinal de la Balue eſt mis hors de priſon par l'entremiſe du cardinal de la Rovere. Tréve avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou ſon oncle avoit donné la Provence, laiſſe au roi par ſon teſtament cette province, & ſes droits ſur Naples & Sicile. Le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Coſſa, ſénéchal de Provence, & à Palaméde de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence & de Dauphiné. La réunion en fut faite à Compiégne en 1486.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chûte qu'elle fait à la chaſſe. Traité d'Arras, où eſt arrêté le mariage du dauphin avec Marguerite fille de Marie. On lui donnoit pour dot les comtés d'Artois & de Bourgogne ; elle fut fiancée à Amboiſe, n'ayant encore que cinq ans, au mois de Juillet 1483. un mois avant la mort de Louis XI. Le mariage n'ayant point eu lieu, il fallut rendre l'Artois & la Franche-comté, à Philippe fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, & frere de Marguerite, lequel le tranſmit à ſon fils Charles-quint, qu'il avoit eu de Jeanne, dite *la folle*, fille de Ferdinand & d'Iſabelle. Il y a une choſe digne de remarque dans ce traité, c'eſt que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI. l'engagement des princes du ſang, *ſubrogés au lieu des pairs.*

1483.

Edouard IV. dont la fille devoit épouſer le dauphin par le traité de Picquigni, fut offenſé du traité d'Arras, mais Louis XI. l'avoit mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce prince & Jacques III. roi d'Ecoſſe. Edouard mourut

mourut peu de tems après, empoiſonné, dit-on, par ſon frere Richard III. qui pour recueillir le fruit de ſon crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laiſſa regner l'aîné que deux mois, & monta ſur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V. & la briéveté de ſon regne, fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI. dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits..... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état ; il étoit léger à parler des gens, ſauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit aſſez craintif de ſa propre nature.* Il diſoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faiſoit de ne pas garder aſſez ſa dignité, *lorſqu'orgueil chemine devant, honte & dommage ſuivent de bien près.* Il diſoit encore, *que tout ſon conſeil étoit dans ſa tête*, parce qu'en effet il ne conſultoit perſonne : ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter ſur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroiſſoit, puiſqu'il portoit le roi & tout ſon conſeil. Il étoit jaloux de ſon autorité, au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoiſſance, & ayant appris que quelques-uns de ſes officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne ſe précipitât, il les chaſſa tous. Avare par goût, & prodigue par politique ; mépriſant les bienſéances ; incapable de ſentiment ; confondant l'habileté avec la fineſſe, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal ; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer ; né cependant avec de grands talens dans l'eſprit ; &, ce qui eſt ſingulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que ſa forme de vie, ſon caractere, & tout ſon extérieur auroient ſemblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille francs.

Il avoit une plaiſante ſuperſtition, il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non

plus prêter ſerment ſur la croix de ſaint Lo, (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore) cette croix de ſaint Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de S. Martin ſi révérées, & ſi redoutables ſous la premiere race. Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut ; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems : ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique, mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole : auſſi n'oſa-t-il renvoyer ſon médecin Coctier, accuſé de malverſations, parce que, dit Philippe de Comines, il ne l'eût oſé changer, attendu que le médecin qui connoiſſoit la foibleſſe de ſon maître, lui diſoit audacieuſement, & même en jurant, que *s'il l'envoyoit*, comme il avoit fait tant d'autres, il ne vivroit pas huit jours après. C'eſt lui qui a honoré les armoiries des Médicis de l'écuſſon de France. Il eut d'abord intention de ſe rendre chef de l'ordre de la Toiſon, & de la conférer à la mort de Charles *le Téméraire*, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne ; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal.

Le titre de *Majeſté*, peu connu juſqu'alors, commence à être donné aux rois.

Louis, venant a la Couronne la Bourgogne, par
la force des armes, bien qu'il y eut un dit que c'étoit
de droit, l'Anjou, le Maine, le Bauvois et la
Provence, comme héritiers de Charles Cte du Maine,
pour quelque tems l'Artois, et plusieurs villes de Picardie,
qui étoient des dépouilles de la maison de Bourgogne,
les Cés de Roussillon et de Cerdagne, sous prétexte
d'hypotheque, et le Cté de Boulogne par achat.

1483. *Avénement à la couronne.*

CHARLES VIII *parvient à la couronne l'an* 1483. *âgé de treize ans & deux mois. Il fut ſacré à Reims par l'archevêque Pierre de Laval.*

Du Haillan raconte une choſe bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter ſur un ſimple *oui-dire*, c'eſt que pluſieurs ont cru que Charles VIII. étoit un fils ſuppoſé, d'autres qu'il étoit bien le fils du roi, mais non de la reine ſa femme, Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit guéres.

EVÉNEMENS REMARQUABLES.

1483.

ANNE de France, dame de Beaujeu, ſœur de Charles, a le gouvernement de la perſonne du roi, comme l'avoit ordonné Louis XI. ſans qu'il y eût de régent en France, préférant ainſi ſa fille à ſa femme Charlotte de Savoie, mere de Charles VIII. mais qu'il n'eſtimoit pas.

1484.

Ce gouvernement lui eſt confirmé par les états généraux aſſemblés à Tours, malgré les oppoſitions du duc d'Orléans, qui, en ſa qualité de premier prince du ſang, vouloit avoir la principale autorité. Il voulut engager le premier préſident de la Vacquerie à faire agir le parlement ſuivant ſes vûes: le premier préſident lui répondit, pour éluder ſa demande, que le parlement n'étoit inſtitué que pour rendre la juſtice. On établit dans ces états un conſeil de dix perſonnes, où devoient aſſiſter les princes du ſang; ſavoir, le duc d'Orléans préſident, le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, François comte de Dunois. L'ordonnance faite ſur la réquiſition de ces états, eſt la premiere qui ait permis à toutes ſortes de perſonnes d'*eſter* en jugement par procureur.

Le roi commence ſon regne par un acte de clémence: il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frere de Jean, tué à Leictoure; il rend auſſi aux enfans de Jacques d'Armagnac une partie des biens de leur pere, qui avoient été confiſqués quand on lui ôta la vie, & il rappelle de ſon ban Jean d'Armagnac, évêque de Caſtres, frere de Jacques. Cette illuſtre maiſon touchoit à ſa fin, & nous la verrons éteinte ſous Louis XII.

1485.

La dame de Beaujeu qui s'étoit rendue la maîtreſſe,

FEMMES.	*ENFANS.*	1498. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne, laquelle étoit élevée à la cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouſer Charles VIII. mais elle fut renvoyée, & le roi épouſa		CHARLES VIII. *meurt au château d'Amboiſe le 7. avril 1498. âgé de près de vingt-ſept ans. Il avoit regné quinze ans.*	*Pape.* Sixte IV. 1484. On croit que ce pape eſt le premier qui ait mis ſon buſte ſur la monnoie. Innocent VIII. 14 2. Alexandre VI. 1503. *Maiſon Othomane.* Bajazet II. abdique 1512. *Empereurs.* Frédéric III. 1493. Maximilien. 1519. *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand. 1516. Iſabelle. 1504. *Rois de Portugal.* Jean II. 1495. Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Richard III. 1485. Henri VII. 1509. *Rois d'Ecoſſe.* Jacques III. 1488. Jacques IV. 1513. *Roi de Dannemarc & de Suéde.* Jean. 1513. *Rois de Pologne.* Caſimir IV. 1492. Albert. 1501. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1505.
Anne de Bretagne, le 6. décembre 1491. morte le 9. janvier 1514.	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après ſa naiſſance. François, mort peu après ſa naiſſance. Anne morte en bas âge. Charles VIII. *eut une fille naturelle nommée* Camille Palvoiſin.		

conclut un traité à Montargis avec les rebelles de Bretagne. Brouilleries de la dame de Beaujeu & du duc d'Orléans qui ſe retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avoit déja fait un voyage, attiré par Landais, favori de François II. duc de Bretagne, qui, voulant ſe faire un appui de ce prince contre tous les ſeigneurs de Bretagne, irrités de ſa faveur, le flattoit de l'eſpérance de lui faire épouſer Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens ſe trouverent les plus forts en Bretagne, & Landais fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien & le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le roi s'empare du comté de Comminge, pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conſeils au duc de Bretagne.

Richard III. le meurtrier de ſon frere & de ſes deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de ſon crime, car cette année Henri de la maiſon de Lancaſtre par ſa mere, défit & tua Richard, & fut roi ſous le nom de Henri VII. ainſi la branche de Lancaſtre qui avoit commencé à regner par Henri IV. remonta ſur le trône, d'où elle avoit été chaſſée par Edouard IV. qui étoit de celle d'Yorck. Dans Richard III. finit la race des rois Angevins, ſurnommés Plantagenets. La France ſervit Henri VII. dans cette grande entrepriſe. Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce même Henri VII. ſi digne de la couronne par ſes grandes qualités, & qui mérita d'être ſurnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas gentilhomme. Il ne deſcendoit point de Henri VI. mais il rapportoit comme lui ſon origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard, entr'autres enfans, eut un fils nommé Jean de Gand, duc de Sommerſet, qui fit la branche de Lancaſtre : ce Jean de Gand eut une arriere-petite-fille, nommée Marguerite de Sommerſet, laquelle épouſa Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre nobleſſe ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'épouſer Catherine de France, veuve de Henri V. & mere de Henri VI. Voilà le grand-pere de

MINISTRES.

Guillaume Briçonnet, cardinal 1514.

Secretaires des finances.

Jean Bourré du Pleſſis.

Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout ſon éclat & toute ſon autorité.

GUERRIERS.

Connétables.

Jean de Bourbon. 1488.

Maréchaux de France.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

Phil. de Crevecœur Deſcordes. 1494.

Jean de Baudricourt. 1499.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guil. de Rochefort. 1491.

Adam Fumé, G. D. S. 1494.

Etienne Bertrand. 1483.

Robert Briçonnet. 1497.

Gui de Rochefort. 1507.

Premiers Préſidens.

Jean de la Vacquerie. 1497.

Pierre de Courtardi. 1505.

Procureurs du roi.

Jean de Nanterre, reçu en 1484.

Chriſtophe de Carmone, vivant en 1499.

Jean Luillier. 1496.

J. Burdelot. 1507.

Avocats du roi.

Jean de Nanterre, vivant en 1488

Pierre de Courtardi. 1505.

Jean de Montmirail, reçu en 1491.

Guillaume Volant, reçu en 1497

SAVANS & Illuſtres.

Rod. Agricola. 1486

Annius de Viterbe. 1492.

Herm. Barbarus. 1493.

Gabriel Biel. 1495.

M. Boiardo, vers 1490.

Olivier le Daim. 1484.

Martial de Paris, vers 1492.

Jean Michel, premier médecin de Charles VIII. 1495.

J. Pic de la Mirandole. 1494.

Ange Politien. 1494.

Jer. Savonarole. 1498.

Henri VII. lequel par conſéquent n'avoit d'autre droit à la couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriére petite-fille d'Edouard III. Cependant comme les droits de la branche d'Yorck pouvoient lui être oppoſés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancaſtre qu'il repréſentoit, en épouſant Eliſabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'épouſer qu'après ſon couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenoit d'elle la couronne. Elle mourut en 1502.

1486. 87.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême & le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit ſous le regne précédent, s'étoit lié aux rebelles : on le fait priſonnier. Le roi en 1487. prend pluſieurs villes, mais il leve le ſiége de Nantes : il a d'ailleurs de grands avantages contre l'archiduc du côté de l'Artois.

1488. 89.

Bataille de Saint Aubin, où le duc d'Orléans eſt fait priſonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvenement, *car elle en étoit un peu épriſe*, (Brantôme.) C'étoit Louis II. ſire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandoit l'armée du roi. Il n'avoit pas trente ans. Il venoit d'épouſer Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpenſier, le plus illuſtre parti du royaume par ſa naiſſance & par ſes biens, & il avoit réuni tous ceux de la maiſon d'Amboiſe, par Marguerite d'Amboiſe ſa mere qui en étoit héritiere : il fut tué à la bataille de Pavie. Mort de François II. duc de Bretagne, qui ne laiſſe que des filles. La cour de ce prince ſervoit de retraite à tous les mécontens, les ducs d'Orléans, d'Alençon, les deux comtes de Dunois, le comte de Comminge, le prince d'Orange, les ſeigneurs de Loheac, de Beuil, de Chaumont, Campobaſſo, &c. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince, en 1489. épouſe par procureur Anne de Bretagne.

1490.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

1490. 91.

Le roi, ſans conſulter ſa ſœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partiſans de ce prince, qui étoient auprès de la ducheſſe de Bretagne, & le prince lui-même agiſſent pour rompre ſon mariage avec Maximilien. Charles VIII. en 1491. épouſe Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien, à qui il renvoie ſa fille Marguerite qu'il avoit fiancée : c'eſt cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Eſpagne, enſuite au duc de Savoie, & qui depuis, étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-bas. Charles & Anne ſe cédent mutuellement leurs droits ſur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buſte en France, eſt celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII. & pour Anne de Bretagne. (*Bizot.*) La ville d'Aquila battit, en l'honneur de ce prince, une monnoie dont la légende étoit françoiſe.

1492.

Henri VII. jaloux de l'augmentation de puiſſance que donnoit à Charles VIII. ſon mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien ; il met le ſiége devant Boulogne, & puis s'accommode. Il étoit rappellé en Angleterre par la ſuppoſition de Perkins, qui ſe diſoit duc d'Yorck, fils d'Edouard IV. mis à mort par Richard III. ſon oncle. L'impoſture de Perkins étoit appuyée par la ducheſſe douairiere de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV. qui cherchoit à venger la branche d'Yorck de celle de Lancaſtre. La domination des Maures en Eſpagne finit par la priſe de Grenade. Chriſtophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand & Iſabelle, découvre la fameuſe iſle de Cuba, & puis l'iſle Hiſpaniola, aujourd'hui nommée S. Domingue. Quelques années après (1498.) Américo Veſpuce, Florentin, découvrit le continent de l'Amérique, & lui donna ſon nom. Les tems ſont bien différens ! dans le huitiéme & le neuviéme ſiécle, c'étoient des barbares qui venoient faire des incurſions chez les peuples policés, dans celui-ci ce ſont des peuples policés qui vont ſubjuguer des barbares. (*Hiſt. Univ. de V.*) Vers l'an 1402. Jean de Bethencourt, gentilhomme Normand, chambellan de

Charles VI. & couſin de l'amiral de France, avoit déja voyagé aux iſles Canaries, & s'en étoit fait déclarer ſouverain.

Mort de Laurent de Médicis, ſurnommé le grand & le pere des lettres, chef de la république de Florence; il étoit fils de Côme, dit le grand, frere de Julien, qui fut aſſaſſiné dans la conjuration des Pazzi, & biſayeul de Catherine de Médicis; le premier grand duc de cette maiſon, dit Côme I. mort en 1574. étoit d'une branche cadette, & fut grand-pere de Marie de Médicis, femme de Henri IV.

1493.

Charles VIII. dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le roi des Romains, ſans conſerver les avantages qu'il avoit eus ſur lui, & avec le roi d'Arragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Rouſſillon, ſans même exiger de lui trois cens mille écus que Louis XI. avoit donnés: on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard, cordelier. Le Rouſſillon reſta depuis ce tems à l'Eſpagne, juſqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. en 1640. Le royaume de Naples continuoit à être le théatre des plus grandes révolutions. (Voy. les années 1255. & 1292.) La premiere maiſon d'Anjou y avoit fini dans la perſonne de Jeannelle en 1435. La deuxiéme maiſon d'Anjou fut moins heureuſe que la premiere: elle y avoit été appellée dès 1382. pour venger les entrepriſes que les différentes branches de la premiere faiſoient les unes ſur les autres, enſorte que ces deux maiſons ſe trouverent à la fin contemporaines, l'une regnant, l'autre toujours prête à regner & ne regnant jamais. La premiere maiſon s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les deſcendans de Louis, chef de la deuxiéme maiſon, ne purent défendre le trône de Naples contre les rois d'Arragon, (Voy. les années 1255. 1292. & 1382.) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonſe, dit le *Magnanime*, protecteur des lettres, mort en 1458. qui fit reconnoître Ferdinand, ſon fils bâtard, pour ſon héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'étoit même pas bâtard d'Alphonſe, c'étoit un enfant qu'avoit ſuppoſé une courtiſane

maîtreſſe d'Alphonſe, à qui elle avoit perſuadé qu'il en étoit le pere : auſſi le pape, dit Giannone, regardoit la couronne de Naples comme dévolue au ſaint ſiége faute d'héritiers. C'eſt ce Ferdinand qui y regnoit lors de l'entrepriſe de Charles VIII. dont le droit étoit fondé ſur la ceſſion faite au roi ſon pere par Charles d'Anjou, que ſon oncle René avoit fait ſon héritier. (Voy. l'année 1480.)

Les différends ſurvenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II. roi de Portugal, au ſujet de leurs conquêtes, engagerent le pape Alexandre VI. à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*, mais les Eſpagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le pape avoit marqué; en réglerent un autre qui s'appella *Démarcation*, à cauſe qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III. empereur : il avoit pris pour deviſe les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainſi : *Auſtriæ eſt imperare orbi univerſo.* Aſſurément jamais prince de cette maiſon ne mérita moins une deviſe ſi faſtueuſe : il mourut mépriſé de tout l'Empire à l'âge de ſoixante & dix-huit ans, & depuis Auguſte il eſt le ſeul empereur Romain qui ait occupé le trône impérial pendant plus de cinquante ans : il avoit épouſé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avoit tourné la tête du malheureux Juan de Silva qui ſe fit hermite. Maximilien lui ſuccéda.

1494.

Départ du roi pour l'Italie : de Veſc, & Guillaume Briçonnet, dit le cardinal de S. Malo, frere du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entrepriſe, dont l'amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maiſon d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun ſuivant leur intérêt : les Vénitiens, par l'eſpérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI. pour procurer des établiſſemens à ſa famille, mais ſur tout Ludovic Sforce, qui avoit formé le projet d'uſurper le duché de Milan ſur ſon neveu Galéas, qu'il méditoit d'empoiſonner, & qui vouloit donner aſſez d'affaires à Ferdinand roi de Naples,

dont la petite-fille avoit épouſé Galéas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand, ſaiſi de terreur, meurt d'apoplexie : Alphonſe ſon fils lui ſuccéde. Jean Galéas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoiſonné, & quoiqu'il eût laiſſé un fils, Ludovic Sforce eſt fait duc de Milan, & en reçoit l'inveſtiture de l'empereur. Le roi eſt reçu dans Florence le 17 novembre : il entre dans Rome en vainqueur, à la lueur des flambeaux, le 31. décembre. Dès le 6. ſeptembre de cette même année, André Paléologue, deſpote de Romanie, ſeul héritier de l'empire de Conſtantinople, après la mort de Conſtantin Paléologue ſon oncle, que Mahomet II. en avoit dépouillé, céda tous ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople au roi Charles VIII. & à ſes ſucceſſeurs ; cette donation fut faite à Rome en préſence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de ſa majeſté. Paléologue ne cédoit pas grand'choſe, & il s'étoit rendu mépriſable par le mariage infame qu'il contracta avec une courtiſane Grecque. Mais il faut que Charles VIII. n'ait pas fait grand cas de cette ceſſion, puiſqu'il ne paroît aucune trace de ſon acceptation, & que ſix ans après Paléologue fit la même ceſſion à Ferdinand & Iſabelle.

Le roi délivre la ville de Piſe du joug des Toſcans, qui bientôt la remirent en ſervitude.

1495.

Charles VIII. fait des actes de ſouveraineté dans Rome. Alexandre VI. capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime frere de Bajazet, dont le roi pouvoit faire uſage, dans la vûe qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs ; on dit qu'il avoit été empoiſonné.

Alphonſe, roi de Naples, voyant ſes ſujets ébranlés à l'approche du roi, & ſentant qu'il n'étoit pas aimé, remet ſa couronne à ſon fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage & chéri des peuples ; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût s'oppoſer à leurs progrès. Ferdinand ſe retire, & Charles VIII. entre victorieux dans Naples le 21. février avec les ornemens impériaux. Etoit-ce comme empereur de

Conſtantinople, dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors ? & ſeroit-ce une ſuite de la ceſſion que lui avoit faite André Paléologue ? Le P. Daniel ne porte pas ſes vûes de ce côté-là, & dit que cet appareil *fit ſoupçonner à l'empereur* (Maximilien) *qu'il vouloit lui enlever la dignité impériale.* Toutes ces conquêtes ſe font en moins de ſix mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue conclue à Veniſe entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, dit *le Beau* ſon fils, Ferdinand, roi d'Arragon, Henri VII. roi d'Angleterre, Ludovic Sforce, & les Vénitiens, pour chaſſer Charles VIII. d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoüe, où ce prince fit voir les plus grandes preuves de valeur, donnée le 6. juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita ſon retour, & lui donna le moyen d'aller au ſecours du duc d'Orléans aſſiégé dans Novarre par Ludovic; mais il fallut rendre Novarre, ainſi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au roi & au duc d'Orléans, & pour une promeſſe qu'il comptoit bien de ne pas tenir, d'envoyer du ſecours aux François reſtés dans le royaume de Naples. Le comte de Vendôme, ayeul d'Antoine de Bourbon, ſe ſignala à la bataille de Fornoue. Charles VIII. lui rendit alors tous les biens confiſqués ſur le connétable de S. Paul, dont il avoit épouſé la petite-fille; c'eſt une choſe à remarquer, que cette branche de Vendôme, tige de la maiſon regnante, s'enrichit par les ſucceſſions de deux rebelles, car la branche de Montpenſier obtint auſſi le retour des biens confiſqués ſur le connétable de Bourbon. Malgré la bataille de Seminare, gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples eſt repris en auſſi peu de tems qu'il avoit été conquis; Ferdinand y eſt rappellé par ſes ſujets, & eſt ſecondé par Gonſalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand le Catholique, roi d'Eſpagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune; il meurt ſans laiſſer d'enfans : Frédéric ſon oncle lui

ſuccéde. Guichardin remarque que dans l'eſpace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Ferdinand, Alphonſe, Ferdinand II. Charles VIII. & Frédéric. Le comte de Montpenſier, que Charles VIII. avoit fait Viceroi de Naples, meurt de la peſte à Pouzzoles.

Établiſſement de la compagnie des Cent Suiſſes, dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

1497.

Malgré l'événement funeſte de l'entrepriſe de Naples, on vouloit engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes ; mais le duc d'Orléans qui voyoit la ſanté du roi chancelante, & que la mort du dauphin, âgé de trois ans, rendoit l'héritier préſomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni ſouffrir qu'il repaſſât les monts : ce prince lui-même n'en avoit pas grande envie, il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la reine*, (c'étoit ainſi qu'on appelloit les filles de qualité, qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etabliſſement du grand conſeil en cour ſouveraine ; le chancelier en eſt le chef. François I. créa un premier préſident, (qui fut ſupprimé dans la ſuite) & attribua à cette cour la connoiſſance des procès concernant tous les bénéfices conſiſtoriaux. Louis XIV. en 1690. créa un premier préſident & huit préſidens en titre d'office, qui furent ſupprimés en 1738. & que Louis XV. remplaça par un conſeiller d'état & huit maîtres des requêtes. Charles VIII. ainſi que ſon prédéceſſeur, eut des Suiſſes dans ſes armées ; il y ajouta des Lanſquenets, c'eſt-à-dire, de l'infanterie Allemande. L'infanterie Françoiſe, compoſée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle eſtime.

Charles VIII. dit Comines, *ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu ; mais il étoit ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.*

A ſa mort, Anne de Bretagne mit une cordeliére à ſes armes : cet uſage s'eſt conſervé.

1498. *Avénement à la couronne.*

LOUIS XII. *surnommé* le Pere du peuple *depuis l'assemblée de 1506, petit-fils de Louis duc d'Orleans & de Valentine de Milan, & fils de Charles duc d'Orleans & de Marie de Cléves, parvient à la couronne l'an 1498. âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Rheims par l'archevêque Guillaume Briçonnet; il avoit pour devise un Porc-épic, avec ces mots,* Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII. on soutint que Louis duc d'Orleans n'pouvoit succéder & étoit déchu de son droit à la couronne, pour avoir servi le duc de Bretagne, qui étoit en guerre avec la France?

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1498.

CE fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII. à la bataille de Saint Aubin, que ce prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans.* Le mot d'Adrien n'est pas moins beau : parvenu à l'empire, il dit dans les mêmes circonstances, à un homme qui le haïssoit, *vous voilà sauvé.*

On ne devoit pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'étoit opposé à la seconde entreprise sur le royaume de Naples, dût reparoître en Italie aussi-tôt qu'il eut hérité de la couronne : les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI. vouloit procurer un établissement en France au cardinal César Borgia son fils, qui étoit dégoûté de l'état ecclésiastique, & qui en effet fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puissances rechercherent Louis XII. qui, outre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avoit les siens à exercer sur le Milanois. Valentine de Milan sa grand'mere, sœur unique du dernier duc de la famille des Viscomti, en étoit la seule héritiere ; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainsi déclaré par son contrat de mariage avec Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce contrat avoit été confirmé par le pape, autant qu'il étoit en lui, l'empire vacant ; & l'empereur donna depuis l'investiture de ce duché à Louis XII. en 1501. mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du duc de Milan, s'en étoit fait duc, & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendoit, y régnoit alors, après avoir fait empoisonner son neveu, & en avoit reçu l'investiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit,

FEMMES.	*ENFANS.*	1515. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne, fille de Louis XI. mariée en 1476. Louis XII. en 1498. fit déclarer ſon mariage nul, & Jeanne ſe retira à Bourges, où elle fonda en 1501. l'ordre des Annonciades, dont elle prit l'habit, ſans faire de vœux; le Berri lui fut donné en uſufruit, & elle ſe nomma ducheſſe de Berri, morte en 1504.		LOUIS XII. *meurt dans ſon hôtel des Tournelles à Paris le premier janvier 1515. âgé de cinquante-trois ans; il en avoit regné dix-ſept. Il eſt enterré à ſaint Denis.* A ſa mort, les *Crieurs des corps*, en ſonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, *le bon roi Louis, pere du peuple, eſt mort.*	*Papes.* Alexandre VI. 1503. Pie III. 1503. Jules II. 1513. Léon X. 1521. *Maiſon Othomane.* Bajazet II. abdique 1512. Selim I. 1520. *Empereur.* Maximilien I. 1519. *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand. 1516. Iſabelle. 1504. Philippe I. 1506. *Roi de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Henri VII. 1509. Henri VIII. 1547. *Rois d'Ecoſſe.* Jacques IV. 1513. Jacques V. 1542. *Rois de Dannemarc & de Suède.* Jean. 1513. Chriſtiern II. chaſſé 1523. *Rois de Pologne.* Albert. 1503. Alexandre. 1506. Sigiſmond I. 1548. *Czars.* Iwan Baſilowitz. 1505. Baſile Iwanowitz. 1533. *Maximilien lui donna le titre d'empereur.*
Anne de Bretagne, mariée le 8. janvier 1499. morte le 9 janvier 1514. Ce fut elle qui fonda les Bons-hommes.	Deux princes, morts au berceau.		
	Claude, qui épouſa François I. roi de France.		
	Renée, qui épouſa le duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épouſa François duc de Guiſe.		
Marie d'Angleterre, qui étoit ſœur de Henri VIII. mariée l'an 1514. remariée, trois mois après la mort du roi, au duc de Suffolc, morte en 1534. Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	*Fils naturel.* Michel de Buci, archevêque de Bourges. 1512.		

Edit, par lequel il eſt ordonné qu'à l'avenir les baillis & ſénéchaux ſeroient gradués.

1499.

Louis XII. épouſe Anne de Bretagne : la deſtinée de cette princeſſe étoit ſinguliere. Elle fut femme de Charles VIII. en faiſant une eſpece de divorce avec Maximilien qu'elle avoit épouſé par procureur, & elle ne ſe maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne ſa premiere femme ; il avoit épouſé celle-ci avec des proteſtations de la violence que Louis XI. lui avoit faite : à la mort de Louis XI. il avoit envoyé à Rome pour obtenir la diſſolution de ſon mariage, mais la dame de Beaujeu empêcha qu'il ne l'obtint, & enfin à la mort de Charles VIII. il demanda au pape que ſon mariage fût déclaré nul, & ſur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement ſur cet événement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé ſon mariage avec Anne de Bretagne ; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, penſe que ce pouvoit bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de paſſion. Il étoit porté par le traité conclu avec les états de Bretagne, que ſi Charles VIII. mouroit ſans enfans avant la ducheſſe, elle épouſeroit ſon ſucceſſeur.

La cour ſouveraine de Normandie, dite l'Échiquier, eſt érigée en parlement, & rendue perpétuelle. Le roi diſpenſe Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche & ſeigneur des Pays-bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois : il envoie ſon chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanez faite dans l'eſpace de vingt jours par l'armée du roi, ſous la conduite de Louis de Luxembourg comte de Ligni, de Robert Stuart ſeigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce, ſeigneur Milanois. Le roi fait ſon entrée dans Milan le 6. octobre, & en laiſſe le gouvernement à Trivulce. Gênes ſe ſoumet.

MINISTRES.

Georges, cardinal d'Amboiſe. 1510.

Ce miniſtre, dit Mezerai, fut juſtement aimé de la France & de ſon maître, parce qu'il les aimoit tous deux également.

François le Roi Chavigni, grand aumônier. 1515.

Secretaires des finances.

Florimond Robertet.

Robert Gedoin.

B. Bochetel.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

J. Jacques Trivulce. 1518.

Charles d'Amboiſe de Chaumont. 1511.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524.

Robert Stuart d'Aubigni. 1521.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gui de Rochefort. 1507.

Jean de Ganai. 1512.

Etienne Poncher. 1524.

Premiers Préſidens.

Jean de Ganai. 1512.

Antoine Duprat. 1535.

Procureur du roi.

Guillaume Rogier. 1523.

Avocats du roi.

Jean Olivier, vivant en 1517.

Roger Barme, vivant en 1517.

Jean le Liévre. 1521.

SAVANS & Illuſtres.

Amérie Veſpuce. 1516.

Phil. Beroald. 1505.

Amb. Calepin. 1510.

Dem. Chalcondyle. 1513.

Ant. Urceus Codrus. 1500.

Chriſt. Colomb. 1506.

Philippe de Comines. 1509.

Jean Deſpautere, après 1514.

Jerôme Donat, vers 1499.

Marſile Ficin. 1499.

S. François de Paule. 1507.

Robert Gaguin. 1502.

Octav. de S. Gelais. 1502.

Nicole Gilles. 1503.

Jean le Maire, vers 1510.

Olivier de la Marche. 1501.

Jov. Pontanus. 1503.

Louis Vivès, vers 1500.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chaſſé du Milanez, y étoit rentré, & avoit repris pluſieurs places. Le roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui d'intelligence avec les Suiſſes de l'armée de Ludovic, fait ce duc priſonnier; on le conduiſit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut ſurnommé le More, non à cauſe de la couleur de ſon teint, car il étoit plûtôt blanc que noir, mais par alluſion au mot Italien *moro*, qui ſignifie un mûrier, & qu'il avoit pris pour ſa deviſe, regardant cet arbre comme le ſymbole de la prudence. (*Mem. de l'Acad. des B. L. T. XVI.*) Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboiſe, frere du Cardinal, en eſt fait gouverneur.

Louis XII. & Ferdinand le Catholique, roi d'Eſpagne, conviennent de partager le royaume de Naples.

Naiſſance de Charles-Quint le jour de ſaint Mathias, jour qui fut conſtamment heureux pour ce prince dans la ſuite de ſa vie. Maximilien diviſe l'Empire en dix cercles; il en inſtitue ſix en 1500. & quatre en 1512. Il y avoit déja eu une premiere diviſion de l'Empire en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II. dans une diette de Nuremberg en 1438.

1501.

Louis XII. & Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée Françoiſe, & Gonſalve de Cordoue, dit *le grand capitaine*, celle du roi Catholique : on a dit qu'il avoit été aſſez attaché à la reine Iſabelle, pour avoir déplu depuis au roi Ferdinand.

Frédéric, roi de Naples, ſe retire en France, il traite avec Louis XII. à qui il céde ſes droits ſur la portion de ſes états que le traité de partage de 1500. adjugeoit à ce prince. Cette ceſſion ſe fait ſous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine, &c. pour Frédéric & ſa poſtérité *mâle & femelle* : il

mourut à Tours en 1504. Anne de Laval ſa petite-fille, épouſa en 1521. François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maiſon au royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une tréve avec lui.

Création du parlement d'Aix.

1502.

Les François & les Eſpagnols ſe brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les François ont d'abord l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chaſſé lors du voyage de Charles VIII. en Italie. Louis XII. maintient cet état en république. Le traité de paix perpétuelle ſigné cette année entre Henri VII. & Jacques III. roi d'Ecoſſe, eſt remarquable en ce que le mariage de Marguerite, fille de Henri avec Jacques Stuart, conclu par ce traité, porta la couronne d'Angleterre dans la maiſon de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg, (depuis Charles-Quint) les rois de France & d'Eſpagne ſe deſſaiſiroient, le premier du royaume de Naples, le ſecond, des duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune princeſſe & du jeune prince. Conſéquemment à ce traité, Louis XII. envoya ordre à ſes Généraux de reſter dans l'inaction. Ferdinand, moins fidéle à ſes engagemens, mande à Gonſalve, de n'y avoir point d'égard. Gonſalve continue la guerre; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du ſecours. D'Aubigni eſt défait à la bataille de Seminare le vendredi 21. avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant; & le 28. du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cérignole gagnée par Gonſalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action (& en qui finit la branche d'Armagnac, deſcendant de Caribert, fils de Clotaire II.) entraîna la

perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées ſont l'époque de la ſuperſtition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

Mort d'Alexandre VI. le 18. août : il fut auſſi politique que cruel, ce qui ne s'allie guéres, & la Providence permit que tous ſes crimes tournaſſent au profit de l'Egliſe. En effet, c'eſt principalement depuis Alexandre VI. que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes ſéculiers. Alexandre & Jules, avoient pris deux noms qui convenoient plus à leur caractere qu'à celui de ſouverain pontife. François Piccolomini, qui lui ſuccéde ſous le nom de Pie III. meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Rovere eſt fait pape ſous le nom de Jules II. après avoir amuſé le cardinal d'Amboiſe, qui auroit pû être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes Françoiſes. Ces révolutions de la cour de Rome acheverent de perdre les affaires de France, dont l'armée commandée ſucceſſivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue battu au paſſage du Gariglian, & par le marquis de Saluces défait au même lieu, ſe détruiſit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour ſe venger de ſes perfidies, lui coûterent beaucoup, & ne lui produiſirent aucun avantage.

Céſar Borgia eſt enlevé par Gonſalve, & envoyé en Eſpagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'inveſtiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Iſabelle de Caſtille, d'hydropiſie, âgée de cinquante-quatre ans. Cette princeſſe, ſœur de Henri IV. dit l'*Impuiſſant*, avoit ſuccédé à ſon frere au préjudice de Jeanne ſa niéce, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on prétendoit que la reine avoit eue de Bertrand de la Cueva, d'accord avec ſon mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Iſabelle avoit eu de Ferdinand d'Arragon entre autres enfans, Jean, qui laiſſa veuve Marguerite d'Autriche, & Jeanne, dite *la Folle*, morte en 1554. femme de Philippe ſur-

nommé *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien. De ce mariage nâquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe ſuccéde à Iſabelle ſa belle-mere dans le royaume de Caſtille, dont l'adminiſtration avoit été réſervée à Ferdinand, par le teſtament d'Iſabelle, que l'on a cru ſuppoſé, mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe ſon gendre en Eſpagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller ſon gendre Philippe de la Caſtille, tente d'épouſer cette même Jeanne, fille de Henri IV. qu'il avoit fait déclarer bâtarde : n'ayant pû y réuſſir, il épouſe Germaine de Foix, fille de Marie ſœur de Louis XII. qui donne pour dot à ſa niéce ſes droits ſur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avoit confirmé, par un traité conclu à Blois la promeſſe de marier ſa fille Claude avec Charles, fils de Philippe ; les conditions en étoient trop onéreuſes à Louis XII. pour qu'il les tînt : il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne ſe feroit point, & la princeſſe Claude fut fiancée à François comte d'Angoulême. La ſéance de ces états eſt remarquable ; le roi y avoit à ſa droite le cardinal d'Amboiſe, le cardinal de Narbonne, le chancelier & pluſieurs prélats : de l'autre côté M. le duc de Valois, les princes du ſang, & ſeigneurs & barons, le premier préſident du parlement, & pluſieurs conſeillers. Ce fut dans cette aſſemblée que les États du royaume eurent leur audiance ; par où il paroît que les perſonnes accompagnant le roi ſont diſtinguées des États généraux. Mort de Philippe roi de Caſtille. Les Génois ſe révoltent contre Louis XII. qui repaſſe les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis ſur ſa cotte d'armes pour deviſe, *Non utitur aculeo rex cui paremus* : c'étoit un roi des Abeilles environné de ſon eſſain. Entrevue du roi & de Ferdinand à Savonne.

Le roi, ſuivant l'intention de Philippe, eſt déclaré par les États de Flandres, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, & il confirme le choix que ce prince avoit fait de Philippe de Croui,

ſeigneur de Chiévres, pour ſon gouverneur. On peut être ſurpris de voir le roi de France nommé à la tutelle de Charles, & l'accepter. Mais ſi Philippe, qui d'ailleurs avoit eſtimé & aimé le roi toute ſa vie, crut par-là piquer d'honneur Louis XII. le roi de France de ſon côté, en acceptant cette tutelle, ſe débarraſſoit de toute inquiétude du côté des Pays-bas, & ſe mettoit en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaſton de Foix, fils de Marie de Foix, la ſœur de Louis XII.

Le parlement de Toulouſe fait le procès au maréchal de Gié, qui eſt ſuſpendu des fonctions de ſa charge de maréchal de France pour cinq ans : c'étoit un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui croyant le roi Louis XII. à l'extremité, avoit fait charger trois ou quatre batteaux de ce qu'elle avoit de plus précieux, pour le tranſporter dans ſa ville de Nantes en Bretagne, dont la ſouveraineté lui devoit revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter ces batteaux entre Saumur & Nantes : le roi en revint, la reine ne pardonna pas au maréchal de Gié qu'elle pourſuivit toute ſa vie.

L'an 1506. le 18 avril, Jules II. poſa la premiere pierre de l'Egliſe de ſaint Pierre de Rome.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens ; entre le pape Jules II. l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboiſe & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas. Cette princeſſe étoit fille de Maximilien & de Marguerite de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII. qui la renvoya, puis mariée à Jean, infant d'Eſpagne, qui la laiſſa veuve peu de tems après, elle finit par épouſer Philibert II. duc de Savoie, mort en 1504. elle mourut en 1530. Elle a compoſé divers ouvrages en proſe & en vers.

La ligue de Cambrai réuniſſoit des puiſſances jalouſes l'une de l'autre, mais ſur tout de la France, & qui toutes comptoient ſe ſervir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la république de Veniſe de ce qu'elle avoit pris ſur eux ; enſorte que chacun des

des confédérés avoit intention de ſe retirer de la ligue ſi-tôt qu'il ſeroit rentré dans ce qui lui appartenoit. Une ligue entrepriſe dans de pareilles vûes ne pouvoit ſubſiſter long-tems : Louis XII. l'objet de la jalouſie de l'Italie, en fut la premiere victime, & les Vénitiens au contraire, en détachant ſucceſſivement les confédérés, finirent par ſe retrouver les plus forts, & par rentrer dans toutes leurs poſſeſſions. Les Turcs propoſerent aux Vénitiens de venir à leur ſecours, mais cette ſage république reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur, que le Chrétien pour ennemi, & ſe contenta d'accepter du ſalpêtre, du froment, & d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII. en perſonne, contre les Vénitiens, le 14 mai : il avoit ſous lui les maréchaux de Chaumont & de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, &c. Le comte de Dunois, qui avoit été fait duc de Longueville en 1505. commandoit l'arriere-garde. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le pape & le roi des Romains profiterent, ainſi que le roi, des ſuites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus ? Mais ce que l'on a dit eſt bien vrai, *que les grandes puiſſances s'affoibliſſent en s'uniſſant.* Le roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés : Ferdinand devenoit ſuſpect, par la reſtitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite : le pape commençoit à être jaloux du roi de France ; tout cela détermina Louis XII. qui ne ſe portoit pas bien, à repaſſer les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le ſiége de Padoue.

Mort de Henri VII. roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autoriſe toujours des actes de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le chancelier Bacon : celui-ci l'a tranſmis à la poſtérité comme un prince digne d'être ſurnommé le Salomon de l'Angleterre : Rapin au contraire nous le repréſente

comme un prince agiſſant toujours par des motifs perſonnels; ne voulant point la guerre, mais employant les démonſtrations qu'il en fit, pour tirer des ſubſides de ſon parlement, pour ſe maintenir par-là ſur un trône où ſon droit étoit aſſez équivoque, & finiſſant toujours par s'accommoder avec ſes ennemis pour de l'argent: enſorte, dit le P. d'Orléans, qu'il vendoit la guerre à ſes ſujets, & la paix à l'étranger. Rapin Thoiras lui reproche ſur tout de n'avoir pas traverſé le deſſein de Louis XII. de s'emparer de la Bretagne, dont il étoit ſi fort de l'intérêt de l'Angleterre d'empêcher la réunion à la couronne de France.

1510.

Jules II. qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à peu près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il ſe ligue contre eux avec Ferdinand, avec Henri VIII. roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de ſuccéder à ſon pere Henri VII. & avec les Suiſſes, mécontens de ce que le roi leur avoit refuſé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs penſions. Jules II. preſſe vivement la guerre contre le duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de ſaint Félix. Cependant le roi mécontent du pape, aſſemble un concile national à Tours, où ſe trouva le cardinal de Gurce, envoyé de l'empereur, & dans lequel on convint d'aſſigner un concile général à Piſe.

1511.

Jules II. prend la Mirandole en perſonne. Chaumont meurt; Trivulce prend ſa place. Le pape qui eſt cité au concile général de Piſe, par Louis XII. & par le roi des Romains, en convoque un de ſon côté au palais de Latran. Journée de la Baſtide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du pape & celle des Vénitiens. Le pape effrayé, tente des accommodemens, mais les ſcrupules qu'Anne de Bretagne inſpiroit à Louis XII. ſur une guerre entrepriſe contre le ſaint pere, l'eurent bien-tôt raſſuré. Le concile

de Piſe aſſemblé le 30. octobre, eſt transféré à Milan. Les Suiſſes entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes Françoiſes. Gaſton de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par ſa mere Marie, ſœur de Louis XII. & Trivulce, ſe retirerent dans Milan, qui eût couru grand riſque, ſi les Suiſſes, ſans qu'on en ait jamais ſu la raiſon, n'avoient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avoient été gagnés par l'argent de la France.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le ſiége de Boulogne à Pierre Navarre, général de Ferdinand : il court au ſecours de Breſſe, qu'il reprend ſur les Vénitiens : il fait le ſiége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11. avril, où l'armée des confédérés eſt taillée en piéces. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, ſecondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, d'Yves d'Alegre, qui y perdit la vie, &c. voulant envelopper un reſte d'Eſpagnols qui ſe retiroient en bon ordre, eſt tué à l'âge de vingt-trois ans : ſa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabannes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une tréve avec les Vénitiens. Louis XII. qui voit toute l'Europe liguée contre lui, ſur tout les Suiſſes qui s'étoient avancés vers le Milanez, rappelle ſes troupes, & ne conſerve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, & quelques autres places. Gênes ſe révolte, & ſe donne pour duc Jean Frégoſe. Le concile de Piſe transféré à Milan, ſe continue à Lyon. Le pape jette un interdit ſur le royaume de France, & en particulier ſur la ville de Lyon. Le roi des Romains ſe ſépare du concile de Piſe, & adhére à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre ſur Jean d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix ſa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape Jules II. le ſeconde ou le prévient dans cette entrepriſe par le decret qu'il publia en 1512. dans le concile de Latran ; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. & fauteur du concile de

Piſe. On dit que Charles V. & Philippe II. ſon fils, recommanderent en mourant à leurs héritiers, la reſtitution de la Navarre; ce qui eſt conſtant, c'eſt que malgré le decret de Jules II. le pape Pie IV. reçut en 1561. le ſerment d'obéiſſance d'Antoine de Bourbon en qualité de roi de Navarre. (*Boſſuet, Déclar. du Clergé de France*, 1682. *Tom. II.*) Louis XII. ſecourt Jean d'Albret, mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entrepriſe inutile, & força le roi de Navarre & la Palice à lever le ſiége de Pampelune. Catherine de Foix diſoit au roi ſon mari, après la perte de ce royaume: *Dom Jean, ſi nous fuſſions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, eſt rétabli dans le Milanez, & les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I. a deſſein de ſe faire pape. Voici ce qu'il écrit à ſa fille Marguerite, (t. 4. p. 1. du recueil des Lettres de Louis XII.) » Nous ne trouvons aucun motif ſuffiſant pour » nous remarier, mais nous avons pris la réſolution d'envoyer » demain à Rome M. de Gurce, évêque, afin de convenir avec » le pape des moyens qu'il faudra employer pour qu'il me prenne » pour ſon coadjuteur; enſorte qu'après ſa mort je puiſſe être » aſſuré d'être pape, &c.

1513.

Mort de Jules II. le 21. février; Jean, cardinal de Médicis, lui ſuccéde ſous le nom de Léon X. Maximilien, qui s'étoit raccommodé avec Jules II. continue d'être lié avec ſon ſucceſſeur. Le roi fait une tréve d'un an avec Ferdinand; il ſe lie avec les Vénitiens: ſon armée commandée par Louis de la Trimouille, reprend le Milanez pour la troiſiéme fois. Gênes eſt ſoumiſe de nouveau, mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suiſſes contre la Trimouille le 6. Juin, chaſſe enfin les François du Milanez. Gênes ſe révolte. » Louis XII. dit Machiavel, fit cinq fautes capitales en Italie: il ruina les foibles, il aug» menta la puiſſance d'un puiſſant, il y introduiſit un étranger » trop puiſſant: il n'y vint point demeurer, & il n'y envoya » point de colonies. «

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Maximilien, Henri VIII. & les Suiſſes, attaquent la France. Les Anglois mettent le ſiége devant Térouéne, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les François furent mis en déroute. La priſe de Tournai ſuivit celle de Térouéne. Les Suiſſes attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille ſauva par un traité du 13. ſeptembre, avantageux pour eux, & dont il comptoit bien être déſavoué. Ce grand homme fut tué depuis à côté du roi, à la bataille de Pavie. Les Vénitiens de leur côté ne furent pas plus heureux, ils furent battus par les Eſpagnols, & Sforce remit ſous ſon obéiſſance toutes les villes que Louis XII. avoit reconquiſes pour eux.

1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne à Blois, âgée de trente-huit ans, le 9. janvier. » Tout le peuple de France ne ſe put » ſaouler de la plourer. « (*Brantôme.*)

Sa mort leva l'obſtacle que ſa haine pour la comteſſe d'Angoulême apportoit au mariage de ſon fils avec la princeſſe Claude. Je trouve une choſe ſinguliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épouſa après la mort de ſon mari, & cependant elle fut ſi touchée de la mort de Charles VIII. qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſques-là les reines l'euſſent porté en blanc; de ſon côté Louis XII. ſon ſecond mari, qui porta auſſi ſon deuil en noir contre l'uſage, ſe remaria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui ſon amour lui coûta la vie.

Louis XII. réduit aux abois, eut recours aux traités; il traite avec Léon X. renonce au concile de Piſe, & reconnoît celui de Latran: il traite avec Ferdinand, & continue la tréve qu'il avoit avec lui, en lui promettant ſa fille Renée en mariage pour l'un de ſes petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la ceſſion de ſes droits ſur le Milanez. Il traite avec Henri VIII. & il épouſe ſa ſœur Marie, quoiqu'elle eût été fiancée à l'archiduc Charles (depuis Charles-Quint.) Ce dernier traité fut négocié par Louis duc de Longueville, qui devint ſouverain de Neufchâtel, dont

il épouſa l'héritiere : il étoit petit-fils du fameux comte de Dunois.

Le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine, mais on lui fit appercevoir qu'il couroit riſque de ſe donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce ſage conſeil, ſuivant quelques-uns ; d'autres en font honneur à Gouffier, & d'autres à du Prat.

1515.

Louis XII. reprenoit encore ſes projets ſur le Milanez, mais la mort mit fin au regne d'un ſi bon prince. Il avoit cinquante-trois ans quand il épouſa la princeſſe Marie, & étoit d'une ſanté fort délicate : il oublia ſon âge auprès d'elle, & y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. *Le bon roi, à cauſe de ſa femme, avoit changé de tout ſa maniere de vivre ; car où il ſouloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; où il ſouloit ſe coucher à ſix heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à minuit.* (Hiſt. de Bayard.)

La deviſe du porc-épic qu'avoit Louis XII. avec ces mots, *cominus & eminus*, étoit un ordre de chevalerie qu'avoit inventé le duc d'Orléans ſon grand-pere.

La mémoire de Louis XII. ſera toujours en bénédiction parmi les François. *Il ne courut oncques*, dit S. Gelais, *du regne de nul des autres ſi bon tems qu'il a fait durant le ſien.* Il abolit les *aſiles* ou droits de franchiſes des égliſes, uſage auſſi déshonorant pour la religion, que dangereux pour la ſociété. On a cependant reproché à ce prince d'avoir favoriſé la famille d'un pape (Alexandre VI.) le plus méchant homme qui fut jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à ſe faire ſéparer d'une princeſſe à qui il avoit été redevable de ſa liberté ſous le regne précédent ; mais cette ſéparation étoit un ſacrifice qu'exigeoit le bien de l'état. On eût ſouhaité qu'il ne ſe fût point brouillé avec les Suiſſes ſes alliés, pour ſe livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de ſon tems le plus infidéle, & qui ſe vantoit de l'avoir ſouvent trompé ; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entrepriſes téméraires, & d'avoir riſqué de nuire à ſes affaires, par une œconomie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les

impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais ; il aima ſes ſujets, ſa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être ſurnommé *le pere ;* tant il eſt vrai que la premiere vertu d'un roi eſt l'amour de ſon peuple.

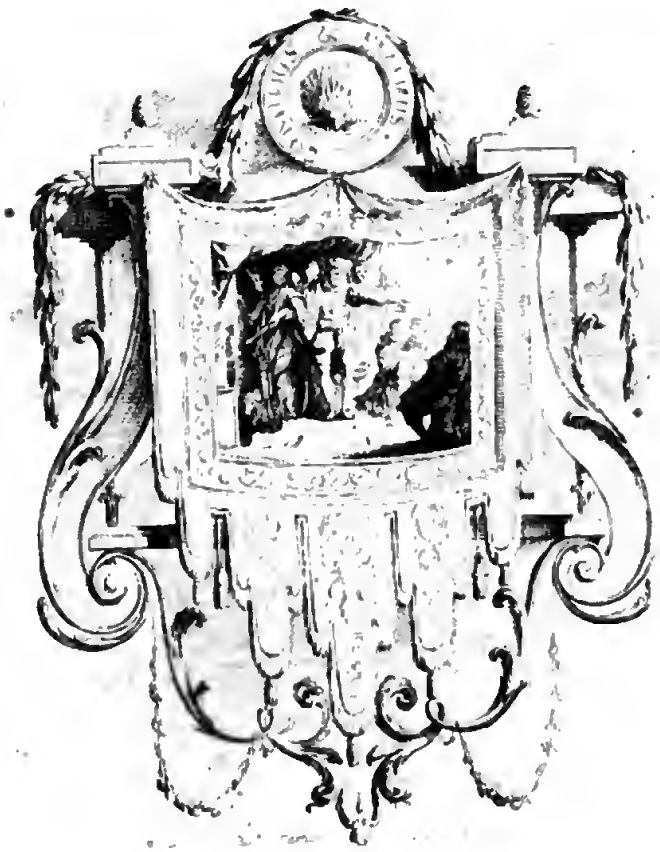

1515. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *ſurnommé* le Pere des Lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere petit-fils de Louis duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, & fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, & de Louiſe de Savoie, né à Cognac le 12 ſeptembre 1494. parvient à la couronne le premier janvier 1515. âgé de 21. ans, & eſt ſacré & couronné à Reims le 25. par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre, eſt confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, ſans en conſulter ni l'empereur ni Ferdinand : Claude qui lui avoit été promiſe, ayant épouſé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. eſt arrêté avec ce prince, ſans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puiſſant ; car lorſque la ducheſſe Anne épouſa Louis XII. les Bretons qui ſouhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient ſtipulé, que ſi l'aîné des enfans de cette princeſſe devenoit roi de France, ſon puîné auroit le duché de Bretagne ; & le cas étoit arrivé, puiſque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens : il falloit pour cela qu'il paſſât par la Savoie ; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient diſpoſé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne poſſédant encore ni le Montferrat ni le marquiſat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous diſputer le paſſage des Alpes, à moins qu'ils n'euſſent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'Angoulême ſa mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suiſſes. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de ſeptembre, gagnée contre les Suiſſes par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez.

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François dauphin, mort de poiſon en 1536.	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars 1547. âgé de cinquante-deux ans ; il en avoit regné trente-deux. Il eſt enterré à S. Denis. ſon cœur eſt porté à Hautes-Bruyeres. Du Chaſtel, évêque de Mâcon, prononça ſon oraiſon funébre.*	*Papes.* Léon X. 1521. Adrien VI. 1523. Clément VII. 1534. Paul III. 1549.
	HENRI II.		*Maiſon Othomane.* Selim I. 1520. Soliman II. 1566.
	Charles duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême. 1545.		*Empereurs.* Maximilien. 1519. Charles V. 1558.
	Louiſe. 1517.		*Rois d'Eſpagne.* Ferdinand. 1516. Charles V. 1558.
	Charlotte. 1524.		*Rois de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. Jean III. 1557.
	Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecoſſe, lequel eut d'un ſecond mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude duc de Guiſe, l'infortunée Marie Stuart. 1587.		*Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547.
	Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574.		*Rois d'Ecoſſe.* Jacques V. 1542. Marie Stuart. 1587.
Eléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal, mariée le 4. juillet 1530. morte en 1558.		On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à ſe faire connoître à Paris, ſuivant les regiſtres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année eſt la même que celle de ſa naiſſance.	*Rois de Danemarc.* Chriſtiern II. chaſſé 1513. Frédéric I. 1534. Chriſtiern III. 1559.
			Rois de Suéde. Chriſtiern II. chaſſé 1515. Guſtave Vaſa. 1560.
			Roi de Pologne. Sigiſmond I. 1548.
			Czars. Baſile Jwanowitz. 1535. Jwan Baſilowitz. 1584.

François I. eut un *fils naturel*, *nommé*

Vilcouvin.

Il n'eut point d'enfans de ſes deux maîtreſſes.

Françoiſe de Foix, comteſſe de Châteaubriant, morte en 1537.

&

Anne de Piſſeleu, ducheſſe d'Etampes, dite Mademoiſelle d'Heli, que la régente avoit priſe pour fille d'honneur ; elle épouſa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.

Sa deviſe étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutriſco & extinguo* ; c'étoit une inſtruction qui lui fut donnée dans ſa jeuneſſe, & non une alluſion à ſes conquêtes, ni à ſes galanteries, puiſque la premiere médaille de cette deviſe eſt de 1504.

Milanez : Maximilien Sforce lui en fait la ceſſion, & ſe retire en France, où il mourut de même que ſon pere Ludovic. Le roi s'étoit fait armer chevalier par Bayard. Les Génois ſe déclarent pour le roi. Le pape effrayé des ſuccès du roi, fait ſa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année ſuivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laiſſe le connétable de Bourbon, lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*inſtar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier préſident. Le roi regagne une partie des Suiſſes. Henri VIII. excité par le cardinal de Volſei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année ſuivante, mais ſans aucun ſuccès. Decret du ſénat de Veniſe, qui déclare François I. & tous les princes de la maiſon de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occaſion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des charges, plûtôt par le fait que par le droit, car nous ne connoiſſons point de loi à ce ſujet de ce tems-là ; & même longtems depuis François I. on faiſoit encore ſerment au parlement de n'avoir pas acheté ſon office, ce qui fut ſagement aboli en 1597. par arrêt du parlement. (*Voyez les Remarques particulieres.*)

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le reſſort réſervé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Caſtille, le 23. janvier. Ferdinand fut à juſte titre ſurnommé roi d'Eſpagne, puiſque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le royaume de Grenade par ſa conquête ſur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par uſurpation ; mais une choſe aſſez ſinguliere, c'eſt qu'entre tant de couronnes que poſſédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de ſucceſſeur de trois bâtards. Il étoit roi de Caſtille par Iſabelle, qui deſcendoit de Henri de Tranſtamare, bâtard d'Alphonſe XI. qui détrôna Pierre le Cruel : il ne ſe diſoit roi de Sicile, que parce qu'il deſcendoit de Mainfroi, bâtard de l'em-

MINISTRES.

Anne de Montmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, ſur-intendant des finances, pendu en 1527.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, cardinal d'Oſtie. 1562.

Secretaires des finances.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558.

Gilbert Bayard, ſeigneur de la Font. 1548.

Il fut mis en priſon ſous le regne ſuivant, pour avoir fait quelques plaiſanteries ſur l'âge & la beauté de la ducheſſe de Valentinois.

Breton de Villandri.

Bourgeois, fils du premier medecin de François I.

Nicol. de Neufville.

Claude de Laubeſpine.

Guillaume Prudhomme.

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Juſqu'à ce regne, ce n'étoit que des commiſſions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois: François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à ſoutenir, firent que ce prince en créa juſqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la ſuite: ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois ſous le regne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524.

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. deſira qu'il remit à Gouffier de Boiſſi ſon gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

Gaſpard de Coligni. 1512.

Anne de Montmorenci. 1567.

Thomas de Foix de Leſcun. 1524.

Théodore Trivulce. 1535.

Robert de la Marck. 1537.

René de Montejean. 1538.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535.

Antoine du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Monthoion, G. D. S. 1543.

François Errault, G. D. S. 1544.

François Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Préſidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1557.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I. avec Charles-Quint.

Pierre Lizet. 1554.

Procureurs du Roi.

Guillaume Rogier. 1523.

François Rogier. 1532.

N. Thibault. 1541.

Noël Brulart. 1557.

Avocats du Roi.

J. le Liévre. 1525.

Pierre Lizet. 1554.

SAVANS & Illuſtres.

Corn. Agrippa. 1554.

Louis Arioſte. 1555.

Lazare Baïf. 1544.

Guil. du Bellai. 1543.

P. Bembe. 1547.

Guil. Budé. 1540.

Barthel. Chaſſanée. 1541.

Nic. Copernic. 1541.

Etienne Dolet. 1546.

Jean Eckius. 1545.

Didier Eraſme. 1536.

Fernand Cortez. 1547.

F. Guichardin. 1540.

Guil. de Lunge. 1543.

Conſtantin Laſcaris.

J. A. Laſcaris. 1535.

Martin Luther. 1546.

N. Machiavel. 1529.

Fernand Magellan. 1520.

Baptiſte Mantouan. 1516.

Alde Manuce. 1516.

Clem. Marot. 1544.

Jean Marot. 1525.

Thomas Morus. 1535.

Théophr. Paracelſe. 1541.

Paul Emile. 1529.

Et. Poncher. 1524.

Raphael. 1520.

Jacq. Sadolet. 1547.

Jacq. Sannazar. 1530.

Cl. Seiſſel. 1520.

Bened. Théocrenus, précepteur des enfans de François I. Génois, évêque de Graſſe, poëte lyrique. 1556.

J. Tritheme. 1516.

Fr. Vatable. 1547.

Polid. Virgile. 1540.

Thomas Volſci. 1530.

François, cardinal de Ximenez. 1527.

pereur Frédéric II. & enfin comme roi d'Arragon, ſon premier ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Eſpagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix eſt renouvellée, & dont un des principaux articles eſt la reſtitution de la Navarre : on convint auſſi que Charles épouſeroit la princeſſe Louiſe, fille du roi, âgée d'un an; il eſt étonnant à combien de princeſſes Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Verone au roi d'Eſpagne pour la remettre au roi, qui la reſtitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république ſe vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François ſe donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la Toiſon, l'autre celui de ſaint Michel.

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on donne le nom de *Paix perpétuelle ;* & en effet depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce du duc de Vendôme François de Bourbon, & ſœur d'Anne de la Tour, comteſſe d'Auvergne & de Boulogne, mariée au duc d'Albanie : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du clergé, de l'univerſité & du parlement.

Troubles du Luthéraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faiſoient craindre qu'il ne vînt enſuite fondre ſur la chrétienté. Il en voulut faire autant en Eſpagne, mais Ximenès s'y oppoſa ; ce fut le dernier trait de la vie de ce grand miniſtre, qui mourut la même année, diſgracié, & qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencemens de ſon regne.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
	Maréchaux de France.	*Avocats du roi.*	
	Claude d'Annebaut, qui fut auſſi amiral. 1552.	Jean Ruzé. 1529.	
	Oudard du Biez. 1553.	Guillaume Poyet. 1548.	
	Antoine de Lettes de Montpeſat. 1544.	Olivier Alligret. 1532.	
	Jean Carracciol, prince de Melphe. 1550.	François de Montholon. 1543.	
		Pierre Raimond, vivant en 1545.	
		Jacques Cappel. 1541.	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536.	
		Gilles le Maitre. 1562.	
		Gabriel Marlhac. 1551.	

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II. diſoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint eſt élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduiſirent la capitulation, ſuivant laquelle l'empereur élu ſe ſoumet aux conditions que l'Empire lui impoſe.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du drap d'or*. L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par mer ſe faire couronner en Allemagne, il paſſa par Douvres, & s'aſſura qu'il ne ſe traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ſes intérêts. En effet l'entrevue ſe paſſa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'abſence de Charles-Quint excite des troubles en Eſpagne, où les princes qui reſtoient de la maiſon d'Arragon lui diſputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles : André de Foix, dit de Leſparre, frere de Lau-

trec de Leſcun & de la comteſſe de Châteaubriant, reprend ſous ſes ordres toute la Navarre, & il la reperd en auſſi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Eſpagnol, âgé de trente ans, fut bleſſé dans le château de Pampelune, dont nous faiſions le ſiége, il étoit réſervé à être le fondateur de cette ſociété devenue ſi célebre par les contradictions & par les ſuccès. Charles-Quint de retour en Eſpagne, créa la grandeſſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui. Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cauſe fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bien-tôt après. Charles-Quint n'oſe diſputer le paſſage de l'Eſcaut aux troupes du roi : il ſe retire devant François I. qui auroit pû profiter de ſes avantages, s'il avoit ſuivi les conſeils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Trimouille & le maréchal de Chabannes ; mais ceux du maréchal de Châtillon-Coligni, qui ſervoit la haine de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'Amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais ſa vanité en empêcha, & donna le tems aux Eſpagnols de la reprendre ; il étoit frere puîné de Gouffier de Boiſi, gouverneur de François I. La mauvaiſe conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les ſecours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suiſſes qui ſervoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la diſſipation qu'en faiſoient le roi & la ducheſſe d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre ſe paſſa l'année ſuivante au combat ſanglant de la Bicoque : il ne reſta aux François que le château de Milan, Novarre & Piſighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-on, du plaiſir que lui cauſerent nos diſgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les cardinaux partage-

roient les bénéfices qu'auroit celui qui ſeroit élu pape : Clément VII. ſon neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraiſemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien qui ſuccéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureuſement bleſſé d'un tiſon par le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, ſe fit raſer la tête : on reprit ſous Louis XIII. l'ancien uſage tel qu'il ſubſiſte encore aujourd'hui.

Le roi prend Heſdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, priſe par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volſei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, ſe brouille avec ce prince lorſqu'Adrien VI. ſon précepteur, fut élu pour ſucceſſeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien qui devoit ſa fortune aux Lettres, en fut ſi peu reconnoiſſant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai eſt accuſé du divertiſſement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute ſur la ducheſſe d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds ſur ſes quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à ſon frere le bâtard de Savoie. Semblançai eſt arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil ſon commis, qui étoit amoureux d'une des femmes de la ducheſſe, & qui lui remit les quittances de ſa maîtreſſe. Ce Gentil, qui avoit été préſident au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conſervation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Les chevaliers de saint Jean de Jerusalem sont chassés de l'Isle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur sert de retraite, jusqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'isle de Malthe, pour servir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puisque le grand maître L'Isle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourser tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le siége de Rhodes; aussi cette isle étoit-elle bien située pour faire de grandes prises sur la Turquie & la Syrie, & son port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint eussent laissé prendre une place si importante, mais leur animosité contre François I. l'emporta sur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Évasion du connétable de Bourbon, causée par les persécutions de la duchesse d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les sentimens. Pour s'en venger, elle lui suscita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ses biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente sous Charles VIII. avoit réuni par son mariage avec Suzanne de Bourbon, tous les droits de la branche de Montpensier. A la mort sans enfans de Suzanne, en 1521. la duchesse d'Angoulême lui disputa la succession de Suzanne, comme héritiere par sa mere Marguerite de Bourbon: en effet elle étoit plus proche d'un degré, mais il y avoit une substitution de mâle en mâle qui regardoit le connétable, & la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laissa voir tout son dépit; le roi ne put parvenir à le calmer, & il se livra à l'ennemi personnel de François I. Anne de Beaujeu venoit de mourir, son animosité contre la mere du roi, qui poursuivoit le connétable, avoit causé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mere de Charles de Bourbon, & la duchesse d'Angoulême. » On a dit » qu'après qu'il s'en fut allé, le roi lui avoit envoyé redemander l'épée de connétable & son *ordre*, & qu'il répondit, quant » à l'épée, il me l'ôta au voyage de Valenciennes, lorsqu'il donna

» à mener à M. d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit, & » l'*ordre*, je l'ai laiſſé derriere mon chevet à Chantelles ; quant à » l'*ordre* de l'empereur, il ne le voulut jamais prendre. (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ſes armées, & lui promet en mariage Éléonore ſa ſœur, veuve du roi de Portugal. Un ſeigneur Eſpagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter ſon palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raiſon une ſi noble façon de penſer, raconte ainſi le fait. » Je ne puis rien refuſer à votre majeſté, » dit ce cavalier à Charles-Quint, mais je lui déclare que ſi le » duc de Bourbon loge dans ma maiſon, je la brulerai dès qu'il » en ſera ſorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par con- » ſéquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur «. La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à paſſer en Italie, il ſe contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne, & ſont repouſſés par le duc de Guiſe. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme & le ſire de la Trimouille, qui les forcent à ſe retirer ; ils ſe contentent de prendre Bouchain. La Ligue eſt fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui ſuccéda à Adrien VI. ſous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, ſoutenu par la ducheſſe d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suiſſes l'abandonnent ; il fait la retraite de Rebec, où ſon arriere-garde eſt défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainſi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y eſt tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le ſurnom de chevalier ſans peur & ſans reproche ; les ennemis renvoyerent ſon corps en France avec de grands honneurs : il laiſſa une fille naturelle, mere de Chaſtelard, à qui la reine d'Ecoſſe fit trancher la tête pour avoir oſé lui parler d'amour. Le Milanez eſt totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le ſiége de Marſeille, qu'il eſt obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez ; c'eſt une choſe bien bizare que

les alternatives continuelles de ſuccès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ſes mauvais ſuccès n'avoient pû rebuter de ſon projet ſur le Milanez, avoit repaſſé en Italie ſur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le ſiége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on obſerve que dans cette guerre François I. avoit quatre mille chevaux ſeulement pour ſon parc d'artillerie. Entre pluſieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus conſidérable ſans doute, après celle d'avoir entrepris le ſiége de Pavie, fut d'avoir affoibli ſon armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24 de février, jour de ſaint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conſeils de Bonivet qui s'y fit tuer de déſeſpoir, & il y eſt fait priſonnier. Il reçut pluſieurs bleſſures, l'une au viſage vers le ſourcil, l'autre dans le bras, & la troiſiéme à la main droite: il ſe trouva auſſi avoir reçu quelques arquebuſades dans ſa cuiraſſe. Il eſt tranſféré en Eſpagne. Louis II. de la Trimouille y perdit ſon fils & la vie, après avoir ſervi avec gloire ſous quatre de nos rois. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *eſt une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviſer leurs forces en préſence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême eſt régente, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, couſin du connétable, n'en fut que plus fidéle au roi, il eſt chef du conſeil de régence. Ce fut le grand-pere de Henri IV.

Le roi d'Angleterre jaloux des heureux ſuccès de Charles-Quint, ſe prête aux propoſitions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, & fut le gardien de la liberté de l'Europe; il eſt vrai qu'il y étoit porté par ſon miniſtre Volſei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce miniſtre de ſa propre main, & ſignoit *votre fils & couſin Charles.* Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de ſa main, & changea de ſtyle. (*Guichardin.*) Volſei ſe tint pour offenſé, & ſuivant l'uſage pratiqué par ſes pareils, il chercha à venger ſa querelle perſonnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne

de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Peſcaire, général de ce prince, qui avoit ſujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis à la garde de Lanoy, viceroi de Naples, à ſon préjudice; mais Charles-Quint en fut inſtruit par Peſcaire lui-même, ſoit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, ſoit qu'il lui fût demeuré fidéle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanez. Peſcaire mourut peu de tems après, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné, ſoit par les Eſpagnols, ſoit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à ſe faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui deſcendoit de Charles de Valois, frere du roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laiſſé de poſtérité.

La comté de Dunois eſt érigée en duché-pairie ; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à meſſieurs de Longueville le rang de princes du ſang, qui leur fut confirmé par Louis XIV. en 1653. Les prérogatives de cette illuſtre maiſon ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I. s'étoit tranſportée à Madrid, pour y travailler à la délivrance de ſon frere, mais elle repartit ſans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut ſigné le 14. janvier ſuivant. Charles-Quint ne ſut pas profiter de ſa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main, ou ſe piquer de généroſité & renvoyer ſon priſonnier ſans condition ; il ne fit ni l'un ni l'autre : (cette queſtion eſt diſcutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, après avoir embraſſé les erreurs de Luther, entreprit de ſe rendre ſouverain d'une partie des provinces que poſſédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître : il étoit neveu de Sigiſmond roi de Pologne, & il avoit conclu un traité avec

ce prince, par lequel il partagea la Pruſſe avec la Pologne, ſous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainſi la Pruſſe fut partagée en Pruſſe royale & en Pruſſe ducale; la Pruſſe royale paſſa au roi de Pologne, & la ducale reſta ſoumiſe au prince de Brandebourg, dont les deſcendans ſont devenus depuis rois de Pruſſe.

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ſes deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occaſion : Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'héſita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes que de priver la France de toute ſa reſſource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponſe, on le fit aſſiſter à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à ſa majeſté qu'ils ne conſentiroient jamais à la ceſſion qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité : & le comble de la ſurpriſe du viceroi, fut la déclaration de la ſainte ligue. Cette ligue étoit faite entre le pape Clément VII. le roi & tous les princes d'Italie ; le roi d'Angleterre en étoit déclaré protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ſes progrès en Italie : elle fut appellée ſainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épouſé en 1521. Anne Jagellon, ſœur de Louis roi de Bohême & de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille des Mohacs, ſans laiſſer d'enfans de ſa femme Marie, ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand : la Hongrie lui fut en vain diſputée par Jean de Zapol, vaivode de Tranſilvanie, qui fut défait à Tokai, & par ſon fils Etienne reſté ſous la tutelle d'Iſabelle, fille du roi de Pologne ſa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à ſe ſoumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être aſſaſſiné.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez,

dont l'inveſtiture lui avoit été promiſe. Le duc Sforce eſt obligé de ſe ſauver. Guichardin prétend que ſi le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du pape & celles des Vénitiens, avoit voulu profiter de ſes avantages, il étoit tellement ſupérieur au connétable, qu'il auroit pû le chaſſer du Milanez : mais que ce duc trahiſſoit la cauſe commune, de peur que, ſi le pape venoit à chaſſer l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin dont il s'étoit remis en poſſeſſion après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, ſœur de François I. & veuve du duc d'Alençon, épouſe Henri roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend ſa marche vers Rome, dont il promet le pillage à ſes troupes ; il y donne l'aſſaut le 6. mai, & y eſt tué à l'âge de trente-huit ans : Philbert de Châlons, prince d'Orange, prend ſa place. Rome eſt ſaccagée, & le pape inveſti dans le château Saint Ange. La révolte du connétable de Bourbon ſi fatale à la France, & les entrepriſes des Guiſes, qui porterent leurs vûes juſqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il eſt également dangereux de perſécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laiſſer trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui ſe preſſent de conclure avec le pape pour ſa délivrance, & ſe retirent de l'état eccléſiaſtique. Gênes ſe rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font propoſer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit : c'étoit une ſomme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lys.* (Rymer.) L'empereur refuſe ces propoſitions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'ordre de ſaint Michel.

Terre de Guiſe érigée en duché-pairie, après pluſieurs lettres de juſſion, en faveur de Claude de Lorraine. Il ſembloit que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance & à la fidélité de ſes ſervices, devoit être fatal à la France

par le mérite & l'ambition de ſes enfans. Autrefois, comme aujourd'hui, les cauſes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & par conſéquent toutes les affaires concernant la pairie y réſſortiſſoient : mais par une eſpece de connéxité, l'appel de toutes les autres ſentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit auſſi relevé : ce qui cauſoit de grands frais aux juſticiables. Francois I. pour remedier à cet abus, ordonna que déſormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, ſeroient relevés aux parlemens du reſſort où ils ſeroient ſitués.

1528.

Lautrec, après avoir ſaccagé Pavie ; en mémoire de la défaite & de la priſon du roi, s'avance vers Naples ; il en fait le ſiége ; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le ſiége : l'armée Françoiſe y avoit été preſque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne ſuivent la révolution, & ſe rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere du pere de la ducheſſe d'Angoulême, & oncle de François I. eſt fait duc de Nemours. C'eſt le pere de celui qui fut ſi connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint Paul, de la branche de Vendôme, qui fut ſurpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve, ſoldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, aſſez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ſes droits ſur le Milanez, ſur le comté d'Aſt, ſur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & ſœur de l'empereur. Que de ſang, que d'argent, que de peines a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes ! « Dieu » les fit naître, dit Montluc, envieux de la grandeur l'un de » l'autre, ce qui a cauſé la ruine d'un million de familles ». Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûes du roi, dont il ſentoit qu'il alloit bientôt avoir beſoin pour la diſſolution de ſon

mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait ſa paix avec l'empereur, à des conditions très-avantageuſes, par le traité conclu à Barcelonne, & ayant vû depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétabliſſement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font auſſi leur paix avec l'empereur.

Les Proteſtans ſont ainſi nommés de ce qu'ils proteſterent contre un décret fait dans la diette de Spire en faveur de la Religion Romaine contre leur réforme ; les Calviniſtes prirent depuis le même nom. Soliman II. ſous prétexte de venger Jean Vaivode de Tranſilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le ſiége de Vienne, qu'il eſt forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins ſont forcés enfin de reconnoître pour leur ſouverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épouſé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix eſt rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans ſon commentaire Eſpagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute en avoir préféré ſa fille bâtarde à ſon fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toſcane étoit ſi néceſſaire pour conſerver les autres états qu'il poſſédoit en Italie.

Confeſſion d'Auſbourg, ainſi dite, parce que les Proteſtans la préſenterent à l'empereur dans l'aſſemblée qui ſe tint en cette ville.

Charles-Quint donne l'iſle de Malthe aux chevaliers de ſaint Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut ſoigneuſe d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de ſa mere, & qui ſe perpétua depuis entre la maiſon de France & la maiſon d'Autriche. Elle avoit épouſé Jean, fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle, & s'étoit remariée, après la mort de ce prince, à Philibert II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans.

ſans. Elle avoit encore dû épouſer depuis Henri VII. roi d'Angleterre. Elle fut enſuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louiſe de Savoie, mere de François I. âgée de cinquante-cinq ans, honorée & reſpectée de ſon fils, quelques malheurs qu'elle eût cauſés à la France : avec bien moins de torts la mere de Louis XIII. éprouva un traitement bien différent. Fondation du collége royal. La direction du collége royal qui étoit entre les mains du grand aumônier de France, depuis ſon établiſſement, paſſa à la mort du cardinal Barberin, en l'année 1671. entre les mains du ſecretaire d'état ayant le département de la maiſon du roi, c'eſt le dernier état; il n'eſt reſté au grand aumônier que la réception du ſerment de fidélité des profeſſeurs.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France; c'eſt qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *diſponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expreſſe : auſſi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel eſt notre droit commun de la troiſiéme race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Proteſtans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conſcience juſqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoiſſance, ils lui donnent des ſecours pour chaſſer Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, ſous la premiere & ſous une grande partie de la ſeconde race, c'eſt-à-dire avant l'introduction des fiefs, conſiſtoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure : auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés, que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de cavalerie Gauloiſe,

dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſiéme race la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII. comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallût plus aller ſoudoyer chez les étrangers; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnie d'Ordonnance, il créa les francs archers. Louis XI. les ſupprima, & ſoudoya des Suiſſes, auxquels il joignit auſſi quelque infanterie : ce corps n'étant pas ſuffiſant, Louis XII. ſoudoya de l'infanterie Allemande ; ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps compoſé de ſix mille hommes d'élite ; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cauſe de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que l'infanterie Françoiſe, commandée par les plus grands ſeigneurs, auxquels on donna le titre de capitaines des Bandes. François I. réſolut alors de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modéle des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de Légions ; mais cette nouvelle milice ne dura gueres, & on en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes, au lieu que les légions étoient de ſix mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marſeille, où le pape & le roi ſe virent. Le pape y fit pluſieurs cardinaux; Jean le Veneur, grand aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, & Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne : il n'y en avoit jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schiſme d'Angleterre, cauſé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouſer Anne de Boulen : ce prince s'étoit honoré du titre de défenſeur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait compoſer contre Luther. Ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt qu'il paroît par une lettre de Luther, que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit ſous main à continuer, & le félicitoit de ſes avantages. Volſei, qui avoit conſeillé le divorce,

en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouſer à ſon maître, Marguerite, ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui épouſa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avoit cauſé ſa diſgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ſes biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable ; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'uſurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la ſuprématie de l'Egliſe Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée avec les filles de Marie d'Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & enſuite la reine Claude la donna à la ducheſſe d'Alençon, depuis reine de Navarre ; enfin ſa bonne ou mauvaiſe fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir ſur un échaffaut le 19. mai 1536. on l'accuſoit de pluſieurs infidélités envers ſon mari. Quel eſt le malheur des paſſions ! Anne de Boulen ne ſauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met ſon royaume en combuſtion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un ſchiſme pour une femme dont il ne put jamais ſe faire aimer.

Ce fut à l'occaſion de ce ſchiſme, que François I. ſe plaignant du pape à ſon nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le nonce lui répondit : » Franchement, Sire, » vous en ſeriez marri le premier ; une nouvelle religion miſe » parmi un peuple, ne demande après que le changement du » prince «. Et l'amiral de Coligni cauſant avec Strozzi ſur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, ſi le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le miniſtre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ſes ſermons, fait une remarque aſſez vraie, c'eſt que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'auſſi-tôt il ne ſe ſoit trouvé pluſieurs prophetes qui ayent été ſur le marché les uns des autres.

C'eſt être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on eſt proteſtant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, ſous le prétexte d'un meurtre dont on l'accuſa, mais en effet pour lever les ſoupçons qu'avoit conçus l'empereur, que Merveille ne fût, comme il l'étoit en effet, un agent ſecret de François I.

Le roi veut tirer vengeance de cette inſulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il ſe prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'héréſie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, ſœur de François I. Calvin ayant été obligé de ſortir de Paris en 1533. ſe réfugia d'abord à Angoulême, d'où il paſſa à Poitiers, qu'il infecta de ſon héréſie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fondation de la Société de Jeſus, par Ignace de Loyola, depuis canoniſé.

1535.

Le roi à qui le duc de Savoie avoit refuſé le paſſage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie, & de preſque tout le Piémont. Tant que la ducheſſe d'Angoulême, ſœur du duc de Savoie, avoit vécu, elle avoit entretenu des liaiſons entre le roi ſon fils & ce prince; mais à ſa mort le duc de Savoie, qui avoit épouſé la belle-ſœur de l'empereur, par laquelle il ſe laiſſoit gouverner, ſe dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi ſur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la ceſſion par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce : il en fait demander l'inveſtiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus ſérieuſement aux affaires de ſon royaume. » Alexandre faiſoit l'amour, dit M. de » Tavannes, quand il n'avoit plus d'affaires, & le roi François » ne s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus en état de » faire l'amour : « & Bodin obſerve que les affaires de la France ne commencerent à ſe rétablir ſous la fin du regne de François I. que lorſque ce prince devint ſi chagrin, que l'on n'oſoit plus lui deman-

der de grace auſſi indiſcretement que l'on faiſoit auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberouſſe, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui réſiſter : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie univerſelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le ſervice de la France pour le ſien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi : il reprend pluſieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes ſages de ſon conſeil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé par tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. On dut ce ſuccès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandoit l'armée, & qui, ſans rien donner au haſard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné par Montecuculli ſon échanſon, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Édit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiége des évêques de Maguelonne eſt transféré à Montpellier, du conſentement de Paul III.

Fin du regne des Anabaptiſtes, par le ſupplice de Jean de Leyde à Munſter, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint ac-

cepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman, conduite par Barberouſſe, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à ſe rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne ſe virent point, & ne purent conclure la paix : on convint ſeulement d'une tréve pour dix ans, dite *la tréve de Nice.*

Ces deux princes ſe virent enſuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le droit d'Indult en faveur des chanceliers de France & du parlement de Paris, ſemble avoir commencé ſous le regne de Charles VII. ce droit leur fut accordé par le pape Eugêne IV. afin que » par telle maniere de gratification, dit Paſquier, la » cour ne s'oppoſât plus ſi ſouvent aux annates : ce même droit » fut négligé pendant quelque tems, juſqu'à ce que ſous le regne » de François I. (vers l'an 1538.) M. Jacques Spifame, conſeil- » ler, ayant feuilleté les regiſtres, le fit revivre auprès du pape » Paul III. lequel envoya des bulles à la cour, au moyen deſ- » quelles elle en a toujours joui depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander paſſage au roi par la France, en lui faiſant promettre, par ſon chancelier Granvelle, l'inveſtiture du Milanez pour celui de ſes enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année ſuivante, avec les plus grands honneurs, & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le ſommer de ſa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conſeillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce ſujet, dans le tems de ſon paſſage, mais auroit-il moins manqué à ſon écrit qu'à ſa parole ? Le connétable de Montmorenci au contraire, gagné par la reine Eléonore ſœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela cauſa la diſgrace du connétable, qui en 1541. ſe retira à Chantilli. On trouve parmi les manuſcrits du cardinal de Granvelle, conſervés en la bibliothéque de ſaint Vincent en Franche-comté une lettre originale,

dattée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par la France. *Mais*, lui dit François I. *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu ? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais tous les actes publics ſeroient écrits en François. On avoit attendu bien long-tems à faire une ſi ſage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit gliſſé dans les juriſdictions eccléſiaſtiques, que ce que raconte Loiſeau dans ſon traité des ſeigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-cinq ou trente-ſix procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou ſix au bailliage : & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou ſix procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'eſt que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choſes dans l'ordre, en détruiſant tous les prétextes par leſquels les eccléſiaſtiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'aſſemblée de Nuremberg, qu'on ceſſeroit d'écrire les actes en Latin, & qu'ils ſeroient déſormais dreſſés en langage Allemand.

1540.

Diſgrace de l'amiral de Brion, dont la faveur donnoit de la jalouſie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire ſon procès ; il eſt dépouillé de toutes ſes charges, ſes biens confiſqués, & condamné au banniſſement par des commiſſaires, à la tête deſquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour ; mais la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. & qui ne haiſſoit pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya abſous, & le rétab it dans ſes biens, comme le roi le rétablit dans tous ſes emplois. Le

crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légerement au conſeil du cardinal de Lorraine, & d'avoir, ſans ordre, interrompu ſes conquêtes du Piémont, où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Diſpute entre le duc de Montpenſier & le duc de Nevers, ſur la *Baillée des Roſes* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpenſier les bailleroit le premier, à cauſe de ſa qualité de prince du ſang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui ; & ſi pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainſi les rangs, ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas préciſément la qualité de prince du ſang qui obtint la préférence au duc de Montpenſier ſur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours pourſuivi par la ducheſſe d'Etampes, & coupable en effet de malverſations, eſt empriſonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de ſa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des ſceaux : deux choſes ſont à remarquer à cette occaſion, l'une qu'il prêta ſerment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'abſence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des ſceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il eſt dit que Henri VIII. & ſes ſucceſſeurs ſeront déſormais nommés rois d'Irlande : ce royaume étoit ſous la nomination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diverſion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion du meurtre fait par l'ordre de Dugaſt, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les perſonnes de Rinçon & de Frégoſe, ambaſſadeurs du roi, celui-ci à Veniſe, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec

avec les rois du Nord : ce fut avec Guſtave Vaſa roi de Suéde, à qui le roi envoie un ambaſſadeur nommé Richard, qui lui porta de ſa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suéde, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des rois, étoit devenue ſujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Dannemarck & de Norwége. Après elle la Suéde, au travers des feux des guerres civiles, reprit ſa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Chriſtiern, roi de Dannemarck. Canutſon, grand général de Suéde, affranchit ſon pays, dont il porta la couronne : ſes enfans ne prirent que le titre d'adminiſtrateurs, juſqu'à ce qu'un ſecond Chriſtiern, plus cruel encore que ſon grand-pere, reprit cette couronne pour la troiſiéme fois. Ce fut alors que parut Guſtave : ce prince du ſang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, ſortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de ſon propre pays qui combattoit pour Chriſtiern, & remonta ſur le trône de ſes ancêtres ; heureux ſi le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il ſe ſervit pour abattre les eccléſiaſtiques, qui d'ailleurs méritoient les plus ſéveres châtimens. La Suéde depuis lui fut Luthérienne. Le dauphin fait le ſiége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, ſecond fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faiſoit en Flandres, ayant ſous lui Claude de Guiſe, pour venir partager la gloire de la priſe de Perpignan, dont le ſiége fut levé. La guerre ſe ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle ſa révolte, en faveur de ſon repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, ſur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de ſon fils Edouard avec Marie Stuart encore au berceau. (C'eſt elle qui épouſa depuis François II.) Il ſe lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui ſe pardonne encore moins. François I. de ſon côté, a recours de nouveau à Barberouſſe,

avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le Capitaine Paulin, ſon envoyé à Conſtantinople. Barberouſſe, de concert avec le comte d'Anguien, fait le ſiége de Nice, que l'on eſt obligé de lever par la réſiſtance du château. La guerre ſe fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux ſont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bien-tôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-bas, pour réparer la faute qu'il avoit faite l'année précédente, & ayant ſous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonſague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le ſiége.

1544.

Grand hyver. Bataille de Cériſolles, gagnée par François comte d'Anguien; » ce prince eſſaya deux fois de ſe donner de » l'épée dans la gorge, déſeſpéré de la fortune du combat, qui » ſe porta mal à l'endroit où il étoit, & cuida par précipitation » ſe priver de la jouiſſance d'une ſi belle victoire. (*Montagne.*) «. La bataille de Cériſolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de ſuite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animoſité de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe du roi, & de Diane de Poitiers, maîtreſſe du Dauphin. La premiere favoriſoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y oppoſoit comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on diſoit que la ducheſſe d'Etampes trompoit le roi pour le comte de Boſſu, qui avertiſſoit Charles-Quint de tout ce qui ſe paſſoit dans le conſeil; on voit à la bibliothéque du roi une enquête, que le mari de la ducheſſe d'Etampes fit faire après la mort de François I. contre la conduite de ſa femme, où Henri II. & les premieres perſonnes de ſa cour témoignerent contre elle. La paix ſe fait à Creſpi avec l'empereur;

elle eſt publiée en Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (ſur Caſtelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui poſſéda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en datte de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accuſés que l'on avoit mis en priſon, entr'autres le premier préſident d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de ſe juſtifier, & en 1552 & 1553. ils furent élargis. Le ſeul Guerin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accuſé de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une deſcente en Angleterre ſans aucun ſuccès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François comte d'Anguien : il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre ſur la tête : on ſoupçonna de ce coup le ſeigneur Corneille Bentivoglio Italien qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on pourſuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri & le marquis d'Aumale de la maiſon de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere d'Antoine roi de Navarre, & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille

écus d'or. Mort de Luther, âgé de ſoixante-trois ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de ſa propre main ces paroles qui ſont remarquables. Jean Auriſabert, qui étoit préſent, en prit une copie, & les a conſervées à la poſtérité. » 1°. Perſonne » ne peut entendre les bucholiques de Virgile à moins qu'il n'ait » gardé les troupeaux durant cinq ans. 2°. Perſonne ne peut » bien entendre les géorgiques à moins qu'il n'ait fait le métier » de laboureur pendant cinq ans. 3°. Perſonne ne peut entendre » les épîtres de Ciceron, c'eſt moi qui le dis & qui le décide, à » moins qu'il n'ait eu part au gouvernement de quelque répu- » blique durant vingt ans. (L'abbé Mongault a prouvé le con- » traire.) 4°. Ainſi que perſonne ne ſe perſuade avoir acquis aſſez » de goût dans la lecture des ſaintes lettres pour ſe flatter de les » entendre, à moins qu'il n'ait gouverné les égliſes durant cent » ans avec des prophétes, tels qu'Élie, Éliſée, Jean-Baptiſte, » Jeſus-Chriſt & les apôtres «. Il eſt plaiſant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant ſa vie ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-tems après avoir quitté l'égliſe, & ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. janvier, à l'âge de cinquante-ſix ans : jamais regne n'a été plus étonnant. Il n'y a point eu d'exemple en Angleterre d'un deſpotiſme ſi outré, ni d'un abandon ſi lâche des parlemens, tant ſur le ſpirituel que ſur le temporel, aux bizareries d'un prince, qui à force d'autorité, ne ſavoit plus que faire de ſa volonté, & parcouroit tous les contraires, mais on lui paſſoit tout en faveur de ſa haine pour le ſaint Siége. Il avoit eu ſix femmes ; Catherine d'Arragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; & Catherine Pare, qui épouſa auſſi-tôt après la mort du roi, Thomas Seymour grand amiral ; elle protégea les lettres. Edouard, fils de Jeanne Seymour, ſuccéda à Henri. François I. lui fit faire un ſervice à Notre-Dame ;

ſuivant l'uſage, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort ſéparé de l'Égliſe Romaine. Je ne ſais où M. de Thou a pris cet uſage, ni comment l'Egliſe peut prier pour un prince qui eſt mort ſéparé de ſa Communion. Sa fille Marie ne penſoit pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du ſein de l'Égliſe. François I. après s'être déclaré contre les Proteſtans de ſon royaume, qu'il faiſoit punir, ſe lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui ſurvécut que deux mois. Les tailles ſous ce regne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fieſque ſur Gênes, manquée parce que Fieſque ſe noya. Mort de Barberouſſe, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver ſous ce regne des maréchaux de camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commiſſion; ce ne fut que ſous Henri IV. qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie : ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroître que ſous Louis XIII.

François I. eſt ſi connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de ſon tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout eſt perdu, hormis l'honneur*, écrivoit-il à la ducheſſe d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adverſités ne firent que mieux découvrir ſa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de ſon ſiécle, que la protection qu'il leur accorda. Il ſe trouva préciſément dans le tems de la renaiſſance des Lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les ſciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée, lui valut à ſon tour les juſtes éloges qu'il méritoit; & ce qu'on doit remarquer comme une choſe qui fait également honneur à ce prince & aux Lettres, c'eſt qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Eraſme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit ſon confeſſeur, qu'il vouloit

attirer en France le plus de ſavans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambaſſadeur du roi à Bruxelles, l'en avoit encore preſſé, mais qu'Eraſme s'en excuſa ſur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas. Ce ſavant a joué un rôle ſingulier; les Catholiques & les Proteſtans le déſavouoient, & en même tems chacun d'eux le comptoit pour ſien.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit gueres, ce ne fut que ſous François I. qu'elles y parurent avec éclat: il y fit venir auſſi les cardinaux & les prélats les plus diſtingués de ſon royaume, comptant par là rendre ſa cour plus brillante, & polir les mœurs de ſes courtiſans, qui ſe reſſentoient de la rudeſſe de la guerre, par le ſavoir, les talens, & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La ducheſſe d'Angoulême ſa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venu ſe loger (1519.) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, ſecretaire des finances & audiancier de France: cet hôtel étoit ſitué entre la Seine & la porte ſaint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorſqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où ſont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop ſurpris de la ſimplicité qui a regné en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaiſſance des lettres, qui en étendant l'eſprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts ſe perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées: on commença à ſe trouver trop reſſerré, à meſure que l'on penſa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté juſques-là, & quand une fois l'imagination ſe fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'époque célébre de cette grande révolution en Europe, eſt le XVI. ſiécle, c'eſt-à-dire

la deſtruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les ſciences de la Gréce; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts; ce fut deux fois le ſort de la Gréce, d'inſtruire & d'embellir l'Occident.

1547. *Avénement à la couronne.*

HENRI II. *né à ſaint Germain en Laye le* 31. *mars* 1518. *parvient à la couronne le* 31. *mars* 1547. *âgé de vingt-neuf ans. Il fut ſacré à Reims le* 25 *juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guiſe & de Nevers précéderent le duc de Montpenſier, & autres princes du ſang à cette cérémonie, mais on trouve dans les regiſtres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le duc de Montpenſier & les autres princes du ſang les précéderent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour deviſe, une lune, c'eſt-à-dire, un croiſſant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots *donec totum impleat orbem.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1547.

ON a remarqué que ce regne avoit commencé & ſini par un combat ſingulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre ; Jarnac étoit beau-frere de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. Le ſecond combat fut le malheureux Tournois, où le roi fut bleſſé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit ſous ce regne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guiſe, Charles cardinal de Lorraine ſon frere, le maréchal de Saint André, & la ducheſſe de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de ſon pere, ſe rendit maîtreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-ſept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occaſion, ſur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farneſe & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait priſonnier Jean Frédéric, électeur de Saxe : il donne ſon électorat à Maurice, de la même maiſon, quoique ce prince fût Luthérien, ainſi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait auſſi priſonnier le Landgrave de Heſſe, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui ſur l'aſſurance de conſerver ſa liberté, & que Charles-Quint avoit trompé par une fauſſe équivoque.

L'Angleterre

FEMMES.

Catherine de Médicis, fille unique & héritiére de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589.

Fœmina vafti animi & ſuperbi luxûs (de Thou) *femme d'un génie vaſte, & d'une magnificence qu'elle porta juſqu'à l'excés.* Elle étoit ariere petite-fille, par ſa mere, de Jean comte de Vendôme : elle eut pour dame d'honneur la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé, reprochoit qu'elle ſe fût miſe en condition : *pourquoi pas ?* lui répondit la princeſſe, *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bouivet & le vidame de Chartres ?* (Brantôme.)

ENFANS.

François II.

Louis, mort jeune.

Charles IX. duc d'Orleans.

Henri III. d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans.

François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, ne fut point marié. 1584.

Eliſabeth, mariée à Philippe II. 1568.

Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575.

Elle fut tenue ſur les fonts de baptême par les ambaſſadeurs des Suiſſes, auxquels le roi dit qu'il les auroit également choiſis pour parrains, s'il avoit eu un fils.

Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615.

Victoire, } mortes jeunes.
Jeanne, }

Enfans naturels.

Henri II. eut *d'une dame Ecoſſoiſe de la maiſon de Leviſton, nommée Flamin,*

Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586.

De Philippe Duc, demoiſelle Piémontoiſe, qui ſe fit religieuſe après ſes couches.

Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farneſe, & enſuite à François de Montmorenci.* 1619.

Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV.

De Nicole de Savigni,

Henri de Saint Remi.

Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breſé, qu'il fit ducheſſe de Valentinois, & qui mourut en 1566. Elle laiſſa de ſon mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Marck, & la ſeconde épouſa le duc d'Aumale.*

1559. MORT.

HENRI II. *meure à Paris le 10. juillet 1559. d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un Tournois, & dont l'éclat le bleſſa à l'œil droit. Il étoit âgé de quarante-un ans, & en avoit regné douze. Il eſt enterré à Saint Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Paul III.	1549.
Jules III.	1555.
Marcel III.	1555.
Paul IV.	1559.

Maiſon Othomane.

Soliman II.	1566.

Empereurs.

Charles V. abdique en	1556.
meurt en	1558.
Ferdinand.	1564.

Rois d'Eſpagne.

Charles V.	1558.
Philippe II.	1598.

Rois de Portugal.

Jean III.	1557.
Sébaſtien.	1578.

Rois d'Angleterre.

Edouard V.	1553.
Marie.	1558.
Eliſabeth.	1603.

Roi d'Ecoſſe.

Marie Stuart, décapitée	1587.

Roi de Dannemarc.

Chriſtiern III.	1559.

Roi de Suéde.

Guſtave.	1560.

Rois de Pologne.

Sigiſmond I.	1548.
Sigiſmond II.	1574.

Czar.

Jwan Baſilowitz.	1584.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

L'Angleterre n'étoit devenue que ſchiſmatique, à l'occaſion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit conſtitué chef de l'Egliſe Anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'héréſie : il ſe rétracta, & malgré ſa rétractation il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecoſſe. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épouſa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite ſœur de François I. épouſa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre, mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit ſongé à lui faire épouſer ſon fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement proviſionnel touchant les articles de Foi qu'il falloit croire juſqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conſeiller du duc Georges de Saxe fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier poſſeſſeur du marquiſat de Saluces, réunit à la couronne ce marquiſat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les ſéditieux furent ſévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guiſe, prend la qualité de duc d'Anjou dans ſon contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France ; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou : tous deux fondés ſur les droits prétendus par leur maiſon, qui deſcendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

Érection de l'Univerſité de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suiſſes & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuſerent de la ſigner, attendu les exécutions que l'on faiſoit des Calviniſtes dans le royaume. Henri

MINISTRES.

Secretaires d'état.

C'eſt depuis le traité de Câteau-Cambreſis, où M. de l'Aubeſpine eſt qualifié *ſecretaire d'état*, que les *ſecretaires des finances* ont pris le titre de *ſecretaires d'état*.

Ils commencerent auſſi ſous ce regne à prêter ſerment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier ſeulement.

Guil. Bochetel. 1558.

Cl. de l'Aubeſpine. 1567.

J. du Thier, auſſi controlleur des finances. 1559.

Côme Clauſſe. 1558.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet, ſeigneur de Frêne. 1567.

Jean d'Avançon, ſurintendant des finances.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France, du titre de *conſin*, nul de ceux qui ont poſſédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du ſang.

Cl. d'Annebaut. 1552.

Oudart de Biez. 1553.

Henri II. avoit été fait chevalier de ſa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cauſe de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre; il eut ſa grace, il fut exilé, & ſa mémoire depuis réhabilitée.

Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.

Rob. de la Marck, de Fleuranges. 1556.

Jacq. d'Albon de Saint André. 1562.

Ch. de Coſſé de Briſſac. 1563.

Pierre Strozzi. 1558.

P. de la Barthe de Thermes. 1562.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560.

Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des ſceaux de France, en titre d'office. 1560.

Il avoit eu d'abord les ſceaux par commiſſion.

Premiers Préſidens.

Pierre Lizet. 1554.

J. Bertrandi. 1560.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Procureurs du roi.

Noel Brulart. 1557.

Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1541.

Pierre Seguier. 1580.

Deniz Riant. 1557.

Gilles Bourdin. 1570.

Baptiſte du Meſnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

SAVANS & Illuſtres.

And. Alciat. 1548.

P. Aretin. 1556.

Martin du Bellai. 1559.

P. Chaſtelain, grand aumônier. 1552.

Robert Etienne. 1559.

Jean Fernel. 1558.

Jer. Fracaſtor. 1553.

On prétend qu'il trouva l'uſage du Teleſcope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier. 1551.

Luc Gauric. 1559.

Mellin de S. Gelais. 1558.

S. Ignace. 1556.

Paul Jove. 1552.

Jean Maynier, baron d'Oppede. 1558.

Marguerite, reine de Navarre. 1549.

Jean Pena. 1558.

F. Rabelais. 1553.

Jul. Céſ. Scaliger. 1558.

Mich. Servet. 1553.

Jacq. Silvius. 1554.

Jean Sleidan. 1556.

André Tiraqueau. 1558.

Le Triſſin. 1550.

fait le ſiége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre : cette princeſſe, ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, enſuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favoriſa le calviniſme qu'elle abandonna dans la ſuite, & fut cauſe des progrès rapides de cette ſecte naiſſante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, pluſieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent ſe réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reſte du royaume : le roi donna un édit à ce ſujet, en datte du mois de novembre 1549. c'eſt le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme Louis XIV. s'en expliqua depuis dans ſes lettres patentes de 1672. où il renouvella les mêmes défenſes déja faites pluſieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville de Paris, parvenue » à cette exceſſive grandeur, n'eût le même ſort des plus puiſ- » ſantes villes de l'antiquité, qui avoient trouvé en elles-mêmes » le principe de leur ruine, étant très-difficile que l'ordre & la » police ſe diſtribuent commodément dans toutes les parties d'un » ſi grand corps «. C'eſt cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le ſiége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix ſe fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, & ne fit point d'honneur au connétable ; on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui étoit prête à ſe rendre. Edit contre *les petites dattes* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude duc de Guiſe : il étoit le ſecond fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine ſon frere aîné de la ſucceſſion paternelle : ſon fils François aſſaſſiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621.

& pere de Henri maſſacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri duc de Guiſe, qui ſouleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La poſtérité de ſes freres a fini en 1675. enſorte qu'il ne reſte plus de mâles de François né de Henri, mais la poſtérité de Claude ſubſiſte encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches; ſavoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marſan. L'Armagnac avoit été réuni à la couronne par Henri IV. qui le poſſédoit du chef de Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Marguerite de Valois, ſœur de François I. à qui ce prince l'avoit donné en dot en la mariant en ſecondes nôces avec Henri d'Albret roi de Navarre. Louis XIV. en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maiſon.

Le nom de Harcourt étoit entré dans la maiſon de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447. avec Marie comteſſe de Harcourt & d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, &c. morte en 1476. fille aînée & héritiere de Jean VII. du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue pour la défenſe de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Cette déliberation fut priſe par le conſeil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conſeil du roi, contre l'avis du connétable. (*Memoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il ſeroit tenu dans ſon parlement des aſſemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour deſtiné à ces ſéances) où les gens du roi ſeroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere : il y avoit déja eu deux édits à ce ſujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Édit du roi, portant défenſe d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; (c'étoit une querelle perſonnelle avec le pape au ſujet du duc de Parme) ce prince fait faire auſſi des proteſtations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems ſa majeſté

donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui repréſenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réſervé au roi ſeul, en ſigne de ſpéciale prérogative de ſa dignité royale*, & que François, fils du feu roi François I. étant dauphin, & meſſire Charles de Bourbon, y étoient venus laiſſant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : ſur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597. en duché-pairie, en faveur de Céſar Monſieur, la préſéance y eſt conſervée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang ſur tous ceux qui ſont plus anciens.

Établiſſement des ſiéges préſidiaux : chambre des monnoies érigée en cour ſouveraine.

La guerre, ſans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au ſujet des duchés de Parme & de Plaiſance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de ſurprendre Charles-quint dans Inſpruch. Priſe de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour ſe joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Proteſtante. Ce prince ne faiſoit qu'exercer des droits très-anciens & très-bien prouvés, que la France avoit ſur les trois Évéchés. Ces villes faiſoient alors partie de l'Empire, & ſe gouvernoient à peu près comme font aujourd'hui les villes impériales, ſans aucune dépendance des ducs de Lorraine. Henri II. eſt rappellé en France par les ravages qu'y faiſoit ſur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Paſſau, qui donnoit aux Luthériens entiere ſûreté pour leur religion. Le landgrave de Heſſe eſt mis en liberté. Henri II. reſte ſeul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre ſi ruineuſe, il aliéne une partie de ſon domaine, met un impôt de 25. livres ſur chaque clocher, & un autre ſur l'argenterie des égliſes.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buiſſon-*

nieres : c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'Égliſe de Paris, qui préſidoit aux écoles. C'eſt l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le ſiége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guiſe, & par toute la haute nobleſſe de France. Pour réparer cet affront, Charles-Quint prend Therouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reſte plus de trace ; il prend auſſi la ville de Heſdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'eſpérance de recouvrer ſes états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de ſecours aſſez conſidérables, ne ſont pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Briſſac, illuſtre par ſes talens militaires, & par les ſentimens qu'on prétendoit qu'avoit pour lui la ducheſſe de Valentinois. Ce fut la jalouſie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'iſle de Corſe.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de ſeize ans, c'eſt-à-dire en minorité, car, ſuivant le teſtament de ſon pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui eſt l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & ſœur aînée d'Edouard lui ſuccéde, & pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa légitimité, elle fait annuller la ſentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naiſſance d'Eliſabeth fort équivoques ; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne Grai, petite-niéce de Henri VIII. ſa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne deſcendoit de ce duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épouſé, & par ſa mere ſe trouvoit petite niéce de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année ſuivante, victime de l'ambition de ſa maiſon, qu'elle avoit ſervie malgré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner, mais une révolte excitée en ſa faveur, hâta cette exécution, qui

fut ſuivie de bien d'autres. Eliſabeth courut grand riſque. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, eſt brûlé à Genêve vingt ans après que Genêve eut donné ſon arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution ſe fit à la pourſuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le Tolérantiſme eſt toujours la prétention du parti le plus foible. Il s'autoriſe ſurtout de ce que la religion Romaine eſt la ſeule qui ne l'admet pas, & que la religion Payenne n'a jamais perſecuté. On trouvera la preuve du contraire dans Tacite & dans Dion. » Ceux » qui introduiſent un nouveau culte, diſoit Mécénas à Auguſte, » ouvrent la porte à de nouvelles loix, d'où naiſſent enfin les » cabales, les factions, les conſpirations. « Quand on dit que les Payens étoient tolérans, cela s'entend des différens ſyſtêmes adoptés par les Payens, qui leur étoient tous égaux, parce qu'ils étoient d'accord ſur le dogme, & que leurs dieux, loin de ſe nuire, ſe fortifioient en ſe multipliant, mais que quand on en vouloit au Paganiſme, ils ceſſoient d'être tolérans ; témoin Socrate à qui il en coûta la vie.

Édit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & eſt obligé, ſuivant le concile de Latran, de conférer dans les ſix mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Conſtance que fut dreſſé le compact Breton, en conſéquence duquel cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne ainſi que la Provence appartinſſent à François I. elles n'y furent cependant pas compriſes, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite ſous Charles VII. ces provinces n'étoient point au roi : auſſi François I. obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ſes ſucceſſeurs ont continué de nommer. Il en eſt de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

Création du parlement de Bretagne.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-ſept ans, épouſe la reine Marie, qui en avoit trente-huit, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le ſiége : il chercha à cette journée l'occaſion de combattre Charles-Quint, de perſonne à perſonne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guiſe ainſi que Tavanes, ſe ſignalerent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne ; cette place eſt courageuſement défendue par Blaiſe de Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiége de dix mois. Jean-Paul d'Eſparbès ſe diſtingue à ce ſiége, & ramena depuis l'infanterie Gaſcone, qui s'étoit ſignalée au-delà des monts. M. de Thermes ſe maintient dans l'iſle de Corſe ; le maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe rallentit dans les Pays-bas, par l'épuiſement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'inveſtiture du duché de Milan, & lui avoir remis deux mois avant cette aſſemblée ſes états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toiſon. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains ſon frere Ferdinand, qui poſſéda l'empire après lui : il ſe repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti ſi contraire aux intérêts de Philippe II. ſon fils, & il fit l'impoſſible pour engager Ferdinand à s'en déſiſter, mais Ferdinand tint bon. C'eſt ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la Maiſon de Médicis avoient fait leurs parens

l'empereur dans ſa retraite avec Eléonore ſa ſœur, veuve de François I. elles ne lui ſurvécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche ; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chanſons que l'on avoit faites en France ſur elle & ſur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots : *Lorſque Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'empire de ſon frere & ſous le regne de ſon fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme ſi vain. Charles-Quint s'entretenant un jour avec le marquis d'Aſtorga, des ſervices qu'il pouvoit tirer de ſes ſujets, lui dit : *les ſeigneurs & les gens de qualité me dépouillent, les gens de Lettres m'inſtruiſent, & les marchands m'enrichiſſent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat ; il détermine le roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guiſe, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Édit touchant les mariages clandeſtins. L'occaſion de cet édit fut la promeſſe de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à Mademoiſelle de Pienne, ſans le conſentement du connétable : le pape Paul IV. à qui le roi & le connétable demanderent des diſpenſes, pour relever le duc de Montmorenci de cette promeſſe, afin qu'il pût épouſer madame de Farneſe, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la diſpenſe ; il vouloit en cela complaire au duc de Guiſe, jaloux du nouveau crédit que la maiſon de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonſtances que fut donné l'édit ſur les mariages clandeſtins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Édit rigoureux & obſervé, qui punit de mort les filles & femmes qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II. regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le duc de Guiſe,

mal ſecondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de ſuccès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ſes ſujets à lui fournir des ſecours pour faire la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel Philibert duc de Savoie, défendu vaillamment par l'amiral de Coligni : le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du ſecours : quelques troupes s'y gliſſerent, mais le connétable ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu & fait priſonnier avec le maréchal de Saint-André : le comte d'Anguien, frere du prince de Condé, y perd la vie, le comte de Montpenſier la liberté, & l'amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette bataille nommée *Bataille de Saint-Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guiſe eſt rappellé ſur le champ d'Italie avec ſon armée. Le maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement : ce fut dans cette aſſemblée d'états que la magiſtrature prit ſéance pour la premiere fois, & forma un quatriéme ordre ; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis ; elle n'aſſiſta ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume, & y rétablit la confiance par la priſe importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis 1347. qu'Edouard III. l'avoit priſe ſur Philippe de Valois. Les Anglois ſont entierement chaſſés de la France. Le duc de Guiſe prend Guines, enſuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes, qui avoit ſuccédé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque & Berg Saint-Vinox, & eſt battu à Gravelines par le comte d'Egmont : c'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin,

& qui mourut dix ans après ſur un échaffaut, laiſſant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere ſa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouſe François dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce prince, du vivant de ſon pere, s'appella le roi dauphin, à cauſe de la couronne d'Ecoſſe que cette princeſſe lui apporta en dot. Il eut mieux vallu pour elle d'épouſer le jeune prince Edouard, ſucceſſeur de Henri VIII. que les Anglois lui propoſerent. Le cardinal Granvelle avoit propoſé ſon mariage avec dom Carlos; on ne comprend pas pourquoi Philippe II. n'y voulut pas conſentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent ſur les pertes des Anglois : ſes affaires d'ailleurs le rappelloient en Eſpagne. Eliſabeth ſuccéda à la reine Marie : Philippe II. avoit conſervé la vie à cette princeſſe, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur; mais Cabrera, ſon hiſtorien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de ſa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie, il conſervoit Eliſabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II. fit propoſer à la reine Eliſabeth de l'épouſer. (*Mem. de Nevers.*) Le duc de Guiſe voit diminuer ſa faveur, pour avoir déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le connétable eſt chargé de la négociation de la paix : il intéreſſe le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préſéance à Veniſe ſur Vargas, ambaſſadeur de Philippe II.

Eliſabeth âgée de vingt-cinq ans, ſuccéde à Marie ſa ſœur : elle n'eut garde de changer d'abord les miniſtres du regne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre, mais elle en aſſocia huit autres. Le parlement reconnoît la légitimité de ſon droit à la couronne, ſans avoir jamais fait aucun acte en faveur de ſa légitimation. Le ſerment de la ſuprématie rétabli.

Le roi fait prendre à ſon fils & à ſa belle-fille le titre & les

armes de roi & de reine d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Édit donné à Eſcouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens ſans limitation, avec défenſes aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait : & parce qu'il y eut quelques conſeillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des priſons à un Luthérien qui perſiſtoit en ſon opiniatreté, *choſe du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, ſéant pour lors aux Auguſtins, & fit conſtituer priſonniers cinq conſeillers de la cour. (*Mem. de Caſtelnau, liv. 1. ch. 3.*) Le parlement étoit compoſé alors de cent trente juges, & le royaume de ſept parlemens.

Paix de Câteau-Cambreſis, dont les conditions furent alors déſapprouvées par les Guiſes, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville ſon fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la ducheſſe de Valentinois. Les Guiſes avoient raiſon, & ce fut contre l'avis de tout ſon conſeil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ſes avantages ſur l'Eſpagne, perdit par ce traité ce que les armes Eſpagnoles n'auroient pû lui enlever après trente années de ſuccès. Calais reſte à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans ; paſſé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, ſous la condition que pendant ledit eſpace de huit années la reine Eliſabeth n'entreprendroit rien contre la France ni contre l'Ecoſſe : & comme cette princeſſe manqua à cette condition, en envoyant du ſecours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecoſſe, Calais nous reſta. On rend au duc de Savoie une partie de ſes états, juſqu'à ce que les droits de la ducheſſe d'Angoulême, grand'mere du roi, euſſent été réglés : on prétendit, que par cette reſtitution, le connétable s'acquittoit de douze cens mille francs qu'il devoit au duc de Savoie pour ſa rançon : d'ailleurs, tout eſt rendu de part & d'autre, ſoit en Italie, ſoit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous reſterent. Par la même paix, furent conclus

les mariages d'Eliſabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occaſion de ce ſecond mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou un peu crédule ſur l'aſtrologie judiciaire, rapporte que le fameux aſtrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gaſſendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que ſi ce prince pouvoit ſurmonter les périls dont il étoit menacé la ſoixante-troiſiéme & la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, il vivroit heureux juſqu'à ſoixante-neuf ans dix mois, & ce prince eſt mort à quarante ans.

Les divertiſſemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté ſur un rouſſin, qui ſe nommoit *le Réal*, deſcendoit au grand galop les degrés de la ſainte Chapelle de Paris : cette oſtentation de vigueur & d'adreſſe dont les guerriers d'alors faiſoient parade, étoit un reſte de ce qui ſe paſſoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on ſe battoit ſouvent corps à corps, il étoit utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adreſſe & la force : auſſi voyons-nous qu'inſenſiblement ces exercices devenus moins néceſſaires, paſſerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occaſions, ce ne fut que comme des repréſentations d'un uſage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France ſous le regne de Charles VII. & qui aſſiſta à ces ſortes de ſpectacles, où il arrivoit toujours malheur, diſoit fort ſenſément, que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

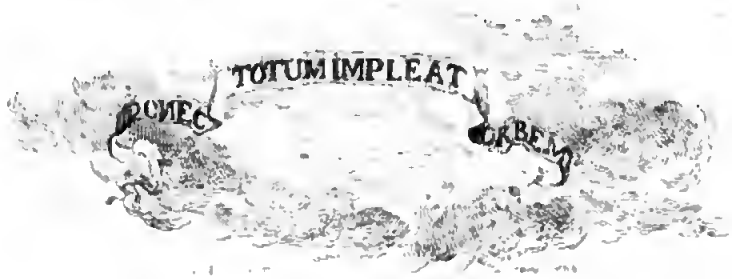

1559. *Avénement à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS II. *parvient à la couronne le* 10. *juillet* 1559 *âgé de ſeize ans. Il fut ſacré à Reims le* 18. *ſeptembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine*, ſans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brulard.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France ſous le nom de ce prince, mais en Ecoſſe on fabriqua des teſtons ſous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecoſſe ſon épouſe.

1559.

ON ſe plaint quelquefois de la diſette des grands hommes, & on regrette les ſiécles qui en ont produit pluſieurs à la fois. C'eſt en effet un beau ſpectacle dans l'hiſtoire, que de voir des événemens ſinguliers préparés par des eſprits ſupérieurs, & ſoutenus par des courages héroïques : mais les peuples en ſont-ils plus heureux ? Je crois bien que des grands hommes réunis ſous une autorité légitime, & dont les talens ne ſont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choſes ; mais comme ces circonſtances ſe trouvent rarement enſemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de perſonnages illuſtres & puiſſans, qui, prétendans tous à l'autorité, commencent par la diviſer, & finiſſent par l'anéantir.

Tel fut le regne de François II. ce regne d'une courte durée, puiſqu'il ne fut que de dix-ſept mois, fit éclore tous les maux qui depuis déſolerent la France, & dont la cauſe principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors. Les Guiſes qui abuſoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient aſſez grands pour ſe maintenir contre les princes du ſang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cauſe de la jeuneſſe du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient aſſez de reſſources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume aſſez d'ambition pour entretenir les diviſions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop ſpécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guiſes de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on ſentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la ſéduction ; & l'amour de

FEMMES.	*ENFANS.*	1560. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marie Stuart, fille de Jacques V. roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. duc de Guiſe, veuve de Louis II. duc de Longueville, épouſa François II en 1558. & eut la tête tranchée le 18. février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le cinq décembre* 1560. *dans ſa dix-huitiéme année. Il eſt enterré à ſaint Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de chambre Ecoſſois & huguenot, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, empoiſonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fiſtule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*)	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566 *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1593. *Roi de Portugal.* Sebaſtien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédérie II. 1588. *Rois de Suéde.* Guſtave. 1560. Erie, dépoſé 1569. *Roi de Pologne.* Sigiſmond II. 1572. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1584.

de la nouveauté tint lieu aux princes du ſang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guiſes.

François duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par ſa femme, ſont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occaſion que le greffier du Tillet écrivit ſon livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut ſe choiſir le conſeil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la ducheſſe de Valentinois ſont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui reſſemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guiſe, & pour dédommagement, ſon fils aîné fut fait maréchal de France *ſurnuméraire.*

On ôte les ſceaux à Bertrandi, créature de la ducheſſe de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, perſonnage illuſtre, dit M. de Thou, par ſon intégrité, par la politeſſe & l'agrément de ſon eſprit, par ſa ſageſſe & ſon expérience dans les affaires : mais ce magiſtrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit rappellé à la ſervitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'État, & que l'on vouloit ſe ſervir de ſa réputation pour autoriſer les injuſtices dont on le forceroit d'être le miniſtre. Meſſieurs de Guiſe, pour relever leur miniſtere, font rendre des édits très-ſages : l'un pour défendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du Domaine ; & un troiſiéme, par lequel le roi ordonne que, lorſqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de juſtice, les juges euſſent à préſenter trois ſujets, parmi leſquels ſa majeſté choiſiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de ſaint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-ſix : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réflexion ſur la multiplication des grandes dignités en France. » Le prince eſt trompé, qui croit » que cette multiplication de grandeurs en ſon état lui ſoit avan- » tageuſe, ce ſont autant de dettes qu'il crée ſur ſa couronne, » ce ſont autant de nouveaux intérêts qui ſe forment pour les » partis & pour les factions à venir, parce que la fortune qui

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
François, duc de Guiſe. 1563.	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Jean, cardinal du Bellai. 1560.
Charles, cardinal de Lorraine. 1574.	Anne de Montmorenci. 1567.	Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560.	Joachim du Bellai. 1560.
Secretaires d'état.	*Maréchaux de France.*	François Olivier de Leuville. 1560.	Charles de Marillac, archevêque de Vienne. 1560.
Claude de l'Aubeſpine. 1567.	Jacques d'Albon de Saint André. 1562.	Michel de l'Hôpital. 1573.	Philippe Melanction. 1560.
Jacq. Bourdin 1567.	Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.	*Premier Préſident.*	Emard Rançonnet. 1559.
Flor. Robertet 1567.	Paul de la Barthe de Thermes. 1562.	Gilles le Maiſtre. 1562.	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569.	François de Montmorenci. 1579.	*Procureur du roi.*	
		Gilles Bourdin. 1570.	
		Avocats du roi.	
		Bapt. du Meſnil. 1569.	
		Aimon Boucherat. 1564.	

» éleve les nouvelles créatures, les laiſſe nourrir à la république. (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*) » Les marques d'honneur, dit M. de » Sainte Palaye, ſont la monnoie de l'état : il eſt auſſi dange- » reux de la hauſſer à l'excés, que de la baiſſer «. J'ajouterai encore une réfléxion, c'eſt que les honneurs & les récompenſes ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite eſt plus rare. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favoriſe, par ſa lenteur à ſe rendre à la cour, l'ambition des Guiſes, & les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoye avec le cardinal de Bourbon ſon frere & le prince de la Roche-ſur-Yon, conduire Eliſabeth de France à Philippe II. ſon mari, & lui porter l'ordre de Saint Michel. Antoine Minard, préſident au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, magiſtrat fort attaché à la véritable religion, eſt aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 12. décembre entre cinq & ſix heures du ſoir, étant ſur ſa mule, au retour du palais. Ce fut à l'occaſion de ce meurtre, qu'il fut donné un édit, portant *que la cour ſe leveroit dès-lors en avant à quatre heures du ſoir, depuis la ſaint Martin juſqu'à Pâques.* On ſoupçonna de ce meurtre un Ecoſſois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conſeiller au parlement & diacre, eſt exécuté en gréve, pour le fait du Calviniſme, après avoir été dégradé ; & comme l'aſſaſſinat du préſident Minard hâta la condamnation de du Bourg, auſſi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboiſe, & aux guerres qui ſuivirent.

1560.

La conſpiration d'Amboiſe contre les Guiſes éclate au mois de mars : la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diverſité dans les dattes ; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboiſe en 1559. & les autres en 1560. Le prince de Condé paſſoit pour être le chef muet de cette conſpiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guiſe, qui l'avoit aidé à ſe ſauver des priſons de Dijon, où il étoit pour avoir fait une certaine fauſſeté, diſoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. (*Brantôme.*)

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS II.

Le prétexte de la conjuration d'Amboiſe étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (journal de Brûlart.) Les Guiſes en ſont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois, ſe retire à Amboiſe. Le duc de Guiſe eſt déclaré lieutenant général du royaume. La plus grande partie des conjurés eſt arrêtée, & ils ſont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui ſuccéde. Le prince de Condé qui étoit à la cour, eſt accuſé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en juſtifie. Le duc de Guiſe vouloit que l'on diſſimulât avec le prince de Condé, dans la crainte que le déſeſpoir n'achevât de le déterminer pour les Proteſtans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mem. de Caſtelnau.*) La ducheſſe de Ferrare, grande Proteſtante, ſœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guiſe ſon gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de choſe de traiter un prince du ſang de cette ſorte.* (Brantôme.) Marot étoit ſecretaire de cette princeſſe, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare; elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, ſe cacherent de lui, & il ne ſut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoiſſance du crime d'héréſie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition.

Edit des ſecondes nôces. Le roi aſſemble à Fontainebleau un conſeil extraordinaire, où l'amiral de Coligni préſenta une requête en faveur des Calviniſtes. Le réſultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laiſſeroit les Calviniſtes en repos, & qu'on aſſembleroit un concile national, ſi le pape en refuſoit un général. Cette derniere réſolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé ſont mandés pour ſe trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé eſt

arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, ſur le prétexte d'une nouvelle conſpiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & eſt condamné par des commiſſaires à perdre la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut ſur ces entrefaites. Il fut juſtifié ſous le regne ſuivant par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte au ſujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Bueil comte de Sancerre, refuſa généreuſement de le ſigner, & que ce retardement aida au ſalut du priſonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le préſident Guillard du Mortier, differerent de ſigner par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dreſſé & non ſigné.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable, qu'une majorité imaginaire.

Les Proteſtans furent appellés en ce tems *Huguenots*.

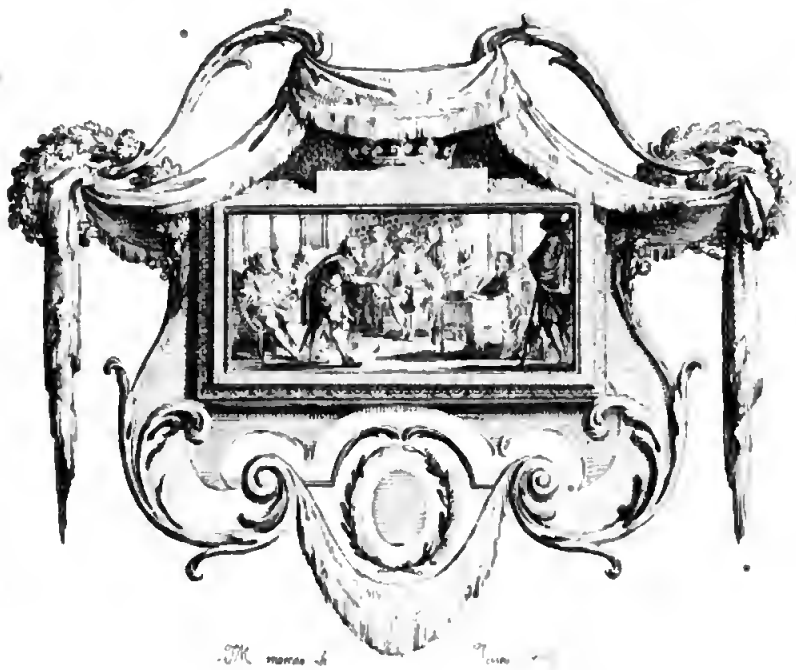

1560. *Avénement à la couronne.*

CHARLES IX. *né à S. Germain en Laye le 27. juin 1550. parvient à la couronne le 5. décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut ſacré à Reims le 15. mai 1561. par Charles, cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été ſon gouverneur, lorſqu'il n'étoit encore que duc d'Orleans : quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-ſur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien archiduc d'Autriche, depuis empereur, & ſon beau-pere, fut ſon parain, & lui donna ſon nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa deviſe, dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, fut en deux colonnes, avec ces mots, *ſpirate & inſpirate.*

EVÉNEMENS REMARQUABLES.

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoiſe ; les députés des trois états ayant repréſenté que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commiſſions, ſur le principe que par la loi du royaume, le mort ſaiſit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle paſſe ſans interruption du roi défunt à ſon légitime ſucceſſeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le tréſor de l'épargne dix-ſept cens mille écus ; enſorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produiſirent aucun bien : il faut ſeulement remarquer la célébre ordonnance qui y fut rendue au ſujet des matieres eccléſiaſtiques, & ſur le fait de la juſtice. L'article VIII. reſtraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, ſinon pour crime & ſcandale public ; dans un des articles, les ſubſtitutions ſont réduites à deux degrés ; il eſt auſſi ordonné que déſormais tous les baillis & ſénéchaux ſeroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les baillis & ſénéchaux ſeroient gradués, parce que la juſtice ſouffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de juriſprudence ; mais comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus ſavans, le chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée, inſtitution bien ſage pour que la force ſoit balancée par la loi : par l'article L. de la même ordonnance, le

roi

FEMMES.

Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592.

Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche ſa femme, fit propoſer par un Jéſuite très-ſavant à la reine Eliſabeth, veuve de Charles IX. & ſœur de la reine Anne, de l'épouſer: l'empereur, & l'impératrice, ſœur de Philippe II. ſes pere & mere, chez leſquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantome.*) *Prœſectus vel nuncupatus ita ſe fœmina*, (de Thou) *Princeſſe, qui, quoique dans la plus grande jeuneſſe, avoit les mœurs de l'ancien tems.*

ENFANS.

Marie-Eliſabeth, morte âgée de cinq ans.

Enfans naturels.

Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au préſidial d'Orléans.*

N.... fils, mort en bas âge

Charles de Valois, qui fut ſucceſſivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême. *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650

Marie Touchet épouſa depuis François de Balzac, ſeigneur d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac, Funeſte maîtreſſe de Henri IV. 1633.

1574. MORT.

CHARLES IX. *meurt au château de Vincennes le 30. mai 1574. jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de 24. ans. Il en avoit regné treize & demi. Son cœur fut porté aux Céleſtins de Paris. Il eſt enterré à S. Denis.*

Après le dîner, qui ſelon l'uſage, fut ſervi à ſix heures à ſaint Denis, le parlement vint à ſa tête Chriſtophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumônier, de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refuſa de faire, & même ſe cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Meſmes étant premier préſident. Muret prononça à Rome l'oraiſon funébre de Charles IX.

PRINCES contemporains.

Papes.

Pie IV.	1565.
Pie V.	1572.
Grégoire XIII.	1585.

Maiſon Othomane.

Soliman II.	1566.
Selim II.	1574.

Empereurs.

Ferdinand.	1564.
Maximilien II.	1576.

Roi d'Eſpagne.

Philippe II.	1598.

Roi de Portugal.

Sebaſtien.	1578.

Roi d'Angleterre.

Eliſabeth.	1603.

Roi d'Ecoſſe.

Marie Stuart.	1587.

Roi de Dannemarck.

Frédéric II.	1588.

Rois de Suéde.

Eric, dépoſé	1560.
Jean, frere d'Eric.	1592.

Rois de Pologne.

Sigiſmond II.	1572.

Henri, depuis roi de France.

Czar.

Iwan Baſilowitz.	1584.

roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux juſticiables, en leur laiſſant toujours cependant la voie de l'appel, ſans cela rien ne ſeroit plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes juriſdictions forment des degrés par leſquels l'autorité deſcend à pas réglés, & qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber ſur les peuples avec la violence de la chûte. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV. par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plûtôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait caſſer le concordat comme trop favorable au roi (ce concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les régles de la chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX. pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, ſous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui ſe vit par-là privé du fruit des bulles ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le cardinal d'Eſt, qui vint en France, l'obtint du roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat ; ce qui fut confirmé depuis par Henri III. article premier de l'ordonnance de Blois. C'eſt le droit actuel.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu ſon bas âge, *ſe confiant en la vertu & en la prudence de la reine ſa mere, il l'a ſuppliée de prendre en main l'adminiſtration du royaume, avec le ſage conſeil & avis du roi de Navarre & des notables & grands perſonnages du conſeil du feu roi.* Le parlement par ſa lettre du 11. du même mois, écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inſpiré au roi la penſée de commettre l'adminiſtration du*

MINISTRES.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor, grand pannetier, ſurintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582.

Secretaires d'état.

Cl. de l'Aubeſpine. 1567.

Jacques Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

Cl. de l'Aubeſpine de Hauterive. 1570.

Simon Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jean d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.

Paul de la Barthe de Thermes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567.

François de Scepeaux, ſeigneur de Vieilleville. 1571.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Artus de Coſſé. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Gaſpard de Saulx de Tavannes. 1573.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Michel de l'Hôpital. 1573.

J. de Morvilliers, G. D. S. 1577.

Premiers Préſidens.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Chriſt. de Thou. 1582.

Procureurs du roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Jean de la Gueſle 1589.

Avocats du roi.

Baptiſte du Meſnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſtin de Thou. 1595.

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préſéance ſur l'avocat du roi laïc; & pour paſſer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi clerc, il falloit prêter un nouveau ſerment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le ſecond avocat y paſſeroit ſans autre formalité.

SAVANS & Illuſtres.

Beauvais, gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi. 1572.

Jean Calvin. 1564.

Annibal Caro. 1566.

Cl. d'Eſpenſe. 1571.

Ch. Etienne. 1564.

S. François de Borgia. 1572.

Cl. Gudimel. 1572.

C'eſt lui qui a mis en chant les pſeaumes de Marot.

Er. Jodelle. 1573.

Denis Lambin. 1572.

Paul Manuce. 1574.

Ch. du Moulin. 1568.

Michel Ange. 1564.

Antoine de Neuilly. 1562.

Michel Noſtradamus. 1588.

Bernard Ochin. 1564.

Henri d'Oyſel. 1566.

Guillaume Peliſſier, premier évêque de Montpellier lors de la tranſlation du ſiege qui étoit auparavant à Maguelone, eſt un des premiers qui a contribué à enrichir la bibliotéque du roi des manuſcrits grecs, ſyriaques & hébreux. 1568.

Pierre Ramus. 1572.

Odet de Selves. 1564.

Lxl. Socin. 1562.

Jean du Tillet. 1570.

And. Turnebe. 1565.

Jer. Vida. 1588.

royaume à la reine ſa mere, avec le conſeil du roi de Navarre. Le 30. mars ſuivant, le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, ſignés entre la reine ſa mere & le roi de Navarre, ainſi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commiſſion données le 25. du même mois pour la convocation d'une aſſemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commiſſion le roi de Navarre eſt qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on ſait la part qu'elle eut au gouvernement ſous ce regne & ſous le ſuivant. Il eſt étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente ; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut juſqu'au retour du roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de ſa mort, & qui furent enregiſtrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé eſt mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guiſe, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Il moururent tous les trois de mort violente, ainſi que le roi de Navarre qui ſe joignit à eux.

1561.

Édit de juillet rendu à Saint Germain, portant réglement ſur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poiſſi, accordé par la reine aux inſtances des chefs des Huguenots ; le cardinal de Tournon eut la ſageſſe de s'y oppoſer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter : Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par ſaiſie, à lui faire un prêt : Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de ſon royaume à une

déclaration des revenus de leurs bénéfices : ces lettres furent révoquées.

Arrêt ſolemnel du parlement, par lequel le prince de Condé eſt abſous de la conjuration d'Amboiſe. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une théſe cette propoſition : *Papa poteſt reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecoſſe par les conſeils du cardinal de Lorraine ſon oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre : elle penſa être arrêtée à ſon paſſage par des vaiſſeaux d'Eliſabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de paſſeport, ſur le refus que fit Marie de renoncer autentiquement à ſes droits ſur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'eſt le premier) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendit ce parti trop puiſſant. Le parlement refuſe de l'enregiſtrer, *his verbis, non poſſumus nec debemus.* Il fut pourtant enregiſtré après deux lettres de juſſion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable ; c'eſt une eſpece de réglement ſur la maniere dont les Proteſtans doivent ſe conduire ; & il eſt dit » qu'ils n'avance-» ront rien de contraire au concile de Nicée, au Symbole, & » au livre de l'ancien & du nouveau Teſtament «. Premiere guerre civile, occaſionnée par le maſſacre de Vaſſi, où François duc de Guiſe fut bleſſé. Le prince de Condé eſt déclaré chef des Proteſtans : il ſurprend Orléans, qui devient le boulevard de l'héréſie. Les Huguenots, à ſon exemple, s'emparent de pluſieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre eſt bleſſé le 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'aſſaut : il mourut à Andely le 17. novembre ſuivant de ſa bleſſure, âgé de quarante-deux ans. » La reine ſa » femme, dit Brantôme, ſouffroit impatiemment que d'abord il » ſe fût fait huguenot : lui diſant que, s'il vouloit ſe ruiner & ſe

» faire confiſquer tout ſon bien, elle ne vouloit point perdre le » peu qui lui reſtoit..... puis elle changea bien après ainſi que » ſon mari, car celui-ci ſe changea en catholique, & elle ſe » changea en huguenotte très-forte.

Lorſque cette guerre commença, les plus qualifiés de ceux qui commandoient ſous le prince de Condé, étoient, le comte de Gramont qui menoit les Gaſcons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & François d'Andelot général de l'infanterie, mort en 1569. qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée ſur les Huguenots, où ſont faits priſonniers les généraux des deux atmées, le prince de Condé & le connétable; le maréchal de Saint-André y eſt tué par Bobigni: ce fut le duc de Guiſe qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une choſe ſinguliere, que François duc de Guiſe, général de pluſieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement ſur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même: il eſt vrai que perſonne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainſi dire, le général de ſes généraux. Nul n'a tant reſſemblé à Pompée, qui commanda les armées & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que ſimple chevalier Romain.

Le prince de condé & le duc de Guiſe coucherent dans le même lit le ſoir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le duc de Guiſe avoit dormi à côté de lui auſſi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cauſe des droits de la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des repréſentations pour empêcher cette reſtitution.

Établiſſement de l'Univerſité de Douay.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guiſe, âgé de quarante-quatre ans, eſt aſſaſſiné par Poltrot. La puiſſance du duc de Guiſe étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monſeigneur*, & *votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur:* & M. de Guiſe lui écrivoit, *Monſieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* Il laiſſe deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix néceſſaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi; & ſi la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conſeils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre ſon frere, le parti proteſtant eût été bien-tôt affoibli; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus beſoin de lui. Charles IX. eſt déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la priſe du Havre ſur les Anglois, qui avoient envoyé du ſecours aux Huguenots: le roi ſe trouva en perſonne à ce ſiége. Le parlement de Paris n'enregiſtra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé ſur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. eſt le premier de nos rois qui ſe ſoit fait déclarer majeur au parlement, c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par ſon fils dans cette aſſemblée, qu'il lui continuoit l'adminiſtration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre: ces mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faiſant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, eſt une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambaſſadeur, fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous

voyons dans une lettre dattée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur, » que ſi-tôt que le cardinal de Lor-» raine fut de retour du concile, on envoya querir les préſi-» dens de la cour & gens du roi, pour voir les decrets du concile; » ce qu'ils ont fait : & la matiere miſe en délibération, le pro-» cureur général propoſa au conſeil, que quant à la doctrine ils » n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choſes, quant à ce » point, pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déterminées » en concile génétal & légitime ; quant aux decrets de la po-» lice & réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes déro-» geantes aux droits & prérogatives du roi & priviléges de » l'Egliſe Gallicane, qui empêchoient qu'elles ne fuſſent reçues » ni exécutées. On fit écrire Dumoulin contre le concile de » Trente. « Le comte de Lune, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au concile de Trente la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. Edit pour l'établiſſement des conſignations.

1564.

Le roi part pour viſiter une partie des provinces de ſon royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la reſtitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambreſis, ſans doute parce qu'Eliſabeth avoit manqué à la condition eſſentielle ſous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé, par forme de compenſation, la ſomme de ſix vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas qu'on gardât Calais ; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunſdon, couſin germain d'Eliſabeth, vint trouver le roi à Lyon, pour lui faire jurer l'obſervation de la paix, & lui préſenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit parce que la peſte

y étoit, ainſi que dans pluſieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Rouſſillon en Dauphiné : ce fut là qu'il rendit la fameuſe ordonnance de Rouſſillon, qui porte que l'année commencera dans la ſuite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le ſamedi ſaint après vêpres : le parlement ne conſentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce ſujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là ; & M. Ducange obſerve qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laiſſoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, ſans doute parce qu'alors le ſoleil remonte. Par l'article XXIV. de l'ordonnance de Rouſſillon, les doubles juriſdictions de juſtice qui ne ſont pas royales, ſont réduites à une ſeule ; grand avantage pour les particuliers : cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de-Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le Palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregiſtrement de l'édit pour l'établiſſement de la juriſdiction des conſuls.

Fondation de l'Univerſité de Beſançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Iſabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, ſous le prétexte du paſſage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes, pour ſe précautionner, diſoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme guerre civile en France, & le commencement des troubles aux

Pays-bas. Catherine avoit cauſé la premiere guerre civile, en favoriſant les Huguenots; elle fut cauſe de la ſeconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit eu pour conſeil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de ſe voir ſans autorité, attiſoient les premiers feux de la révolte; &, comme il arrive toujours dans les gouvernemens foibles, croyant les regagner, on leur avoit ſacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevue de Bayonne: Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à ſa place.

Levée du ſiége de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette: pluſieurs Seigneurs François allerent à ſon ſecours. Lorſque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adreſſant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois ſiéges importans qu'avoient ſoutenus les chevaliers de ſaint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres; d'Aubuſſon qui défendit Rhodes, l'Iſle-Adam, qui n'en ſortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs; & le troiſiéme, Pariſot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine*: cette ordonnance met au même niveau, par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare préciſément (article II.) réunis au domaine, les domaines poſſédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois: c'eſt la célebre ordonnance de Moulins pour la réformation de la juſtice, par laquelle, entr'autres articles, on regle le droit de *Committimus*; nous avons une derniere loi ſur cet article dans la déclaration de 1669. par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les ſubſtitutions antérieures à cette derniere, ſont réduites ſeulement

à quatre degrés, & il eſt ordonné que les délits ſeront punis dans le lieu où ils ſont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, ſur les érections des duchés, &c. leſquels ſeront déſormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit ſubſiſte encore, enſorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation préciſe.

Mort de la ducheſſe de Valentinois. On lit ſur le tombeau qu'elle avoit fait élever à ſon mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par leſquels elle lui promet de lui tenir auſſi fidelle compagnie après ſa mort, qu'elle avoit fait pendant ſa vie : elle ne croyoit pas ſi bien dire, car après en avoir vécu ſéparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Saſſenage : on vit de même depuis la marquiſe de Verneuil, fille de François de Balzac & de Marie Touchet maîtreſſe de Charles IX. devenir la maîtreſſe de Henri IV. par une eſpéce de ſucceſſion de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-bas, excités par les Religionnaires, ſous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établiſſement de l'inquiſition : le roi d'Eſpagne ſe diſpoſe à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, ſe retire en Allemagne, & laiſſe dans les Pays-bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles ſous ce regne & ſous celui de Henri III. fut de mettre ces princes hors d'état de ſe joindre aux rebelles des Pays-bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-bas, fait arrêter le comte d'Egmont & le Comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique, au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique de ne point toucher à leurs cheveux juſqu'à ce que ces deux illuſtres victimes euſſent été vengées. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la perſonne du roi

qui étoit à Monceaux; la reine en eſt avertie, & ſe retire à Meaux, d'où les Suiſſes commandés par leur colonel Louis Pfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris : le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriere-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince » de Condé devint en telle gloire, qu'il fit battre monnoie d'ar» gent avec cette inſcription, *Louis XIII. roi de France.* (Brantôme.)» Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut bleſſé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu ſévere & intraitable ſur la diſcipline, avoit ſu ſe maintenir, pendant l'eſpace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état; & à l'âge de ſoixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit bleſſures mortelles, & de caſſer du pommeau de ſon épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Écoſſois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait priſonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maiſon d'Ecoſſe. Les Ecoſſois, ainſi que les Romains, prenoient le nom des maiſons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui reſſemble aux aggrégations ſi communes en Italie : c'eſt le même que l'on ſoupçonna du meurtre du préſident Minard ſous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans; François, maréchal duc de Montmorenci; Henri, qui fut pair, maréchal de France & connétable; Charles, qui fut fait duc d'Anville & amiral de France; Montbron & Thoré : on lui rendit à ſa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois; on porta ſon effigie à ſes funérailles, & le parlement en corps aſſiſta à ſes obſèques; Charles IX. diſoit à ceux qui ſollicitoient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci, *je n'ai que faire de perſonne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reſte du regne des Valois; elle fut rétablie vingt-ſept ans après par

Henri IV. qui revétit de cette charge Henri duc de Montmorenci, fils du dernier connétable: après la mort de Henri, arrivée en 1614. il y eut encore une vacance de ſept ans. En 1621. Louis XIII. conféra cette dignité à Charles d'Albert duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour ſucceſſeur François de Bonne de Leſdiguieres; celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors ſupprimée par lettres-patentes du 13. mars 1627. vérifiées le même jour au parlement; les fonctions en ſont à préſent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & ſon fils, ayant été tués à la bataille de Saint Denis, leur ſucceſſion fit dans la ſuite la matiere d'un procès: comme il s'agiſſoit de ſavoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverſer l'ordre de la nature, & prononça que la ſucceſſion avoit paſſé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui, par un article de l'édit de pacification de 1563. avoit été remiſe entre les mains du roi, eſt ſurpriſe par les Huguenots. Le duc d'Anjou eſt fait lieutenant général du royaume; la reine lui avoit donné pour conſeil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit juſqu'au moment qu'il monta ſur le trône: ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le ſecret de la Saint-Barthelemi, dont on les accuſa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & diviſée d'abord ſous le titre *d'en de-çà & de de-là les monts*; l'une en faveur de Charles de Savoie duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci duc d'Anville: cette diſtinction a ceſſé depuis.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne ſuccédent à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel*: cet édit fut rendu ſur l'inſtance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de ſon neveu n'emportât tous les biens de ſa maiſon.

Lettres-patentes, qui portent que nul ne ſera reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athènes il y avoit

une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter ſerment au ſujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxiéme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que ſix mois : on y rappelloit l'édit de pacification de 1563. ſans aucunes des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſiéme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes proteſtans d'Allemagne prirent parti. Elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa belle-mere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être ; cette bulle eſt lue tous les ans à Rome le jeudi ſaint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un aſyle contre les rebelles de ſon royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de notre France) quelques réflexions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la monarchie juſqu'à ce ſiécle.

Toute ſociété a des loix, mais quoique les loix paroiſſent être inviolables, il eſt pourtant vrai qu'elles ſe ſont reſſenties de l'inconſtance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à meſure du changement des mœurs & des uſages. Aſſurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le ſeul emploi ; au lieu que les capitulaires dirigeoient une ſociété plus formée, & des citoyens raſſemblés, dont les

paſſions ſe montroient ſous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoiſſable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne ſont gueres que des remédes ; & des hommes raiſonnables n'en auroient pas grand beſoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fuſſent gouvernés par un ſeul, il étoit donc néceſſaire de les ramener inſenſiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laiſſer ſe détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les ſuites ; encore un ſiécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoiſe ; il fallut donc des loix ſur ce genre biſarre de poſſeſſions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils ſe fuſſent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette ſuite non interrompue de ſages précautions tranſmiſes, comme par une eſpéce de miracle, de regne en regne, par leſquelles nos rois, ſans laiſſer pénétrer leur ſecret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, ſi néceſſaire pour le bonheur des peuples : affranchiſſement des ſerfs, établiſſement des communes, cas royaux, annobliſſement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rébellion, qui s'autoriſoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverſerent le royaume ſous les malheureux regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & les peuples d'alors avoient été abandonnés à leur fanatiſme, la France ſeroit bien-tôt retombée, ſinon dans ſon ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaiſir l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, ſuite du mépris des loix & de l'ignorance des Lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faiſoit parler les loix, qui ſe taiſent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'eſprit de douter de leur pouvoir ; il faiſoit l'honneur à la raiſon & à la juſtice, de penſer qu'elles étoient plus fortes

que les armes mêmes, & que leur ſainte majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur le cœur des hommes, quand on ſavoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la ſimplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces loix dont il a banni, ſuivant le précepte de Séneque, tout préambule indigne de la majeſté qui doit les accompagner ; *nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quam lex cum prologo, jubeat lex, non ſuadeat.* De-là ces édits, qui par leur ſage prévoyance embraſſent l'avenir comme le préſent, & ſont devenus depuis une ſource féconde où l'on a puiſé la déciſion des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la ſageſſe réunies font oublier la foibleſſe du regne ſous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magiſtrat au-deſſus de tout éloge, qui ſentoit l'étendue des devoirs & la force de la ſuprême dignité qu'il occupoit ; qui ſut en faire le ſacrifice, dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc d'Anjou ; contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de ſang froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix-mille livres de rente ; la maréchale de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la cour ; la maréchale de Saint André y mangea ſon bien ; & meſſieurs de Guiſe ne purent la gagner par l'eſpérance du mariage

mariage de la reine d'Ecoſſe; après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de ſa mere Jeanne d'Albret.

Rude eſcarmouche le 25. juin, proche la Roche-la-Belle en Limouſin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut ſecondé par Guillaume prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, fit ſes premieres armes. L'amiral leve le ſiége de Poitiers, vaillamment défendue par le jeune Henri duc de Guiſe.

Le 3. octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce regne ; celle de Dreux en 1562. celle de Saint Denis en 1567. celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-ſanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il aſſiégea au lieu de pourſuivre l'amiral ; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé ſon couſin, âgés, l'un de ſeize ans, l'autre de dix-ſept, entreprend de traverſer tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, ſans être arrêté par le maréchal de Coſſé, qu'il battit à Arnai-le-duc. Troiſiéme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint Germain au mois d'août : on la nomma *la Paix boiteuſe & mal aſſiſe*, parce qu'elle avoit été conclue par les ſieurs de Biron (Armand) & de Meſmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la ſeigneurie de Malaſſiſe. Le duc d'Anjou va au-devant de la princeſſe Eliſabeth d'Autriche qui

venoit épouſer le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence: il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main ſur le duc d'Anjou. (*Mem. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint Germain, donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti; on eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX. avec Henri prince de Béarn, & en même tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le roi d'Eſpagne: on propoſe auſſi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Eliſabeth. Si jamais cette princeſſe a ſongé ſérieuſement à ſe marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vûes ſur ce prince, & que du fond de ſa priſon elle lui avoit fait ceſſion de ſon droit ſur la couronne d'Écoſſe, dans l'eſpérance de l'épouſer. (*Bibl. Britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans; ſon frere Philippe II. le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire ſouverain de la Flandre dont il étoit gouverneur; & ſes liaiſons avec la reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ſes ſoupçons: on ne crut pas que ſa mort, qui ſuivit de près, fût naturelle, & preſque tous les hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois, que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce ſujet: Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de dom Jean un traité de ligue avec Henri duc de Guiſe, qui eût été également fatal à la France & à l'Eſpagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propoſitions au duc de Guiſe; enſorte qu'il tourna à ſon avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom

Jean fut la cauſe indirecte de cette fameuſe ligue qui cauſa tant de malheurs. On les comparoit, le roi ſon frere & lui, à Tibere & à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre eſt attirée à Paris par le mariage de ſon fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faiſoit entendre, dans les Pays-bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre: d'Aubigné qui ne doute point qu'elle n'ait été empoiſonnée, fait un bel éloge de cette princeſſe: » n'ayant de femme que le ſexe, » l'ame entiere aux choſes viriles, l'eſprit puiſſant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adverſités ». Le roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouſe la princeſſe Marguerite. L'amiral eſt bleſſé d'un coup d'arquebuſe par Maurevert; il attribue cet aſſaſſinat au duc de Guiſe: ce ſoupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guiſe, qui n'avoit que treize ans lors de l'aſſaſſinat de François ſon pere, dont l'amiral étoit accuſé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé ſa mort. (*Brantôme.*) Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la ſaint Barthelemi: » Action exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît » à Dieu, jamais de ſemblable, (*Perefixe.*) » L'amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, aſſaſſiné par le nommé Beſme, fut la premiere victime de cette journée; ſa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à ſa majeſté de prendre garde, en aſſignant l'appanage à ſes freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité: la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle ſavoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni: » Voilà votre bon ami, lui » dit-elle, voyez le conſeil qu'il donne au roi. Je ne ſai pas, lui » dit le duc d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je ſai qu'un » ſemblable conſeil n'a pû être donné que par un homme très-fidele » à ſa majeſté, & très-zélé pour l'état. » Le maſſacre de la ſaint Barthelemi s'étendit par tout le royaume; ſi l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le

courage de ceux qui y commandoient ; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne ſauroient être trop répétés ; c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, meſſieurs de Saint Heran en Auvergne, Tanegui le Véneur en Normandie, de Gordes en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour ſauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guiſe d'être l'auteur de ces funeſtes exécutions, s'en charge lui-même ; & en conſéquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'amiral & de ſes complices, l'amiral ſera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La ſaint Barthelemi tomboit le dimanche cette année, & ce fut le ſoir que le maſſacre ſe fit. Ambroiſe Paré & la nourrice du roi, qui étoient de *la religion*, furent les ſeuls que le roi excepta de cette horrible proſcription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, & diſoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au viſage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* François de Noailles, évêque d'Acqs, ambaſſadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & ſauve par là l'iſle de Candie que les Turcs avoient aſſiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565. eſt érigé en pairie en faveur des deux freres, réverſible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatriéme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13. mars 1574. par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecretement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle par le duc d'Anjou, où ce prince

perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochelois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville ; ſiége mémorable de Sancerre. Quatriéme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois ſur eux ; & quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne : ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

Le duc d'Anjou avoit appris au ſiége de la Rochelle ſon élection à la couronne de Pologne, par les ſoins de Jean de Montluc, évêque de Valence ; il part pour prendre poſſeſſion de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laiſſe au duc d'Anjou, en partant, l'eſpérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit eſpérer de regner bien-tôt, ne fut pas le ſeul qu'il emporta avec lui : on ſait ſon amour pour la marquiſe d'Iſle, (Marie de Cléves) premiere femme de Henri I. prince de Condé.

Érection en titre d'office de la charge de colonel général des Suiſſes, qui auparavant n'étoit qu'une ſimple commiſſion, en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci ; Sanci, maître des requêtes, l'eut après lui ; ſes ſucceſſeurs furent, le duc de Rohan qui ſe démit volontairement en 1614. Baſſompierre ; Coaſlin, Baſſompierre pour la ſeconde fois, Schomberg, le comte de Soiſſons, le duc du Maine, ſon fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frere de ce dernier, & aujourd'hui par lettres patentes du 27. février 1762. le duc de Choiſeul, arriere petit-neveu du maréchal de Baſſompierre, dont la maiſon étoit originaire d'Allemagne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient François duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots ſe lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre; le prince de Condé ſe retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ſont mis à la Baſtille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, ſont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le ſecond de madame de Nevers, (Henriette de Cléves.) On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jéſuites recommencent à enſeigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes & ſeigneurs de la cour quitterent tous ſon convoi à l'égliſe de ſaint Lazare, fauxbourg de Paris, & il ne reſta pour l'accompagner juſqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les diſſentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'eſt ſous ce regne que furent faites nos plus ſages loix, & les ordonnances les plus ſalutaires à l'ordre public, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs diſpoſitions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la juſtice. Je dois ajouter que ce ſiécle fut en France le beau ſiécle de la juriſprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent ſucceſſivement, Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Eſpeſſes, Briſſon, Dupui, Loyſel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Gueſle, Hotman, le Maiſtre, &c. Ce qui eſt auſſi extraordinaire, c'eſt que ce même prince, que tous les hiſtoriens nous peignent comme violent & cruel, &qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les ſciences & les lettres, ſe plut & réuſſit aux arts qui adouciſſent l'ame, &

nous a même laiſſé des preuves de ſon talent pour la poëſ[illegible] Si ce prince n'avoit-il pas été toujours le même : *Ce fut*, dit [illegible]tôme, *le maréchal de Retz Florentin, qui le pervertit du tout, & [illegible] fit oublier & laiſſer toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.*

On remarque que c'eſt depuis Charles IX. que les ſecretaires d'état ont ſigné pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ſes paſſions; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *ſignez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puiſque vous me le commandez, je ſignerai.*

Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & reſtoient long-tems ſubalternes. » Aujourd'hui, ajoute-t-il, cela n'eſt plus, » on ne ſe contente pas de ſi peu, car du premier coup que le » jeune commence à porter les armes, il faut qu'il commande ou en » cavalerie légere, ou en gendarmerie, ou en infanterie, ſans avoir » jamais appris d'obéir. » Le Laboureur ſur Caſtelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas ſi vîte alors aux dignités de la guerre: » l'ambition avoit ſes bornes, la valeur n'en avoit point, & la » belle réputation étoit ſon prix le plus ſolide. Cette modération » conſervoit à l'état les plus grands & les plus expérimentés ca- » pitaines dans une même fonction : au lieu qu'aujourd'hui il n'y » a plus de charge pour un gentilhomme de cinq ou ſix campa- » gnes un peu accrédité : en ce tems-là toute l'ambition des » princes, des plus grands & des plus braves de la cour, étoit » de commander cinquante ou bien cent hommes d'armes : on » voyoit en un jour de bataille flotter les barbes blanches ſur la » cuiraſſe de la plûpart des capitaines, comme une marque de » l'antiquité de leurs ſervices; mais à préſent on cacheroit com- » me une honte, ſous une teinture de poil, & ſous la perruque » d'un jeune homme, cette marque d'honneur, & on auroit » confuſion de n'être pas ſorti d'un emploi auparavant que d'avoir » atteint l'âge & le ſervice de le mériter ». C'eſt que les hommes ne deſirent que d'être élevés, mais ne ſe ſoucient pas d'être grands.

1574. *Avénement à la couronne.*

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la couronne l'an 1574. âgé d'environ 23. ans. Il fut sacré à Reims le 13. février 1575. par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *dit Brantôme*, qui savoit tous les commentateurs de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber; ce qui fut remarqué & interprété à mauvais presage. (*Journ. de Henri III.*)

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1574.

CE regne se nomme le regne des favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le regne précédent, est condamné à la mort comme criminel de leze-majesté : » quinze ans auparavant il avoit eu le malheur de tuer Henri II. dans » un tournois, & cet accident le conduisit sur l'échaffaut, chargé de tous les maux que cette mort » causa à l'état, plûtôt que de ses propres crimes; » car pour celui de leze-majesté, dont on l'accusoit, » il ne pouvoit en être recherché après les édits déja » donnés, & sur-tout après la derniere amnistie; mais » il fallut accorder cette satisfaction à la passion de la » régente, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, » la mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi son » époux. Bel exemple pour nous apprendre que dans » les coups qui attaquent les têtes couronnées, le » hasard seul est criminel, quand même la volonté » seroit innocente ». (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant: » S'ils n'ont » la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à » l'arrêt ». Ce nom est malheureux : nous avons vû en 1521. le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le roi François I. à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc & la duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde,

FEMMES.	ENFANS.	1589. MORT.	PRINCES contemporains.
Louiſe de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'égliſe des Capucines, (aujourd'hui la Conception,) qu'elle avoit fondée. Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568, étoit le frere de ſa mere. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouſer à François de Luxembourg, & qui épouſa depuis Philippe Alberti, Baron de Caſtellane.* (Mémoires de Caſtelnau.)		HENRI III. *eſt aſſaſſiné à ſaint Cloud le premier jour d'août 1589. à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22. ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain âgé d'environ 38. ans; il en avoit regné 15. & deux mois. Son corps fut dépoſé à l'abbaye de Compiégne, juſqu'en 1610. qu'il fut porté à S. Denis.*	*Papes.* Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. *Maiſon Othomane.* Amurat III. 1595. *Empereurs.* Maximilien II. 1576. Rodolphe. 1612. *Rois d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Rois de Portugal* Sébaſtien. 1578. Dom Henri, cardinal. 1580. Philippe II. 1598. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Rois d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. *Rois de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. Chriſtiern IV. 1648. *Rois de Suéde.* Jean. 1592. *Rois de Pologne.* Etienne Battori. 1587. Maximilien d'Autriche. 1587. Sigiſmond III. 1632. *Czars.* Jwan Baſilowitz. 1584. Feodor Jwanowitz. 1597.

Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les ſeules villes fortifiées que la France avoit conſervées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y oppoſa, & le chancelier de Birague ayant refuſé de ſigner les lettres patentes de cette reſtitution, le roi les ſcella lui-même. Bellegarde en fut diſgracié depuis.

Aſſemblée importante, où l'on délibere ſur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conſeillé au roi, lors de ſon paſſage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre : leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conſeilloient de bonne foi & ſuivant ſes intérêts, mais l'empereur étoit ſoupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix inſiſte fortement ſur la pacification ; M. de Villequiers ſe déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti eſt ſuivi par le roi, qui haiſſoit également les Huguenots & le duc de Guiſe. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville ſont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre ſont peu importans. Les Rochellois recommencent les hoſtilités. Le duc de Montpenſier prend Luſignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans ; il fut, dit-on, empoiſonné, les uns ont dit par dom Claude de Guiſe, fils naturel de Claude, premier duc de Guiſe, les autres par le cardinal d'Armagnac, mais il n'y en a aucune preuve. Il jouiſſoit de neuf archevéchés ou évéchés & d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il étoit payé pour protéger la religion Catholique.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, eſt exécuté; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au ſortir du pont de Beauvoiſin, lorſque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les hommes égaux. Leſdiguieres prend ſa place. François, duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX. à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre ſa perſonne, ſe met à la tête des rebelles. Eliſabeth lui envoie du ſecours, & le roi qui juſques-là avoit deſiré

MINISTRES.

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, ſurintendant. 1607.

Franç. d'O, ſurintendant des finances. 1594.

Marcel, controlleur des finances; il avoit été prévôt des marchands.

Secretaires d'état.

Simon Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gevres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

C'eſt Forget qui a dreſſé l'édit de Nantes.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puiné fut connétable ſous le regne ſuivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long-tems le nom de Méru, & fut fait duc & pair par Louis XIII. ſous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suiſſes.

Artus de Coſſé, Seigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaiſe de Montluc. 1577.

Il nous a donné des commentaires de ſa vie.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guillaume de Joyeuſe. 1592.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du Garde des Sceaux, nommé auſſi François.

Premiers Préſidens.

Chriſt. de Thou. 1582.

Achil. de Harlai. 1616.

Procureurs du roi.

Jean de la Gueſle. 1589.

Jacq. de la Gueſle 1612.

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſt. de Thou. 1593.

Barnabé Briſſon. 1591.

Jacq. Faye d'Eſpeiſſes. 1590.

Loiſel remarque que la premiere fois que les charges d'avocat & de Procureur général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorſque Bellievre, préſident au parlement de Paris, ayant reſigné ſa charge au mois d'août 1582. en faveur de Barnabé Briſſon, qui en paya ſoixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit ſa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587.

Antoine Seguier. 1624.

C'eſt le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.

Avocats généraux commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui ſe reti-

SAVANS & Illuſtres.

Michel Baius. 1589.

Remi Belleau. 1577.

Fl. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1581.

Joachim Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579.

Jer. Cardan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius. 1581.

Jean Fr. Commendon, cardinal. 1584.

P. Danès, précepteur & confeſſeur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des eccléſiaſtiques, fut interrompu par Sebaſtien Vanee, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat*; à quoi Danes répondit: *Utinam ad Galli cantum Petrus reſipiſceret.*

Jean Dorat. 1588.

Arnault du Ferrier. 1585.

Louis de Foia, ingénieur, vivant en 1585.

Antoine de Granvelle, cardinal. 1586.

Louis de Gaiſe, cardinal. 1576.

Paul de Foix. 1584.

Philibert de Lorme, vers 1577.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Jean Maldonat. 1583.

Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579.

Antoine Muret. 1585.

François de Noailles. 1585.

Gaillaume Paradin, vers 1581.

qu'elle épousât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé de la Baſtille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, ſur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guiſe eſt bleſſé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de piſtolet au viſage, qui lui fit donner le ſurnom de *Balafré*. Beſme, l'aſſaſſin de l'amiral de Coligni, eſt tué par les Huguenots. Le roi après avoir amuſé ſon frere le duc d'Alençon de l'eſpérance de le faire élire à ſa place au trône de Pologne, veut en vain perſuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi; ils éliſent Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, à qui ils font épouſer la princeſſe Anne, ſœur du dernier roi Sigiſmond. Henri étoit ſi convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un ſucceſſeur, que du Ferrier étant ſon ambaſſadeur à Veniſe en 1580. eut ordre de ſe plaindre au Sénat d'avoir nommé un ambaſſadeur pour aller réſider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme ſon lieutenant. (*Hiſt. de Veniſe de Moroſini.*) Le roi épouſe Louiſe de Lorraine; elle courut riſque d'être répudiée pour ſa ſtérilité, quoiqu'il l'eût aimée en l'épouſant: ſa vie exemplaire étoit un reproche pour le roi, qui ne la traitoit pas bien, ce fut un des prétextes de la rébellion du duc de Mercœur ſon frere. L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique juſqu'à ce regne, eſt ſupprimé dans la perſonne de Henri Clauſſe, ſeigneur de Fleuri; on créa en ſa place ſix maîtres généraux. A préſent les eaux & forêts ſont diſtribuées en dix ſept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à ſon arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la cour, va ſe joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profeſſion du Calviniſme. La reine, ſuivant ſa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puiſſant, ſonge ſérieuſement à la paix. Le duc d'Alençon mépriſé par les Huguenots, écoute les propoſitions qu'elle lui fait faire. La paix ſe fait, c'étoit la plus favorable qu'euſſent obtenue les Calviniſtes: en conſéquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
		Avocats généraux.	Ambroiſe Paré, vers 1584.
		rerent. (*Jacques Faye, Seguier, &c.*)	Paul Veroneſe, peintre. 1588.
		Pierre de Beauvais.	Gui du Faur de Pibrac. 1584.
		Félix le Vayer.	Guil. Poſtel. 1581.
		Jean le Maître.	Pierre Ronſard. 1585.
		Louis d'Orléans.	Louis de Saint Gelais. 1589.
			Car. Sigonius. 1585.
			Guil. Sirlet. 1585.
			Sainte Théreſe. 1582.
			Titien, peintre. 1576.
			Pierre Verſoris. 1580.
			Simon Vigor. 1575.
			Pietro Vittori. 1585.

pacification qui fut enregiſtré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée.* Il y eſt dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la ſuite pour ce ſujet, & que leurs enfans ſeroient regardés comme légitimes; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir beſoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas ſont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On a dit qu'en recherchant bien les véritables cauſes des progrès de la réforme, on trouveroit qu'en Allemagne, ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, & en France la nouveauté. On ajouta à l'appanage de François duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des confrairies, & ſe donne en ſpectacle dans des proceſſions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de ſa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes? » On n'aime pas aſſez les bons, dit M. de » Tillemont, quand on ne hait pas les déréglemens des méchans ». L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella la *ſainte ligue.* Aſſociations formées dans différentes provinces du royaume. Inſultes faites aux Huguenots dans pluſieurs villes. États tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à conſentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou ſe déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, & la ligue eſt ſignée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut ſigné par la nobleſſe de Picardie & par les magiſtrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de ſon hiſtoire de la Ligue: c'eſt proprement par ce traité de Peronne

que la Ligue commença en 1576. le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc de Guiſe ſon frere l'avoit ſuſpendu, il le reprit lorſque ſon neveu Henri fut en âge d'y prendre part ; & ſa mort n'empêcha pas le duc de Guiſe de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien uſage, porte que les princes du ſang précéderont tous les pairs, ſoit que ces princes ne fuſſent pas pairs, ſoit que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres pairs ; & qui regle le rang entre les princes du ſang, ſuivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregiſtrée, Chriſtophe de Thou, lors premier préſident, aſſura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la loi Salique. La jalouſie contre les Guiſes en fut un des motifs.

Grande peſte à Milan, où l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la ſollicitude paſtorale. Nous l'avons vû revivre dans l'évêque de Marſeille (Belſunce) lors de la peſte de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Iſſoire.

Le roi craint que les Proteſtans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légerement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ſes ſuccès, & par la même légereté, accorde aux Proteſtans une nouvelle paix, qu'il ſigna à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que dans l'édit de pacification, le roi déclare » qu'il donnoit cet édit en attendant » qu'il eût plû à Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un » bon, libre & legitime concile, de réunir tous ſes ſujets à l'égliſe » catholique ». (*Courayer, appendix à l'hiſtoire du concile de Trente.*) Eſt-ce que le concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime ? C'eſt que le roi craignoit d'irriter les Proteſtans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers. Mais ce qu'il y a, ſans

doute, de plus remarquable dans cet édit, c'eſt l'article XXXVII. » Défendons de faire aucunes proceſſions, tant à cauſe de la mort » de feu notre couſin le prince de Condé, (tué à Jarnac en 1569.) » que de ce qui advint le jour S. Barthelemi 1572. & autres actes qui » puiſſent ramener la mémoire des troubles, » ce qui prouve qu'il y avoit des proceſſions établies en mémoire de ces deux événemens.

Le roi donne un brevet le 17. décembre au duc de Montmorenci, par lequel il eſt dit qu'il précédera le chancelier dans le conſeil : il donne auſſi des lettres patentes vérifiées au parlement, par leſquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourroit précéder les officiers de la couronne; ſavoir, le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand maître, le grand chambelan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébaſtien, roi de Portugal, eſt tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois; le roi de Maroc, ſon neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sébaſtien; c'eſt le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majeſté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui ſuccéde. Le Conneſtaggio dit que, » quoique ce cardinal eût plus de vertus que de vices, » il ne laiſſoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que ſes » vertus étoient de prêtre, au lieu que ſes vices étoient de prince ». Combat de Cailus, (Levis) de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, & Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever dans l'égliſe de ſaint Paul, à chacun, une ſtatue de marbre, ainſi qu'à Saint Mégrin, galant de la ducheſſe de Guiſe, que Henri duc de Guiſe fit aſſaſſiner. Ces monumens furent abattus par les Pariſiens, après la mort du duc & du cardinal de Guiſe.

La confuſion étoit extrême dans les Pays-bas, où la religion partageoit les eſprits. Le roi d'Eſpagne y avoit eu ſucceſſivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requeſcens

mort

mort en 1576. & dom Jean d'Autriche, devenu ſuſpect aux Flamans; qui ſans en conſulter Philippe II. défererent, par le conſeil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller ſe mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que roi de Navarre, faiſoit bien peu de cas de ce prince. » Il a ſi peu » de courage, le cœur ſi double & ſi malin, le corps ſi mal baſti, » &c. » Et la reine Marguerite ſa ſœur diſoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que *ſi toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.* On commençe à édifier le Pont-neuf.

1579.

Premiere cérémonie (le premier janvier) de l'ordre du Saint Eſprit, que Henri III. avoit inſtitué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le ſerment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands ſeigneurs du parti proteſtant, & s'oppoſer en même tems au progrès de la ligue, dont il commençoit à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, ſous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Proteſtans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foibleſſe de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la diſcipline de l'Egliſe, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre regle en cette matiere. Cette ordonnance conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de religion à ſeize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profeſſion en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, &

pour les filles avant-vingt ans. La même ordonnance contient auſſi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt ; avant cette ordonnance la fille ravie ſauvoit la vie à ſon raviſſeur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouſer : le CCLVIII. ſur la nobleſſe, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne ſeront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que ſoient les fiefs par eux acquis. L'annobliſſement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les poſſéder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuiſés par les dépenſes qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annobliſſement des roturiers, que leur induſtrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuſer. Mais c'étoit bien aſſez de voir la nobleſſe dépouillée de ſes domaines, & devenue par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes diſtinctions que leurs premiers poſſeſſeurs ; on les réduiſit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, ſans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les poſſede, & qu'un marquiſat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conſéquence fut rendue l'ordonnance, qui porte, que la nobleſſe ne pourra s'acquérir ſans lettres du prince, ou ſans la poſſeſſion des charges qui la conferent ; c'eſt ce genre de nobleſſe que nous appellons annobliſſement, & qui eſt bien différent de la nobleſſe qui vient de la naiſſance. Quoique cette ordonnance ſoit rendue à Paris, elle eſt cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conſéquence des cahiers préſentés par les États tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires ſeront ſignés des parties : cet arrêt eſt conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Buſſi d'Amboiſe

eſt aſſaſſiné dans le château du ſeigneur de Montſoreau, qui inſtruit de ſon intrigue avec ſa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Buſſi avoit auſſi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ſes mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laiſſer ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde ſa protection à la ville de Genêve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour ſecond le baron de Salignac, contre le ſeigneur de Duras, qui avoit pour ſecond Jacques de Durfort ſon frere puîné.

1580.

Réformation de la coûtume de Paris. Chriſtophe de Thou, premier préſident, & les conſeillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier y travaillerent ; ce fut vers la fin du XIe. ſiécle que l'on commença à fixer les coûtumes par l'écriture, car juſques-là elles n'étoient connues que par tradition ; les plus anciennes ſont celles des *Uſages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068. par Raimond Beranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, &c. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conſéquence des droits d'Iſabelle ſa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de dom Sébaſtien, dont la légitimité de la naiſſance étoit conteſtée, avoit été proclamé roi ; mais il fut obligé de ſe ſauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cauſe de ſa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean ſon petit-fils qui remonta ſur le trône en 1640. Auſſi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II. d'avoir laiſſé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'eſpérance que Henri III. le ſeconderoit dans la recherche qu'il faiſoit de la reine Eliſabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de ſe faire ſouverain des Pays-bas, où le roi d'Eſpagne avoit perdu toute ſon autorité. La guerre,

malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

1581.

Les États de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Eſpagne, déchu de la ſouveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conſeils de Guillaume prince d'Orange. La reine Eliſabeth & le duc d'Anjou ſe promettent des ſecours mutuels pour la défenſe de l'Angleterre & des Pays-bas.

François duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le ſiége de Cambrai au duc de Parme qui preſſoit cette ville : il paſſe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579. pour y conclure ſon mariage avec Eliſabeth : cette princeſſe en éloigne la concluſion, en même tems qu'elle entretient les eſpérances de ce prince, juſqu'à lui donner un anneau pour gage de ſa foi, après avoir fait précéder ce don par la ſignature du contrat de mariage. Le roi ne deſiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi en érigeant le comté de Joyeuſe & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne ſéances à ces nouveaux ducs après les princes du ſang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces diſtinctions étoient odieuſes, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépenſa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuſe, ſans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer; auſſi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'eſt-à-dire, qu'elle avoient augmenté depuis le dernier regne, d'environ vingt-trois millions.

Érection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ſes hoirs & ayans cauſe tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans la ſuite paſſé ſucceſſivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines, qu'elle épouſa, & à M. de Tonnerre ſon ſecond mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal qui obtint des lettres patentes du roi

en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregiſtrement de ſes nouvelles lettres, cependant ces lettres furent enregiſtrées en 1662. & lui reçu à prêter ſerment pour n'avoir rang, juſqu'à ce que la conteſtation fût jugée, que du jour de cet enregiſtrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet ſa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver ſon mariage, & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France; les pairs s'oppoſerent de nouveau, diſant que les lettres de 1661. n'étoient pas ſuffiſantes, & enfin cette conteſtation fut terminée par le célébre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregiſtrement des lettres du 20. mai 1662.

1582.

Édit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien; où Sixte V. eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15. au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année ſuivante dans la partie de l'Allemagne qui ſuivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II. en eſt violemment ſoupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes. Défaite de Strozzi près des Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour ſoutenir les droits de dom Antoine, prieur de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit ſur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mere étoit Médicis, par conſéquent il étoit parent de la reine mere. Salſéde eſt écartelé, pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'inſtigation des Guiſes.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de pluſieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du

duc de Montpenſier & du maréchal de Biron; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, maſſacrent les François; & le duc d'Anjou, couvert de honte de ſa perfidie & de ſa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année ſuivante, âgé de trente ans. Bongars aſſure que ce fut de poiſon, & il eſt dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoiſonné que lui donna une de ſes maîtreſſes, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la ſeule qui reſta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, ſert de prétexte au duc de Guiſe pour faire éclater la ligue, en faiſant craindre d'avoir pour roi un prince ſéparé de l'Égliſe. Le duc de Guiſe eſt le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, eſt aſſaſſiné à Delft par Balthaſar Gerard, émiſſaire des Eſpagnols: ce prince, de la maiſon de Naſſau, avoit réuni les biens de la maiſon d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le teſtament de René de Naſſau ſon couſin, fils de Claude de Châlon: ce René, mort ſans enfans, n'avoit aucun droit de diſpoſer de la ſucceſſion de Châlon, en faveur d'un étranger à cette maiſon, tel que Guillaume, au préjudice de la ſubſtitution faite par Marie de Baux, tige de cette maiſon. Guillaume laiſſa de Louiſe de Coligni, fille de l'amiral, & veuve de Teligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui ſuccédèrent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit, lors de la mort de ſon pere, priſonnier en Eſpagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. il avoit épouſé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-unies des Pays-bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de ſe mettre ſous ſa domination; mais une propoſition ſi avantageuſe, appuyée des ſages conſeils de François de Noailles évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne ſut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & ſe montra digne d'un tel pere: ce fut lui

qui fit la tréve de 1609. N'ayant point laiſſé d'enfans, Frédéric-Henri ſon frere lui ſuccéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Alteſſe ;* Il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut ſurprendre Amſterdam, & dont la mort précipitée laiſſa de violens ſoupçons contre les chefs de l'état; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. députe vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement où le duc de Guiſe n'avoit que peu de forces, craint que ſon autorité n'en ſoit altérée ſi le roi de Navarre devient trop puiſſant, & elle favoriſe la maiſon de Lorraine, dans l'idée de placer ſur le trône les enfans de ſa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guiſe, qui penſoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de ſa maiſon, perſuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de ſe donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoiſe, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon ; les lettres n'en furent enregiſtrées que l'année ſuivante.

Les Ligueurs font inſérer dans les rituels de Vannes & de Clermont, une priere, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétabliſſement de la pragmatique ſanction : on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établiſſent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeſte du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du ſang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de preſque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guiſe étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Eſpagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royau-

me à deux doigts de ſa perte. Le roi, au lieu d'oppoſer la force à cette inſulte, ſe contente de faire ſon apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre : ils prennent pluſieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. juillet, qui ſuſpend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Proteſtans de ce qu'ils avoient obtenu par le paſſé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre ſon autorité.

Sixte-Quint, ſucceſſeur de Grégoire XIII. ſans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les ſouverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la néceſſité de ſe réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de ſuccéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général : quelques Ligueurs s'élevent auſſi contre cette entrepriſe du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher ſon acte d'appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'eſtime pour lui à Sixte V. même. Etabliſſement des *Seize*, eſpéce de ligue particuliere pour Paris ſeulement, compoſé de pluſieurs hommes qui s'étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'adminiſtration des affaires, hommes vendus au duc de Guiſe, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avoit ſuſpendu les entrepriſes des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Proteſtans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guiſes reconnoiſſent que la poſtérité maſculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne ſubſiſtoit plus, pour répondre à ceux qui diſoient qu'ils prétendoient en deſcendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris ;* ſavoir, Henri III. Henri roi de Navarre, & Henri duc de Guiſe. Le premier à la tête des royaliſtes, le ſecond à la tête des Huguenots, & le troiſiéme chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement important, mais le

royaume

royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre inteſtine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'eſt, dit le Laboureur, » qu'il y a beaucoup de diffé» rence entre la maniere de faire la guerre pour ou contre ſon » roi. Tout eſt permis dans la révolte, & un chef s'y fait con» noître tel qu'il eſt; au lieu que dans le ſervice de ſon prince il » doit paroitre tel qu'il doit être, & qu'il eſt plus ſujet à la diſ» cipline militaire». J'ajouterois que, dès que les limites du devoir ſont paſſées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vûe, ni faire aſſez d'efforts pour regagner par le bruit de ſon courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-ſix ans, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. février. Eliſabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de ſon regne, la révolte de l'Ecoſſe contre ſa reine légitime, en y introduiſant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre, entre ce royaume & la France, l'alliance qui duroit depuis huit cens ans: mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épouſé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte de Darnley en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épouſé la même année en troiſiémes nôces le comte de Bothwel, violemment ſoupçonné de la mort de Stuart. Des rébelles profitant des circonſtances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie; la révolte de ſes ſujets l'engagea en 1568. à aller chercher une retraite en Angleterre, où elle ne trouva qu'une priſon qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne ſortit que pour être conduite ſur un échafaut. Malheureuſe princeſſe, à qui on a voulu enlever juſqu'aux regrets de la poſtérité ſur une fin ſi tragique, par les couleurs affreuſes dont on a peint toutes les actions de ſa vie!

Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'iſle de France, ré-

véle la faction des *Seize* au roi, & l'entrepriſe qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de ſon aſſoupiſſement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de ſa gloire & de ſon état, ne prend nulles meſures ſur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été inſulté, prend des précautions pour s'aſſurer de la Baſtille & de l'Arſenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour ſa perſonne, ſe retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer ſon armée. Anne, duc de Joyeuſe, va à ſa rencontre pour lui fermer le paſſage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre eſt vainqueur, & où le duc de Joyeuſe perd la vie: il fut tué de ſang froid, les uns diſent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Deſcentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de ſemblables meurtres; le duc de Guiſe périt ainſi devant Orléans, le prince de Conti à Jarnac, le maréchal de Saint André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de ſa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Coriſande d'Andouins, comteſſe de Gramont.

Les avantages que le duc de Guiſe remporta ſur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Chartrain, diſſiperent cette armée, qui ſe retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'adminiſtration au tuteur qu'on avoit pour ſuſpect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établiſſent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé, meurt de poiſon à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce ſujet par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille ſa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un ſi grand crime, ſous le regne ſuivant,

par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars, & la princeſſe ſa femme, qu'il avoit laiſſée groſſe, accoucha le premier ſeptembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II. prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre & pour le parti Proteſtant.

Erection du comté de Montbaſon en duché-pairie, au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbaſon. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que Louis étant venu à mourir ſans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan ſon frere en 1594. pour jouir dudit duché, *de la même date & aux mêmes droits qu'eût pû faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que beſoin ſeroit, ce comté en duché-pairie. Cette maiſon a deux pairies, celle de *Montbaſon*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubiſe*. Il y en avoit une troiſiéme éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638. que Marguerite ſa fille a porté dans la maiſon de Chabot, qui a pris le nom de Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregiſtrées en 1652.

Le roi, pouſſé à bout par les Seize, laiſſe échaper des menaces qui leur firent peur. Ils preſſent le duc de Guiſe de revenir à Paris ; le roi lui fait défenſe d'y entrer : ce duc y vient, malgré la défenſe, bien accompagné : il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'aſſurer de ſa perſonne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi ſont forcées par les factieux. Le duc de Guiſe appaiſe le tumulte ; la reine le preſſe de ſortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guiſe ſe trouve ſeul maître de la capitale. Etant allé viſiter, après le départ du roi, Achilles de Harlai, premier préſident, il le trouva » qui ſe pourmenoit dans » ſon jardin, lequel s'étonna ſi peu de leur venue, qu'il ne daigna » ſeulement pas tourner la tête, ni diſcontinuer ſa pourmenade » commencée, laquelle achevée qu'elle fut, & étant au bout de » ſon allée, il retourna, & en retournant il vit le duc de Guiſe » qui venoit à lui » : alors ce grave magiſtrat hauſſant la voix, lui dit : *C'eſt grand pitié quand le valet chaſſe le maître, au reſte, mon ame eſt à Dieu, mon cœur eſt à mon roi, & mon corps eſt entre les mains des méchans, qu'on en faſſe ce qu'on voudra.* (Diſc. ſur la vie

& la mort du P. de Harlay.) Le duc de Guiſe s'empare de la Baſtille & de l'Arſenal, dont Buſſi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine; ainſi le duc de Guiſe s'acheminoit à grands pas vers la royauté : mais, comme dit Montagne, » les prétendans à la couronne trouvent tous les » échelons, juſqu'au marche-pied du trône, & petits & aiſés, » mais le dernier ne ſe peut franchir pour la hauteur.

Catherine de Médicis, qui étoit reſtée à Paris, continue de négocier, & enfin la paix ſe fait par l'édit de réunion ſigné à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Véneur, ſieur de Carrouge, & par Jacques de Tillieres ſon fils. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Véneur, Comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la premiere nobleſſe de ſa province, homme d'un » eſprit doux & modéré : » il portoit le nom de la charge de grand Véneur, que poſſédoient ſes ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant, & il eſt mention à la priſe de Ptolemaïs par les Croiſés en 1191. d'un Gilbert de Tillieres, compté entre ceux de la haute nobleſſe qui y périrent. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchériſſoit encore ſur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince proteſtant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. ſurnommé l'*Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre ; cette flotte battue par les Anglois & par la tempête, fut preſqu'entierement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en eſt plus tems, de l'abîme que la reine ſa mere lui avoit creuſé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance ſimulée. En effet, cette princeſſe à qui tous les partis Catholiques & Proteſtans avoient toujours été égaux, pourvû qu'elle gouvernât, voyant ſon fils ſans enfans, s'étoit livrée au duc de Guiſe, dans l'idée de faire regner le duc de Lorraine ſon petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guiſe qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces diſpoſitions, ſans ſe laiſſer pénétrer par cette princeſſe ; nul ne ſavoit ſon ſecret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promeſſes qu'il faiſoit au pape, au roi d'Eſpagne, au duc de

Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le ſervoit en croyant ne ſuivre que ſes intérêts particuliers. Le roi aſſemble les états à Blois, & ſe défait de meſſieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ſes miniſtres: on croit que ſa raiſon fut le deſſein qu'il prit de faire mourir meſſieurs de Guiſe; il craignit que ſes miniſtres ne s'y oppoſaſſent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faiſoit myſtere, ils ne le pénétraſſent, & n'en avertiſſent la reine mere. (*Mém. de Cheverni.*) Ces miniſtres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainſi que ſon pere, de talent que pour le bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquiſat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guiſe.

Les demandes inſolentes des députés aux États de Blois, & l'audace du duc de Guiſe parvenue à ſon comble, forcent enfin le roi à ſe défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puiſſant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former, il ſe trouvoit dans des circonſtances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne reſſembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pû ſuſciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : » Le ſeul obſtacle » qu'il y eut, dit le Laboureur, étoit le droit de ſucceſſion, plus » établi en faveur des branches collatérales du ſang royal dans » la troiſiéme race, que dans les deux premieres : le grand nom» bre des princes, la puiſſance du roi de Navarre, & la valeur » du prince de Condé ſon frere, dont on peut dire, politique» ment parlant, que la guerre qu'il entretint ſervit de contrepoids » aux affaires, & que les guerres civiles de ſon tems furent com» me une nuée où il cacha les reſtes de la maiſon royale ». Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23. décembre; il avoit été averti le matin même qu'il entra chez le roi, & ſa ſécurité prouve que le roi couroit grand riſque. Le cardinal de Guiſe ſon frere, le fut le lendemain 24. le froid étoit exceſſif, & le roi, dit M. de Thou, étoit preſque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal

de Bourbon eſt priſonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorſque dans le conſeil où cette exécution fut propoſée, on repréſenta au roi le danger où il ſe mettoit du côté de la cour de Rome, » ce prince tira de ſa pochette une lettre par laquelle » Sixte-Quint lui envoyoit un conſeil abſolu de ſe rendre le plus » fort & toujours maître, par quelque violence que ce fût. » Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier ſuivant, âgée de ſoixante-onze ans : elle recommanda au roi, en mourant, de ſe réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princeſſe, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainſi mourut Iſabelle de Baviere; ainſi mourut la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. comme ſi de tems en tems le ciel ſe plaiſoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit ſans doute une princeſſe d'un eſprit fort vaſte que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que ſon génie auroit pû vaincre par des voies honnêtes & permiſes. (*V.* la piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris à la nouvelle de la mort du duc de Guiſe. Le roi envoya M. Forget de Freſnes, ſecretaire d'état, au roi Philippe II. pour juſtifier la néceſſité de l'exécution du duc de Guiſe, pour l'engager à ne plus donner de ſecours à la ligue, & pour ſe plaindre du procédé de ſon ambaſſadeur Bernard de Mendoce, qui étoit livré aux Ligueurs ; il lui offrit de la part de ſon maître, de le remettre en poſſeſſion de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avoit donné le gouvernement à Balagni, & lui prouva la droiture de ſes intentions, par le refus qu'il fit en 1584. lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces-Unies qui le vouloient pour leur ſouverain.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo,

ſi même elles ne ſont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuſcrites du ſiége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en ſervoient.

Le duc de Parme attaque inutilement Bergop-Zoom : cette ville, une des plus fortes places des Pays-bas, ſe défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le ſiége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes : la conquête en étoit réſervée à Louis XV. qui, après avoir battu en perſonne à Lawfeld le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le ſiége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom, ſitué ſur un canal proche de l'Eſcaut, ne pouvoit être inveſtie à cauſe des marais qui l'environnent; elle étoit d'ailleurs ſoutenue par une armée qui en rafraichiſſoit continuellement la garniſon ; & depuis le ſiége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme ſon chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois ; mais la valeur des François fut plus forte que ſa ſituation, la tranchée fut ouverte le 14. juillet, & la ville priſe d'aſſaut le 17. ſeptembre.

1589.

Decret de la Sorbonne qui délie les ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Buſſi le Clerc méne le parlement à la Baſtille. Le préſident Briſſon exerce l'office de premier préſident ; Molé, conſeiller, celui de procureur général ; & Jean le Maiſtre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne ſe voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de ſon frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel; il ſentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles ſeroit accablé, malgré cela il arrive à Paris, où il eſt déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France, par le conſeil de l'Union.* Ce conſeil de l'Union, compoſé des *Seize*, avoit été augmenté juſqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze perſonnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne caſſa ce conſeil de l'Union.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous HENRI III.

Le duc d'Aumale eſt gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris ; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons ſur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un manuſcrit de Blanchard : *Aug. de Thou préſida avec Nic. Potier à la chambre du parlement, qui fut établie à Châlons, lorſque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre : ils ſe voyent au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonſtrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir ſuivi le roi à Tours où il coucha une nuit, ſe retire à ſon quartier, mais il en revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſurprendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la ducheſſe d'Angoulême, & terminée par du Pleſſis-Mornai. Un ſervice ſi important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée : après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Épernon, ils prennent la ville de Pontoiſe, défendue par d'Alincourt, qui en étoit gouverneur. Sanci améne un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale, qui ſe trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le ſiége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand ſervice que Sanci rendoit à l'état, auſſi fut-il colonel des Suiſſes en 1596. de ſimple maître des requêtes qu'il étoit ; cette charge avoit été poſſédée par M. de Méru, pour qui elle avoit été créée. Henri IV. pour qui ce ſervice étoit ſi important, le fit depuis ſurintendant des finances. Mais Sanci ſe brouilla avec Gabrielle d'Eſtrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchiſe ſur l'état de ſes enfans ; elle lui fit ôter la ſurintendance, qui fut donnée au marquis de Roſni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il eſt aſſaſſiné le premier août par le frere Jacques Clément, Jacobin ; il déclare en mourant Henri roi de Navarre ſon ſucceſſeur. On croit que madame de Montpenſier, ſœur de François

duc

duc de Guiſe, eut grande part à cet aſſaſſinat. La reine Louiſe en accuſa auſſi le duc de Mayenne.

La ligue eſt peut-être l'événement le plus ſingulier qu'on ait jamais lu dans l'hiſtoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévû qu'il ſe mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Malheureux prince ! Les défenſeurs de ſon autorité étoient les ennemis de ſa religion, & les défenſeurs de ſa religion étoient les ennemis de ſa perſonne. Les Proteſtans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur ſecte, & les Ligueurs l'aſſaſſinerent à cauſe de ſon union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suſpect aux Catholiques & aux Huguenots par ſa légereté, & devenu mépriſable à tous par une vie également ſuperſtitieuſe & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas ; *caractere d'eſprit incompréhenſible*, dit M. de Thou ; *en certaines choſes au-deſſus de ſa dignité, en d'autres au-deſſous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'eſtampes, plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choſes inutiles ; mais comme Henri III. vivoit au milieu de ſon peuple, aucun détail des actions de ſa vie n'a échapé à la curioſité ; & comme Paris étoit le théatre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conſervoient ſoigneuſement les moindres faits qui ſe paſſoient ſous leurs yeux ; tout ce qu'ils voyoient leur paroiſſoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous ſommes curieux, ſur parole, de faits dont la plûpart ne faiſoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel, au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine de France.

Dans la perſonne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne reſta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. mort en 1650. qui laiſſa un fils de ſon premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort ſans poſtérité en 1653. On peut remarquer comme une choſe ſingliere, que Françoiſe de Nargonne, ſeconde femme de ce duc, & par con-

séquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la mort de son beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avoit été résolu le massacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.

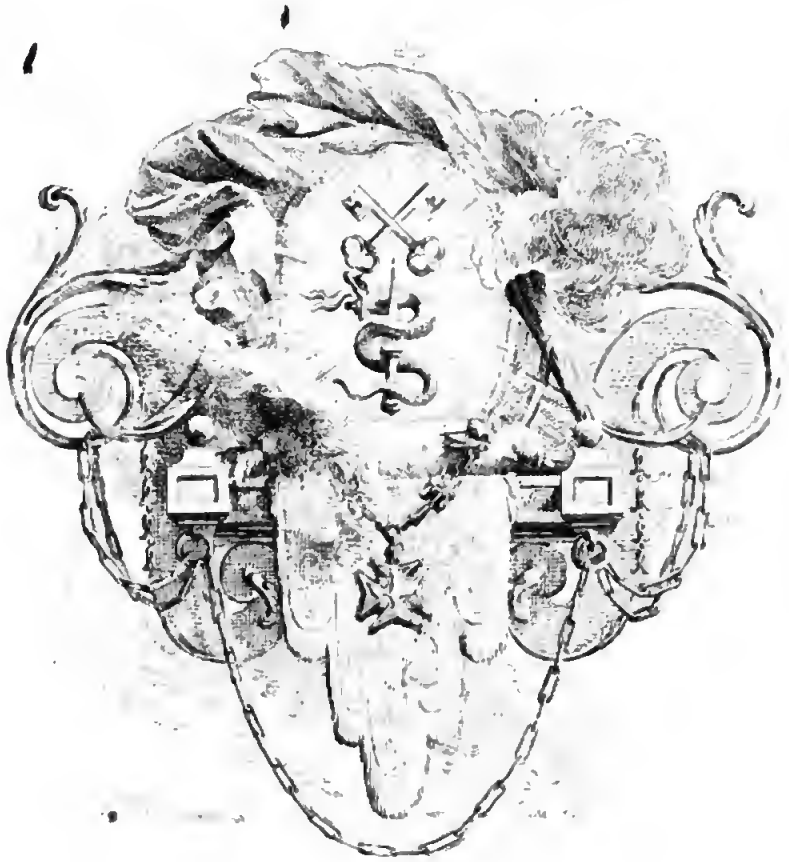

VA 2 15367 hh